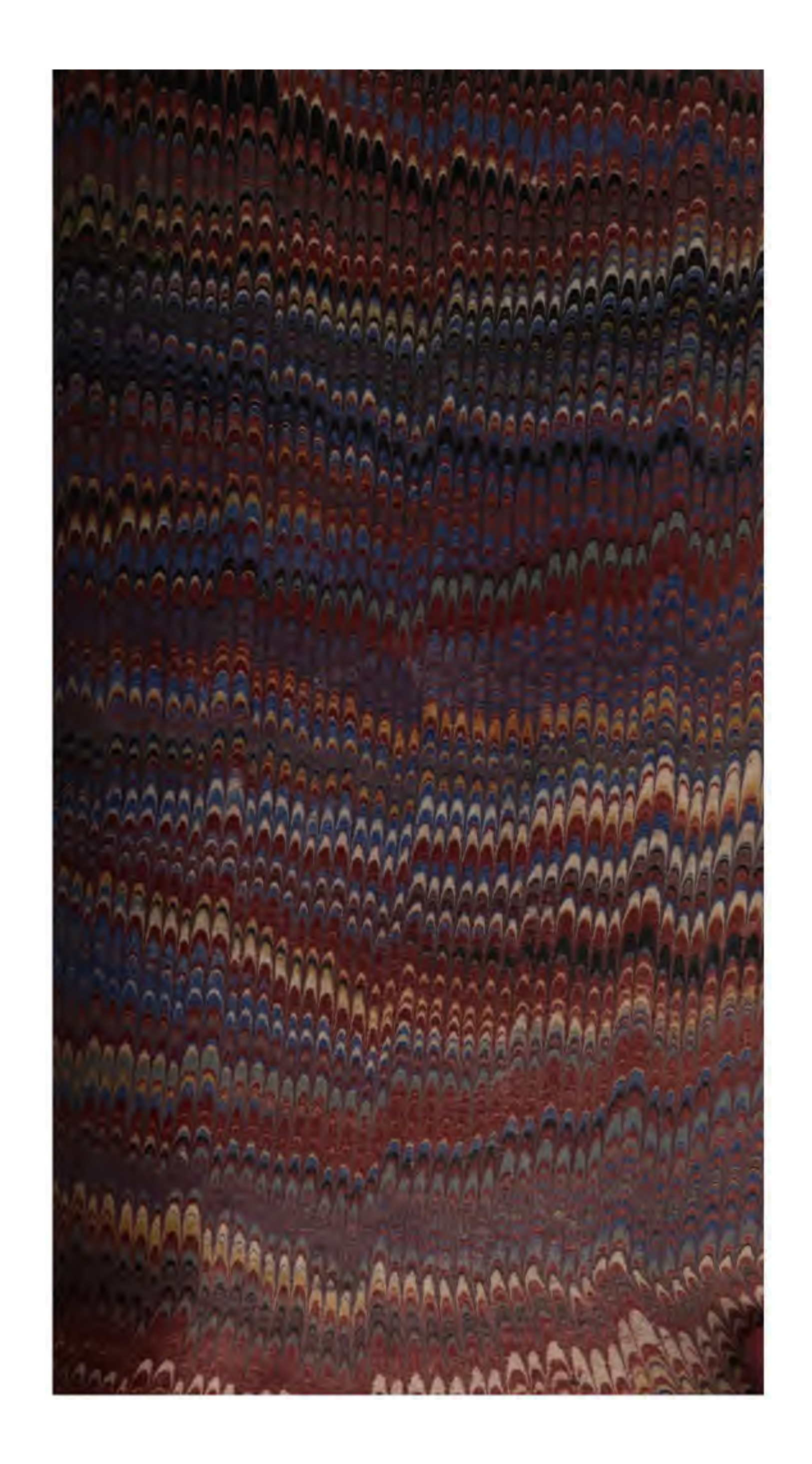



6000355050



STATISTIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE LA FLÈCHE.

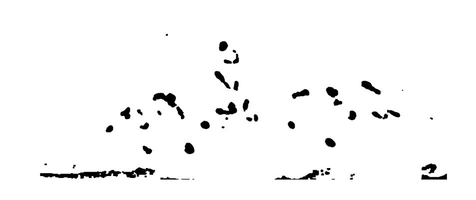
ESSAI
SUR LA STATISTIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE
LA FLÈCHE,
Département de la Sarthe;

PAR TH. CAUVIN,
Ancien Professeur, Membre de la Société Royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans, correspondant de celle des Antiquaires de Normandie.

AU MANS,
DE L'IMPRIMERIE DE MONNOYER,
RUE SAINT-DOMINIQUE, N.° I.

1831.





ESSAI

SUR LA STATISTIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE LA FLÈCHE. *

Topographie. CET arrondissement compris entre le 1 d. 57 m. 1/2 et le 2 d. 43 m. de longitude occidentale du méridien de Paris; entre le 47 d. 35. m. 1/2 et le 47 d. 49 m. 1/2 de latitude septentrionale, occupe la partie S. O. du département de la Sarthe. Formé de portions de l'Anjou et du Maine, il a pour bornes les arrondissemens du Mans au N., de Saint-Calais à l'E.; les départemens d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire au S., de la Mayenne à l'O. Sa plus grande longueur du N. O. au S. E., de Viré à Chenu est de 66 kil. sur une largeur moyenne de 24; sa figure approche de celle d'un carré long. Deux rivières navigables, la Sarthe au N. O., le Loir au S.; les petites rivières de Vaige, de Vègre, de Gée, de Lone, de la Fare, des Cartes, etc., arrosent son territoire incliné vers l'O.

La surface un peu inégale contient, suivant les opérations du cadastre, 16 myriamètres carrés, ou 1602 1/2 kilomètres carrés, et plus exactement enfin 160,254 arpens métriques (hectares), 46 mètres, répartis de cette manière:

(*) Il nous est agréable de témoigner ici notre reconnaissance à M. le comte du Bourblanc, Préfet du département de la Sarthe, M. Hennet, Directeur des Contributions directes, et généralement à toutes les personnes qui ont bien voulu nous procurer des observations, des notes, etc. pour la rédaction de cet ouvrage.

L. *Umbilicus pendulinus.* Dec. *Trifolium irregulare.* Pourr. *Trifolium resupinatum.* L. *Dianthus Carthusianorum.* Lin. *Helleborus viridis.* Lin. *Aconitum napellus.* Lin.

Mœurs et caractère des habitans de la campagne. Voyez notre Essai Statistique sur l'arrondissement de Mamers, page 3; les renseignemens que nous y donnons s'appliquent également à celui de la Flèche.

Usages locaux. Les uns sont généralement répandus, les autres n'appartiennent qu'à certaines localités.

L'exercice de la Cible, autrement le Pavois, ouvre le premier dimanche de mai, et continue les autres dimanches de ce mois.

Après le carême, les sacristes et les enfans de chœur vont demander les œufs de pâques; c'est pour eux une occasion de recevoir quelqu'argent.

La coutume d'aller vers le premier janvier à la *Gui-en-leu,* (La Gui l'an neuf) chercher ses étrennes existe toujours. C'est ordinairement en chantant que l'on réclame la générosité des personnes auxquelles on fait visite.

Brûlon, Avessé, etc. ont des combats de coqs. Le jeudi gras, les petits garçons se réunissent; chacun apporte son champion et le met en champ clos. Celui dont le coq est resté vainqueur de ses plus vaillans adversaires est proclamé Roi. Alors ses camarades le décorent de rubans de toutes couleurs, mettent sur sa tête une couronne de papier également ornée, et le portent en triomphe sur un fauteuil bariolé de la même manière. Le cortège se rend aux portes des plus riches, afin d'en obtenir quelques pièces de monnoie qui servent à régaler la bande joyeuse.

Dans beaucoup de communes le Tir de l'oie a lieu entre les garçons le dimanche gras. Une corde tendue au-dessus du chemin, retient par les pieds l'oiseau vivant, dont on se propose de séparer le

cou du tronc. On y procède de diverses manières : tantôt l'homme à cheval s'avançant au galop doit arracher le cou de l'animal ; tantôt à pied, il le tranche avec le sabre ou le détache d'un coup de fusil chargé à balle ; exercice cruel.

Plusieurs cantons, celui de Brûlon surtout, maintiennent religieusement l'usage de *rafraîchir les fosses* consacré par la piété filiale. Le 2 novembre, jour de la commémoration des Morts, les fosses des cimetières sont rafraîchies, c'est-à-dire bêchées superficiellement, pour réparer les tombes et propager ainsi le souvenir de personnes qui furent chères. Les sacristes remplissent ordinairement ce triste devoir, au moyen d'une légère rétribution de la part des familles.

A la même époque, des individus chantent, le soir, à la porte des maisons dont ils espèrent obtenir de l'argent, un hymne latin et plus communément des cantiques français analogues aux cérémonies du jour. Ces chants portent le nom de *Languentibus* du premier mot de l'oraison suivante :

Languentibus in purgatorio,
Qui purgantur ardore nimio
Et torquentur gravi supplicio,
Subveniat tua compassio,
O Maria.
Etc.

La pièce ci-après est plus usitée.

Tous nos parens et nos amis
A peine sont-ils endormis,
Le son de la cloche passé,
Leur souvenir est effacé.
Il faut mourir, (*bis*)
Et ne savoir que devenir.

Enfant ingrat, réveille-toi
Et jette les yeux sur moi.
Je suis ton père, tu es mon fils,
Hélas ! je pleure et toi tu ris.

Il faut mourir, etc.

. . . .

. . . .

Le 24 décembre veille de la Nativité, à Chantenay et ailleurs on chante des noels.

Un grand nombre de communes faisaient une quête pour acheter les cierges qui ornent le maître autel de la paroisse. Mais plusieurs curés voyant dans cet ancien usage une occasion de plaisir plutôt qu'un sujet d'édification ont supprimé l'offrande. Cependant elle continue d'avoir lieu en certains endroits, particulièrement à Poillé. Deux commissions formées, l'une de quatre garçons, l'autre de quatre filles, s'occupent séparément de cet objet et quêtent pendant un espace plus ou moins long, dans la paroisse et même hors de ses limites. Le 2 février jour de la Purification, fête de cette confrairie, les huit commissaires réunis et décorés de bouquets se rendent à l'église, offrent un pain bénit, présentent les cierges, qu'ils tiennent à honneur de porter à la procession; ils entendent la messe, dînent ensuite avec le curé et vont quelquefois finir la journée à l'auberge, où se dépense l'excédant de la quête.

Nous devons à M. le docteur Goupil ces détails sur les usages locaux.

Agriculture. Ce pays dont les fermes ont une étendue fort limitée, appartient à la moyenne et à la petite culture.

Le sol généralement composé à l'O. de terres douces assez fertiles, n'offre dans ses autres parties qu'un sable maigre, au milieu duquel se font remarquer, d'espace en espace, des terres argileuses, argilo-calcaires, calcareo-siliceuses propres aux différentes céréales. Il produit, suivant les localités, seigle, méteil, froment, orge, avoine, maïs, sarrasin, trèfle, pommes de terre, chanvre, lin, vignes, arbres à cidre, bois. Les vignobles des côteaux du Loir ont une certaine réputation; mais

les *voliers* ou vignes en treille des cantons de Pontvallain et Mayet donnent des vins fort médiocres, qui se consomment sur les lieux, ou aux environs.

La Sarthe et le Loir traversent de belles et riches prairies ; ailleurs la qualité des prés est en raison de la puissance des cours d'eau qui les arrosent.

On distingue entre les massifs de bois, les forêts de Souvigné, Mélinais, Vadré, de Malpaire et une portion de celle de Bersay. Depuis 35 ans, beaucoup de terres ont été défrichées et rendues à la culture ; des semis considérables de pin maritime ont eu lieu et remplacent de vastes landes, où croissait à peine la bruyère.

Si l'on divise le territoire en 1,000 parties égales, on obtient le tableau suivant, dans lequel le nombre des parties consacrées à chaque espece de culture ou d'emploi, est désigné d'une manière très-approximative.

Terres labourables.	589 parties,
Jardins.	17 3/6
Vignes.	27
Prairies naturelles.	92
Pâtures.	32
Châtaigneraies.	1
Bois.	108
Pinières.	32
Landes.	61
Mares, douves, étangs. . . .	2
Bâtimens et cours.	6
Presbyt., égl., cimet., carrièr. .	» 2/3
Routes, chemins.	26
Rivières et ruisseaux.	6
	999 5/6

Labours. Quelquefois la charrue n'est attelée que de chevaux ; mais le plus ordinairement l'attelage se compose de bœufs et de chevaux. Les petits cultivateurs travaillent la terre avec le *croc*, es-

pèce de houe à deux dents et à manche recourbé.

L'assolement triennal continue de prévaloir, néanmoins beaucoup d'agriculteurs ont adopté le quadriennal ou modifié le premier.

Engrais. Les fumiers des écuries constituent en général les engrais. Lorsque la paille ne peut suffire à la litière des bestiaux, on y supplée avec la bruyère que fournissent abondamment les landes et les pinières. On jonche aussi les cours et les chemins, de cette plante. Après avoir été broyée sous les roues des voitures, les pieds des bestiaux et s'être mêlée avec les boues, elle forme un excellent compost. Les cantons de Sablé et de Brûlon, favorisés par la présence de la pierre calcaire et de l'anthracite, font un grand usage de la chaux pour l'amendement des terres.

Animaux domestiques. La nature du sol exerce une influence marquée sur les êtres qu'il nourrit. Le N. O. de l'arrondissement se livre avec beaucoup d'ardeur à l'élève des bêtes à cornes et fournit au commerce une quantité prodigieuse de bœufs et de vaches, dont la race porte le nom de *bœufs manceaux*. Les poulains y sont également un objet de spéculation. Dans les terrains maigres, ces divers animaux sont petits et chétifs ; leurs produits semblent fixés au sol qui les a vu naître. Partout l'élève et l'engraissement des cochons attirent l'attention du cultivateur ; chacun en entretient autant que ses ressources le permettent. Les moutons, réunis en petites bandes surveillées par des enfans ou de jeunes pâtours, appartiennent à l'espèce commune. Il existe peu de chèvres. Sur quelques points on nourrit des oies. Mezeray et plusieurs autres lieux du canton de Malicorne engraissent des poulardes fort recherchees, principalement à Paris, où elles sont connues sous les noms de *poulardes du Mans* et de *poulardes de la Flèche*.

Industrie. L'agriculture fait la première et

presque l'unique occupation de l'habitant des campagnes.

La fabrication de la toile généralement répandue fournit du travail à quelques individus dans chaque commune.

La Flèche, le Lude, Sablé, etc., possèdent des tanneries dont les produits se consomment dans l'arrondissement, ou se vendent à la foire du Raillon, près du Lude.

Des chaussumeries se sont élevées de toutes parts, soit pour favoriser le goût des constructions, soit pour satisfaire aux besoins de l'agriculture. Elles emploient pour combustible, les unes le bois, les autres l'anthracite que donne le pays.

On remarque une trentaine de tuileries et briqueteries.

Diverses poteries se fabriquent à Malicorne, Foultourte et Ligron. Malicorne possède aussi une manufacture de faïence très-active.

L'extraction de l'anthracite, l'exploitation et le travail du marbre entretiennent un certain nombre d'ouvriers.

Les rivières et les ruisseaux alimentent des moulins à blé, quelques uns à foulon et à tan, et une mécanique pour scier le marbre : un assez grand nombre de ces usines manquent d'eau plusieurs mois de l'année.

Voyez le tableau des usines, article *Revenu imposable*, ci-après, page 17.

Commerce. Il consiste en grains, vins, cidres, noix, marrons, fruits cuits, chanvre, lin, graine de trèfle, bois ; bêtes aumailles, chevaux, porcs, moutons, oies, poulardes grasses, gibier, plumes, laines ; fils, toiles, cuirs, chaux, briqueterie, poteries, faïence, ouvrages en marbre ; beurre, cire, miel, menues denrées.

Foires. L'arrondissement en compte 58 ainsi fixées :

Brûlon, 4 : 1.er samedi après Pâques ; 1.er sa-

medi de mai ; 4.e samedi de juin ; 4.e samedi d'octobre (*décret du* 6 *septembre* 1802) ; elles sont nulles.

Foultourte, 4 : 1.er mardi de février ; 2.e mardi de juin ; 3.e mardi de septembre ; 2.e mardi de décembre (*décret du* 20 *juillet* 1811).

La Flèche, 12 : mercredi après le 1.er janvier ; dernier mercredi de janvier ; 3.e mercredi de février ; 1.er mercredi d'avril ; 4.e mercredi d'avril ; le mercredi avant la Pentecôte ; 1.er mercredi de juillet ; dernier mercredi de juillet ; 4.e mercredi d'août ; 4.e mercredi de septembre ; dernier mercredi d'octobre ; 2.e mercredi de décembre (*décret du* 6 *septembre* 1802).

La Fontaine-Saint-Martin, 2 : dernier lundi de février (*ordonnance du* 14 *janvier* 1818) ; dernier lundi de novembre (*ordonnance du* 20 *octobre* 1819).

Le Lude, 8 : 3.e jeudi de janvier (*décret du* 3 *novembre* 1802) ; 1.er jeudi d'avril, (*ordonnance du* 27 *avril* 1825); 1.er jeudi de mai. Lorsque l'Ascension tombe à cette époque, la foire est remise au lendemain ; 1.er jeudi de juin (*décret du* 3 *novembre* 1802) ; 1.er jeudi de juillet (*ordonnance du* 25 *avril* 1825) ; le jeudi après le 8 septembre ; cette foire consiste principalement en cuirs ; 3.e jeudi d'octobre ; 3.e jeudi de décembre (*décret du* 3 *novembre* 1802).

Luché, 3 : 4.e jeudi de juin ; 2.e samedi de septembre ; 2.e samedi de novembre (*décret du* 3 *novembre* 1802).

Malicorne, 4 : 1.er mardi de janvier ; 1.er mardi après Pâques ; 3.e mardi de juin (*ordonnance du* 22 *mai* 1813) ; 2.e mardi de septembre (*ordonnance du* 26 *septembre* 1825).

Mayet, 4 : 4.e lundi de janvier ; 2.e lundi de septembre ; 2.e lundi après le 1.er novembre ; 2.e lundi de décembre (*décret du* 3 *novembre* 1802).

Noyen, 4 : 2.e samedi avant Pâques ; 3.e samedi

après Pâques ; 1.er samedi d'août; 3.e samedi d'octobre (*décret du* 6 *septembre* 1802).

Pontvallain, 2 : derniers jeudis d'avril et d'octobre (*décret du* 11 *mai* 1807).

Précigné, 2 : 1.er mardi de juillet; dernier jeudi d'octobre (*ordonnance du* 21 *mai* 1817).

Sablé, 4 : 1.er jeudi après Pâques (*décret du* 17 *février* 1809) ; 3.e lundi de juin; 1.er lundi de septembre ; 3.e lundi de décembre (*décret du* 6 *septembre* 1802). Ces foires, surtout celle du 1.er jeudi après Pâques sont des plus belles des départemens de l'Ouest ; on y vend une grande quantité de bœufs maigres pour l'Orne et le Calvados.

Vaas, 4 : 3.e vendredi de février ; 1.er vendredi de juillet ; 1er vendredi d'août ; 2.e vendredi d'octobre (*décret du* 3 *novembre* 1802).

Verneil-le-Chétif, 1 : 1.er lundi d'octobre (*décret du* 13 *octobre* 1812).

11 *Marchés*, savoir :

Lundi, Mayet, Sablé.

Mardi : Foultourte, Malicorne, Mansigné.

Mercredi : La Flèche, Pontvallain.

Jeudi : Le Lude.

Vendredi : Sablé.

Samedi : Brûlon, Noyen.

Les communes ci-après ont de petits marchés qui se tiennent les dimanches et les jours de fêtes conservées, le matin avant la messe paroissiale.

Auvers-le-Hamon,	Malicorne,
Chantenay,	Mayet,
La Flèche,	Parcé,
Le Lude,	Précigné,
Luché,	Vaas.

Navigation. La Sarthe et le Loir, navigables dans tout leur cours sur l'arrondissement, servent au transport des sels, des vins, de l'ardoise et de beaucoup d'autres objets.

Routes. Huit routes, quatre royales et quatre départementales traversent l'arrondissement,

Routes royales. — 1.º Route de 2.e classe n.º 23 de Paris à Nantes. Partie comprise entre la lune de Pontlieue et la limite du département du côté d'Angers, à l'aqueduc de la Fontaine. Longueur : en empierrement, 47,195 mètres ; en pavés, 3625 ; total, 50,820.

Cette partie de route, dont 39,129 mètres seulement sont compris dans l'arrondissement de la Flèche, passe à Arnage, Guécélard, Foultourte, la Fontaine-Saint-Martin, Château-Sénéchal, Clermont, la Flèche et Bazouges. Elle est généralement entretenue avec des cailloutis siliceux d'une bonne qualité, et s'est considérablement améliorée, surtout entre Foultourte et Clermont. Néanmoins les fonds alloués pour son entretien sont insuffisans. (Voir ce que nous avons dit sur la première partie de cette route, dans la Statistique de Mamers, page 6).

2.º Route de 3.e classe, n.º 138, de Bordeaux à Rouen. Partie comprise entre la limite du département du côté de Saumur, à l'aqueduc de Mordouet, et la ville de la Flèche. Longueur : en empierrement, 3,473 mètres ; en pavés, 887 m. ; total, 4,360 mètres.

Cette portion assise sur un sol graveleux et entretenue en cailloutis siliceux est très-bonne : elle s'embranche avec la route n.º 23, à la Flèche, en passant par la rue Basse. Le peu de largeur et les sinuosités de cette rue ont déterminé à changer la direction de la traverse et à la reporter sur un quai : ce quai part de la culée droite du pont des Carmes, longe le Loir et aboutit à l'ancien que la ville s'est chargée d'élargir en le portant en rivière ; l'on travaille à sa construction. (Voir ce qui a été dit sur la 2.e partie de cette route, dans la Statistique de Mamers, page 7).

3.º Route de 3.e classe n.º 158 de Tours à Caen. — Une faible partie de cette route traverse l'ar-

rondissement de la Flèche. (Voir ce qui en est dit Statistique de Saint-Calais, page 8).

4.° Route de 3.e classe n.° 159 de Tours à Rennes. Longueur : en empierrement, 51,255 m. en pavés, 1,695 m. ; total, 52,950 mètres.

Comprise entre le chemin de la Chapelle, limite du département du côté de Château-la-Vallière, et la limite du côté de Laval, au Pont-Guéret, cette route passe au Lude, à Thorée et s'embranche avec la route n.° 138, à l'entrée de la Flèche. Elle s'embranche ensuite à la sortie de cette ville, avec la route n.° 23 et passe à Verron, Crosmières, Louaille et Sablé. Elle est généralement établie sur un sol sablonneux et entretenue en cailloutis siliceux. Quoique plate, cette voie est en bon état, à l'exception cependant de la partie comprise entre Sablé et le Pont-Guéret, qui est fatiguée et rouagée par les grands transports d'anthracite. Cette dernière portion est entretenue en partie avec des pierres de marbre noir cassées.

Routes départementales. — 1.° Route n.° 5 d'Angers à Alençon, etc., déjà mentionnée dans la Statistique de Mamers, page 8. Depuis cette époque, une ordonnance royale a classé son prolongement, de Sablé à la limite du département près Saint-Denis-d'Anjou, en passant par Souvigné, de manière que la longueur totale se trouve actuellement de 93,050 mètres.

Nota. Deux erreurs se sont glissées dans la Statistique de Mamers à l'article de cette route ; on indique : longueur en empierrement, 31,234 m. ; total, 75,500 m., au lieu de ces nombres, *lisez* : 41,234 m. ; 85,500 m.

La route est maintenant ouverte aux abords et dans la ville de Sillé ; l'on a fait le pont sur le ruisseau du moulin de Pontereau avec les chaussées aux abords ; empierré plusieurs parties en terrain naturel ; en 1830, on exécutera l'ouverture de

le dernier récensement la porte à 92787. Ce qui donne à peu de chose près, par kilomètre carré, 58 habitans et par myriamètre, 5790; et plus exactement les nombres : 57,8999 et 5789,99. Et si le territoire se trouvait également partagé entre tous les habitans, chacun posséderait 1 arpent, 72 perches, 71 mètres plus environ un tiers de mètre.

L'arrondissement électoral comprend le même territoire, plus les cantons de la Suze et de Loué, qui dépendent de l'arrondissement communal du Mans, et où se trouve une petite portion de la Charnie.

En 1829, les quatre Colléges Électoraux de la Sarthe fournissent 1156 électeurs; ainsi le collége départemental en compte 289, dont le moins imposé présente un cens de 1060 fr. 01 c.

Arrondissement électoral de la Flèche.

Cantons.	Communes.	Population.	Electeurs d'arrondissement.	Electeurs de département
Brûlon.	16	12360	16	6
La Flèche.	11	17269	74	20
Le Lude.	9	11545	32	8
Malicorne.	11	11045	18	7
Mayet.	7	10910	20	2
Pontvallain.	9	12713	12	4
Sablé.	15	16945	40	10
La Suze.	10	10480	25	6
Loué.	14	15063	19	4
Totaux.	102	118330	256	67

Recrutement. De 1819 à 1828, ou pendant dix ans, 8285 hommes ont concouru au tirage pour le recrutement de l'armée, 992 ont été réformés pour défaut de taille, et 1465 ont été désignés par le sort, comme l'indique le tableau suivant.

Cantons.	Nombre des jeunes gens qui ont concouru.	Réformés pour défaut de taille.	Contingent destiné pour l'armée.
Brûlon.	1076	107	197
La Flèche.	1590	197	273
Le Lude.	1053	130	185
Malicorne.	945	136	177
Mayet.	994	125	172
Pontvallain.	1171	179	205
Sablé.	1456	118	256
Totaux.	8285	992	1465

Revenu imposable. Les opérations du cadastre le fixent à 3142235 fr. 65 c.; les bâtimens de diverses espèces forment environ le sixième de cette somme.

22425	*Propriétés baties :*	*Revenu imp.*
22095	Maisons.	496763f.30 c.
4	Halles.	192
201	Moulins à blé.	23406 10
3	Moul. à blé mus par le vent.	90
5	Moulins à foulon.	300
9	Moulins à tan.	773
1	Moulin à tan et à foulon. .	400
1	Moulin à tan et à filature. .	400
2	M. à. nétoyer la gr. de trèfle.	211
1	M. pour broyer les couleurs.	144
1	Moul. pour scier le marbre.	120
3	Moulins à papier.	470
3	Huileries.	45
19	Tanneries.	484
35	Chaussumeries.	1124
31	Tuileries.	916
9	Poteries.	263
2	Fayenceries.	278
	Total.	526379 40
	Propriétés non bâties (page 2). .	2615856 25
	Total.	3142235 65

Contributions. Elles s'élèvent en principal pour 1830, à la somme de 586,696 fr. 44 c.

Cantons.	Foncière	Person. et mobilièr	Portes et fenêtres	Patentes en 1828.		Totaux.	
Brûlon.	71797	6501	2475	2976	04	83749	04
La Flèc.	80089	16004	6238	12991	»	115322	»
Le Lud.	57498	8215	2877	3626	50	72216	50
Malicor	51689	6497	2212	3823	»	64221	»
Mayet.	50154	7815	2726	2499	25	63194	25
Pontval	52942	8158	2440	4695	»	68235	»
Sablé.	97433	11510	4244	6571	65	119758	65
Totaux.	461602	64700	23212	37182	44	586696	44

Cela fait à-peu-près 6 f. 64 c. par habitant.

Le nombre des Patentés est 3237.

24 Percepteurs sont chargés du recouvrement de ces fonds.

Chefs-lieux des Perceptions et communes de leur ressort.

Aubigné, Coulongé, Lavernat, Verneil.
Auvers-le-Hamon.
Bazouges, Cré.
Brûlon, Avessé, Chevillé, Viré.
Cerans et Foultourte, Oisé, Yvré-le-Pôlin.
Chantenay, Mareil-en-Champ., S.-Christophe, Saint-Pierre-des-Bois, Villedieu.
Clermont, Créans, Mareil-sur-Loir.
Crosmières, le Bailleul, la Chapelle d'Aligné.
Juigné-sur-Sarthe, Asnières, Gastines.
La Flèche, S.te-Colombe, S.t-Germain, Verron.
La Fontaine-Saint-Martin, Ligron, St.-Jean-de-la-Motte.
Le Lude et St.-Mars-de-Cré, Dissay-s.-le-Lude, la Chapelle-aux-Choux, Savigné-sous-le-Lude.
Luché et Pringé, Thorée.
Malicorne, Arthezé, Courcelles, Dureil, Mezeray.

Mansigné, Châteaux-l'H., Pontvallain, Requeil.
Mayet, Sarcé.
Noyen, Fercé, Maigné, St.-Jean-du-Bois.
Parcé, Avoise, Vion.
Précigné, Courtilliers, le Pé, Louaille, Pincé.
Poillé, Fontenay, St.-Ouen-en-Champagne.
Sablé, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe.
Tassé, Pilmil.
Vaas, Chenu, la Bruère, St.-Germain-d'Arcé.
Vilaines-sous-Malicorne, Bousse.

Etablissemens publics. Une sous-préfecture; un Tribunal de première instance; 7 justices de paix; 30 résidences de notaire; 5 bureaux de l'enregistrement; une conservation des hypothèques; une recette particulière des contributions; une direction particulière des contributions indirectes; une recette principale; 4 recettes à cheval; un entrepôt de tabacs; 4 bureaux de la poste aux lettres; 3 relais de poste; une lieutenance de gendarmerie avec 4 brigades à cheval et 6 brigades à pied; 7 cures; 67 succursales y compris Pringé, Villedieu étant réuni à Chantenay, Créans à Clermont, Dureil à Malicorne et Gastines à Sablé; une chapelle vicariale, Courtilliers; 4 hospices en faveur des pauvres malades; 18 maisons de Charité, dont les sœurs instruisent l'enfance et portent des secours aux malades indigens; 32 bureaux de Charité; une école préparatoire militaire à la Flèche; une école ecclésiastique à Précigné; un collége à Sablé; des écoles primaires à la Flèche et à Sablé tenues, l'une par les frères des écoles chrétiennes, l'autre par la congrégation de Saint-Joseph de Ruillé; des pensionnats pour les enfans des deux sexes; un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices, dont plusieurs reçoivent une indemnité pour instruire gratuitement les pauvres.

Résidences de notaire. — La Flèche, 4; Clermont. — Brûlon, Chantenay, Chevillé, Pilmil. — Le Lude, 2; Luché, Saint-Germain-d'Arcé.

— Malicorne, Mezeray, Noyen, Vilaines. — Mayet, Aubigné, Vaas. — Pontvallain, Cerans, Mansigné, S.t-Jean-de-la-Motte, Yvré-le-Pôlin. — Sablé, 2; Auvers-le-Hamon, Parcé, Précigné.

Bureaux de l'enregistrement. — La Flèche, le Lude; Noyen pour les cantons de Brûlon et de Malicorne; Pontvallain pour les cantons de Pontvallain et de Mayet; Sablé.

Recettes à cheval. — Banlieue de la Flèche, le Lude, Noyen, Sablé.

Bureaux de la Poste aux Lettres. — La Flèche, Foultourte, le Lude, Sablé.

Brigades de Gendarmerie à cheval. — La Flèche, Foultourte, Sablé.

Brigades de Gendarmerie à pied. — La Flèche, Brûlon, Château-Sénéchal, Malicorne, Pontvallain, Précigné.

Hospices. — La Flèche, le Lude, Mansigné, Sablé.

Maisons de charité. — Auvers-le-Hamon, Bazouges, Brûlon, Chantenay, Cheau, Chevillé, Clermont, Courcelles, Fontenay, Juigné-sur-Sarthe, Luché, Noyen, Pilmil, Poillé, Précigné, St.-Jean-de-la-Motte, St.-Ouen-en-Ch., Viré.

Bureaux-de-Charité. — Brûlon, Chevillé, Fontenay, Maigné, Pilmil, Poillé, Saint-Ouen-en-Champagne, Saint-Pierre-des-Bois, Viré. Bazouges, Clermont, la Chapelle-d'Aligné, la Flèche, Saint-Germain-du-Val. Le Lude, Luché et Pringé. Bousse, Courcelles, Malicorne, Mezeray, Noyen. Aubigné, Cerans et Foultourte, la Fontaine-Saint-Martin, St.-Jean-de-la-Motte. Asnieres, Auvers-le-Hamon, Juigné, Parcé, Précigné, Sablé.

Antiquités. On observe une quinzaine de Peulvans élevés dans la lande des Soucis, canton de Pontvallain, des dolmens établis en divers lieux, et quelques tombelles.

Feu M. Deslandes, membre de plusieurs académies, a découvert sur la commune de Cré un

ancien camp romain, dont il envoya en 1826, le plan et la description à la société royale d'agriculture sciences et arts du Mans. La lande de Vion offre les vestiges d'un ouvrage semblable.

Des tombeaux en pierre coquillière ont été trouvés à Cré, Pontvallain et à Brûlon.

Nous signalons aux amis des arts les belles statues de l'église conventuelle de Solesmes.

Cet arrondissement dépendait des élections de la Flèche, de Château-du-Loir, Baugé et du Mans, il appartenait aux évêchés d'Angers et du Mans et faisait partie des archidiaconés de Sablé, de Château-du-Loir, du grand archidiaconé d'Angers; des doyennés de Brûlon, d'Oisé, de Clermont, Sablé, Château-du-Loir, de Vallon; des archiprêtrés de la Flèche et du Lude.

TABLEAU des Communes de l'Arrondissement de la Flèche, indiquant les Elections, Archidiaconés et Doyennés ou Archiprêtrés dont elles ont fait partie.

Communes.	Elections.	Archidiaconés.	Doyennés ou Archiprêtrés.
Arthezé.	La Flèche.	Gd. Archi.	La Flèche.
Asnières	*id.*	Sablé.	Brûlon.
Aubigné.	*id.*	C hâ-d-L.	Oisé.
Auvers-le-Ham.	*id.*	Sablé.	Brûlon.
Avessé.	La Flèche.	Sablé.	Brûlon.
Avoise.	*id.*	Sablé.	Brûlon.
Bazouges.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Bousse.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Brûlon.	*id.*	Sablé.	Brûlon.
Cerans et Foult.	Le Mans.	Chât-d-L.	Oisé.
Chantenay.	La Flèche.	Sablé.	Brûlon.
Château-l'Herm	Chât-du-L	Chât-d L.	Oisé.
Chenu.	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
Chevillé.	La Flèche.	Sablé.	Brûlon.
Clermont-Galer.	*id.*	Sablé.	Clermont.

Communes	Elections.	Archidiaconés.	Doyennés ou Archiprêtrés.
Coulongé.	La Flèche.	Chât-d-L.	Oisé.
Courcelles.	*id.*	Sablé.	Clermont.
Courtilliers.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Cré.	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
Créans.	La Flèche.	G. Archid.	La Flèche.
Crosmières.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Dissé-s.-le-Lude	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
Dureil.	La Flèche.	G. Archid.	La Flèche.
Fercé.	*id.*	Sablé.	Vallon.
Fontenay.	La Flèche.	Sablé.	Brûlon.
Gastines.	*id.*	Sablé.	Sablé.
Juigné.	*id.*	Sablé.	Brûlon.
La Bruère.	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
La Chap.-d'Alig.	La Flèche.	G. Archid.	La Flèche.
La Chap.-aux-Ch	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
La Flèche.	La Flèche.	G. Archid.	La Flèche.
La Font.-S.-M.	*id.*	Chât.-d. L.	Oisé.
Lavernat.	*id.*	Chât. d. L.	Chât. d. L.
Le Bailleul.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Le Lude.	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
Ligron.	La Flèche.	Sablé.	Clermont.
Louaille.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Luché.	*id.*	Sablé.	Clermont.
Maigné.	Le Mans.	Sablé.	Vallon.
Malicorne.	La Flèche.	Sablé.	Clermont.
Mansigné.	*id.*	Chât. d. L.	Oisé.
Mareil-en-Cham	La Flèche.	Sablé.	Brûlon.
Mareil-s-le-Loir.	*id.*	Sablé.	Clermont.
Mayet.	*id.*	Chât. d. L.	Oisé.
Mezeray.	*id.*	Sablé.	Clermont.
N.-D. du Pé.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Noyen.	*id.*	Sablé.	Vallon.
Oisé.	*id.*	Chât. d. L	Oisé.
Parcé.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Pilmil.	*id.*	Sablé.	Vallon.
Pincé.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.

Communes.	Elections.	Archidiaconés.	Doyennés ou Archiprêtrés
Poillé.	La Flèche.	Sablé.	Brûlon.
Pontvallain.	*id.*	Chât.-d-L	Oisé.
Précigné.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Pringé.	*id.*	Sablé.	Clermont.
Requeil.	*id.*	Chât.-d-L.	Oisé.
Sablé.	*id.*	Sablé.	Sablé.
Sarcé.	Chât.-d-L.	Chât-d-L.	Oisé.
Savigné-s.-le-Lu.	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
Solême.	La Flèche.	Sablé.	Sablé.
Souvigné.	*id.*	Sablé.	Sablé.
S.te Colombe.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
S. Christophe.	Le Mans.	Sablé.	Vallon.
S. Germ.-d'Ar.	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
S. Germ.-du-V.	La Flèche.	G. Archid.	La Flèche.
S. Jean-d.-l.-M.	*id.*	Sablé.	Clermont.
S. Jean-du-Bois.	*id.*	Sablé.	Clermont.
S. Mars-s.-le-L.	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
S. Ouen-en-Ch.	Le Mans.	Sablé.	Brûlon.
S. Pierre-des-B.	*id.*	Sablé.	Vallon.
Tassé.	La Flèche.	Sablé.	Vallon.
Thorée.	Baugé.	G. Archid.	Le Lude.
Vaas.	La Flèche.	Chât.-d-L.	Oisé.
Verneil.	*id.*	Chât.-d-L.	Oisé.
Verron.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Vilaine-s.-Malic.	*id.*	G. Archid.	La Flèche.
Villedieu.	*id.*	Sablé.	Brûlon.
Vion.	La Flèche.	G. Archid.	La Flèche.
Viré.	*id.*	Sablé.	Brûlon.
Yvré-le-Pôlin.	*id.*	Chât-d-L.	Oisé.

Champagne. *Campania*, dérivé de *campus* champ.

Les noms de Champagne, Campagne donnés à certaines contrées désignent un pays cultivé, découvert, plane et fertile en céréales. Telles sont la

Champagne du Maine, du Berri, etc.; la Campagne d'Alençon, de Caen, etc.

Pour d'autres localités les mots plaine et plaines expriment la même chose : ainsi l'on appelle plaine du Sonnois, les environs de Mamers; plaines de la Beauce, les vastes et riches campagnes de cette province.

La Champagne du Maine située à l'E. de la Charnie, entre les villes du Mans et de Sillé-le-Guillaume, est arrosée par la Vègre, le Trulon, la Gée et autres petits ruisseaux.

Elle appartient en général aux terrains de seconde formation, où dominent le calcaire compacte commun et le calcaire oolithe.

Quoique le sol ait généralement peu de profondeur et soit fréquemment couvert de cailloux, les moissons y sont abondantes.

Si le pays ne renfermait que les paroisses dont le nom est accompagné des mots *en-Champagne*, la circonscription ne présenterait point de difficulté; mais il en compte bien davantage.

Le ressort des anciennes juridictions ne peut servir à fixer ses limites. Les justices seigneuriales reportaient, les unes au présidial du Mans, les autres à celui de la Flèche, celles-ci au présidial de Château-Gontier, celles-là au siège royal de Sainte-Suzanne.

L'Almanach du Maine, année 1775, marque ces limites entre Conlie et Vallon, Brûlon et Brains.

Nous n'avons donc point de bases certaines, et la circonscription de ce pays devient tout à fait arbitraire. Ces motifs devraient dispenser de fournir le tableau des communes dont il est formé, si, en général, à défaut d'un état exact, on ne demandait pas au moins quelque chose d'approximatif.

La Champagne doit s'étendre de Rouessé à Tassé c'est-à-dire du N. au S. sur une longueur de 33 k., sa largeur moyenne est de 18 k.

Elle comprend 39 anciennes paroisses des Elec-

tions du Mans et de la Flèche, toutes, à l'exception de Cossé, appartiennent au département de la Sarthe et se divisent de la manière suivante :

Canton de Brûlon, Brûlon, Avessé, Chantenay, Chevillé, Fontenay, Mareil-en-Champagne, Poillé, St.-Christophe-en-Champagne, St.-Ouen-en-Champagne, Tassé, Villedieu, Viré.

Canton de Sablé, Juigné-Verdelle.

Canton de Conlie, Conlie, Bernay, Cures, Domfront-en-Champagne, Mezières, Neuvy-en-Champagne, Neuville-lalais, Ruillé-en-Champagne, St.-Julien-en-Champ., Tennie, Verniette.

Canton de Loué, Loué, Amné, Auvers-sous-Montfaucon, Brains, Chassillé, Crannes-en-Champagne, Epineu-le-Chevreuil, Longne, Montreuil-en-Champagne, Tassillé, Vallon.

Canton de Sillé-le-Guillaume, Crissé, Rouessé-Vassé, Rouez-en-Champagne.

Canton de Meslay (Mayenne), Cossé-en-Champagne.

Sa population monte à 37500 habitans, environ.

La Champagne ne possède point de ville; Conlie par sa position entre le Mans et Sillé, sur la route d'Orléans à St. Malo, semble en être le chef-lieu.

Loué, Conlie, Vallon et Brûlon ont des foires et marchés, où se vendent les produits du sol.

Les routes du Mans à Mayenne, du Mans à Laval traversent le territoire et facilitent les communications.

La Champagne Hommet, que Guillaume le Bâtard donna à Tancrède Hommet seigneur Normand, dont il voulait récompenser les services, était une châtellenie annexée à la terre et au château de Verdelle, paroisse de Poillé. Cette terre passa dans la maison de Laval; au mois de septembre 1239, Emme de Laval, comtesse d'Alençon et Jean de Tocy son troisième époux, la cédèrent, pour être tenue du seigneur de Laval, suivant les us et coutumes du pays du Maine, à Jacques seigneur

de Château-Gontier, en faveur de son mariage avec Avoise de Montmorency, fille de Mathieu et de ladite Emme; Guy VII, frère d'Avoise, approuva la donation. (*Hist. de Montmorency*, 149; preuv. 108. — Menage, *Hist. de Sablé*, 348.)

La Champagne d'Anjou ou de Parcé, seigneurie située dans la paroisse de ce nom, fut possédée pendant plusieurs siècles, par la famille de Champagne, l'une des plus illustres de l'Anjou.

Ce n'est point du pays que nous avons décrit que cette famille tire son nom; étrangère à la province du Maine, elle ne joue aucun rôle dans son histoire; elle n'y a formé aucun établissement religieux; on ne voit même pas ses membres intervenir comme témoins des nombreuses fondations qui eurent lieu aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. Elle n'y est connue que par ses alliances, ses acquisitions et les dons qu'elle y a reçus.

Cette famille se divisait en plusieurs branches:

1.° Champagne de Parcé et de Pescheseul, ou Champagne d'Anjou.

2.° Champagne de la Suze, ou du Maine.

3.° Champagne de Villaine.

Elle portait de sable frété d'argent de six pièces, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné d'or. Croyant se donner plus d'importance, quelques-uns de ses membres prirent les armes des comtes de la province de Champagne, qui sont d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux cotices, potencées et contre-potencées d'or, et les écartelèrent de celles de leur maison.

La féodalité de la Champagne était partagée entre plusieurs familles et divers établissemens religieux; elle ne paraît pas avoir jamais fait le patrimoine exclusif d'aucun seigneur.

Ces principales familles étaient dans les derniers tems, celles de Tessé, Vassé, Dubouchet, etc.

Les premiers évêques du Mans visitèrent la

Champagne : on leur attribue la consécration des Églises de Brûlon, Chevillé, Neuvy et de Poillé. (*Anal.*, 241, 242, 243. — *Le Corv.*, 69, 79, 96.).

Il se forma ensuite dans cette partie du diocèse plusieurs établissemens religieux, dus à la piété des seigneurs du pays; mais le plus important de tous, fut l'abbaye Cistercienne de Champagne fondée en 1188, sur la paroisse de Rouez, par Foulques Riboul, seigneur d'Assé et de Lavardin.

CHARNIE. *Silva Carnida*, *Silva Carneta*, *Silva de Carneta*, *Nemus Carniense*, *Vicaria Carniensis*, *Carneta*, *Carnia*, *Charnia*, *Charneia*.

La Charnie située à l'O. de la Champagne fut autrefois une forêt immense. Ce pays couvert de bois, hérissé en différens lieux de rochers, offrait il y a quarante ans, de vastes landes, dont une partie a été défrichée.

L'Erve, la Vaige, la Jouanne, le Trulon et autres petites cours d'eau arrosent son territoire; ils y formaient un assez grand nombre d'étangs, rendus pour la plupart à l'agriculture.

Cette contrée appartient aux terrains primitif, de transition et secondaire. On y rencontre la siénite, le pétrosilex, le grès argileux, des schistes, le calcaire jurassique, le minerai de fer. M. La Pylaie dit avoir trouvé des os de phoques dans le calcaire près Sainte-Susanne.

Nous éprouvons beaucoup d'embarras pour déterminer ses limites : aucun historien ni géographe ne les a tracées. Guillaume de Lisle, Carte des provinces du Maine et du Perche, marque vaguement la Charnie; un autre avant lui avait fait de même; Davity, Description de l'Europe, écrit qu'elle peut avoir huit lieues de long; suivant la Martinière, on ne connaît pas ses bornes fort au juste; l'auteur du Mémoire sur la Charnie inséré dans les Nouvelles Recherches sur la France, ne donne point de détails à cet égard.

Le ressort de la juridiction du chef-lieu comprenait des paroisses dépendantes de la Champagne ; et parmi celles désignées dans la circonscription de son territoire, les unes appartenaient à la sénéchaussée du Mans, les autres à diverses juridictions. La circonscription de ce pays est donc en quelque sorte arbitraire.

Nous croyons cependant que la Charnie doit s'étendre de Sainte-Jame-le-Robert à Sauge ; ainsi elle aurait 34 kil. du N. au S., sur 28 de l'O. à l'E.

Après avoir fait partie des Elections du Mans, de Laval, Mayenne et de la Flèche, des Archidiaconés de Sablé et de Laval, elle se trouve aujourd'hui partagée entre les départemens de la Sarthe et de la Mayenne. Ses paroisses au nombre de 27, sont, dans la Mayenne,

Canton d'Evron : Evron, Assé-le-Bérenger, Chatre, * Livet-en-Charnie, Mésangé, S.te-Jame-le-Robert, * Saint-Georges-sur-Erve, * Voutré.

Canton de Sainte-Susanne : * Sainte-Susanne, * Blandouet, Chames, * Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Leger-en-Charnie, * Saint-Pierre-d'Erve, * Thorigné-en-Charnie, * Torcé-en-Charnie, * Vaiges, Viviers.

Canton de Meslay : * Bannes, Sauge.

Dans le département de la Sarthe,

Canton de Conlie : * Saint-Symphorien.

Canton de Loué : Chemiré-en-Charnie, * Etival-en-Charnie, Joué-en-Charnie, Saint-Denis-d'Orques.

Canton de Sillé-le-Guillaume : * Neuvillette, Parennes.

Les paroisses marquées d'un astérisque formaient avec Amné, Cossé-en-Champagne et Ruillé-en-Champagne, le ressort du siège Royal de Sainte-Susanne.

La population s'élève à 27000 habitans, environ.

Le sol généralement peu fertile produit seigle,

méteil, avoine, froment, sarrasin, chanvre; pommes de terre, arbres pour le cidre, beaucoup de bois.

Parmi les nombreux massifs de bois on distingue les forêts de la Grande et de la Petite Charnie, l'une au N. de Saint-Denis-d'Orques, l'autre à l'O. N. O de Saint-Symphorien. Suivant l'état dressé par l'administration, la première renferme 2107 hectares et avoisine la forêt de la Chartreuse, de 200 hectares en belle futaie. Bornée au N. par une chaîne de rochers dont le plus élevé se nomme le Groin de Cochon, elle s'étend de l'E. à l'O., et nourrit cerfs, chevreuils, sangliers, etc. On y voit beaucoup de hérons, quelquefois des cignes, etc. Avant la révolution, elle appartenait aux terres de Sainte-Susanne, de Bouillé et de Sourches; depuis, Madame de Montbason héritière de la maison de Bouillé, en a vendu une partie.

La prodigieuse quantité de bois dont le pays est couvert, y fit établir plusieurs grosses forges qui tiraient du sol même leur minerai, et une verrerie, paroisse d'Etival. Les usines de Chemiré et de Moncor continuent seules leurs travaux. A quelque distance à l'O. du clocher d'Etival est construite la maison de la Meute, rendez-vous de chasse des seigneurs de Bouillé.

Sur l'un des rochers qui bordent la forêt au N., existait anciennement l'hermitage Saint-René, dont on apperçoit les vestiges au S. E. de Viviers. Les ingénieurs-géographes chargés de lever la nouvelle Carte de la France, choisirent, il y a environ dix ans, cet emplacement pour y faire leurs observations. (M. l'abbé Brillet, *Observ*).

Les routes du Mans à Laval, de Sablé à Sillé-le-Guillaume traversent le territoire dans des directions opposées.

Ce canton se divise en Grande et en Petite Charnie; la Grande renferme deux villes: Sainte-Susanne et Evron avec l'ancienne cité des Arviens;

la Petite, arrosée par le ruisseau de Palais, se compose des paroisses de Saint-Symphorien, Parennes et de Neuvillette.

La Charnie, comme les autres portions du diocèse, possédait plusieurs établissemens religieux : les abbayes d'Évron et d'Étival, la Chartreuse du Parc, un couvent de Bénédictines, les prieurés de Saint-Symphorien, Sauges, Torcé, Torigné et de Vaiges.

Ce pays convenait très-bien aux Druides ; aussi ils y portèrent leur culte et leurs institutions; des monumens qu'ils ont élevés, il reste deux dolmens, établis au milieu d'un carrefour près le moulin des Erves, à 2 kil. N. N. E. de Sainte-Susanne ; et peu loin de là, sur le bord de la rivière, un peulvan de 8 p. de hauteur; ces dolmens sont fort endommagés. (*Mem. de la Soc. des Antiq. de Fr.* VIII, page 367).

Les premiers évêques du Mans ne se contentèrent point d'annoncer l'évangile aux peuples de cette cité; leur sollicitude embrassa également les Arviens et les Diablintes; suivant le Pontifical, ils bâtirent les églises d'Evron, d'Assé-le-Bérenger, etc. (*Analecta*).

Il n'est point parlé de la Charnie avant le IXe siècle.

832 — 857. S. Aldric pour subvenir aux besoins de son église et des pauvres, forme des établissemens agricoles sur plusieurs points de son diocèse, entre autres dans la forêt de Charnie. *Aldricus fecit Mansionilia....... in Silva Carnida quinque* (Baluz. *Misc.* III, p. 62).

951 — 970. Mainard lègue aux chanoines de sa cathédrale une terre située dans la Charnie, *in vicaria Carniensi.* (Le Corv. 320).

1081 — 1090. Patry de Chaources accorde aux moines de la Couture la permission de prendre sur la terre de Sourches, dans le bois de la Charnie, *dedit boscum Charneiæ*, les matériaux dont ils

auront besoin pour bâtir une église. (*Hist. de la Cout.*).

Vers 1105, Guy de Sauge fondateur du prieuré de ce nom, permet à ces religieux de couper dans la forêt de Sauge dépendant de la Charnie, *Silva de Salgia quæ est de Charnia*, du bois pour leur usage. (*ibid*).

1109. Raoul vicomte de Beaumont fonde, à la sollicitation de Saint-Alleaume, l'abbaye d'Étival-en-Charnie, *in Silva Carneta.* et nomme pour abbesse Godechilde sa sœur qui était religieuse au Roncerai, *Sanctimonialem de Charitate*; il laisse choisir dans la forêt de Charnie, *in silva mea de Carneta*, les pièces nécessaires aux constructions de l'église et du monastère. L'évêque Hildébert approuve l'établissement, *Monasterium de Carnia.* (*Anal.* 312. — Men. *Hist. de Sablé*, 22).

1235. Marguerite comtesse de Fif, nièce du vicomte de Beaumont, établit la Chartreuse du Parc sur le territoire de Saint-Denis-d'Orques. (Le Corv. 505).

Depuis le XI.e siècle jusqu'à l'avénement de Henri IV à la couronne de France, 1589, les vicomtes de Beaumont furent seigneurs des deux tiers de la Charnie. Les abbayes d'Évron et de la Couture, la Chartreuse du Parc, les seigneurs de Mayenne, de Sablé, etc. y possédaient des fiefs plus ou moins étendus.

SAINTE SUSANNE, *Sancta Susanna*, *Sanctæ Susannæ oppidum*, capitale de la Charnie, occupe le sommet d'un monticule, dont le pied est arrosé par l'Erve. Elle se compose d'une soixantaine de maisons et d'une rue principale, étroite et sinueuse.

Le faubourg situé dans le vallon, présente six moulins à blé, trois à tan, un à foulon et sept papeteries. Celles-ci fabriquent principalement du carré d'impression et de la couronne.

Suivant l'Annuaire du département de la Mayen-

ne, la commune renferme 1483 habitans. Il s'y tient un marché le mardi et plusieurs foires par an.

Cette ville ceinte de murailles avait un château avec un grand donjon. Il reste du château la partie inférieure de ses tours et de leurs courtines; le donjon consistait en une grosse tour carrée flanquée de contreforts; le haut de cet édifice est également détruit, et le fossé que traversait le pont-levis plus ou moins comblé.

Les murs de la ville ont été élevés sur de plus anciens, et même sur des débris de murailles vitrifiées. On observe encore un bloc de ces vitrifications, entier sur une longueur de dix mètres, haut d'environ deux mètres à l'une de ses extrémités, tandis que l'autre finit par disparaître sous les décombres. Cette masse offre une agglomération de pierres (presque toujours du grès) irrégulières et inégales, liées par une pâte vitreuse de couleur vert-bouteille plus ou moins foncé. (M. de la Pylaie, *Mém. de l'Acad. des Antiq. de Fr.*, VIII, p. 361.) Vers 1792, feu Maulny, naturaliste du Mans avait observé ces vitrifications; il en rapporta des morceaux qui sont déposés au Muséum de cette ville.

Sainte Susanne avait un siége Royal dont le ressort comprenait 17 paroisses; un grenier à Sel. Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un canton de 10 communes et fait partie de l'arrondissement de Laval.

Ce fut autrefois une place importante. Quoique dominée par le tertre de Gane, dont un vallon étroit la sépare, elle était, avant l'usage du canon, regardée comme un rempart inexpugnable contre les incursions des Bretons et des Normands.

1073. Les Anglais assiègent Sainte Susanne pendant trois ans; mais Hubert II, Vicomte de Beaumont fait de si fréquentes sorties, qu'il oblige Guillaume-le-Bâtard à construire un fort dans la vallée de Beugy, pour arrêter les courses de la garnison, et l'amène au point de rechercher son

amitié et de lui rendre Fresnay et Beaumont, dont il s'était emparé.

1423. Ambroise de Loré, la défend vaillamment avec six cents hommes et cause beaucoup de mal à l'armée de Salisbéry. Le général Anglais honteux d'une résistance à laquelle il ne s'attendait point, fait venir neuf à dix pièces de canon et ouvre une brèche si grande, que les assiégés n'ayant plus d'espoir, capitulent et sortent avec vie et bagues sauves, moyennant 2000 écus d'or de rançon. (Lecorv.).

1439. La place est réduite sous l'obéissance du Roi ; les Anglais la prennent de nouveau par trahison ; mais ils sont bientôt contraints de l'abandonner.

16.e Siècle. Les Ligueurs dirigent contre elle leurs attaques et font d'inutiles efforts pour enlever un poste aussi avantageux.

Pendant les guerres de la révolution, cette ville s'est maintenue pour le gouvernement, au milieu d'un pays occupé par les troupes royalistes, dont les montagnes des Coévrons étaient le quartier-général, et où même se trouvaient leurs hôpitaux.

Sainte Susanne était une baronnie membre du duché de Beaumont. 1600, Henri IV, Roi de France, l'engage à Guillaume Fouquet de la Varenne son favori, lui cède la finance des charges de judicature et se réserve seulement le droit d'en donner les provisions. Les descendans de Fouquet, ont possédé cette terre plus d'un siècle. Catherine de la Varenne, la porta en dot à Hubert de Champagne. Leur petite-fille Anne-Marie de Champagne épousa en 1732, César-Gabriel de Choiseul depuis duc de Praslin. En 1792, Sainte Susanne appartenait à cette famille. (*Nouvelles Recherches sur la Fr.* II, 445. — Lepaige).

Evron, d'abord appellé Aurion. *Aurio*, *Aureonnum*, *Ebronium*, *Evronium*.

Cette petite ville doit son origine à une abbaye de Bénédictins fondée vers le milieu du 7.e siècle

par l'évêque Saint Hadouin. Il s'y tient le jeudi un marché fort considérable en grains, fils, etc., et plusieurs foires par an. La commune renferme 3,518 habitans.

L'église paroissiale de Saint-Martin a été abattue pour former une place. Celle de l'abbaye avec collatéraux est sous l'invocation de la Sainte-Vierge; elle annonce dans sa construction deux époques distinctes. Le chœur d'une belle architecture gothique a ses bas côtés garnis de chapelles, au nombre de sept, et des vitraux peints; on admire la flèche élevée et d'un travail délicat qui le surmonte. La nef, autrement *la vieille église* moins exhaussée, n'a point de voute en pierre. Quelques temps avant la révolution, les religieux avaient décoré leur église d'un autel à la romaine en marbre blanc, et d'une superbe grille pour fermer le chœur dont ils réunissaient une partie à la nef.

Dom Briant rapporte l'épitaphe placée sur le tombeau de Gervais Langlois, 14e abbé de ce monastère, morten 1319, et enterré devant la sacristie.

« *Quid dicam de l'abbé, prudens fuit et sine labe.*
Mortuus est, mort soit, requiem det ei Deus, or soit.
Anno X.I.X.M.C. *terno fuit Anglici positus icy.*
Tectus sub hâc petrâ, quem dirigat E.L. *super æthra,*
Dans de peccatis veniam, socielque beatis. »

(Cenomania).

L'église abbatiale sert maintenant à la paroisse.

Les Moines remplacèrent, vers 1730, l'ancienne maison conventuelle par un bâtiment en pierres de taille qui réunit l'élégance et la solidité. (*Nouvelles Recherches sur la France*, II, p. 445).

L'abbé, qualifié de Baron d'Evron, présentait 16 prieurés et 35 cures; il avait une justice seigneuriale exercée par ses officiers. Cette juridiction s'étendait sur les paroisses d'Evron, de Bais, Champgenéteux, Cures, Sainte-James-le-Robert, Nau, etc.; elle ressortissait au Présidial du Mans.

Au milieu du IX.e siècle, les Normands prennent

Evron, ruinent l'abbaye, dont les séculiers usurpent les biens. Cent ans après, Thibault comte de Blois, rétablit le monastère et lui rend une partie de ses possessions. (*Le Corv.*, 304 et 328).

1577. Les troupes sous les ordres de Bussy, pillent la ville, enlèvent ou détruisent les archives de l'abbaye. Menacés par les Calvinistes, les moines et les habitans se retirent au château du Rocher et y transportent la statue de la Vierge en argent, les reliques avec les vases sacrés. Comme peu auparavant un chef nommé Marais, à la tête de 200 huguenots, avait occupé l'église abbatiale, et que pour l'en expulser, on avait fait marcher contre lui 5000 hommes, les habitans alors fortifient cet édifice, l'environnent d'un fossé profond, et s'y renferment. (*Cenomania*).

1638. Le marquis Urbain de Montécler et Marie de Froulay son épouse, établissent un prieuré de Bénédictines.

Le collége dont la présentation appartenait à l'abbé, est aujourd'hui tenu par deux régens; le premier fait les fonctions de principal.

1790. Evron devient le chef-lieu de l'un des sept districts du département de la Mayenne. Il continue d'être le siège d'une justice de paix formé de onze communes de l'arrondissement de Laval, possède un bureau de l'enregistrement, etc.

1803. La préfecture de la Mayenne met provisoirement à la disposition des Sœurs de la Chapelle-au-Riboul, les bâtimens et jardins de l'abbaye. Un décret du gouvernement, daté de Bayonne le 7 mai 1808, leur donne définitivement ces objets pour y établir le chef-lieu de la Congrégation, qui depuis cette époque est appellée Charité d'Evron. Le noviciat, les Sœurs invalides et un pensionnat de jeunes demoiselles occupent ce local et un bâtiment élevé par la Congrégation.

Cette association charitable possède, y compris le chef-lieu, 175 établissemens, où résident 641

Sœurs, savoir : 96 maisons dans la Mayenne, 72 dans la Sarthe, 5 dans l'Orne, 1 dans Ille-et-Vilaine, 1 dans Maine-et-Loire ; 25 hospices font partie de ce nombre.

VAGORITUM, ville des Arviens était située dans la Charnie, au S. et peu loin de S.t-Pierre-d'Erve, à l'endroit appellé la Cité. Jaillot avait signalé ce point et d'Anville y a reconnu l'ancienne capitale d'un peuple.

Cette cité bâtie sur la rive gauche de l'Erve, *Arva*, dans un angle que forme le cours de la rivière, occupait un terrain élevé, accessible seulement au N. E., et défendu sur tout le reste par des rochers coupés à pic, ayant jusqu'à 20 mètres d'élévation du côté de l'Erve.

L'enceinte, dont les murailles, quoique démolies, laissaient encore au milieu du dernier siècle, 1756, des traces sensibles, avait environ 300 mètres de long, sur 200 mètres de large.

Vers 1725, on y découvrit quelques médailles d'argent, une entre autre de l'empereur Valerien, plusieurs vases de terre jaune et rouge, du machefer et du charbon.

A quelque distance au N. se remarque la Cour d'Erve, ancienne maison seigneuriale.

Vers le N. E., deux cavernes appelées les Caves de Sauge, ou les *Caves à Margot*, distantes l'une de l'autre de 200 pas, ont leur ouverture de chaque côté de la rivière, au pied du rocher.

La principale appartient plus spécialement à la à la cité, elle peut avoir trois cent pas de long ; on n'y pénètre qu'en rempant, mais dans certains endroits la voute est élevée et garnie de stalactites ; un ruisseau empèche d'aller au-delà. Le vulgaire croit cette grotte habitée par la dame Margot, et cette fée, assure-t-il, distribue de l'argent à ceux qui lui offrent une poule noire. (Lepaige).

La Cité des Arviens n'étant pas comprise dans

les Notices des IV.e et V.e siècles, pouvait bien être déjà subordonnée à celle des Cénomans.

Les ARVII ou *Aruvii*, peuple de la Gaule Celtique avaient pour voisins : au N. les *Diablintes*, à l'E. les *Cenomani*, Manceaux, au S. les *Andes* ou *Andecavi*, Angevins ; à l'O. les *Redones*, habitans du territoire de Rennes. Leur capitale se trouvait à 29 kil. S. S. E. 1/4 E. de celle des Diablintes, *Noiodunum* ; et à 45 kil. O. de *Subdinum*, ville des Cénomans.

Sans affecter trop de précision, dit d'Anville, on peut leur assigner le territoire qui compose les doyennés de Brûlon, de Sablé et de Laval, c'est-à-dire environ 120 paroisses, qui forment une partie des cantons de Sablé, Brûlon et de Loué, département de la Sarthe ; les cantons de Laval, Montsurs, Sainte Susanne, Mayenne, Château-Gontier, département de la Mayenne.

Compris entre le 16° 31' et le 17°, 33' de long., entre le 47° 45' et le 48° 7' de lat., leur pays aurait eu de l'E. à l'O. 33 lieues gauloises ou 49 1/2 milles romains, 73,k. 3 ; et du N. au S. 17 lieues, ou 25 1/2 milles, 37,kil. 7. (*Voir Note* 2, page 42.)
(*Mém. de l'Ac. des Inscr.* XXVI, p. 108.)

DIABLINTES. *Diablintes*, *Diablentes*, *Diablinthres*, *Diablindi*, *Diabolitæ*, *Diaulitæ*, *Condeda*, *Condita*, *vel Vicaria Diablentica*, *Pagus Diablenticus*.

On a long-temps cherché la position des Diablintes, ancien peuple de la Gaule que Ptolemée, range parmi les Aulerces de la Celtique et place à l'E. des *Venetes*, habitans de Vannes ; ce géographe leur donne pour capitale *Noiodunum*.

Philippe Cluvier, mort en 1623, marque dans son *Introductio in universam geographiam*, le pays des Diablintes, vers la rivière de Mayenne, au N. O. du Mans.

était né dans la paroisse de Diablinte au Maine ; de parens chrétiens (7).

772—784. Du temps de l'evêque Mérole, Wilibert afferme de l'abbaye de Saint-Vincent, la terre de Mésangé en Diablinte (8).

Une charte de Louis le Débonnaire datée de la 29e année de son règne, l'an 833, parle des monastères de St.-Martin en Diablintique, de Chalon, etc., possédés par les officiers de l'empereur, quoiqu'ils appartinssent à l'église du Mans.

NOIODUNUM, *oppidum Diablentis* capitale des Diablintes, était bâtie sur l'emplacement qu'occupe le village de Jublains. Au milieu du 18e siècle, on distinguait encore facilement l'enceinte carrée de cette cité.

Tout près à l'O. existe un ancien château de même forme, long de cent mètres, flanqué de quatre tours et nommé le Camp-de-César. Les murs épais de 8 pieds n'en ont plus que 10 à 12 de hauteur; bâtis, comme ceux de la cité, par assises régulières de pierres et de briques, ils annoncent une construction romaine.

Non loin de cette forteresse on voit des restes de bains et la fontaine des Cuves ou de Jouvance. Son bassin ovale est ceint de belles pierres de taille et surmonté vers l'extrémité septentrionale d'une voute d'un pied et demi d'élévation, sous laquelle l'eau arrive de la source.

La fontaine de la Bousselière, située à l'O. du bois du Teil, alimentait aussi les bains, au moyen d'un acqueduc qui passait par les landes d'Ecuré et le hameau du Doucé. Des personnes font partir ce canal d'un peu plus loin, du pont d'Oisilly, où il recevait les eaux de la rivière d'Aron. On apperçoit en quelques endroits les traces de cet ouvrage.

Des fragmens de vases en terre rouge, des briques anciennes, des cercueils en pierre coquillière, des médailles d'empereurs depuis Jules César jusqu'à Constantin, des impératrices Faustine, etc.,

en or, argent et bronze, ont été, à différentes époques, trouvés sur les lieux.

Pendant l'hiver de 1776., l'abbé Lair curé de Jublains, pour fournir du travail aux pauvres de sa paroisse, les employa à défricher un taillis dépendant de son bénéfice ; il découvrit bientôt une grande salle ayant 22 1/2 pieds de long sur 16 de large. Le pavé en mosaïque représentait des animaux, tels que dauphins, aigles, oies, et des fleurs. Des morceaux furent enlevés et se conservent avec soin ; M. de Brossard, ancien seigneur de Jublains, en possédait un de quatre pieds carrés, sur lequel est figuré un dauphin. Toutes ces pièces à fond blanc-jaunâtre, offrent des dessins colorés en rouge et en bleu ; elles ont une forme carrée, la pièce du milieu sur laquelle on voit un aigle les aîles éployées, est ronde. On trouva aussi des vestiges de bains, des anneaux, des médailles, des flacons de verre de couleur verte, etc.

En 1785, le curé Savare animé des mêmes sentimens que son prédécesseur, fit fouiller un bosquet voisin du taillis ci-dessus, et traversé par une large voie qui conduisait à un tertre circulaire d'environ 28 pieds de diamètre, élevé de 4 à 5 au-dessus du sol, où des portions de colonnes servaient de siéges. Les ouvriers mirent à découvert, de chaque côté de l'allée, une file d'habitations, dont les murs peints à fresque, n'avaient plus que deux à trois pieds de hauteur. On recueillit des médailles, des fragmens de vases, des parties de statues en terre cuite, des cercueils, etc. Si les fouilles avaient continué jusqu'au tertre, on eût pu trouver les restes du temple de la Fortune, que la tradition assure avoir été bâti en cet endroit, et d'où provenaient sans doute les débris de colonnes.

La cité des Diablintes mentionnée dans les Notices du V.e siècle, fut plus tard soumise à celle des Cénomans. L'histoire garde le silence sur les

révolutions qu'elle a subies, sur les causes et l'époque de sa destruction. L'auteur de la vie de l'évêque Hildebert, écrite en 1220, l'appelle Jublent. (*Journal de Verdun*, août 1740, p. 83 et suiv.; février 1741, p. 108 et suiv. — L'abbé La Fosse, *Rémarques sur les Observations de M. Le Beuf, sur les Peuples Diablintes*, etc. — P. Renouard, *Essais Histor.*, 1, p. 65. — M. Bucquet, médecin, *Annuaire de la Mayenne*, 1824. — Dugué, *Académ. des Antiq. de Fr.*, VIII, p. 260.)

JUBLENT, plus connu sous le nom de Jublains, *Vicus Diablenticus*, à 62 kil. 2 O. N. O. du Mans, est un simple bourg ou village, du canton de Bais, situé sur le chemin de Mayenne à Evron. Le ruisseau de Vorière et autres petits cours d'eau arrosent son territoire, où l'on compte 1,766 habitans. L'église sous l'invocation de S.t-Gervais et de S.t-Prothais, est une de celles que l'évêque Hildébert retira des mains des laïcs et donna à sa cathédrale. Le chapitre du Mans présentait la cure. Le collége estimé 300 livres était à la présentation du procureur de fabrique. (*Anal.* 319 — Le Paige).

Jaillot, Carte du diocèse du Mans, indique au S. du clocher le manoir seigneurial de Landepoustre avec chapelle; et au S. E., sur un monticule, les ruines du château des Ecotes.

NOTES.

(1) *Viducasses*, *Saii*, *Redones*, *Abrincatui*. Peuples qui habitaient les territoires, où dans la suite s'établirent les diocèses de Bayeux, Sées, Rennes et d'Avranches qui, avant 1790, servaient de limites à celui du Mans.

(2) Dans la Gaule Celtique, les distances se comptaient ordinairement en lieues gauloises; quelquefois par milles romains.

Le mille romain, de 75 au degré, se compose de mille pas romains, et vaut 761 toises, (1, kilomètre 48.)

La lieue gauloise d'un mille et demi romain, et de 50 au degré, vaut 1,141 toises, (2, kil. 2); elle est la moitié de la lieue commune de France de 2,282 toises et de 25 au degré. (*Académie des Inscriptions*, XXVIII, p. 447).

(3) La reconnaissance des lieux désignés par les auteurs latins, fixe d'une manière certaine la position des Diablintes, comme le démontrent les passages suivans.

Vir quidam nobilis villam Ecclesiæ Cenomanicæ Tridentem vocatam, sitam in Condita Diablentica obstinato animo invasit. (Vie de Saint Domnole, par un contemporain, Bollandus, 16 mai). *Tridens* est appelé *Tredentum* dans une charte rapportée en la vie de S.t-Aldric. (Baluz., *Misc.* III, 30).

(4) *Domum Diablentes quam meo opere ædificavi, quidquid undique, loco qui dicitur Calviaco, vel undique in oppidum Diablentis juxta ripam Aroënæ fluviolo comparavi, tam terris, mancipiis, sylvis, pratis et omnes jure suo, cum Taxonoria, quam vindicavi contra Leuthero et hæredes suos, totum et ad integrum te, sacro-sancta Ecclesia hæres mea, habere volo, excepto res antiquas Sanctæ Ecclesiæ Diablenticæ.* (Anal. 263).

Calviacum. Chelay, hameau de la commune de Hambers, au S. du clocher.

Oppidum Diablentis. Cette place forte occupait l'emplacement du village de Jublains, où l'on a reconnu l'existence d'une ancienne ville romaine. Tous les lieux cités dans cette notice environnent ce bourg à une distance même assez rapprochée. Jublains se trouve à

14, k. 1 S. O. de Trans,
4, 8 O. de Chelay,
6, 6 de la rivière d'Aron,
7, 2 S. de Marcillé-la Ville,
12, 5 N. E. de Chalon,
1, 1 O. S. O. du Doucé,

11, k. 1 S. S. E. de St-Martin-de-Mayenne,
5, 8 N. O. de Mésangé,
6, 3 S. O. de la Font. de la Bousselière,
9, 1 S. O. du Pont-d'Oisilly.

Arœna, rivière d'Aron. Elle sort des bois d'Izé, au S. du clocher de cette commune, passe à Bais, au bourg du Teil, au Pont-d'Oisilly, à Marcillé-la-Ville, Aron, et tombe dans la Mayenne, au-dessous de Moulay, après un cours d'environ 28 kilomètres.

(5) *Villa Marciliaco sita secus Diablentas vico, quam comparavi, aut undique adjunxi aut adhuc adjungere potuero, pronepoti meo Leodochranno dono perpetua dominatione.* (An. 260).

(6) *De Caluduno monasterio quod nostro opere ædificavimus in Pago Cenomanico, in Condita Diablenlica in honore Sanctæ Mariæ et Sancti Petri constructum, ubi Caligberta, abbatissa præesse videtur, prope illas abbatias hæc sunt Busigilo monasterio, Priscosiccino monasterio Diablentis, monasterio Sancti Martini, hæc plena firmavi.* (Anal. 281).

Caladunum, Chalon est aujourd'hui une église paroissiale, sous l'invocation de Notre-Dame et de St-Pierre. Du temps de l'abbé La Fosse, 1741, on montrait encore en ce lieu les vestiges d'un monastère.

Priscosiccinum. Suivant La Fosse, le monastère de Diablinte était au hameau du Doucé; il aurait été nommé *Siccinum*, *Succinum*, ajoute le même auteur, parce qu'il touchait une forêt d'ifs donnée par St-Bertran, à l'église du Mans, et que ces arbres distillent une espèce de résine; la tradition du pays a conservé la mémoire de cette forêt.

Le monastère de St-Martin dépendait du pays des Diablintes, comme nous l'apprend une charte de Charlemagne, rapportée dans la vie de l'évêque Francon, *monasteriolum Sancti Martini in Diablentico* (Anal. 294). Ce monastère bâti sur la rive

gauche de la Mayenne, est remplacé par l'église paroissiale du faubourg de la ville de Mayenne, qui porte encore le nom de S.t-Martin.

(7) *Siviardus natus est in Pago Cenomanico et in parochia Diablentica, christianis ac Deum timentibus parentibus.* (Vie de S.t-Siviard, par un moine de Saint-Calais son contemporain, Bollandus, 1.er mai).

(8) *Villa cujus vocabulum est ad Mansiones in Vicaria Diablentica.* (Baluz, *Misc.* III, p. 161)

Villa Mansiones paraît être Mésangé, bourg à 4 kil. 1 S. O. de la rivière d'Aron, sur le chemin d'Évron à Mayenne. Dans le dernier siècle, l'abbé d'Evron présentait la cure.

Nous avons cru devoir ajouter à cet article la liste des médailles trouvées à Jublains, imprimée dans l'Annuaire de la Mayenne, 1824.

Trajanus. Revers : une tête de femme, petit module, métal blanchâtre.

Sabina Augusta Hadriani. Argent.

Julianus. Revers : *Respublica.* Argent.

Faustina (femme de Marc-Aurèle). Bronze, grand module; 2 exemplaires.

Antoninus pius.

Constantinus. Revers : deux guerriers appuyés sur leur lance et séparés par un trophée.

Constantinus. Revers : un homme tenant une corne d'abondance. Exergue : *Genio Populi Romani.*

Claudius César.

Vespasianus. Or.

Nero César Augustus. Bronze, 2 exemplaires.

Alexander Pius. Revers : *Augusti Providentia.*

Gordianus. Revers ; un temple.

Augustus. Revers : une Justice ; exergue : *Augusti æquitas.*

CANTON DE BRULON.

Ce canton placé entre le 2 d. 21 m. 172 et le 2 d. 31 m. 172 de longitude; entre le 47 d. 52 m. et le 48 d. 49 m. de latitude, est baigné à l'O. par le Trulon, vulgairement Treulon, qui le sépare du département de la Mayenne; au S. E. par la Sarthe; traversé du N. E. au S. O. par la Vègre; arrosé au N. par les ruisseaux de Palais, de la Roche de Poil et de Bayet; à l'E. par la Gée, l'Arche et Denfont, vulgairement Deux fonts.

Bornes : les cantons de Loué au N., de la Suze et de Malicorne à l'E, de la Suze et de Sablé au S., de Meslay et de S.te-Suzanne (Mayenne) à l'O.

Sa longueur de l'O. à l'E. peut-être de 23, kil. 4, sa largeur moyenne de 9, 7.

La surface inégale renferme 203 374 kil. carrés ou 20377 arpens métriques, 80 perches, 32 mètres ainsi distribués :

Objets imposables.	arp.	p.	m.	Revenu imp.	
Terr. labourables.	14988	48	09	251261f.	03 c.
Jardins.	390	40	28	12712	48
Vignes.	259	32	06	6016	27
Prés.	248	91	59	76039	19
Pâtures..	110	07	61	1122	89
Bois.	1338	28	17	12847	54
Pinières.	96	59	30	1167	46
Landes.	137	37	59	601	06
Mares, etc. . . .	11	57	62	174	45
Bâtimens, etc. . .	151	63	39	4385	45
Totaux.	19732	65	70	366327	82
Objets non imposables.					
Routes, chem. . .	549	78	50		
Rivières, ruiss. . .	81	26	40		
Egl., presbytères. .	14	09	72		
Total.	645	14	62		
Total général.. .	20377	80	32		

Terrain. Ce pays appartient généralement au ter-

rain de 2.e formation : le lit de la Vègre est encaissé par des masses de rochers assez considérables de marbre d'un gris plus ou moins foncé et veiné de blanc, quelquefois tout à fait noir, et rempli de coquilles fossiles. A Brûlon et Chevillé, ses bancs alternent avec des rochers d'un grès susceptible de se diviser en fragmens qui affectent un peu la forme rhomboïdale.

Le calcaire jurassique procure partout le moellon employé dans la bâtisse; St.-Pierre-des-Bois et Chantenay en ont des carrières, d'où l'on extrait de la pierre de taille analogue à celle de Bernay, moins estimée cependant.

Un calcaire oolithique blanc avec débris d'échinides s'exploite à Chantenay.

Fontenay et Saint-Ouen possèdent une craie friable, employée pour l'amendement des terres.

Ces différens calcaires renferment des ammonites, nautiles, térébratules, griphées, peignes, bucardes etc., et beaucoup de bélemnites.

Avessé et Chevillé offrent du roussard ou grès ferrifère propre à la pierre de taille.

L'anthacite se rencontre abondamment à Poillé; il y est recouvert par un schiste argileux.

Les forges de Moncor et de Chemiré exploitent à la Préchartière, sur les limites d'Avessé et de Brûlon, un minerai de fer très-abondant et d'excellente qualité.

M. Le Docteur Goupil a recueilli aux environs du chef-lieu, la plupart des végétaux mentionnés page 3.

On distingue entre les mollusques fluviatiles : *Helix aculeata*, Drap.; *Pupa vertigo*. Dr.; *Pupa antivertigo*, Dr.; *Cyclostoma viride*, Dr.

Agriculture. Le sol varié et médiocrement fertilisé, se compose de terres douces (mélange d'argile et de sable) dans lesquelles la chaux opère merveilleusement; de terres pierreuses ou grouas, de

terres fortes. Les meilleures rendent environ 10 pour un.

On cultive principalement méteil, froment, seigle et orge; peu d'avoine; le chanvre et le lin en quantité moyenne ; les pommes de terre, ce qu'il en faut à chaque fermier pour engraisser, l'hiver et au printems, un petit nombre de porcs; très-peu de sarrasin; le trèfle semé avec l'orge n'occupe pas le quart des terres.

Le sainfoin ne se trouve guères que dans les grouas à St.-Ouen, Villedieu, Saint-Pierre-des-Bois, Chantenay et Fontenay. On sème aussi dans les guérets la jarosse ou jarotte, *lathyrus cicera*, L. et les pois, *pisum arvense*, L. Mais au lieu de couper en vert ces léguminenses et de labourer de suite, les cultivateurs laissent mûrir leurs graines et diminuent ainsi la récolte suivante de blé. L'exemple donné par de riches propriétaires qui font valoir des portions de leurs domaines, commence à introduire l'usage de semer la vesce mêlée à l'avoine, quelquefois avec le seigle.

Excepté dans le voisinage de la Champagne, l'assolement est généralement triennal, mais combiné de manière à laisser une portion de terres en jachères ou en vieux trèfle, pour y mettre le nombreux bétail qu'on élève. Ainsi 1/9 de terres est pris en menus blés, c'est toujours l'orge, dans laquelle on sème le trèfle qui doit durer trois ans; cela donne 1/3 des terres en tréfle, 1/3 en gros blés, 1/3 en jachères.

Voici la succession des cultures dans la partie du canton, où l'on s'adonne le plus à l'élève des bestiaux : 1.re année blé; 2.e repos ou herbe; 3.e blé; 4.e orge avec trèfle ; 5.e trèfle ; 6.e trèfle.

Dans l'autre portion, où l'on suit l'assolement par quart, la 1.re année est en blé, la 2.e en orge avec trèfle; les 2 dernières années en trèfle.

Les labours se font presqu'exclusivement avec les bœufs ; pour ne pas fatiguer ces animaux dont on

prend un soin extrême, on en met toujours quatre à la charrue, avec un ou deux chevaux en tête.

Vignes : Pilmil et Fercé produisent des vins blancs et rouges de médiocre qualité; de petits clos épars à Chantenay, Avessé et Poillé en donnent qui leur sont inférieurs. Ces vins se consomment dans les environs.

Les champs sont plantés en arbres à cidre. Pommiers, variétés : *fraiquin*, *doux-amer*, *Normandie*, etc. Poiriers, variétés : *Rougeolet*, *Bourdinière*, *Taffut*, etc.

Prairies Naturelles. Les foins du vallon de la Vègre sont d'excellente qualité. Des irrigations pratiquées avec les eaux de la rivière, au moyen de barrages appellés *portineaux*, assurent l'abondance des produits. Aussi les prairies artificielles fixent ici beaucoup moins l'attention qu'ailleurs.

Bois. On observe quelques bouquets épars, trop faibles pour avoir un aménagement particulier.

Landes. Celles de Viré, du Chêne et beaucoup d'autres ont disparu et sont converties en champs régulièrement cultivés en céréales, depuis que l'usage de la chaux dans l'amendement des terres s'est introduit. Il ne reste plus que la lande de Poibelle à Avessé, que d'anciens usages et des servitudes enlèvent à la culture.

Métairies. Quatre au plus, ont 60 hect. de terres labourables; la composition ordinaire varie de 25 à 30; il y a beaucoup de bordages ou closeries de 8 à 12 hect.

Le territoire divisé en 1000 parties égales donne le tableau suivant, où l'on apperçoit d'un coup d'œil combien de ces parties sont employées à chaque espèce de culture.

Terres labourables.	735	6/12
Jardins.	19	
Vignes.	12	8/12
Prés.	110	4/12
Pâtures.	5	6/12

Bois.	65	8/12
Pinières.	4	8/12
Landes.	6	8/12
Mares, douves, étangs.	»	8/12
Sol des bâtimens.	7	6/12
Routes, chemins.	27	
Rivières, ruisseaux.	4	
Eglises, cimetières, presbytères. . .	»	9/12
Total.	999	11/12

Animaux domestiques. Le canton mène aux foires et marchés environnans une grande quantité de bœufs et de vaches. Ces animaux dont la race est connue sous le nom de bœufs manceaux, ont le double avantage d'engraisser facilement et d'atteindre un poids assez considérable. Un bœuf de 6 à 7 ans pèse ordinairement 350 à 400 kilogram.

On élève aussi beaucoup de poulains qui se vendent à six mois d'âge, aux foires des environs et particulièrement à celle de S.-Martin à Conlie; ils y sont très-recherchés des marchands de Picardie.

Les soins donnés aux espèces ci-dessus font négliger l'élève et l'engraissement des porcs et des moutons. Dans une métairie de 30 hect. de terres labourables la bergerie n'aura guères que vingt mères et à peine quelques vieilles têtes; il ne sera pas engraissé plus de 12 porcs.

Les laines sont longues fortes et assez propres au filage; de petits marchands du pays les achètent et les revendent aux marchands en gros. Quelques tireurs d'étaim les emploient sur les lieux pour le tricot ou pour les étoffes grossières à l'usage des campagnes. Le prix varie de 18 à 20 sous la livre en suint.

Chèvres. Certains fermiers en ont une dans le tems, où ils élèvent des cochons, afin de suppléer au lait de la mère. Les indigens trouvent dans le libre pâturage sur les prairies d'Avessé, Brûlon et Chevillé, et dans l'herbe dont les bords des che-

mins sont couverts, les moyens de nourrir une vache et ne veulent point de chèvre.

Oies. On en voit beaucoup sur les communes d'Avessé, Brûlon et Chevillé; tous les habitans, même ceux qui ne possèdent pas un pouce de terre, en ont au moins six; le nombre moyen par chaque ferme, est d'une douzaine. La multiplicité de ces oiseaux tient à ce que les habitans, depuis un tems immémorial, se sont arrogé le droit de faire pacager la 2.e herbe des vastes prairies arrosées par la Vègre, depuis la Magdeleine 22 juillet, jusqu'au 25 mars suivant. Les oies ont la facilité de se baigner dans les eaux vives et profondes; aussi leur plume est elle estimée; on l'arrache au commencement de l'été et de l'automne. Chaque bête en donne ordinairement une livre et demie. Des marchands du pays l'achètent de 2 fr. 50 à 3 fr. la livre.

Ruches. On en remarque ordinairement trois à cinq dans les jardins; souvent même une métairie importante n'en a point du tout, quoique chaque fermier consacre un journal ou deux au sarrasin, si favorable à la nourriture des abeilles.

Industrie: principalement agricole, élève de poulains et de veaux.

Fabrique de toiles de lin et de chanvre en 3/3 et 3/4. La plupart des métiers travaillent au compte des particuliers. Il se fait depuis quelques années moins de toiles noires; l'on fabrique peu de siamoises, flanelles et serges. Les toiles de lin se vendent pour Laval, celles de chanvre pour le Mans. Leur prix varie de 1 fr. 50 c. à 3 fr. l'aune.

6 Chaussumeries placées à Brûlon, St.-Ouen, Chantenay, Chevillé emploient pour combustible, les unes l'anthracite, les autres le bois. La chaux des premières se vend 5 à 6 fr. la pipe (4 hectol.), celle des secondes plus également cuite, vaut 8 à 9 f.

3 Tuileries (2 appartiennent aux usines ci-dessus) fabriquent des produits médiocres. La

tuile et le pavé coutent 26 fr. le mille ; la brique 24 fr.

L'on compte 1 moulin à vent, 30 moulins à eau dont 1 pour le tan, 2 à foulon.

Exploitation d'anthracite, de minerai de fer et de pierre à chaux.

Commerce. Il consiste principalement en blé et en bétail ; les vins, le chanvre, le lin, la graine de trèfle n'y figurent qu'en seconde ligne. Le froment, le méteil, le seigle et l'orge sont les céréales exportées du canton ; les bœufs, vaches et poulains font une grande partie des produits du pays. Il convient d'y ajouter les porcs, les moutons, les oies, la volaille, le menu gibier, les laines, les toiles et la plume ; à peine faut-il mentionner l'avoine et le sarrasin.

Les principales foires pour le commerce des bestiaux, sont celles de Sablé, Vallon, Grez en Bouère (Mayenne), Ballée (*id*) et Loué.

Placés dans le rang de leur importance pour le grain, les marchés de Loué, Sablé et Noyen servent le plus au commerce en grand. Le samedi, Brûlon à pour le blé et les menues denrées, un marché qui n'est entretenu que par la consommation locale ; il ne s'y fait peu de ventes de blé que par sommes de 10 à 12 boisseaux.

Le canton est entièrement privé de foires.

Cependant l'état des foires du département de la Sarthe en indique 4 au chef-lieu, fixées par décret du 19 fructidor an X (6 septembre 1802) au 1er. samedi après Pâques, au 1er. samedi de mai, au 4.e samedi de juin, au 4.e samedi d'octobre.

L'ancien Almanach du Maine en marque trois : le 1.er vendredi après Pâques, la veille de Saint-Pierre, 28 juin, et le 25 octobre.

Routes et Chemins. La route départementale de la Flèche à Sablé et Sillé-le-Guillaume traverse le territoire de Poillé, Avessé et Brûlon.

Les chemins communaux sont très-mauvais. La

nature du sol semblerait en être l'unique cause, si leur état sur la commune de Maigné, ne prouvait qu'il est possible de les améliorer et de les rendre praticables en tout temps.

Instruction publique. Des instituteurs primaires établis à Brûlon, Chantenay, Avessé, Poillé, etc. font l'école aux petits garçons; huit maisons tenues par des Sœurs de Charité, procurent l'instruction à l'autre sexe.

Antiquités. 2 espèces de Peulvans à Poillé, d'anciens châteaux en ruines.

Ce canton renferme 16 communes : Brûlon, Avessé, Chantenay, Chevillé, Fercé, Fontenay, Maigné, Mareil-en-Champagne, Pilmil, Poillé, Saint-Christophe-en Champagne, Saint-Ouen-en-Champagne, Saint-Pierre-des-Bois, Tassé-en-Champagne, Villedieu, Viré.

Population : 11,264 habitans en 1820, aujourd'hui 12360, c'est-à-dire par kilomètre carré, environ 61 hab., ou 60, hab. 6.

Revenu imposable : 2902. propriétés bâties.

2867	Maisons.	46850	50639.
26	Moulins à blé. . .	3375	
2	Moulins à foulon. .	60	
1	Moulin à tan. . .	50	
4	Chaussumeries. .	194	
2	Tuileries. . . .	110	
	Propriétés non bâties.(p. 46)		366,327 f. 82 c.
	Total. . .		416,966 82

	Contrib. Foncière. .	80,089 f.	»	f. c.
	Personn. et mob.	16,004	»	115,322
	Portes et fenêtr.	6,238	»	
787	Patentes. . . .	12,991	»	

Ainsi la contribution de chaque habitant est à-peu-près de 9 f. 33 centimes.

Etablissemens : 1 justice de paix; 16 mairies; 4 résidences de notaire : Brûlon, Chantenay, Chevillé et Pilmil.; 4 chefs-lieux de perception:

Brûlon, Chantenay, Fontenay, Tassé; 1 cure, Brûlon; 14 succursales, Villedieu étant réuni pour le spirituel à Chantenay; 8 maisons et écoles de Charité : Brûlon, Chantenay, Chevillé, Fontenay, Pilmil, Poillé, Saint Ouen-en-Champagne, Viré; 10 bureaux de bienfaisance : Avessé, S.t Pierre-des-Bois et les communes, où sont les maisons de charité.

Le bureau de l'enregistrement pour les cantons de Brûlon et de Malicorne est placé à Noyen.

Par son testament olographe du 20 septembre 1788, Gabriel Chenon, seigneur de Brûlon, Avessé et Viré, mort le 2 décembre 1791, lègue des fonds pour établir des bureaux de bienfaisance et des Sœurs de Charité dans plusieurs paroisses, où il avait des biens.

(M. Goupil docteur médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, *Descript. du canton de Brûlon et de ses communes*, MS.).

Suivant cet acte, dont M. Barreau maire de Brûlon, nous a communiqué un extrait, le testateur lègue aux pauvres d'Avessé, Brûlon, Viré, le Creux, Cossé, Poillé, Chevillé, Saint-Ouen, Blandouet succursale de Viviers, une rente annuelle et perpétuelle de 1700 liv., sans aucune retenue, pour être distribuée en neuf contrats aux frais de ses héritiers.

L'argent qui en proviendra sera converti en seigle, où il y aura une pointe de froment, qu'on appelle *Seigle Veronné*. Ce grain sera distribué depuis le 15 décembre et non plutôt, jusqu'au 23 dudit mois, et au plus tard le lendemain des fêtes de Noël, d'après l'état de répartition dressé chaque année, par le curé et 6 notables de chaque paroisse. Les distributeurs auront égard aux veuves chargées d'enfans et aux vieillards.

Le jour et l'heure de la distribution, ainsi que la quantité de grain à distribuer, seront annoncés au prône de la grande messe. La distribution sera

précédée d'une messe de *requiem* pour le repos de l'âme du fondateur, à laquelle tous les pauvres doivent assister.

Indépendamment de ces 1700 livres, M. de Brûlon lègue divers sommes pour établir à Brûlon, Chevillé, Poillé, Saint-Ouen-en-Champagne et Viré, des Sœurs de Charité, qu'il charge de soigner les malades indigens et d'instruire les petites filles.

Tous les jours à la fin de l'école, la Sœur invitera les écolières à prier pour M. de Brûlon; elle dira à haute voix, et les assistantes repéteront à voix basse : « Nous vous supplions, Seigneur, Dieu tout-puissant, d'avoir pitié de l'âme de notre fondateur et de la mettre au nombre des bienheureux, Au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

En distribuant des secours aux malades les Sœurs leur recommanderont de prier Dieu pour leur bienfaiteur; M. de Brûlon, supplie aussi ces femmes respectables de ne point l'oublier dans leurs prières.

BRULON, Brullon, *Le Paige*; Bruslon. *Bruslonium*, *Brullonium*, *Bruslo*; à 31, kil. 2 N. N. O. de la Flèche; 33, 9 O. du Mans. — Distances légales : 38 et 39 kil.

Commune chef-lieu de canton, arrosée de l'E. au S. O. par la Vègre; par les ruisseaux de Bayet au N. O. de Poil et de Brûlon à l'O. Bornes : S.t-Denis-d'Orques et Joué-en-Charnie au N.; Mareil, à l'E.; S.-Ouen-en-Champagne et Chevillé au S.; Avessé à l'O. *Terrain* : calcaire secondaire; le marbre forme les bords de la Vègre; ses bancs alternent avec le grès; un minerai de fer s'exploite sur les limites de la commune, vers Avessé. La surface inégale contient 1,627 arpens métriques, 28 perches, 69 mètres, savoir :

Objets imposables.	arp.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	1034	18	80	16488	42
Jardins...........	37	94	96	1307	37

Vignes............	»	61	80	9	27
Prés.............	304	64	60	11170	48
Pâtures...........	8	25	60	50	78
Bois...............	118	33	70	824	54
Mares, douv., étangs.	»	78	08	»	78
Sol des bâtimens....	14	38	89	359	68
Totaux.......	1569	16	43	30211	32
Objets non imposables.					
Rout., ch., pl. publ.	51	42	90		
Rivières, ruisseaux.	5	53	50		
Egl., cimet., presbyt.	1	15	86		
Total........	58	12	20		
Total général...	1627	28	69		

Le sol varié, argileux, argilo-calcaire, argilo-sablonneux, médiocrement fertile, produit froment, méteil, orge, trèfle, chanvre, pommes de terre, arbres à cidre. Assolement triennal et quadriennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

Petite fabrique de toiles de commande.

M. Nail a depuis peu, levé une manufacture de siamoises.

Les deux fourneaux à chaux de Vaumichel et du Bignon, chauffés, l'un avec l'anthracite, l'autre avec le bois, donnent des produits de qualités différentes. La seconde de ces usines fait aussi de la tuile et de la brique.

Extraction du minerai de fer et de pierre calcaire.

Deux petites tanneries occupent 5 à 6 ouvriers; leurs débouchés sont le Lude et Tours.

Trois moulins à huile de noix, de chenevis et de lin, expédient leurs produits au Mans et à Paris.

Moulin à blé de Vert, sur la Vègre.

Commerce : grains, bestiaux, chanvre, lin, huile, toiles, siamoises, cuirs, briqueterie, chaux, menues denrées.

Population : 1426 habitans.

Revenu imposable : *propriétés bâties*,

354 maisons.	9694	fr.	c.
1 moulin.	200	10034	»
2 chaussumeries. . .	140		
Propriétés non bâties.		30211	32
		40245	32

Contributions : foncière, 7,692 f. ; personnelle et mobilière, 1,015 f. ; portes et fen., 454 f. ; 87 patentes, 932 f. 87 c. Total, 10,093 f. 87 c.

Le *Bourg* assis sur un monticule élevé d'environ 50 mètres au-dessus des eaux de la Vègre, se compose de plusieurs rues et de deux places, sur l'une desquelles on remarque l'église dont le chœur et la chapelle du Chevet sont voûtés en pierre. La route de la Flèche à Sillé-le-Guillaume par Sablé, le traverse ; au bas du bourg, existent plusieurs fontaines et lavoirs. Assemblées les dimanches les plus proches des 29 juin et 28 octobre, fêtes de Saint Pierre et de S.t-Simon, patrons de la paroisse. — Petit marché le samedi. — Les quatre foires annuelles ne se tiennent point.

Hameaux : la Chauvelière, la Croix de Coruay, le Haut-Pont, les Gas, les Hinolières, les Prés, les Roncerais.

Le Creux, ancienne succursale de Brûlon, a été réuni à S.t-Denis-d'Orques, canton de Loué.

Etablissemens : justice de paix, mairie, résidence de notaire, chef-lieu de perception, cure, bureau de bienfaisance, maison de charité, brigade de gendarmerie à pied.

La Gandonnière, manoir à 1, kil. 7 N. du bourg.

Antiquités, *Monumens*. Lorsque, pour bâtir son château, le seigneur du lieu, Gabriel Chenon, fit en 1774, disparaître les ruines de l'ancien, situé au centre du bourg, sur une motte environnée de fossés profonds, il découvrit des souterrains, où l'on compta plus de 150 cercueils

munis de leurs couvercles, et renfermant des ossemens humains. Ces pièces étaient en pierre coquillière, à l'exception de quelques unes formées de roussard.

Le nouvel édifice construit sur cet emplacement était couronné par une plate-forme, d'où l'œil embrassait tout l'horison. Les commandans militaires surent au commencement de nos guerres civiles, profiter de cet avantage pour suivre les mouvemens des royalistes ; aussi les Chouans, après son évacuation par les troupes républicaines, s'empressèrent-ils de le brûler et de le détruire. Il est remplacé par une maison bourgeoise qui conserve le nom de château.

Avant 1792, on lisait dans l'église paroissiale l'épitaphe suivante, gravée en caractères gothiques sur une plaque de cuivre :

Chrétiens, qui passez par ce lieu vénérable,
Contemplez, je vous prie, l'état lamentable
Des pauvres corps humains tous sujets à la mort,
N'évitant aucun d'eux ce redoutable port.
C'est un arrêt porté en la Cour Souveraine,
Et là n'a lieu d'appel la créature humaine.
Telle est la volonté du grand Roi notre Dieu,
Ainsi l'ont éprouvé ceux qui sont en ce lieu,
Entre lesquels ci-gît sous ce petit tombeau,
Un qui en son vivant se nommait Jean Rousseau ;
Et tout auprès de lui dort ensépulturée,
La Jeanne Lebourdais sa loyale épousée.
Tous deux sont gens de bien selon leur qualité,
Amateurs de vertus, observant l'équité,
Paisibles aumôniers, dévots et charitables,
Désirant plaire à Dieu et de lui être aimables ;
Ici en sont les mains, les cendres et les os,
Et les âmes au ciel en l'éternel repos,
Promis aux bien vivants tels qu'ont été ceux-ci.
Or prions Dieu qu'ainsi soit qu'eux et nous aussi,
Là puissions à jamais avec les Saints et Anges

Chanter au grand Dieu d'agréables louanges.

Petrus Rousseau, *decanus Bruslonis*, *piis suis parentibus hic jacentibus*, *monumentum hoc erexit*, *anno* 1605.

Voici l'épitaphe de M.e Pierre Rousseau, décédé le 16 mai 1616, à l'âge de 82 ans. Elle ne se trouve plus que sur les registres de l'état civil.

Passant ne passe pas sans avoir lu ces vers,
Ils t'apprendront qu'ici les os on a couvert,
Et les os d'un doyen curé de cette église,
Rare prêtre en vertu et chrétien sans feintise,
Rond, affable, dévot, prédicateur fameux,
Excellent astronôme, et qui chantait des mieux.
Rien ne lui défaillait que le temple céleste,
Où notre Dieu l'a mis en cet an de bixeste,
Vigoureux bien qu'il eût passé quatre-vingts ans.
Souvenons-nous toujours de ce bon père, enfans.
Sans doute de sa part il a de nous mémoire,
Et nous peut obtenir la couronne de gloire,
Adieu, si de bon cœur nous chantons ce rondeau:
Vive au ciel pour jamais maître Pierre Rousseau.

Dans le 17.e siècle, la paroisse allait processionnellement à l'église de Chantenay, le lundi de la Pentecôte, et à celle de Poillé le jour de Sainte Magdeleine, 22 juillet.

(M. Barreau, maire, *Description de la commune de Brûlon* — M. Goupil, *Observations sur le canton*).

Historique. Brûlon a possédé plusieurs établissemens : 1.° un prieuré fondé dans le 11.e siècle ; 2.° une commanderie de l'ordre de S.t-Jean-de-Jérusalem ou de Malte, annexée par la suite à une autre plus considérable, Thévale, peut-être ; la maison chef-lieu conserve le nom d'hôpital ; 3.° une maladrerie ; 4.° un collége dont les deux chapelles des Hardanges fondées en 1553, par Pierre Hardanges, curé de cette paroisse, devinrent les annexes. L'instituteur primaire jouit de la maison

et du jardin du collége, à la charge d'instruire gratis un certain nombre d'enfans. — L'abbé de la Couture présentait au prieuré et à la cure : ce dernier bénéfice avait pour annexe la chapelle du Creux. (*Pouillé*).

Dès le milieu du 11.e siècle, les seigneurs de Brûlon tenaient un rang distingué dans la province.

1067. Geoffroy et Raoul de Brûlon font partie des seigneurs réunis au château de Craon, pour délibérer sur la donation de l'église de Vieux-Champ (*Vetuli Campi*), faite par Mathilde au prieuré de cette ville, acte contre lequel les héritiers protestaient. (*Hist. de Vergy*, liv. x, 397 ; *preuves* 80).

1068 Bouchard, seigneur de Brûlon et Adelaïs sa femme, donnent à l'abbaye de la Couture, du consentement de Geoffroy et de Bouchard leurs fils, les quatre prébendes de l'église de S.t-Pierre de leur château. En confirmant une seconde fois cet acte, Geoffroy cède, avec l'approbation de son frère, les prébendes, le bourg, les terres et dépendances. Guillaume, roi d'Angleterre et Robert son fils approuvèrent cette donation. (*Hist. de la Cout.*).

1082 — 1090 Patry de Chaourses ayant eu le malheur de tuer Geoffroy, fils de celui dont nous venons de parler et qui était encore enfant (*puerum*), donne en réparation, au père, l'église de Bernay avec le cimetière et la terre de l'Autel. Geoffroy, de l'agrément de Patry et de Mathilde sa femme, transmet ces objets au monastère de la Couture, à la charge de prier pour le défunt. Les religieux chantèrent mille messes, inscrivirent le nom du défunt, sur le livre de la communauté, se chargeant d'entretenir à sa place un pauvre, et reçurent gratuitement un moine. Geoffroy et Patry en posèrent l'acte sur l'autel, en présence d'un

grand nombre de témoins. Telle est l'origine du prieuré de Bernay. (*Hist. de la Cout.*).

Il ne faut pas confondre ce Patry de Chaourses avec Payen, son parent, fondateur de l'abbaye de Tyronneau, dans la paroisse de S.t-Aignan.

1081 — 1090. Thierry de Brûlon signe comme témoin l'acte de la fondation du prieuré de Neuvy. (*Ibid.*).

1100. Gautier de Brûlon signe le titre par lequel Avesgaud, seigneur de Connerré, donne l'église de ce nom à l'abbaye de S.t-Vincent. (Mart., *Ampl.*, *Coll.* I. 571).

1151. Presque tous les habitans de la paroisse continuaient de fréquenter l'ancienne chapelle du bourg et négligeaient la principale église, celle du prieuré, qui se trouvait ainsi privée des revenus et des honneurs. Les moines demandent donc la suppression de la chapelle et mettent dans leurs intérêts Payen de Mondoubleau : à la prière de ce chevalier, l'évêque Guillaume de Passavant prononce, en présence des abbés de S. Vincent et de Beaulieu, la démolition de l'édifice. (*Ibid.*).

1167. Payen de Chaources, soupçonné d'avoir tué un moine, déclare avec serment, dans le chapitre de la Couture, qu'il n'est pas coupable. Mais comme le crime a été commis sur les terres de son domaine, on ne peut croire entièrement à son innocence. Payen cède donc au monastère les dixmes de son four, de ses moulins, des cens et des revenus de son château avec toutes les dixmes qu'il perçoit à Brûlon et les aumônes faites dans la paroisse. (*Ibid.*).

1195. Les délégués dn pape terminent à Angers le procès qui s'était élevé entre les moines de la Couture et Michel de Sablé, relativement aux dixmes et aux prémices de Brûlon. (*Ibid.*).

1241. Transaction devant l'évêque du Mans entre le prieur et le curé : Celui-ci, quand les matines avaient 12 leçons, était tenu d'assister avec

les moines à l'office de la nuit, et ces jours-là, il mangeait *à la Table des Prieurs*. La transaction supprime ces repas; fixe le traitement du curé et le dispense de se trouver la nuit au chœur, excepté aux fêtes de Noel, Pâques, la Pentecôte et de la Toussaint. Il est alors nourri avec son clerc ou chapelain au prieuré. (*Ibid.*).

Après le départ des moines, les curés continuèrent de chanter l'office des grandes fêtes.

1245. Guillaume Machefer accorde à l'abbaye de la Couture toutes les dixmes qu'il possède à Brûlon. — 1247. Hugues de Saint-Ouen renonce également en faveur de ce monastère et du prieur de Brûlon, à celles qu'il y perçoit. (*Ibid*).

Les moines habitaient encore en 1594, le prieuré. Ce bénéfice estimé 2,400 livres fut, dans le 17.e ou 18.e siècle, réuni au séminaire de St-Magloire à Paris. Ses biens consistaient dans la dixme de la paroisse, plusieurs métairies et bordages et en droits seigneuriaux.

Amaury de Craon, mort en 1373, donna la terre de Brûlon à Guillaume de Mathefelon qui la vendit à Louis I de France, duc d'Anjou et comte du Maine. (Men., *Hist. de Sablé*, 18).

1508. Marcé Thion, procureur des paroissiens de Brûlon assista à la réforme de la Coutume du Maine.

1568. La guerre désole le pays; l'église paroissiale livrée aux flammes, n'est rebâtie qu'en 1577. Ces troubles obligent de faire baptiser les enfans dans les paroisses voisines. (*Reg. de l'Etat Civil*, 1577, 1590, 1602, 1612). Ces registres commencent à l'année 1572.

1586. Le 23 mars, on annonce à Brûlon le décret touchant la pluralité des parrains et des marraines, mais on ne s'y conforma qu'après la publication du Concile de Trente. Avant cette époque, les garçons avaient deux parrains et les filles deux marraines. (*Reg.* 1586, 1594).

1650. Une maladie épidémique et contagieuse exerce ses ravages et enlève tant de monde, que plusieurs des victimes sont enterrées dans les carrefours et les granges, pour ne point porter au loin la contagion. (*Reg.* 1650).

1657. Les habitans du Creux obtiennent la permission de faire baptiser leurs enfans dans cette église succursale. Plusieurs cependant continuent de les apporter à Brûlon. D'ailleurs, de 1671 à 1723, le Creux ne tint point de registres.

1784. M. l'abbé Chappe et M. Suard, ancien trésorier des finances, lancèrent le 16 octobre, un ballon qui s'éleva promptement à une très-grande hauteur. (*Reg.* 1784.)

Nous devons à M. Barreau, maire, la communication des notes extraites des registres de l'état civil.

Sur la somme leguée au mois de septembre 1788, par M. Gabriel Chenon, seigneur d'Avessé, etc. en faveur d'établissemens de bienfaisance, le testateur accorde à la paroisse de Brûlon 850 livres de rente, savoir : 150 liv. pour distribuer du pain aux pauvres, 200 liv. pour fournir des remèdes et secours aux malades indigens, et 500 liv. pour l'entretien de trois sœurs, chargées de l'instruction des enfans et du soin des malades. Le traitement des sœurs est aujourd'hui de 600 fr.

Henri Legris, cultivateur, ajoute à ces ressources, suivant son testament du 30 juin 1791, une somme de 6,000 fr., dont le gouvernement autorise, le 12 octobre 1803, l'acceptation, à la charge d'en acquérir des rentes sur l'État.

Le pays avait déjà éprouvé les bienfaits de Picard de l'Isle, frère du fondateur de l'ancienne école de dessin au Mans, comme le témoigne son épitaphe placée dans l'église de Brûlon. « Ci gît M. Charles Picard de l'Isle avocat au Parlement, décédé le 18 avril 1768, âgé de 90 ans, 11 mois 25 jours. « Qui que tu sois, admire et révère cet homme

divin. Pendant sa vie il a distribué son revenu aux pauvres. Brûlon, Poillé, Viré, St.-Ouen, Avessé et Chevillé t'apprendront, si dans le combat même de la mort, il n'a pas pensé au soulagement des affligés. »

Voici les dispositions du testament et codicile de cet homme vertueux, datés des 15 et 20 septembre 1768. Picard établit des écoles de Charité pour les filles à Chevillé, Poillé, St.-Ouen-en-Champagne et Viré. La maîtresse de chacune de ces écoles nommée par le curé et six des plus notables paroissiens touche un traitement annuel de 100 liv.; elle ne peut appartenir à une communauté ni institut quelconque.

Le testateur donne pour les pauvres, savoir: 150 liv. de rente à Chevillé, lieu de sa naissance; 150 liv. à Viré, 150 liv. à St.-Ouen, 120 liv. à Poillé, 100 liv. à Avessé et autant à Brûlon. Une somme de 9000 livres entre, au nom de son frère, dans ce legs. Le revenu sert à l'achat de froment, pour être distribué aux pauvres les plus nécessiteux de la paroisse, d'après la décision du curé et de six notables, le 4 novembre fête de Saint-Charles, patron du fondateur. Il est chanté ce même jour, dans chacune des six églises, une messe de *Requiem* pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère, frère et sœur, parrain et marraine. Les curés prélèvent sur le legs la rétribution de la messe.

Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, le testateur laisse 26000 liv., qui doivent être placées à 4 1/2 p. 0/0 d'intérêt et former une rente annuelle de 1170 liv. Le remboursement du capital effectué entre les mains de la régie, vers la fin du dernier siècle, a détruit cet acte de bienfaisance, dont il ne reste plus que l'honorable souvenir.

Le Vau et la Grande Isle dont les frères Picard avaient pris leurs surnoms, sont deux métairies situées l'une à Chevillé, l'autre à Poillé.

En 1791, Brûlon siège d'un doyenné compre-

nant 26 paroisses et 2 succursales ; devint le chef-lieu du deuxième canton du district de Sablé. Son ressort renfermait 8 communes : Brûlon, Avessé, Chevillé, Mareil-en-Champagne, Poillé, Saint-Christophe, St.-Ouen-en-Champagne, Viré.

Cette commune et généralement tout le canton suivirent le parti de la royauté et montrèrent beaucoup d'opposition aux principes républicains.

La seigneurie annexée au château fut possédée dans le XI siècle, par une famille de ce nom, dont Payen de Montdoubleau semble avoir recueilli l'héritage. Cette châtellenie entra ensuite dans les maisons de Craon, de Mathefelon et d'Anjou. En 1500, Pierre de Courthardy, premier président au Parlement de Paris, était seigneur de Brûlon et de Viré. Ces terres passèrent à la famille de Sassenage, qui après une assez longue possession, les vendit à un négociant de Laval, d'où elles vinrent par héritage, à MM. Maulny conseiller au présidial du Mans et Vasse avocat, enfin par acquisition à Gabriel Chenon, déjà seigneur d'Avessé. (*Lepaige*).

Autres fiefs : le prieuré etc.

Claude Chappe auquel on doit le perfectionnement du télegraphe et l'application usuelle de cette ingénieuse découverte, est né à Brûlon.

Le Braulonnois, *vicaria Bruslonensis* formait dans le Xe siècle, une certaine étendue de pays, dont il est impossible aujourd'hui de tracer la circonscription. (*Anal.*)

Avessé. *Avesium*, à 2 kil. 3 S. O. de Brûlon, 30,4 N. N. O. de la Flèche; 35, 6 O. S. O. du Mans. —Distances légales : 2 ; 37 ; 41 kil.

Commune arrosée par la Vègre à l'E. ; le ruisseau de Roche-de-Poil, (ruisseau de Poil, *Jaillot*), la sépare au N. E. de Brûlon. Bornes : Viré, Saint-Denis-d'Orques et Brûlon au N. ; Brûlon et Chevillé à l'E. ; Poillé au S. ; Epineu-le-Seguin et Cossé-en-Champagne à l'O. *Terrain* secondaire : on observe le marbre, le calcaire jurassique ; le

grès, le roussard. L'anthracite, en exploitation sur les limites septentrionales de Poillé, doit s'étendre vers Avessé. La surface inégale et montueuse renferme 1872 arpens métriques, 6 perches, 40 mètres, savoir :

	Contenance.			rev. imp.	
Objets imposables.	arp.	p.	m.	f.	c.
Terr. lab.	1372	60	50	15786	03
Jardins.	32	34	20	788	04
Vignes.	3	13	80	37	66
Prés.	238	73	60	6784	32
Pâtures	11	89	20	44	74
Bois.	82	89	20	540	46
Landes.	44	93	70	104	24
Mares, douv., étangs.	1	20	30	1	21
Sol des bâtimens.	15	56	70	389	22
Totaux.	1803	31	20	24475	92
Objets non imposables.					
Routes et chemins.	62	86	90		
Rivières, ruisseaux.	4	93	20		
Eglise, cimet., presb.	»	95	10		
Total.	68	75	20		
Total général.	1872	06	40		

Sol varié, argilo-calcaire, argilo-sablonneux médiocrement fertile. On cultive principalement le méteil, puis le froment et l'orge; peu de seigle, d'avoine, de pommes de terre, de trèfle, de chanvre, davantage de lin; arbres à cidre. Les prairies des bords de la Vègre et de la Roche-de-Poil sont excellentes. Assolement triennal composé, c'est-à-dire qu'un tiers de la *Cotaison* est en gros blé; mais la sole, destinée en apparence aux ensemencés du printemps, n'est *emblavée* que pour un tiers ou le 9e des terres d'une métairie, un autre 9e est en trèfle d'un an, et le dernier 9e en trèfle de deux ans, ce qui joint au tiers des terres en guéret et au tiers en gros blé fait la rotation complète.

Industrie : Presqu'entièrement dirigée vers l'agriculture et l'éducation des bestiaux.

Petite fabrique de toiles : 20 à 25 metiers employés pour le commerce et les particuliers.

Extraction de la pierre calcaire servant à la batisse et à l'entretien des chemins.

Moulins de Moudon, de Courcelle, sur la Vègre.

Population : 871 hab., *feux* 182. *Métairies* 20.

Revenu imposable. 219 propriétés bâties.

217 Maisons.	2431 f. c.	}	2736 f. c.
2 Moulins.	305 »	}	
Propriétés non bâties.			24475 92
Total.			27211 92

Contributions : fonc. 5845 f., pers. et mob., 435 f., portes et fen. 160 f., 13 pat. 116 f. 50 c. Total : 6556 f. 50 c.

Le *Bourg* situé vers l'extrémité orientale de la commune, à 700 mètres de la Vègre, se compose de 92 feux et d'une église sous l'invocation de Saint-Gilles, abbé en Languedoc, mort vers le milieu du 6e siècle. La route de Sablé à Sillé-le-Guillaume le traverse. — Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 1er. septembre.

La chapelle de St.-Antoine, placée sur les confins d'Avessé, Brûlon et Viré, est en très-grande vénération. Les habitans de ces paroisses et d'autres plus éloignées y vont souvent implorer la protection de ce saint hermite, pour obtenir la pluie et le beau temps que réclament les biens de la terre et les besoins de l'agriculture. Le 17 janvier, jour de sa fête, les curés d'Avessé, Viré et de Brûlon, se rendent processionnellement avec leurs paroissiens à la chapelle et y disent chacun une messe chantée.

Hameaux principaux : Guette-Loup, la Guiloisière, le Bois des Loups, le Clos, les Minerais, etc.

Lande de Poibelle au S. O. du bourg. Comme elle se trouve grevée d'usages et de servitudes tolé-

rés par ses anciens possesseurs, les propriétaires actuels éprouvent beaucoup d'obstacles pour la rendre à l'agriculture. On remarque au milieu de cette lande et dans une autre dépendant de la métairie du Boulay, située à 3 kil. O. du clocher, un vaste amas de scories provenues de forges à bras.

Le château de Martigné avec chapelle, distant de 2 kil. 1 S. S. E. du bourg, occupe une position agréable au haut d'un côteau qui domine le vallon de la Vègre. Le propriétaire, M. le docteur Goupil l'a reparé et l'habite.

Le manoir de Noyau est converti en une jolie maison habitée par M. Charpentier.

La Rue, autrefois terre seigneuriale possédée en 1717, par Louis Samson, seigneur de Martigné, Avessé, St.-Pierre-des-Bois, etc. passa à Louis Chenon du Boulay, contrôleur au grenier à sel de Loué et frère de Chenon de Brûlon, dont M. Joly ayeul de madame Goupil l'acheta en 1775. Le nouveau propriétaire y bâtit une jolie maison.

Etablissemens : Bureau de bienfaisance fondé par Gabriel Chenon de Brûlon, suivant son testament du 20 septembre 1778; il jouit de 352 fr. de rentes sur l'Etat; instituteur primaire. Déjà Charles Picard de l'Isle, avait en 1768, donné aux pauvres 100 liv. de rente. Mais il ne reste rien de cette fondation.

Historique. L'abbé de la Roe, de l'ordre de Saint-Augustin (Genovefains), ancien diocèse d'Angers, présentait le prieuré-cure estimé 4000 liv. (*Pouillé*).

1799. Lorsqu'au mois d'octobre les Royalistes eurent occupé la ville du Mans, la commune d'Avessé, fut une de celles dont la population accourut sous les drapeaux du général Bourmont. (Renouard, *Essais Hist.* II p. 316).

La Seigneurie de paroisse annexée à la terre de Martigné, fut long-temps le patrimoine de la famille

de Samson. La demoiselle de Samson de Martigné la vendit à Gabriel Chenon de Brûlon. Les autres fiefs et seigneuries étaient la Rue, Grésillon où l'on voit encore la motte servant à la tenue des assises ; la Rougerie et Noyau, etc. La Rue est tombée en partage à madame Goupil ; Grésillon et la Rougerie sont échues aux autres enfans de M. Joly. (M. Goupil, *Statistique d'Avessé*).

CHANTENAY, Chantenai (Le Paige) *Chantenayum* à 7 kil. 4 S. E. de Brûlon ; 25 7 N. de la Flèche ; 288 O. S. O. du Mans — Distances légales : 9 ; 30 ; 34 kil.

Commune arrosée du N. au S. S. O. par Deuxfonts (Denfont, *Jaill.*, *Le Paige*) ; au N. O. par le Gresset ou Groteau. Bornes : Saint-Ouen-en-Champagne, Villedieu et Saint-Pierre-des-Bois au N. ; Saint-Pierre-des-Bois et Pilmil à l'E. ; Tassé et Fontenay au S. ; Fontenay à l'O. *Terrain calcaire* ; marne grise à 1 mètre de profondeur ; oolithe blanche avec débris d'échinides et de trigonies ; on extrait à la carrière de Groteau une pierre de taille estimée. La surface un peu inégale renferme 2540 arpens mètr. 3 perches, 41 mètres, savoir ;

	contenance			rev. imp.	
Objets imposables.	arp.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1984	77	84	31015	50
Jardins.	40	98	58	1433	86
Vignes.	6	37	40	77	51
Prés.	224	97	70	5390	13
Pâtures.	18	77	05	168	93
Bois.	175	52	60	1791	32
Pinières.		94	»	8	46
Landes.	6	20	10	31	01
Mares, douves, etc.		83	40	9	07
Sol des bâtimens. . .	17	51	54	525	45
Totaux. . . .	2476	90	21	40451	24

10 liv. mançais, et les donne en pure aumône à André son successeur. *Hist. de l'abb. de la Cout.*

1216. — 1231. Sous l'épiscopat de Maurice, Mathieu de Ruillé, gratifie l'église du Mans de tout ce qu'il possède dans le fief de Bagnolais. (Le C.).

1681. Renée-Anselme de Saint-Remy, fille unique de René et de Marie Bastard apporte à René Hardouin-de-la-Girouardière son mari, les terres de Coudreuse et de Tomazin. Celle-ci passe à la famille de Legendre. N. de Legendre épouse N. de Guesne seigneur de Classé, d'où Tomazin vient par mariage à la famille de Cailleau qui en est aujourd'hui propriétaire. (Le Paige).

La seigneurie de paroisse était annexée à la terre de Coudreuse. Vers le milieu du dernier siècle le seigneur de Tomazin voulut la disputer; mais un arrêt du Parlement annula ses prétentions. (Le Paige). Les autres fiefs et seigneuries étaient Tomazin, Bagnolais, le Prieuré, Lasalle, etc.

1790. Chantenay devint le chef-lieu du 3.e canton du district de Sablé; il comprenait dans son ressort 8 communes : Chantenay, Fercé, Fontenay, Maigné, Pilmil, Saint-Pierre-des-Bois, Tassé et Villedieu. — Parmi les hommes nés à Chantenay, on distingue les suivans :

1.o Jean Taboué ou Tabouet avocat et procureur général au Parlement de Chambery en Savoie, auteur de plusieurs ouvrages latins publiés de 1558 à 1562. Il mourut vers 1562.

2.o Jean Rousson curé de Chantenay a donné sous le nom de Jean Sousnor, anagramme de son nom : *Dialogue des trois Vignerons.* Le Mans 1627.

3.o Barthelemy Boutier prêtre a composé un recueil de poësies imprimé au Mans. Dans l'une des pièces il parle ainsi de son pays :

Chantenay ma douce patrie,
Ma douce patrie chérie
Qu'esperdument j'ayme bien mieux
Qu'autres endroits, ni que tous lieux.

. . . .

Je te diray la fromenteuse,
Je te nommeray la vineuse,
Je diray tes fertilitez
Tes fertiles commodités.
Je diray tes belles prairies,
Je diray tes belles saillies,
Je diray la bonté de l'eau
Que donne ton petit ruisseau.

4.o André-Pierre Ledru, ancien curé de la paroisse du Pré au Mans, membre de plusieurs sociétés savantes, naturaliste, voyageur. On a de lui : *Voyage aux Iles de Ténériffe, la Trinité, Saint-Thomas et Porto Ricco.* Paris 1810, 2 vol. in-8.o. — Plusieurs Notices Biographiques insérées dans la Biographie Universelle de Michaux. — Divers articles intéressans relatifs à l'histoire du Maine, publiés dans l'Annuaire de la Sarthe.

CHEVILLÉ, *Caviliacus*, *Chevilleium*, à 2 kil, 1. S. de Brûlon ; 29, 2 N. de la Flèche, 34, O. du Mans. — Distances légales : 2 ; 36 ; 38 kil.

Commune arrosée par la Vègre à l'O. et au N., le Gresset au S. Bornes : Brûlon au N. ; St.-Ouen et Chantenay à l'E ; Fontenay au S. ; Poillé et Avessé à l'O. *Terrain* secondaire et d'alluvion : marbre, grès ; roussard propre à la pierre de taille. La surface inégale contient 1422 arpens métr., 93 perches, savoir ;

	Contenance.			Rev. imp.	
Objets imposables.	arp.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1062	71	80	15804	26
Jardins.	32	70	10	817	55
Prés.	200	89	20	7090	93
Pâtures.	7	68	80	51	30
Bois.	62	62	»	447	76
Mares, étangs. . . .		04	20	»	05
Sol des bâtimens. . .	10	81	10	270	28
Totaux.	1377	47	20	24482	13

4

Objets non imposables.

Routes, chemins. . .	36	19	80
Rivières, ruisseaux. .	7	69	90
Eglise, presbytère. .	1	56	10
Total.	45	45	80
Total général. . .	1422	93	00

Le sol sablonneux, argilo-calcaire médiocrement fertile produit froment, méteil, orge, seigle, trèfle, pommes de terre; arbres à cidre. Les prés des bords de la Vègre sont de bonne qualité. Assolement triennal.

Industrie : agricole ; élève de bestiaux.

Petite fabrique de toiles.

Chaussumerie de la Chenardière alimentée par l'anthracite ; elle emploie le calcaire jurassique.

Moulins : du Pont, du Pivot, sur la Vègre.

Population : 936 hab.; *métairies* 20 ; *closer.* 5

Revenu imposable : 213 propriétés bâties:

211 maisons.	1992 f.	}	2262 f. 00 c.
2 moulins.	270		
Propriétés non bâties. . . .			24482 13
Total.			26744 13

Contributions : fonc. 5278 f. pers. et mob. 447 f. port. et fen. 149 fr. — 18 patentes 122 fr. 50 c. Total 5996 fr. 50 c.

Le bourg est bâti sur un plateau élevé peu loin de la rive gauche de la Vègre; son église a pour patronne la Sainte-Vierge. Au bas de ce bourg on remarque une grande et antique maison nommée *l'Hôpital*, ancien chef-lieu d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, réunie à celle de Thévale. — Assemblée patronale le 8 sept.

Hameaux : Belébat, Duissé, Hardange, la Coudre, la Volerie, le Boulay, les Ervales, les Torlotières, Selle.

Le pont de Chevillé sur la Vègre établit la communication de la commune avec le chef-lieu.

Le château de la Roche, d'une construction assez moderne et situé à l'E. du bourg, appartient à M. de Bouffré. — La Barre, propriété de M. Ducouteau, du chef de son épouse née Lefebvre de la Barre, occupe une position agréable sur la colline qui domine la Vègre.

Etablissemens. Bureau de bienfaisance, maison de charité dotée par Chenon de Brûlon.

Antiquités, Monumens. L'existence de cinq fosses ou sépultures dans le carrefour de la Girardière et de douze autres dans celui de la Coudre, rappelle le souvenir d'une maladie épidémique et contagieuse qualifiée alors de peste, qui, vers le milieu du 17.e siècle, sévit contre les habitans de Chevillé, au point de moissonner tous les individus d'une métairie, comme à la Coudre. Le grand éloignement du cimetière et la crainte de propager la maladie, en y transportant les morts, forcèrent de les inhumer près de leurs anciennes habitations. Deux croix élevées sur ces lieux se nomment, l'une la Croix des Cinq Fosses, l'autre la Croix de la Coudre. Les fosses sont *rafraîchies* par les habitans des métairies voisines, pour lesquels c'est un devoir imposé, comme une sorte de legs, qui se transmet aux locataires successifs.

Quelques personnes ont cru voir ici les traces de l'ancien usage d'enterrer dans les carrefours; mais le Christianisme en consacrant, dès son origine, une enceinte particulière pour y déposer les morts, avait supprimé cette coutume.

(M. Goupil, *Descr. du canton de Brûlon*).

Historique. L'évêque présentait la cure.

Chevillé possédait un petit collége auquel étaient attachées plusieurs pièces de terre avec maison, pour l'ecclésiastique chargé de faire l'école.

Vers 1050, Foulque de Chevillé est un des témoins, devant lesquels les enfans de Guy d'Avoise confirment à l'abbaye de la Couture le prieuré d'Auvers-le-Hamon, donné par leur père.

1229. Sibille d'Harville cède à l'abbesse du Pré, du consentement de l'évêque Maurice, la dîme de S.-Pierre de Chevillé. (*Le Paig.*, II, 208). N'est-ce point S.t-Pierre de Chevillé près de Château-du-Loir ?

1768. Claude-Picard de l'Isle né à Chevillé, y établit une maîtresse d'école et donna aux pauvres 150 l. de rente. Il ne reste rien de cette fondation.

La seigneurie de paroisse annexée au château de la Roche, fut possédée vers la fin du 16.e siècle, par Robert Vachereau, chevalier de l'ordre du Roi. Elle appartenait en 1776, à M.me Testard. (*Le P.*).

Les autres fiefs étaient Biard, la Barre, la Commanderie, le Vau, etc. C'est de ce dernier que Claude Picard du Vau, fondateur de l'école de dessin au Mans avait pris son surnom.

FERCÉ, *Ferciacus*, à 17 kil. 5 E. S. E. de Brûlon, 24 N. N. E. de la Flèche; 20, 6 S. O. du Mans. — Distances légales : 20; 27; 24 kil.

Commune arrosée par le Renon au N. E., la Sarthe au S., la Gée à l'O. Bornes : Maigné et Chemiré-le-Gaudin au N.; Chemiré et la Suze à l'E.; la Suze et Saint-Jean-du-Bois au S.; Noyen et Pilmil à l'O. *Terrain* secondaire; calcaire jurassique. La surface un peu inégale contient 1210 arpens met.; 75 perches, 62 mèt., savoir ;

Objets imposables.	arp.	p.	m.	f.	c.
Terres labourables. .	732	57	25	12135	92
Jardins.	25	10	47	877	37
Vignes.	90	71	37	2950	90
Prés.	135	76	29	5980	30
Pâtures.	16	98	46	385	87
Bois.	23	30	69	254	17
Pinières.	95	15	50	1156	51
Landes.	26	78	30	163	02
Mares, douv., étangs.	»	22	54	7	44
Sol des bâtimens. . .	8	09	38	267	12
Totaux.	1154	70	25	24178	62

Objets non imposables.

Routes, chemins. . .	25	21	30
Rivières, ruisseaux. .	29	83	60
Eglise, cimet., presb.	1	»	75
Total.	56	05	65
Total général. . .	1210	65	90

Sol varié, argilo-calcaire, argilo-siliceux, sur la rive droite de la Sarthe; sablonneux, sur la gauche. Il produit froment, méteil, seigle, orge, avoine, sarrasin, chanvre, trèfle, pommes de terre, vignes, arbres à cidre. Assolement quadriennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

Petite fabrique de toiles.

Moulins de Planche-Augis, de Medemanche, de Vaulogé, sur la Gée.

Population. 626 habitans.

Revenu imposable : 138 propriétés bâties.

135 Maisons.	2815	3185 f.	c.
3 Moulins.	370		
Propriétés non bâties. . . .		24178	62
Total.		27363	62

Contributions : fonc. 4055 f., pers. et mob. 336 f., portes et fen. 171 f. 22 pat., 179 f. Total. 4741 f. » c.

Le *Bourg* situé à peu de distance de l'embouchure de la Sarthe et du Renon, se compose d'une rue principale que traverse le chemin du Mans à Sablé, et d'une église sous l'invocation de Sainte-Anne. Il communique par un bac avec la rive gauche de la Sarthe. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 26 juillet.

On remarque : 1.° Le château de Vaulogé avec chapelle, bâti à 3, kil. S. O. du clocher.

2.° Le manoir de Vilclair, à 2 kil. 6 O.

3.° La maison de Medemanche, à 4 kil. O.

Jaillot indique sur la gauche de la Sarthe les vastes landes de Fercé.

Historique. Avant 1790. La commune possédait 1.° un prieuré estimé 1000 livres, dépendant de

l'abbaye de Saint-Laumer de Blois; 2.° une école tenue par un ecclésiastique, à laquelle étaient attachés deux bordages et une vigne. 3.° Un bureau de bienfaisance dont les ressources consistaient en 21 boisseaux de blé (18, suivant le Pouillé), du poids de 60 livres, dus annuellement par le prieur, une rente de 300 liv. sur le clergé, et en une autre de 10 liv. L'évêque de Blois nommait à la cure.

Vers 1050, Robert de Fercé fut témoin, lorsque Guy d'Avoise, donna à l'abbaye de la Couture le prieuré d'Auvers-le-Hamon. (*Hist. de la Cout.*)

1136 — 1146. Sous l'épiscopat de Hugues de Saint-Calais, le prêtre Bernard de Vilclair donne au monastère de la Couture les dîmes qu'il possède à Pilmil et à Oisé, faisant partie de son domaine de Vilclair. (*Hist de la Cout.*)

Vers le milieu du dernier siècle un arrêt du Parlement adjugea au comte de la Suze, d'après sa réclamation, la seigneurie de paroisse dont jouissait depuis long-tems, le seigneur de Vaulogé. (*Lepaige*).

Autres fiefs et seigneuries : Vaulogé; cette terre relevait en partie du comté de la Suze, en partie de la baronnie de Pilmil. Elle est passée de la famille de Vahais en celle de Picot. — Vilclair fut long-temps possédé par la famille de Vahais; un mariage le porta dans celle de Salaine dont l'acquit N. Courte, avocat à Laval. — Medemanche; de la famille Levayer, cette terre passe successivement en celles de le Rouge et de Jannart, elle est restée à celle-ci.—La Bussonnière; elle appartenait en 1776, à la famille Le Boindre. — Le Prieuré. — Saint-Samson, ancienne propriété de M. Menard.

François-Jean-Raptiste Menard de la Groye, professeur d'histoire naturelle, au Collége Royal de France, membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, d'un grand nombre de Sociétés Savantes, nationales et étrangères, entreprit de longs voyages d'observations dans l'intérieur de la France, les Pays-Bas, en Allemagne,

en Suisse, en Italie et dans le Royaume de Naples; il visita les Alpes, les volcans éteints de l'Auvergne et du Vivarais, et le mont Vésuve Ce savant a publié plusieurs mémoires d'un grand intérêt; il rassemblait les matériaux d'un ouvrage important sur la classification et l'histoire générale des Polypiers fossiles, lorsque la mort l'enleva à ses travaux, à sa famille, à ses amis. M. de la Groye était né au Mans le 2 mai 1775; il est mort à sa terre de Saint Samson, le 30 septembre 1827.

FONTENAY, FONTENAI, (*Lepaige*). *Fontanetum, Fontenetum, Fontenayum.* A 6 kil. 9 S. de Brûlon; 24, 4 N. N. O. de la Flèche; 54, 1 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 8; 30; 40 kil.

Commune arrosée par la Vègre à l'O., le ruisseau de Noyon au S. Bornes : Chevillé et Saint-Ouen-en-Champagne au N.; Chantenay et Tacé à l'E.; Avoise et Asnières au S., Asnières et Poillé à l'O. *Terrain* : secondaire; calcaire jurassique; craie friable exploitée pour l'amendement des terres, marbre. La surface un peu inégale contient 1145 arpens métr. 93 perches.

Objets imposables.	arp.	p.	m.	f.	c.
Terres labourables. .	979	54	83	18012	96
Jardins.	19	64	84	634	59
Vignes.	17	29	45	174	97
Prés.	53	32	82	1928	94
Pâtures.	»	71	60	2	86
Bois.	37	04	90	344	35
Mares douv., étangs.	»	09	40	2	82
Sol des bâtimens. . .	8	53	44	256	04
Totaux.	1116	21	28	21357	53
Objets non imposables.					
Routes, chemins. . .	25	27	40		
Rivières, ruisseaux. .	3	38	20		
Eglise, cimet., presb.	»	89	»		
Total. . . .	29	54	60		
Total général. . .	1145	75	88		

Le sol argilo-calcaire, argilo-sablonneux et fertile produit méteil, froment, orge, seigle, avoine, trèfle, sainfoin, pommes de terre, chanvre, arbres à cidre. — Assolement quadriennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

Fabrique de toiles de commande.

Moulin de Fontenay, sur la Vègre.

Population. 692 habitans.

Revenu imposable : 171 propriétés bâties.

170 Maisons.	2673 f.	}	2853 f.	c.
1 Moulin.	180	}		
Propriétés non bâties :			21357	53
Total.			24210	53

Contributions. : fonc. 4477 f. pers. et mob. 417 f. portes et fen. 143 f. 13 pat. 115 f. Total. 5152 f.

Le *Bourg* situé près de la Fontaine S.-Philbert, se compose principalement d'une rue que suit le chemin d'Asnières à Conlie, et de l'église. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 20 août, fête de S.t-Philbert, 1.er abbé de Jumiège.

Hameaux : Bray, le Gué-des-Blés, le Tremblay.

Le château avec chapelle bâti à 1 kil. 6 O du clocher appartient à madame de Biré, née Bastard de Fontenay.

Le manoir de Villiers, situé à 1, kil. 5 N., est la propriété de M. Gasselin. Sa chapelle dédiée à Saint-Roch, continue d'être un lieu de pélerinage, où les personnes attaquées de clous ou furoncles vont implorer l'assistance du Saint pour obtenir leur guérison. — Chenevière, manoir au N. E.

Antiquités, *Monumens.* Les anciens seigneurs de Villiers embrassèrent dans le 16e siècle, les réformes du Calvinisme. Une salle lambrissée de leur manoir, où les protestans se réunissaient pour l'exercice de la nouvelle religion, conserve encore aujourd'hui le nom de *Huguenotière.* En 1828, on trouva sous un pavé d'une autre salle de cette maison, quarante pièces en or, des règnes de Louis XI et de François I., pesant environ 10 fr.

chacune. (M. Goupil, *Desc. du Cant. de Brûlon*,

Etablissemens. Bureau de bienfaisance, maison de Charité dirigée par deux Sœurs d'Evron. Ces établissemens jouissaient ensemble d'une métairie indivise affermée 500 f., qui a été vendue en 1792.

Historique. Fontenay possédait un prieuré estimé 1000 fr. Un arrêt de Parlement, de 1409, soumit le prieur à la correction de l'évêque du Mans. L'abbé de la Couture présentait le prieuré et la cure. Le premier de ces bénéfices devait annuellement aux pauvres 36 boisseaux de blé. (*P.*).

La seigneurie de paroisse annexée au château appartenait en 1789, à M. Bastard de Fontenay, chevalier de St.-Louis. — Les autres fiefs étaient ceux du prieuré, de Villiers, Chenevière et de Tremblay.

Il existait dans le XI siècle, une famille mancelle du nom de Bastard. Vers 1068, Orric Bastard signe l'acte, par lequel Geoffroy de Brûlon confirme la donation du prieuré de cette paroisse au monastère de la Couture. (*Hist. de la Cout.*) — 1076, Olivier Bastard est un des seigneurs devant lesquels Roger de Montgommery et Mabile de Bellême sa femme assurent au moines de Saint-Vincent la possession de plusieurs églises du Sonnois. (Mart., *Ampl. Coll.* 1, 494). — La même année Eudes et Robert Bastard assistent au chapitre de St.-Vincent, lorsque Guillaume de Braitel vient y confirmer le don de l'église de Dangeul qu'il avait cédée à cette abbaye. (*Idem.* 562).

Maigné, Maigné-en-Champagne. *Magniacus*, *Meigneium*; à 13, kil. 1. E. de Brûlon ; 27, 6 N. de la Flèche ; 22 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 16 ; 32 ; 24 kilom.

Commune divisée du N. au S. par la Gée. Un vallon, la *Rivière d'Athenay*, traverse du N. E. au S. O. la partie orientale ou la *Plaine*. Dès l'origine, le ruisseau dont il prend le nom, s'enfonce, pour couler sous terre jusque vers l'extré-

mité opposée, où il forme dans le pré du Vau plusieurs fontaines; il se perd de nouveau, reparaît au Gouffre, fontaine de 30 pieds de diamètre, et va s'unir à la Gée. Bornes : Vallon au N.; Chemiré-le-Gaudin à l'E.; Fercé au S., Pilmil et Saint-Pierre-des-Bois à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique. La surface assez égale contient 1150 arp. métriques, 47 perches, savoir :

Objets imposables.	arp.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	858	16	08	24403	32
Jardins.	25	90	02	1247	81
Vignes.	67	99	05	1965	90
Prés.	120	32	20	7750	31
Pâtures.	4	49	45	85	30
Bois.	19	42	70	286	19
Landes.	»	17	20	1	53
Mares, douv,, étangs.	»	53	80	25	13
Sol des bâtimens.	10	25	66	461	56
Totaux.	1107	28	16	36227	07
Objets non imposables.					
Routes, chemins.	38	87	10		
Rivières, ruisseaux.	3	77	90		
Eglise, cimet., presb.	»	53	84		
Total.	43	18	84		
Total général.	1193	65	84		

Sol argilo-calcaire. La plaine dite de Champagne produit froment, orge, trèfle, chanvre; celle nommée Grouas ne donne guère que de l'orge et du sainfoin. Sur les côteaux, les vignobles ont disparu; des bois et autres genres de culture les remplacent. Le vallon de la Gée offrirait d'excellentes prairies; mais le grand nombre de moulins, l'élévation des déversoirs, etc., arrêtent le cours des eaux et occasionnent de fréquentes inondations. Assolement quadriennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

Fabrique de toiles, considérablement déchue.

Moulins : Noyau, Vernel, Gautier, Cochon, Resteau, sur la Gée.

Population : 836 habitans.

Revenu imposable : 217 propriétés bâties.

214 Maisons.	3228 f.	} 3738 f.	c.
3 Moulins.	510		
Propriétés non bâties.		36227	07
Total.		39965	07

Contributions : fonc. 5478 f pers. et mob. 477 f. port. et fen. 174. 20 pat. 163 f. 50c. Tot. 6292f. 50c.

Le *Bourg* bâti en amphitheâtre sur le côteau de la rive gauche de la Gée, renferme 105 feux et une église dédiée à l'évêque S.-Vigor. Il communique par un pont avec la rive droite. On y remarque la Grand-Maison élevée au 17.e siècle, par N. Seru, commissaire des guerres; d'autres bâtimens à deux étages, aujourd'hui, un peu délabrés. Assemblées le 2.e dimanche après Pâques et le dimanche le plus proche de la S.-Mathieu, 21 sept.

Les chemins de Conlie à Fercé, point de débarquement pour ce qui arrive par la navigation; du Mans à Sablé par Chantenay s'embranchant au bois de Maquillé avec celui du Mans à Sablé par Noyen; de Vallon à la Suze par Chemiré, traversent le territoire. L'administration locale, secondée par les habitans, s'est appliquée à réparer ces voies et à les rendre praticables dans les diverses saisons. Tous ont, pour ces objets et autres besoins publics, abandonné leur part dans le dégrevement pour la guerre civile, le remboursement des fournitures de chevaux et l'emprunt forcé pour la nourriture des troupes. Ils ont même voté des centimes, la prestation en nature, et souvent fait des dons ou accordé des prestations volontaires.

Au N. du clocher, le manoir de Noyau, jolie propriété de M. Durand; celui du Bourg au S. n'est plus qu'une ferme. La maison de Bresteau, d'une construction moderne, appartient à M. d'Andigné, membre de la chambre des Députés. Cette terre a passé successivement de la famille de

Guillemaux de Monbrais en celles de Brunot et d'Andigné. La famille de Courtoux posséda autrefois Noyau. (M. d'Andigné de Resteau, maire, *Stat. du cant. de Maigné.* — M. Goupil ; *Descr.*).

Etablissement : Bureau de charité.

Historique : L'évêque du Mans présentait la cure estimée 1500 liv.

En 1789, Maigné avait un notaire, et un collége fondé par N. Peschard et Geneviève de Vaulogé sa femme ; le Principal jouissait d'une closerie et d'autres biens.

1216. — 1231. Sous le Pontificat de l'évêque Maurice, Mathieu de Ruillé donne à l'église du Mans tout ce qu'il possède en la châtellenie de Maigné et dans le fief de Bagnolais situé à Chantenay, franc et quitte de toute redevance. (*Le C.*).

20 Septembre 1822, demoiselle Marie-Louise Brunot de Resteau donne 200 fr. de rente, et M. Pierre Leroy, 100 fr., pour établir 2 sœurs de charité ; le 20 janvier 1827, la même demoiselle cède une rente de 50 fr. pour achat de médicamens et frais de médecine en faveur des pauvres. Le 13 juillet 1817, M. Thomas Hubert et dame Catherine Le Paige, son épouse, lèguent aux indigens deux rentes de 40 fr. chacune. Trois Ordonnances Royales, des 9 avril 1823, 26 mai 1827, et 5 juill. 1826, autorisent l'acceptation de ces dons. Le bureau de charité possède de plus une rente de 50 fr. sur l'État. Le défaut de maison retarde l'établissement des sœurs.

La famille de Crenon posséda long-temps la châtellenie de Maigné. Au 15.e siècle, Ambroisine de Crenon, dame de Brouassin, Vallon, Crenon et Maigné épousa Jean II de Champagne. Leur petite fille Anne de Champagne, morte en 1501, vendit ces terres, pour payer les dettes de René de Laval, son mari ; Charles Guillard président au parlement de Paris, semble en avoir été l'adjudicataire. Vers la fin du 17.e siècle, ces objets passè-

rent à la maison de Laval Montmorency. En 1789 la seigneurie était à M. de Chambray. (*Le Paige*).

Autres fiefs et seigneuries : La Fauvelière, Resteau, Bourg, Noyau, etc.

Mareil, Mareil-en-Champagne. *Marogilum*, *Marogilum in Campania*, *Marialcus*; A 5, kil. 4 N. E. de Brûlon ; 32, 3 N. de la Flèche ; 28, 7 O. du Mans. — Distances légales : 6, 39, 36 kil.

Commune arrosée par les ruisseaux des Pierres ou du Plessis au N. O. ; de Palais au N. ; par la Vègre à l'E. ; le Riolay la sépare de Saint-Ouen au S. E. Bornes : Joué et Montreuil au N. ; Loué et S.t-Christophe à l'E. ; S.t-Ouen au S. ; Brûlon et Viré à l'O.

Terrain : secondaire; on exploite le marbre et le calcaire jurassique. La surface inégale renferme 796 arpens métriques, 96 perches, 59 mètres, savoir :

Objets imposables.	arp.	p.	m.	Rev. impos.	
Terres labour. . . .	551	71	70	10562f.	43 c.
Jardins.	16	09	02	550	52
Prés.	109	55	90	4403	41
Pâtures.	3	05	70	40	75
Bois.	79	57	80	785	99
Landes.	»	79	29	4	75
Mares, douv., étangs.	»	88	»	13	20
Sol des bâtimens. . .	4	97	98	149	37
Totaux. . .	766	65	39	16510	42
Objets non imposables.					
Routes, chemins. . .	21	26	10		
Rivières, ruisseaux. .	8	26	20		
Egl., cimet., presbyt.	»	78	90		
Total. . . .	30	31	20		
Total général. .	796	96	59		

Le sol argilo-calcaire médiocrement fertile produit froment, méteil, orge, seigle, avoine, trèfle, chanvre, pommes de terre, arbres à cidre. — Assolement quadriennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

Petite fabrique de toiles.

Moulins : de Mareil, au bas du bourg, de Vaux, de Courteille, sur la Vègre.

Population : 535 habitans.

Revenu imposable : 106 propriétés bâties.

102 maisons.	2162		f. c.
3 moulins.	430		2622 »
1 moulin à foulon. . .	30		
Propriétés non bâties.			16510 42
Total.			19132 42

Contributions : fonc., 3504 f. ; pers. et mob., 264 f. ; port. et fen., 107 f.; 9 patentes, 71 f. 67 c. Total, 3946 f. 67 c.

Le *Bourg* situé sur la rive droite de la Vègre, près de l'embouchure du Palais, à l'extrémité orientale de la commune, se compose d'un certain nombre de maisons et d'une église dédiée au martyr S.t-Eutrope, mort vers l'an 404.

Hameaux : les Cormiers, l'Epinoire.

Les chemins du Mans à Laval, de Conlie à Asnières, de Noyen à Joué, traversent le territoire ; des ponts sont établis sur la Vègre et le Palais, à l'E. et à l'O. du bourg.

(M. Goupil, *Descr. du canton de Brûlon*).

Le château du Plessis est bâti à 1 kil. O. du clocher ; celui de l'Isle, situé à 2 kil. S. O., n'offre depuis quatre siècles, que des ruines.

A l'époque où Le Paige écrivait (1776), la carrière de la rive gauche de la Vègre qui fournissait une excellente pierre de taille, et dont les vastes galeries annoncent une exploitation considérable, était abandonnée depuis long-temps. Une couche de mauvais calcaire de 10 mètres d'épaisseur avait interrompu les travaux. (*Le Paige*).

Historique. L'abbé de la Couture présentait au prieuré, et les religieux, à la cure estimée 600 liv. Le premier de ces bénéfices fut réuni à la mense conventuelle de cette abbaye ; il percevait toutes les dixmes de la paroisse. Le prieur commendataire

de Châteaux-l'Hermitage présentait le prieuré de l'Isle fondé au château de même nom.

1067. Yves de Mareil, *de Marialco*, se trouva au château de Craon, lorsqu'on y discuta la validité d'un don fait à l'église de S.t-Clément de cette ville. (*Hist. de la maison de Vergy*, p. 397, *preuoes*, p. 80).

Vers 1720, Joseph Hamon, chirurgien, établit un collége. Le vicaire chargé d'instruire les enfans, jouissait de la maison, du jardin et de la pièce de terre donnés par le fondateur. (*M. Lamare, chan. hon.*). — Vers 1760, Anne Morillon fonde une école en faveur des jeunes filles et la dote d'une rente de 100 liv. sur l'Etat. (M. Lamare. — *Archiv. de la Préf.*).

La seigneurie annexée au prieuré formait une des quatre châtellenies du monastère de la Couture. Sa juridiction s'exerçait au Mans.

Les autres fiefs ou seigneuries étaient : la Châtellenie du Plessis, membre de la terre de S.t-Ouen-en-Champagne : sa juridiction reportait en première instance à Auvers-sous-Montfaucon, de-là à Sillé-le-Guillaume, ensuite à Touvoye, enfin, au Présidial du Mans. — La seigneurie du Plessis relevant de la châtellenie de l'Isle. — Le fief de Montengenault qui s'étendait sur la paroisse de S.t-Pierre-des-Bois. (*Le Paige*).

PILMIL, Pirmil; *Pilimilium*, *Pilemi*. A 10, kil. 7 S. E. de Brûlon; 24, N. de la Flèche; 26, 2 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 14, 28, 29 kilomètres.

Commune arrosée par le ruisseau de l'Arche, à l'E. Bornes : S.t-Pierre-des-Bois et Maigné au N.; Maigné à l'E.; Noyen et Tacé au S.; Chantenay à l'O.

Terrain : calcaire jurassique. La surface assez égale comprend 1739 arpens métriques, 80 perch.

Objets imposables.	Arp.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1260	51	10	23137	09

Jardins.	37	50	50	1239	51
Vignes.	49	71	30	552	91
Prés.	144	61	50	3810	82
Pâtures.	8	74	10	77	91
Bois.	161	04	80	2249	11
Landes.	14	60	20	131	41
Mares, douv., étangs.	»	55	50	14	97
Sol des bâtimens. .	13	»	»	350	99
Totaux. . . .	1690	29	»	31564	74
Objets non imposables.					
Routes, chemins. .	47	37	90		
Rivières, ruisseaux.	»	15	80		
Egl., cimet., presbyt.	1	97	30		
Total.	49	51	»		
Total général. . .	1739	80	»		

Le sol argilo-calcaire médiocrement fertile produit froment, méteil, orge, seigle, avoine, trèfle, chanvre, pommes de terre, arbres à cidre, vignes. Le Paige dit que le cepage de la Besiguère est venu de Bourgogne. — Assolement quadriennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux. Fabrique de toiles.

Population : 1,010 habitans.

Revenu imposable : propriétés bâties, 233 maisons. . . . . 3625f. » c.
Propriétés non bâties. 31564 74

Total. 35189 74

Contributions : fonc. 4,765 f.; pers. et mob. 456 f.; port. et fen. 183 f. — 12 patent. : 61 f. 50 c. Total, 5,465 f. 50 c.

Le *Bourg* situé sur la rive droite de l'Arche se compose d'un certain nombre de feux et d'une église sous l'invocation de S.t-Jouin et de Saint-Etienne, dans laquelle on célèbre aussi avec beaucoup de dévotion la fête de S.t-Sébastien. Assemblées patronales les dimanches les plus proches des jours de S.t-Etienne et de S.t-Jouin.

mission de l'évêque Hildebert et de ses chanoines, au monastère de Saint-Vincent, l'église de Pilmil, le presbytère, tout le cimetière avec les dixmes appartenant à ladite église, et cède même d'autres objets, pour le repos des âmes de ses père et mère. Il est admis à la participation des prières de la communauté, et reçoit 10 liv. mansais et un palefroi. (Mart., *Ampl Coll.*, I, 567). — C'est peut-être en qualité de seigneur suzerain, que Guy des Vaux coufirme le don ci-dessus ; car ces seigneurs s'exprimaient comme faisant eux-mêmes les donations. Les biens tombés en main morte diminuaient leurs fiefs et leurs droits ; ces aliénations ne pouvaient donc avoir lieu sans leur consentement.

1136 — 1144. Le prêtre Bernard de Vilclair accorde à l'abbaye de la Couture les dixmes qu'il possède à Pilmil. (*Hist. de la Cout.*).

La seigneurie de paroisse, châtellenie relevant du comté du Maine, appartenait vers le milieu du 15.e siècle, à la famille du Fou, suivant l'hommage rendu par Guillaume du Fou, l'an 1455. Elle passa dans la maison de Lorraine, échut vers le commencement du siècle dernier à la famille de Larochefaucault qui la vendit au comte de la Suze. (*Noms Féodaux*, 425. — *Le Paige*).

Autres fiefs et seigneuries : le Prieuré, la Balluère ; la Bésiguère, terre composée en 1787, d'un château entouré de fossés, de 4 métairies, 3 bordages, et de fiefs qui s'étendaient sur les paroisses de Pilmil, Noyen, Fercé, Maigné et Vallon ; Chenerru qui, dans le dernier siècle, appartenait à la famille de la Roche-Tulon (*Le P.*). — Vincent de Pilmil, chanoine du Mans, devint archevêque de Tours en 1257 ; il mourut en 1270. Claude Nail, né à Pilmil, a composé des Noels imprimés au Mans en 1580. (*La Croix du Maine*).

POILLÉ. *Pauliacus*, *Polliacus*, *Polleyum*, *Poilleyum*. A 5 kil. 8 S. S. O. de Brûlon; 27, N. N.

O. de la Flèche; 38 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 7 ; 34; 43 kil.

Commune arrosée par la Vègre à l'E.; par les ruisseaux de la Fontaine Guimbault, de la Selle et de la Sausseraie. Bornes : Cossé, Avessé et Chevillé au N.; Fontenay à l'E.; Asnières au S.; Auvers-le-Hamon et Epineu-le-Séguin à l'O. *Terrain* : La Vègre est bordée de rochers de marbre ; au N. du bourg existe le calcaire jurassique ; non loin du prieuré on voit le roussard; anthracite en exploitation. Les carrières de l'Isle et des Bodineries fournissent du marbre pour la route. La surface inégale contient 1756 arpens métr., 65 perches, 20 mèt.

	Contenance.			Rev. imp.	
Objets imposables.	arp.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1158	17	16	18887	60
Jardins.	25	88	61	855	60
Vignes.	7	38	64	59	09
Prés.	205	53	62	8021	83
Pâtures.	3	94	30	15	76
Bois.	269	09	20	1847	16
Landes.	19	75	»	69	48
Mares, étangs. . . .		64	50	15	07
Sol des bâtimens. . .	11	10	52	333	14
Totaux.	1701	51	55	30104	73
Objets non imposables.					
Routes, chemins. . .	44	91	80		
Rivières, ruisseaux. .	9	20	20		
Eglise, presbytère. .	1	61	65		
Total.	55	13	65		
Total général. . .	1756	65	20		

Le sol composé de terres douces, argileuses, caillouteuses et sablonneuses produit méteil, orge, chanvre, lin d'hiver, trèfle, pommes de terre, vignes. Assolement triennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

La fabrique de toiles en 2/3 et 3/4 occupe une arantaine de métiers; les premières se vendent

au marché du Mans, les secondes à celui de Sablé. Autrefois les deux tiers des habitans fabriquaient pour Laval, où l'on a cessé d'aller en 1814. — Une partie des ouvriers travaillent aux mines d'anthracite et à la route de la Flèche à Sillé.

Moulins : du Grand Val, du Petit Val, sur la Vègre.

Population : 1025 habitans. — *Feux* 227. — *Métairies* 18. — *Bordages* 27.

Revenu imposable : 232 propriétés bâties :

229 maisons.	3674	4004 f.	c.
3 moulins.	330		
Propriétés non bâties. . . .		30104	73
Total.		34108	73

Contributions : fonc. 5188, — Pers. et mob. 510. — Port. et fen. 167. — 33 patent. 275 f. Tot. 6140 f.

Le *Bourg* bâti sur la rive droite de la Vègre, renferme 142 feux et une église sous l'invocation de Saint-Denis. Cette église était succursale avant que celle du prieuré dédiée à Sainte-Magdelaine fut détruite. Il ne reste de ce dernier édifice que le clocher, où sont l'horloge et la cloche de la paroisse. Au bas du bourg près de la rivière, était le Prêche des Calvinistes, dont les ruines conservent le nom de *Huguenotière*.

La recherche que les habitans mettent dans la construction des reposoirs de la Fête-Dieu, et l'élégance avec laquelle ils disposent les fleurs naturelles pour former des dessins, attirent la population des communes voisines ; ce grand concours de monde tient lieu d'assemblée patronale.

Hameaux : La Groujardière, le Châtelet, le Hameau, l'Hopitau, Tartifume.

Le nom d'Hopitau donné à l'un de ces lieux semble annoncer qu'il y exista autrefois un établissement de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis annexé à une commanderie plus importante.

La route de la Flèche à Sillé ; les chemins d'Au-

vers-le-Hamon à Vallon et Saint-Ouen, d'Asniè-res à Cossé, de Fontenay à Ballée traversent le territoire.

Etablissemens : Mairie, succursale, bureau de bienfaisance, maison de charité desservie par deux sœurs d'Evron. — Le bureau de bienfaisance et la maison de charité dus à la piété de Gabriel Chénon de Brûlon jouissent d'un revenu annuel d'environ 1500 fr.

Un instituteur primaire reçoit de la commune, chaque année, 50 fr. pour indemnité de logement, à la charge d'instruire gratis les enfans pauvres.

Dès 1768 Charles Picard de l'Isle, frère du fondateur de l'école de dessin du Mans, avait établi à Poillé une école pour l'instruction des petites filles. Les 120 liv. de rente dont il l'a dota, furent perdues dans la révolution.

(M. Jovin, adjoint, *Statistique de Poillé*) M. Goupil, *Descrip. du canton de Brûlon*).

La commune devait avoir anciennement un collége ou école pour les garçons, si l'on en juge d'après le nom de champ de l'école, affecté à une pièce de terre dont jouissait la cure.

Antiquités, *Monumens*. On observe à l'angle d'un champ de la ferme de Souligné, un bloc de grès de forme pyramidale, haut de 5 pieds, épais de 2 et large de 6 à sa base. Un autre également brut, distant du premier de 2 à 3 portées de fusil existe à l'extrémité d'un champ de la Tabinière. Il a 3 1/2 pieds de haut, 18 pouces d'épaisseur et 6 pieds à sa base.

Derrière la ferme de Souvigné l'on observe une tombelle ou motte seigneuriale. (M. *Jovin*).

La grande quantité de scories que l'on rencontre sur plusieurs points, notamment dans les bois de Brice, provient d'anciennes forges à bras.

Il y a dans la maison du prieuré un manteau de cheminée avec de grossières figures en bois très-

antiques, dont l'exécution remonte à plusieurs siècles. (M. Goupil).

Le château de Verdelle, bâti sur le bord de la Vègre, à 1 k. 9 S. du clocher, mérite de fixer l'attention des curieux et des artistes. La construction en est élégante, soignée et très-solide; les fenêtres sont longues, étroites, ornées, ainsi que la porte principale, de nombreux arabesques. Cet édifice conserve encore les crénaux et les machicoulis qui servaient à sa défence; il appartient aux héritiers de M. Fautrat la Guérinière. (M. Goupil).

Historique. L'abbé de la Couture présentait au prieuré et à la cure estimés, l'un 1200 livres, et l'autre 900. Le prieur devait aux pauvres, chaque année, 36 boisseaux de blé. (*Pouillé*).

La seigneurie de paroisse, châtellenie membre de la terre de Varenne-l'Enfant, située à Épineu-le-Séguin et possédée dans les 16.e et 17e siècles, par la famille de la Chapelle, entra dans celle de Beaumanoir. Anne-Charlotte de Beaumanoir dame de Varennes et de Poillé épousa en 1694, Louis marquis de la Châtre, dont les descendans ont conservé ces terres jusqu'en 1791. — Autres seigneuries : Champagne annexée au château de Verdelle, la Roche-Imbault, le Prieuré, etc. (*Noms Féod.* 244, 264. — *Le Paige*).

La châtellenie de Champagne, que Tancrède Hommet reçut de Guillaume le Bâtard, passa à la maison de Laval. 1239, Jean, seigneur de Tocy et de Laval et Emme de Laval son épouse donnèrent à Jacques seigneur de Château-Gontier, en faveur de son mariage avec Avoise de Montmorency leur fille et belle-fille, la terre de Champagne et autres objets à les tenir du seigneur de Laval, selon les us et coutumes du pays du Maine. (*Hist. de Montmorency*, 149, preuves 108).

1092. Eudes de Poillé figure comme témoin dans l'acte par lequel Robert de Bellême accorde l'église de Saint-Léonard de son château à l'abbaye de

Marmoutiers. (Bry, *Hist. du Perche*, p. 101). — La famille de Poillé avait de grandes propriétés dans plusieurs parties de la province du Maine; elle s'est éteinte au 15.e siècle.

Les juridictions des Baronnies de Varennes-l'Enfant et de Champagne s'exerçaient à Poillé. L'une reportait à Château-du-Loir, et l'autre à Château-Gontier. (*Le Paige*).

La mère du cardinal Cointerel, Guyonne Vivian était née à Poillé. (Men. *Hist. de Sablé*, *suppl.*).

SAINT-CHRISTOPHE-EN-CHAMPAGNE, Saint-Christophe. *Sanctus Christophorus in Campania*, à 8, kil. E. de Brûlon; 31 N. de la Flèche; 26, 1 O. du Mans. — Dist. lég. 8; 36; 30 kil.

Commune arrosée au N. O., par le ruisseau de Riolay.

Bornes: Loué et Tassillé au N. Crannes et Vallon à l'E.; Saint-Pierre-des-Bois au S.; Mareil et Loué à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique. La surface assez égale contient 780 arpens mét. 99 perches, 70 mètres, savoir :

Objets imposables. . .	arp.	p.	m.	f.	c.
Terres labourables. .	580	48	90	10238	80
Jardins.	18	54	74	685	80
Prés.	79	94	70	1820	35
Pâtures.	3	01	40	18	08
Bois.	69	37	30	858	54
Mares, douv., étangs.	»	13	40	3	66
Sol des bâtimens. . .	6	93	26	221	79
Totaux.	758	43	70	13847	02
Objets non imposables.					
Routes, chemins. . .	22	23	50		
Rivières, ruisseaux.	»	09	20		
Eglise, cimet., presb.	»	23	30		
Total.	22	56	»		
Total général. . .	780	99	70		

Sol argileux, argilo-calcaire, médiocrement fertile. Assolement quadriennal.

Industrie : agricole ; élève de bestiaux. Fabrique de toiles.

Population. 497 habitans.

Revenu imposable : propriétés bâties :

121 Maisons.	1550 f.	c.
Propriétés non bâties. . .	13847	02
Total.	15397	02

Contributions : fonc. 2668 f. pers. et mob. 249 portes et fen. 107 f. 6 pat. 46. f. Total. 3070 f.

Le Bourg bâti sur une élévation, se compose d'un certain nombre de feux et d'une église dédiée à Saint-Christophe qui subit le martyre en 254. Assemblée patronale le dimanche le plus proche de la fête du Saint.

Hameau : La Pivardière.

Le territoire est traversé par les chemins du Mans à Laval, du Mans à Auvers-le-Hamon, de Loué à Chantenay.

Le manoir de la Massonnière est situé au N. O. du clocher. Cette terre passa de la famille Vaugiraut à celle de Dupont. (*Lepaige*).

Historique. L'abbesse du Pré nommait à la cure estimée 1200 liv. (*Pouillé*).

L'ancienne maison-Dieu de Saint-Christophe, supprimée et réunie à l'hospice du Mans, avait été changée en métairie ; cette propriété fut vendue vers 1793. Cassini marque au S. du bourg une maladrerie ; ainsi la commune aurait eu deux hôpitaux, l'un destiné à recevoir les pèlerins, l'autre à servir d'asile aux malheureux attaqués de la lèpre.

La seigneurie de paroisse annexée à la terre de Coulaine, paroisse de Loué, était possédée, au milieu du dernier siècle, par la marquise d'Assé. Autres fiefs : la Massonnière, etc. (*Lepaige*).

SAINT-OUEN-EN-CHAMPAGNE. *Sanctus Audoenus in Campania*, à 3 kil. 7. S. E. de Brûlon ; 27, 9 N. N. O. de la Flèche, 32 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 4 ; 35 ; 32 kil.

Commune arrosée au N., par la Vègre et le ruisseau de Riolay; à l'O., par celui de Malheur. Celui-ci commence à 900 mètres N. O. du clocher, se dirige vers le S. S. O. et se perd sous terre, après un cours de 1160 mètres en ligne droite. (*Jaillot*). Bornes : Brûlon et Mareil au N.; St.-Christophe, Villedieu et Chantenay à l'E.; Fontenay au S.; Chevillé et Brûlon à l'O. *Terrain* : marbre et calcaire jurassique ; marne blanche exploitée pour l'amendement des terres. La surface inégale renferme 1120 arpens métriques, 76 mètres, savoir :

	Contenance arp.	p.	m.	rev. imp. f.	c.
Objets imposables.					
Terres labourables.	872	86	50	13343	85
Jardins.	27	01	36	826	42
Vignes.	5	59	10	68	41
Prés.	86	93	60	2472	17
Pâtures.	4	24	10	16	96
Bois.	74	87	70	889	44
Pinières.	»	49	80	2	49
Landes.	»	16	80	»	51
Mares, douv., étangs.	»	26	80	5	06
Sol des bâtimens.	8	20	70	205	18
Totaux.	1080	66	46	17831	49
Objets non imposables.					
Routes, chemins.	34	73	30		
Rivières, ruisseaux.	3	62	90		
Eglise, cimet., presb.	»	98	10		
Total.	39	34	30		
Total général.	1120	00	76		

Le sol argileux, argilo-calcaire, caillouteux et médiocrement fertile produit froment, méteil, orge, seigle, avoine, sainfoin, trèfle, pommes de terre, arbres à cidre. Assolement quadriennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

Fabrique de toiles.

Chaussumerie de Vaux ; elle emploie le marbre, son combustible est l'anthracite.

Moulins : de Nillet, de l'Isle, sur la Vègre; à foulon, sur le Riolay.

Population : 869 habitans:

Revenu imposable. 215 propriétés bâties.

			f.	c.
211	Maisons.	2455 f.	2875	
2	Moulins à blé. . . .	360		
1	Moulins à foulon. .	30		
1	Chaussumerie. . . .	30		
	Propriétés non bâties.		17831	49
	Total.		20706	49

Contributions : fonc. 3728 f. pers. et mob. 398 f. port. et fen. 157 f. 15 pat. 215 f. Total 4498 f.

Le *Bourg* situé dans une plaine se compose d'une rue principale que suit le chemin de Conlie à Asnières, et de l'église dédiée à St-Ouen, chancelier du Roi de France, Dagobert I, puis archevêque de Rouen, mort le 14 août 683, à l'âge de 74 ans. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 25 août, fête de Saint-Louis.

Hameaux : Beauvais, Bouillé, Boulay, le Grez, l'Hommois.

Les chemins d'Auvers-le-Hamon à Vallon, de Noyen à Mareil traversent le territoire de la commune.

L'ancien château bâti dans le bourg, vient d'être démoli. La Tremblaye, manoir avec chapelle, est située à l'E. N. E. du clocher.

Etablissemens fondés par Chenon de Brûlon : bureau de bienfaisance, maison de charité sous la direction de deux Sœurs.

Historique. L'abbé de la Roë présentait au prieuré-cure. (*Pouillé*).

La seigneurie de paroisse était annexée au château. Autres fiefs : la Tremblaye, etc.

La terre de Saint-Ouen composée en 1783, de 9 métairies et de 527 arpens de taillis, renfermait 4 seigneuries : la châtellenie de l'Isle et la haute justice de S.t-Ouen réunies; la haute justice du Plessis

sons et une église dédiée à l'apôtre Saint-Pierre, mort l'an 67 de Jésus-Christ. Assemblée patronale le jour de Sainte-Emerance.

Hameaux : La Chiqueterie, les Bois, les Courvaiseries, les Rouseries.

Le chemin de Vallon à Auvers-le-Hamon traverse le territoire.

Etablissemens : Mairie, bureau de charité.

(M. Goupil, *Descript. du canton de Brûlon*).

Historique. Le Chapitre de l'église du Mans présentait la cure estimée 1500 liv., et percevait le quart des grosses dîmes. (*Le Paige*).

Le gouvernement autorise, le 7 août 1809, l'acceptation d'une somme de 1000 fr. léguée par Réné Troté, en faveur des pauvres, suivant son testament du 21 mai 1807, à la charge d'en acheter des rentes sur l'État.

La seigneurie annexée aux terres du Breuil et de Moulinvieu passa de la famille Levayer en celle de Samson de Martigné, et par acquisition en celle de Lefebvre de la Barre. Les autres fiefs de la paroisse étaient le Breuil, manoir au S. O. du clocher, Saint-Pierre-des-Bois, la Chênaie et le Bois, propriétés du seigneur. Ils relevaient en partie du chapitre du Mans par la baronnie d'Asnières, en partie du comté de la Suze. Les fiefs du Grand-Vigneul, des Grandes et Petites Puissandières, du Souchai et des Courvaiseries reportaient au comté de la Suze et à la seigneurie de Saint-Pierre-des-Bois. (*Le Paige*).

TASSÉ, Tassé-en-Champagne, Tacé, *Tassiacus*, *Taceium*, *Taceyum*, *Tassiacus in Vicaria Bruslonensi.* A 10 kil. S. E. de Brûlon, 21, 8 N. de la Flèche, 30, 1 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 13, 26, 33 kil.

Commune arrosée par les ruisseaux de Deux-Fonts à l'O., de Moiray au S. Bornes : Chantenay au N.; Pilmil et Noyen à l'E.; Noyen au S.; Avoise et Fontenay à l'O. *Terrain* : calcaire juras-

ique ; les marnes blanche et grise se rencontrent ur plusieurs points à la profondeur d'un mètre 72 à 2 mètres ; elles servent à l'amendement des erres. La surface assez égale contient 1077 arpens nétriques, 74 perches, 68 mètres ; savoir :

Objets imposables.	Arp.	p.	m.	f.	c.
Terres labourables. .	855	86	10	15479	90
Jardins.	16	31	70	465	16
Vignes.	1	52	65	13	74
Prés.	120	36	40	3586	53
Pâtures.	7	54	80	67	93
Bois.	39	95	30	478	30
Landes.	»	44	20	1	77
Mares, douv., étangs.	»	53	70	14	49
Sol des bâtimens. .	6	75	73	182	45
Totaux.	1049	30	58	20290	27
Objets non imposables.					
Routes, chemins. .	27	11	»		
Rivières, ruissseaux.	»	94	50		
Egl., cimet., presbyt.	»	38	60		
Total.	28	44	10		
Total général . .	1077	74	68		

Le sol varié présente des terres fortes, des terres argilo-calcaires et des terres sablonneuses. Il produit froment, seigle, orge, avoine, chanvre, trèfle, pommes de terre, vignes, arbres à cidre. – Assolement quadriennal.

Industrie : agricole, élève de bestiaux, engraissement de porcs.

Petite fabrique de toiles de commande.

Moulin d'Hierré, sur Deux-fonts.

Population : 627 habitans, feux 129, métairies 13, bordages 25.

Revenu imposable : 136 propriétés bâties.

			f.	c.
135 maisons.	2009	}	2109	
1 moulin.	100	}		
Propriétés non bâties. . . .			20290	27
Total.			22399	27

Contributions : fonc. 3829 fr. pers. et mob. 267 f. port. et fen. 108 fr. 13 pat. 92 fr. Tot. 4296 fr.

Le *Bourg*, situé près de la source du ruisseau de Moiray, se compose de 54 feux, et d'une église dédiée à l'apôtre Saint-André dont on célèbre la fête le 30 novembre. Assemblée le premier dimanche de l'avent.

Hameaux : Hierré, les Esnaudières, les Jaunais. Avant 1790, le manoir d'Hierré avait une jolie chapelle sous l'invocation de Sainte-Anne.

Le territoire est traversé par les chemins de Brûlon, Chevillé et de Chantenay à Noyen, Malicorne et la Flèche.

Le château de Berseau est dans le bourg; le manoir de Planche au N. E. du clocher appartient à M. Renou, celui du Plessis avec chapelle au S. S. E. est le plus important de la commune.

Etablissement : chef-lieu de perception.

(M. Lepron, maire, *Statistique de Tassé.* — M. Goupil, *Descript. du cant. de Brûl.*)

Historique : Le Chapitre de l'église du Mans présentait la cure estimée 1200 livres. (*Pouillé*). Avant 1792 Tassé avait un notaire, une prestimonie préceptoriale ou collége, dont le titulaire nommé par les héritiers du fondateur jouissait de fonds de terre et d'une maison avec jardin. (*Pouillés* 1677, 1772. — *Le Paige*, etc.). Dans le 14.e siècle, la paroisse eut une léproserie, comme semble l'indiquer le nom de Maladrie donné à un champ dépendant de l'ancienne fabrique de l'église, à laquelle furent réunis probablement les biens de cet hôpital.

951.—970. Mainard, évêque du Mans, lègue aux chanoines de sa cathédrale divers objets, entre autres Tassé dans le Brulonais, *in vicaria Bruslonensi*, avec toutes ses dépendances, terres, pâturages, bois et cours d'eau. (*Le Corv.* 321).

La seigneurie de paroisse annexée au château de Berseau, appartenait avec le Plessis au marquis de

tré. (M. *Lépron*). Autres fiefs et seigneuries. ssis, Planche, Moiray, Hierré, etc.

s 1097, Tolomée de Tacé est présent, lorsugues des Vaux donne à l'abbaye de S.t-Vinéglise de Pilmil. (Mart. *Ampl. Coll.* I, 567.)

LEDIEU, *Villa Dei.* A 5, kil. 8 S. E. de , 27, 1 N. de la Flèche, 29, 6 O. S. O. du — Distances légales : 7, 32, 33 kil.

mune privée de cours d'eau. Bornes : Saintophe-en-Champagne au N., Saint-Pierreis et Chantenay à l'E., Chantenay au S., Ouen-en Champagne à l'O. *Terrain* : calurassique. La surface assez égale renferme . métriques, 50 perches, 30 mètres, savoir :

	Contenance.			Rev. imp.	
s imposables.	arp.	p.	m.	fr.	c.
es labourables. . .	216	08	70	3088	35
ins.	4	46	90	127	41
es.	2	04	90	19	64
. . . .	2	64	40	86	34
[illegible]	»	57	30	7	45
les bâtimens. . . .	»	99	80	26	93
Totaux.	226	82	»	3356	12
s non imposables.					
tes, chemins. . . .	7	15	80		
e, presbytère. . .	»	52	50		
Total.	7	68	30		
Total général. . . .	234	50	30		

ol argilo-calcaire médiocrement fertile prooment, méteil, orge, avoine, trèfle, pomterre, chanvre, arbres à cidre. Assolement ennal.

ustrie : agricole, élève de bestiaux.

ique de toiles.

ulation : 109 habitans.

nu imposable : propriétés bâties :

naisons. . . . . 414 f. c. }
. non bâties. . 3556 12 } 3760 f. 12 c.

Contributions : fonc. 698 fr. pers. et mob. 61 fr. port. et fen. 20 fr. 3 pat. 48 fr. Tot. 827.

Le *Bourg* bâti sur une éminence, se compose d'une église dédiée à Saint-Georges et de peu de maisons. La paroisse est réunie à Chantenay pour le spirituel.

Hameaux : La Haye, le Petit-Bray.

Le chemin de Chantenay à Loué traverse le territoire.

(M. Goupil, *Descript. du cant. de Brûlon*).

Historique : L'abbé de la Roe présentait le prieuré-cure, estimé 400 liv. Mais depuis que les chanoines réguliers avaient abandonné ce bénéfice, l'évêque du Mans en nommait le titulaire. (*Le Paige*).

La seigneurie était membre de celle de Saint-Ouen. Le propriétaire de la terre de Saint-Ouen prenait les titres de fondateur de l'église de Villedieu, et de seigneur de cette paroisse.

VIRÉ, *Viriacus*, *Vireium*. A 5, kil. 1 N. O. de Brûlon; 35, 5 N. N. O. de la Flèche ; 37, 8 O. du Mans. — Distances légales : 5 ; 42, 42 kilom.

Commune arrosée par le Trulon à l'O. Bornes : St-Denis-d'Orques au N. ; Brûlon et Avessé à l'E. ; Avessé et Cossé au S. ; Cossé et Bannes à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique. La surface inégale renferme 1147 arpens mét., 99 perches, 11 mètres, savoir :

Objets imposables.	Contenance arp.	p.	m.	rev. imp. fr.	c.
Terres labourables. .	825	04	23	11495	69
Jardins.	15	63	40	390	83
Prés.	176	91	26	4208	06
Pâtures.	9	41	45	66	76
Bois.	57	06	18	416	47
Landes.	18	93	»	74	92
Mares, douv., étangs.	4	67	20	60	92
Sol des bâtimens. . .	8	46	27	211	57
Totaux. . . .	1116	12	99	16925	24

Objets non imposables.

Rout., chem. plac. pub.	29	71	90
Rivières, ruisseaux. .	1	52	90
Eglise, cimet., presb.		61	32
Total.	31	86	12
Total général. . .	1147	99	11

Le sol argilo-calcaire assez fertile produit froment, méteil, orge, avoine, trèfle, chanvre pommes de terre, arbres à cidre.

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

Petite fabrique de toiles.

Tuilerie placée au Frêne.

Moulin, sur le Trulon.

Population : 571 habitans.

Revenu imposable. Propriétés bâties.

120 Maisons.	1489 f.	1649 f.	c.
1 Moulin	80		
1 Tuilerie.	80		
Propriétés non bâties. . .		16925	24
Total.		18574	24

Contributions : fonc. 3394 f. pers. et mob. 254 f. port. et fen. 90 f., 11 pat. 85 f. Total 3823 f.

Le *Bourg* situé peu loin du Trulon, renferme un petit nombre de feux et une église sous l'invocation du premier martyr Saint-Etienne, mort vers la fin de l'an 33 de Jésus-Christ. Le chemin du Mans à Laval le traverse.

Hameaux : Les Touches.

On observe à 850 mètres du bourg, le château de Viré. Sa position sur un mamelon assez élevé, son pont-levis, ses douves et ses hautes murailles en faisaient une place importante; aussi, à l'époque de 1815, la portion des armées royalistes dans ce département, l'avait choisi pour être le point central de ses opérations. Le poste était d'autant plus avantageux, qu'il facilitait les moyens de communiquer avec la division de la Mayenne. Ce château est venu par héritage à M. Renou fils.

Etablissemens : Bureau de bienfaisance, maison de Charité fondée par Gabriel Chenon de Brûlon et desservie par deux Sœurs.

Historique. L'abbé de la Couture nommait le curé, et le seigneur présentait à la chapelle de son château. (*Pouillé*).

1092. Frotmond de Viré est témoin dans un acte passé à Sablé par Robert le Bourguignon, en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. (Men. *Hist. de Sablé*, 11).

Novembre 1370. Bertrand du Guesclin, se trouvait à Viré, lorsque les Anglais logés aux environs de Pontvallain, lui envoient demander bataille à certain jour. Le connétable reçoit honorablement le hérault et charge ses gens de le bien traiter ; puis il part sans bruit avec sa troupe, malgré la pluie et le mauvais temps, marche toute la nuit, arrive au point du jour à Pontvallain, attaque et défait l'ennemi. (*Lob. Hist. de Bret.* p. 396).

1768. Charles Picard de l'Isle établit une maîtresse d'école et donna aux pauvres une rente de 150 liv. Il ne reste rien de ces fondations.

La seigneurie de paroisse annexée au château, avait le titre de châtellenie et relevait de Sablé. Dans le XIe siècle, cette terre fut possédée par une famille du nom de Viré, éteinte depuis longtemps. A la fin du 15e siècle et au commencement du 16e, elle appartenait à Pierre de Courthardi, 1er. président au Parlement de Paris. La famille de Sassenage en devint ensuite propriétaire et la vendit vers 1750. Quelques années plus tard, Gabriel Chenon de Brûlon la posséda. (*Lepaige*).

CANTON DE LA FLÈCHE.

Le canton de la Flèche, compris entre le 2e d. 20 m. et le 2e d. 23 m. de longitude; entre le 47e d. 36 m. 172 et le 47e d. 45 m. de latitude, a pour bornes : les cantons de Sablé, Malicorne, Pontvallain au N.; de Pontvallain et du Lude à l'E.; le département de Maine-et-Loire au S.; les cantons de Durtal (Maine-et-Loire) et de Sablé à l'O. Son territoire est arrosé par le Loir, l'Arglance, les ruisseaux des Pins, de Boessai, de la Maltière, de Charpentras, du Gué de l'Arche, de Chaloux, etc. Il peut avoir de l'E. à l'O. 26 kilomètres de long, sur une largeur moyenne de 12.

Géologie : Le Loir coule sur des bancs épais de craie tufau qui s'étendent à une certaine distance de ses rives; la droite renferme le calcaire crayeux, la glauconie sableuse et le calcaire jurassique; sur la gauche, le grès blanc et le grès ferrifère se trouvent surperposés au calcaire.

A S.t Germain-du-Val les eaux de la fontaine du presbytère tiennent en dissolution beaucoup de chaux carbonatée, et recouvrent d'incrustations les corps qui y séjournent un peu de tems.

En général, le pays offre une couche puissante d'argile recouverte d'un banc plus ou moins épais de cailloux de silex pyromaque, dont on se sert pour l'entretien des routes. Des eaux ferrugineuses sourdent de plusieurs endroits.

On observe dans les roches calcaires divers corps organiques tels qu'ammonites, nautiles, huîtres, griphées, modioles, trigonies, térébratules, peignes, échinides, etc.

Végétaux. Parmi les plantes observées dans cette partie de l'arrondissement, nous citerons le *salvia verbenaca*, L., l'*aconitum napellus*, L., *dianthus carthusianorum*, L.

Superficie : La surface coupée de vallons étroits contient 209 kilomètres carrés, et plus exactement

20,916 arp. métr., 35 perches, 4 mètres, savoir :

				arp.	p.	m.
Objets imposables.				19,547	63	08
Objets non imposables.						
Forêt royale. . . .	592	45	40	1,368	71	96
Routes, chemins.	574	47	34			
Rivières, ruisseaux	201	79	22			
Total.				20,916	35	04

Cette surface divisée en 1000 parties égales donne :

Terres labourables.	566	parties.
Jardins.	23 2/4	
Vignes.	59	
Prés.	99	
Pâtures.	28 1/4	
Bois, châtaigneraies. . . .	133	
Pinières.	11 2/4	
Landes, carrières.	32 1/4	
Mares, douves, étangs. . . .	3	
Sol des bâtimens.	9	
Routes, chemins.	27 2/4	
Rivières, ruisseaux.	9 2/4	
Total.	1000	»

Agriculture. Le vallon du Loir, argileux, gras et fertile, est borné par deux plateaux, l'un à gauche sablonneux et maigre, l'autre à droite argilo-calcaire productif.

On cultive froment, seigle, avoine, orge, chanvre, trèfle, pommes de terre, vignes, arbres à cidre, seulement à St.-Germain et Clermont. Les labours s'exécutent avec des bœufs précédés de chevaux ; quelquefois l'attelage est formé de chevaux seuls. Les engrais en usage sont les fumiers des écuries, les composts dans lesquels on mêle la chaux aux boues des chemins et fossés ou aux vidanges. Leur quantité reste au-dessous des besoins de l'agriculture.

L'assolement est généralement triennal; quadriennal dans les petites tenues où la terre se cultive à la houe et à la bèche.

Prairies naturelles. Bonnes en quelques lieux, elles sont généralement de qualité moyenne; les près bas sont marécageux. De nombreux semis de trèfle suppléent à leur défaut.

Vignobles. Ils forment l'une des principales cultures de ce canton. Le pineau et le gouais constituent le cepage des raisins blancs; le pineau, celui des rouges. Les vins, particulièrement les rouges jouissent dans le pays d'une certaine réputation, ils ont leurs débouchés dans les départemens de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne.

Bois. Une portion de la forêt de Malpaire, des bois adjacens plantés sur le territoire de la Chapelle d'Aligné, la forêt de Mélinais et bois contigus se font remarquer. L'essence de la 1re est le chêne pédonculé; celle de la seconde, le chêne tauzin ou brosse et le pin maritime.

Landes. Chaque jour elles perdent en étendue, se couvrent de céréales ou de plantations de pin maritime.

Métairies. Les plus grandes comptent de 35 à 40 hectares de terre; les moyennes, de 25 à 30.

Le fermage annuel varie pour les unes de 1200 fr. à 1500 fr.; pour les autres, de 700 fr. à 1000 fr.

Animaux domestiques. Les chevaux sont petits et chétifs; on néglige les moyens d'améliorer la race; il s'élève peu de poulains.

Bœufs et vaches. Le cultivateur en prend un soin particulier. Il vend dans les marchés circonvoisins les bœufs qu'il élève.

Moutons. Ils appartiennent à l'espèce commune; les troupeaux atteignent à peine le nombre de trente bêtes. — La laine, d'une qualité médiocre, s'emploie sur les lieux.

Chèvres rares.

Cochons. On en élève et engraisse beaucoup; ils

se vendent aux marchés pour Tours, le Mans et Paris.

Abeilles. On remarque peu de ruches; les produits se consomment sur les lieux.

Industrie: Elle a pour objet principal l'agriculture.

Fabrique de toiles. Chaque commune a un certain nombre de tisserands plus employés par les particuliers que pour le commerce.

2 métiers à voile pour les religieuses, à la Flèche. Cette manufacture autrefois très florissante occupait une partie de la population de la ville.

4 à 5 tanneries à la Flèche, Bazouges et Sainte-Colombe.

3 chaussumeries: La Chapelle d'Aligné 2; Sainte-Colombe 1.

13 tuileries : Cré 3; la Chapelle d'Aligné 10. Ces usines donnent des produits de qualité médiocre.

23 moulins à blé mus par l'eau : La Flèche 6; Bazouges 3; Clermont 3; Créans 2; Crosmières 1; Mareil 3; Ste-Colombe 2; Verron 3.

1 moulin à blé mu par le vent, à la Chapelle d'Aligné.

2 moulins à tan : La Flèche, Ste-Colombe.

Commerce : Grains, bestiaux, vins, bois, graine de trèfle, noix, fruits cuits, voiles, toiles, chaux, briqueterie, cuirs, volaille, gibier, menues denrées. Ces objets se vendent sur les marchés aux consommateurs ou à des marchands qui les transportent soit à d'autres marchés, soit ailleurs.

12 *foires* au chef-lieu : Peut-être serait-il plus avantageux pour la Flèche d'avoir moins de foires; l'affluence y serait plus considérable, et les ventes meilleures.

Marché, le mercredi, à la Flèche.

Routes, *chemins*. Les routes royales de Bordeaux à Rouen, de Tours à Rennes; la route de la Flèche à Malicorne, le chemin de la Flèche à Pontvallain facilitent les communications. Le che-

lieu a de plus l'avantage d'être situé sur le Loir, rivière navigable.

Ce canton renferme 11 communes : La Flèche, Bazouges, Clermont-Galerande, Cré, Créans, Cromières, la Chapelle d'Aligné, Mareil-sur-Loir, Ste.-Colombe, St.-Germain-du-Val, Verron.

Population : 16,795 habitans, récensement de 1820 ; aujourd'hui, 17269 ; c'est-à-dire environ 58 habitans par kilomètre carré et plus exactement 57, 76.

Revenu imposable : 475,591 fr. 58 c., savoir.

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	11828	46	97	185405	67
Jardins.	490	87	16	17609	58
Vignes.	1236	03	68	31279	74
Prés.	2068	91	42	74007	08
Pâtures.	591	82	30	7847	43
Châtaigneraies. . .	2	79	50	27	38
Bois.	2188	02	75	23781	82
Pinières.	233	75	15	1700	54
Landes.	666	02	15	3052	09
Carrières, sablières.	3	06	70	15	55
Mares, douv., étangs.	59	57	50	592	35
Sol des bâtimens. .	178	27	80	7443	35
Totaux.	19547	63	08	352762	58

Propriétés bâties.			
4459 maisons.	120,253	122829	»
23 moulins à blé. . . .	1,960		
1 m. à blé mu par le vent	20		
2 moulins à tan. . . .	150		
4 tanneries.	40		
3 chaussumeries. . . .	42		
13 tuileries.	364		
Total général.		475591	58

Contributions : foncière.	80089	»	f. c.
personn. et mobil.	16004	»	115322 »
portes et fenêtres.	6238	»	
787 patentes. . . .	12991	»	

La contribution par tête d'habitans est, à peu de chose près, de 6 fr. 80 c

Etablissemens : Chef-lieu de sous-préfecture, siége d'un tribunal de 1re instance, siége d'une justice de paix, recette particulière des contributions, conservation des hypotheques, direction particulière des contributions indirectes. Bureau de l'enregistrement, bureau de la poste aux lettres, relais de la poste aux chevaux, lieutenance de gendarmerie avec brigade à cheval, lieu d'étape, cure, école préparatoire militaire, hospice à la Flèche; 10 mairies, 5 résidences de notaire : la Flèche 4; Clermont; 10 succursales; 2 maisons de charité: Bazouges, Clermont; 5 bureaux de bienfaisance: la Flèche, Bazouges, Clermont, la Chapelle d'Aligné, St.-Germain-du-Val.

Instruction publique. L'instruction primaire réclame beaucoup d'améliorations. Les instituteurs ne sont point assez multipliés et les méthodes ne favorisent pas les progrès des élèves. C'est dans les campagnes surtout, où les enfans rendent des services journaliers à leurs familles, qu'il convient d'adopter l'enseignement mutuel.

Antiquités. Feu M. Deslandes, membre du conseil général et de plusieurs sociétés savantes, a observé a Cré les restes d'un camp romain.

On a trouvé des médailles romaines de plusieurs empereurs.

(M. Deslandes, *Description statistique du canton de la Flèche*. Ms.).

La Flèche. *Fissa, Flecchia, Flexia, Flexia Andegavorum* à 42 kil. S. O. du Mans.—Distances légales : 47 kil. Longit. : 17 d. 32 m. Latit. : 47 d. 42 m.

Ville, chef-lieu d'arrondissement et de canton,

située au milieu d'une vallée agréable et au bord du Loir, qui la baigne en la séparant de l'un de ses faubourgs. La principale rue, large et bien alignée, sert de traverse à la route nº 23 de Paris à Nantes sur une longueur de 1200 mètres. La route nº 138 de Bordeaux à Rouen en suit une transversale qui parcourt le faubourg de la Boirie en Ste-Colombe; on y remarque plusieurs autres rues, quatre places destinées à différens marchés ; un port sur le Loir; un quai pour la décharge des marchandises. Un nouveau quai s'établit pour servir à la traverse de la route nº 138, qui doit se réunir à la route nº 23, par un développement de 350 mètres, en évitant la rue basse trop étroite et trop incommode.

Ses faubourgs sont : les Bancs à l'E., St-Jacques à l'O., St-Germain au N. E., la Boirie au S.

Depuis douze ans le nombre des maisons de la ville a considérablement augmenté.

L'église paroissiale dédiée à St-Thomas, peu différente de celle d'un village, se trouve beaucoup trop petite, malgré les augmentations qu'elle a reçues, dont la plus récente, la chapelle Ste-Anne, bâtie aux frais de Guillaume, huissier à l'élection, date de 1636. La flèche de 80 pieds de hauteur qui surmontait le clocher fut, le 18 nov. 1728, emportée par un ouragan, sur une maison à cent pas de là.

L'hôtel de ville construit en 1775, n'était point assez spacieux pour sa destination; au moyen des travaux que l'on exécute, il réunira les bureaux de la mairie, une salle de réception, la halle aux grains, une salle de spectacle et de concert.

Le bâtiment de l'hopital est vaste, mais n'a rien de remarquable.

Avant la révolution, le Prétoire du tribunal était occupé par l'hospice ; on y a placé les prisons et l'on doit y établir aussi la caserne de la Gendarmerie.

Un pensionnat et une école primaire pour les filles, sont établis dans la nouvelle maison des religieuses de N. D. de l'*Ave*.

Le château des anciens seigneurs de la Flèche, près du pont des Carmes, n'offre que des ruines sans intérêt.

Celui de la Varenne que Guillaume Fouquet bâtit en 1603, a été vendu en 1818, par M. le duc de Praslin; sur l'emplacement s'élèvent aujourd'hui plusieurs jolies maisons.

Le collége, monument de la munificence de Henri IV, est un des plus beaux et des plus vastes du royaume. Les bâtimens séparés du jardin par un canal dérivé du Loir, forment un paralélogramme qui s'étend de l'E. à l'O. sur une longueur de 300 mètres; la largeur est de 90 mètres. Quatre corps d'édifices partagent cette longueur en cinq cours, ayant toutes une destination particulière. L'église consacrée le 2 septembre 1637, sous l'invocation de St.-Louis, est la plus belle du département. Le vaisseau de la bibliothéque, de 21 mètres de long sur 12 mètres de large, renferme, dans trente armoires, 8,000 volumes dus à la générosité du marquis de Tressan. En 1770, les eaux de la fontaine du Sas, élevée de 17 mètres au-dessus du sol de la Flèche et distante de 3 kil., furent conduites par des canaux souterrains et distribuées dans les diverses parties de l'établissement. Les prêtres de la Doctrine démolirent le château de Françoise d'Alençon et le remplacèrent en 1784, par la superbe façade du fond de la cour royale, dont ils bâtirent aussi l'aile droite. La révolution empêcha d'élever l'aile gauche, de poser sur le devant de la cour une grille de fer doré, et d'élargir jusqu'au Loir, la rue correspondante. Un parc d'une grande étendue ajoute encore à la beauté et à l'agrément de cette maison.

Industrie peu active : filature de chanvre, fabrication de toiles pour la consommation du pays; deux tanneries et mégisseries; fabriques de colle-forte et de gants; imprimerie dont l'origine remonte vers la fin du XVIe siècle.

Moulins : 4 à blé et 1 à tan, sur le Loir et ses dérivations.

Commerce. La position avantageuse de la ville sur une rivière navigable, à la jonction des routes de Paris à Nantes, de Bordeaux à Rouen, de Tours à Rennes, de la Flèche à Malicorne, semble devoir procurer à son commerce beaucoup d'activité. Cependant il est circonscrit dans des limites assez resserrées. (Voir page 4).

Marché assez fort le mercredi. Il s'y vend une quantité prodigieuse de poulardes grasses, que les marchands du Mans viennent acheter, ils en font des envois considérables à Paris.—Petit marché les dimanches et fêtes.

12 *foires* : mercredi après le 1er janvier, dernier mercredi de janv.; 3e mercredi de février; 1er mercredi d'avril; mercredi avant la Pentecôte; 1er et dernier mercredis de juillet; 4.e mercredis d'août et de septembre; dernier mercredi d'octobre; 2e mercredi de décembre. Avant 1789 il n'y en avait que quatre fixées aux mercredis avant les cendres, après la Quasimodo, avant la Pentecôte et la Toussaint.

Etablissemens : sous-préfecture, tribunal de 1.ere instance, justice de paix, mairie, 4 résidences de notaire, office de commissaire-priseur, bureau de l'enregistrement et des domaines, bureau des hypothèques, recette des contributions de l'arrondissement, chef-lieu de perception, direction des contributions indirectes, bureau de recette principale, entrepôt de tabac et de poudre, bureau de la poste aux lettres, octroi, relais, messageries. Ecole militaire préparatoire, lieutenance de gendarmerie avec brigade à cheval, lieu d'étape; cure avec trois vicaires, hopital pour les malades; bureau de bienfaisance, école primaire gratuite tenue par trois frères des Ecoles chrétiennes, fondée en 1825, école gratuite de dessein et de

géométrie appliquée aux arts, ouverte le 1.er janvier 1829; deux pensionnats pour les garçons, trois pensionnats pour les demoiselles, deux etablissemens de bains publics.

La commune s'étend au delà des murs de la ville. Baignée par le Loir au S., les Pins à l'O., arrosée par le Sars au N., la Courjartière à l'E., elle a pour bornes : St.-Germain-du-Val et Verron au N., St.-Germain et Créans à l'E., Ste.-Colombe au S., Bazouges à l'O. *Terrain* : couches de sable quartzeux entremêlées de gravier et de cailloux de Silex pyromaque qui servent à l'entretien des routes. La surface plane renferme 11 kil. carrés 273, ou 1167 arp. métr., 71 perches, 20 mètres, savoir :

Objets imposables.		1065 57 17
Objets non imposables :		
Routes, chemins. . . .	63 93 51	102 14 03
Rivières, ruisseaux. . .	38 20 52	
Total.		1167 71 20

Le sol léger, sablonneux, rendu très-fertile par l'abondance des engrais offre une couche de terre végétale de 3 décimètres d'épaisseur ; il produit froment, seigle, avoine, chanvre, trèfle, pommes de terre, choux, navets, pois, haricots cultivés en plein champ ; fruits à noyau et à pepin très-abondans, noyers, etc. Les céréales alternent avec le chanvre, les plantes légumineuses et pivotantes. Les terres en corps de ferme suivent l'assolement triennal avec la méthode vicieuse d'ensemencer deux céréales de suite ; la seconde se nomme *en retour*.

Industrie : agricole ; élève de bestiaux, surtout de porcs.

Population : 5387 habitans, récensement de 1820 ; 5412, dernier récens. ; 6520, renseignemens particuliers. Métairies 13. Bordages 50. — Feux à la ille 1460 ; à la campagne 105 ; Total 1565.

Revenu imposable : 118,603 fr. 44 c. Savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	662	35	94	16298	29
Jardins.	40	87	14	2097	08
Vignes.	37	80	90	845	44
Prés.	237	26	10	11605	76
Pâtures.	21	92	50	512	51
Bois.	10	98	40	112	02
Landes.	11	28	30	52	29
Carrières ou sablières	»	58	70	6	46
Mares, douves, étangs.	»	94	80	25	59
Sol des bâtimens. . .	41	54	39	3277	00
Totaux. . .	1065	57	17	34833	44

Propriétés bâties. . .				
1383 maisons. . . .	83107	»	83770	»
6 moulins à blé. .	535	»		
1 moulin à tan. .	100	»		
2 tanneries. . . .	28	»		
Total.			118603	44

Contributions : fonc. 21,917 fr. — Pers. et mobil. 8,779 fr. — Port. et fen. 3,835 fr. — 470 patent. 9,963 fr. 50 c. — Total 44,494 fr. 50 c.

Hameaux : La Dréauté ; Vaubarré ; le Barreau au N. O. ; Viée ; Bouchevereau au N. ; les Turies ; les Courbes au S. O. ; les Pouplinières, la Robinière au N.

Manoirs : Les Pins avec Chapelle au S. O. ; le Plessis à l'O. ; Pouillers au S. E.

Antiquités. On a trouvé des médailles romaines en bronze de Vespasien, d'Antonin, de Faustine, Marc-Aurèle, Constantin, Maxime, Valérien, Claude, Gordien, Postume, Victorin et de Gatien.

(De Burbure, *Essais historiques sur la Flèche*. — M. Cherrier ingénieur des ponts et chaussées, *Description de la Fl.*, ms. — M. Rivière-Thoré, secrétaire de la mairie, *Statistique de la Fl.*, ms.).

Établissemens religieux (anciens). Cette ville des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche, contenait, vers la fin du XVII[e] siècle, 930 feux et payait 2530 liv. de taille. (Miromesnil, intendant de Tours, *Mémoires.*) Elle eut anciennement trois paroisses : St.-Thomas (conservé); N.-D. du chef du Pont, sur l'emplacement des Carmes, dont l'église fut cédée à l'abbaye de St.-Aubin, en 1087, par Jean de la Flèche; St.-Barthelemy, appelé depuis, N.-D. des Vertus, près du grand cimetière. (*Essais hist.*)

Son nom fut donné à l'un des archiprêtrés du diocèse établis en 1250. L'évêque, en créant ces dignités, annexa à chacune d'elles une cure (pour la Flèche celle de Vion). Leur présentation appartenait, lors de la vacance du siège épiscopal, au roi et non au chapitre d'Angers. Ces bénéfices ne pouvaient être résignés. Les archiprêtres exerçaient les mêmes fonctions que les doyens : ils distribuaient les saintes huiles, les mandemens, etc.; devaient visiter l'intérieur des églises, pour examiner si les objets qui servent au culte étaient bien tenus et en bon état. L'archiprêtré de la Flèche renfermait une quarantaine de paroisses. Dans l'origine, le titulaire recevait annuellement de chaque curé 12 boisseaux de grain, du poids de 25 livres; depuis, cette rétribution fut convertie en une rente de 4 francs. (*M. Godelier curé de Vion, ancien archiprêtre*).

L'abbé de St.-Aubin présentait la cure et le prieuré de St.-Thomas; les abbés de Mélinais, St.-Mesmin, St.-Serge, présentaient le premier, au prieuré de St.-Jacques, le 2[e], à celui de St.-André, le 3[e]., au prieuré de N.-D. des Champs. Le curé nommait aux chapelles de St.-Jean-l'évangéliste, *alias* le vicomte, du Sourd; alternativement avec le curé de S[te].-Colombe, à celle de S[te].-Anne; le procureur de fabrique, aux cha-

pelles de N.-D. de Pitié et de Pierre Meslet; le seigneur du Grand-Perray présentait à la chapelle St.-Claude, *alias* le chêne; le seigneur de la Baluère, à celle de St.-Nicolas; les seigneurs de Pouillers et des Pins à celles de leurs manoirs; le seigneur de l'Arthuisière, à la chapelle St.-Jean et St.-Jacques de l'Arthuisière. Les chapelles de St.-Jean-Baptiste des Héliand, de St.-Antoine, des Lepreaux, *alias* Virefolet, étaient présentées par les familles des fondateurs. (*Pouillé*).

St.-Thomas. Hélie de la Flèche rebâtit l'église, et le 12 novembre 1110, la donna à l'abbaye de St.-Aubin d'Angers. Les moines habitaient encore ce prieuré en 1529. (*Essais hist.* 132. — *Bourdigné*).

St.-Jacques. Vers 1135, Geoffroy Plantagenet et Geoffroy son sénéchal fondèrent cet établissement en faveur des lépreux; ils en confièrent l'administration spirituelle et temporelle à deux prêtres séculiers. Henri II, roi d'Angleterre, confirma et augmenta la fondation. Les chanoines de l'ordre de S.-Augustin furent bientôt substitués aux premiers administrateurs. L'hopital devenu prieuré obtint par la suite une sacristie érigée en titre d'office; les chapelles des Pins, de Bouju, des Aunais. Ce monastère composé d'un prieur et de cinq moines fut réuni au collége. (*Essais*, 64, 137).

St.-André, situé à l'O. N. O. de la ville, peu loin de la route de Sablé, eut pour fondateur (1151-1189) Henri II, roi d'Angleterre. (*ibid.*, 64).

N.-D. des Champs (N.-D. des Vertus, *Cassini*). Ce prieuré bâti à l'O. de la ville, au S. du précédent, existait dès le XII[e] siècle. (*Ibid.* 2.).

Les Carmes. Ils vinrent à la Flèchevers 1238. Louis XIII, en 1620, leur accorda une portion de l'ancienne forteresse et de ses jardins, à la charge par eux de ne plus mendier et d'enlever les ruines du château qui obstruaient le cours du Loir. Ces moines y bâtirent une belle maison, ména-

gèrent, au milieu du cloître, une pièce d'eau entretenue par un bras de la rivière. Le couvent, doté de 2,000 liv. de rente, avait quelquefois plus de 15 sujets y compris les novices. Plusieurs religieux fléchois se sont distingués par leur mérite et ont exercé les emplois supérieurs de l'ordre : le père Bougineau devint curé de la Guadeloupe et vicaire apostolique. (*Ib.* 139).

Les Cordeliers. Marguerite de Lorraine, veuve de René, duc d'Alençon, conformément aux desseins de son mari, les appela en 1498. Le marquis de la Varenne ajouta une chapelle à leur église; un fléchois en bâtit une seconde de l'autre côté de la nef pour les exercices des sœurs séculières de St.-François. La marquise jalouse de voir cette chapelle mieux décorée que la sienne, retire aux Cordeliers ses trois aumônes hebdomadaires et forme le projet de les chasser. Pendant que les religieux assistent en 1604, à la procession de la Fête-Dieu, cette femme vindicative introduit dans leur maison les Recollets. Après l'office, les bons pères trouvent la porte de leur couvent barricadée ; et les valets de la marquise attroupés aux environs les forcent de prendre la fuite. On leur indiqua, ajoute de Burbure, la maison que les Recollets avaient abandonnée à Précigné et ils s'y retirèrent. Cependant les Cordeliers, selon Ménage, furent établis à Précigné en 1610, par Urbain de Laval-Boisdauphin ; ils prirent possession du couvent au mois de septembre de la même année. (*Essais* 145, 148.—*Hist. de Sablé* 25).

Recollets. 1604. Bientôt après leur intrusion, ces religieux virent leur communauté s'accroître par l'établissement d'un noviciat ; on en comptait 27 en 1697. Lors de la démolition de l'église, on trouva dans un caveau un cercueil en pierre avec des ossemens humains ; en exhumant des cadavres, on découvrit dans plusieurs tombeaux de petites urnes en terre cuite, remplies de charbon. A la

chapelle du prieuré de St.-Jacques, on tira aussi de l'un des cercueils de pierre qui furent déterrés, un squélette humain dont tous les os étaient encore solidement liés entre eux.

Sur l'emplacement des Recollets et des religieuses de St.-François, on a élevé un grand nombre de jolies maisons, prolongé la promenade du pré Luneau et fait une place d'armes fort étendue. (*Ib.* 151).

Capucins. La première pierre de leur église fut posée le 22 août 1636. Plusieurs religieux de cette maison, entre autres, le père Péchard, évêque *in partibus*, contribuèrent à l'embellir. La fin du XVIIe siècle y comptait onze religieux. (*Ib.* 156).

Le Petit Fontevrault. Jeanne fille naturelle de Henri IV, abbesse de Fontevrault, bâtit une maison, où elle envoya les jeunes religieux de son ordre, pour étudier sous les jésuites. Lorsque ces sujets destinés aux divers établissemens qu'elle administrait, eurent terminé leurs études, l'abbesse les remplaça par des religieuses et agrandit le local. Ces dames se livraient à l'éducation de la noblesse; à la fin du XVIIe siècle, il y en avait 27. (*Ib.* 158).

Des lettres patentes du mois de mars 1624, registrées le 25 juin 1636, portent règlement pour l'établissement des religieux de l'ordre de Citeaux dans la ville de la Flèche (*Compil. chronol.*). Ne s'agirait-il point de cette maison?

Religieuses de l'ordre de St.-François. René, duc d'Alençon, établit les Cordelières en 1484. Livrées à la vie contemplative, ces religieuses ne prenaient point de pensionnaires. De 38 qu'elles étaient à la fin du XVIIe siècle, elles se trouvèrent réduites à 4, lors de la suppression de leur couvent en 1788 (*Ib.* 141).

Les religieuses de la congrégation de N.-D., dite de l'*Ave Maria*, établies en 1622, à la demande des maire et échevins, vinrent de Poitiers au

nombre de quatre. Avec une économie sévère, une bonne administration, l'établissement, quoique non doté, se soutint, prospéra et bâtit la maison. Le 28 octobre 1656, l'évêque Arnauld consacra l'église. Ces religieuses suivaient la règle de St.-Ignace et se livraient à l'éducation de la jeunesse. Elles étaient 48, à la fin du XVIIe siècle; plus de 30, en 1790, et jouissaient de 5 à 6,000 livres de rente (*Ib.* 152).

La Visitation, 1632. Sollicité par une de ses filles, le marquis du Puy-du-Fou, Seigneur de Pescheseul fonda ce couvent, sans pouvoir le doter. Les religieuses vécurent long-temps du travail de leurs mains et des bienfaits de madame de la Jaille; l'église fut consacrée le 16 septembre 1651. Ces dames, au nombre de 49, en 1697, se livraient à l'éducation de la jeunesse (*Ib.* 154). L'hospice occupe aujourd'hui ce local.

Hospitalières de St.-Joseph. Vers 1640, Jérome Leroyer établit cette maison en faveur de l'humanité souffrante. Bientôt le nombre des religieuses fut de 54. Le bâtiment n'étant plus assez étendu, les sieurs de Villiers et Lebreton en élévèrent à leurs frais un autre vaste et commode. C'était, dans l'origine, une association de personnes pieuses et charitables qui s'engageaient à obéir à la supérieure et à soigner les malades. Sur la proposition de Marie de la Fère, première supérieure, elles firent des vœux simples entre les mains de l'évêque; plus tard (1682), elles se consacrèrent par des vœux perpétuels à Dieu et au soulagement des malades. En 1697 on en comptait 14 (*Ib.* 159).

Religieuses Pénitentes (Maison de réclusion). Cet établissement où les familles pouvaient placer les personnes du sexe, dont la conduite était peu régulière ou l'esprit aliéné, fut mis sous la direction des religieuses de l'ordre St.-Augustin. (*Ib.* 161).

Maladrerie. Outre l'établissement fondé par Geoffroy Plantagenet, le pouillé du diocèse im-

primé en 1648, mentionne une autre maison de lépreux de fondation royale, dont il porte les revenus à 1,600 liv., somme qui paraît exagérée.

Hôtel-Dieu. Les seigneurs de la Flèche doivent avoir jeté les premiers fondemens de cet asile ouvert aux pauvres malades. Nous ignorons l'époque de sa fondation et le nom du fondateur. Peut-être fut-il doté des biens de la Maladrerie. C'est un des hopitaux de la Sarthe qui a le plus souffert de la révolution; en 1805, il voyait ses 15,437 livres de revenu annuel réduites à 4,716 francs.

L'hospice occupe l'ancien local de la Visitation, où se trouve également réunie la communauté des religieuses de St.-Joseph qui le desservent. Il entretient 38 lits, 19 pour les hommes, dont 3 réservés aux militaires, 17 pour les femmes. Ses ressources annuelles montent à 12,000 fr.; une partie provient de l'octroi. La chapelle est disposée dans une des salles de la maison. (*MM. Rivière-Thoré et Cherrier*).

Collége, 1603. Henri IV, à la sollicitation de Fouquet la Varenne son favori, gouverneur de la Flèche, donne aux Jésuites le château que son aïeule Françoise d'Alençon avait bâti, et leur accorde 100,000 écus pour y établir un collége. Il attache à cette maison (1607) un revenu annuel de 20,000 livres, en y réunissant les abbayes de Mélinais, Bellebranche, les prieurés de St.-Jacques, Luché, l'Écheneau et le droit de papegay dans la province de Bretagne.

Le monarque avait dessein d'ériger ce collége en université, d'y nommer huit professeurs royaux, quatre pour le droit, quatre pour la médecine, et cent enfans de gentilshommes pour être élevés gratuitement. Douze jeunes filles devaient aussi tous les ans recevoir une dot de cent écus pour leur procurer un mariage avantageux; la ville en aurait fourni quatre présentées par le recteur du collége; la campagne huit, à la nomination de la reine.

de trois sujets choisis par les habitans ; 4 échevins et 14 notables nommés par les habitans. L'Édit de novembre 1771, réduisit les places à cinq et les érigea en titre d'office : un maire et 4 échevins. (*Essais* 127). Officiers en 1788 : maire, lieutenant de maire, 2 échevins, 2 assesseurs, procureur du roi, secrét.-greffier, receveur. (*Al. d'Anj.*)

Les armes de la ville sont de gueules à la flèche d'argent en pal la pointe en haut accostée de deux tours crenelées chacune de quatre pièces d'argent, au chef d'azur à trois fleurs de lis d'or en fasce.

La Maréchaussée composée d'un sous-lieutenant, d'un brigadier et de 4 cavaliers. Le sous-lieutenant avait sous ses ordres l'inspection des brigades de Sablé, Baugé, le Lude, la Suze. (*Essais* 120).

Gouvernement. Il existait encore en 1726, un gouverneur de la ville et du château. (*Dict. Univ.*).

Milice bourgeoise. René de la Varenne, gouverneur de la Flèche, distribua le 24 juillet 1690, les habitans en 4 compagnies de 100 hommes, non compris les officiers. Le maire en fut le capitaine général et eut la nomination des officiers d'abord réservée au roi. Plus tard, la milice forma deux bataillons de quatre compagnies avec un état major. Uniforme des officiers : habit bleu de roi avec paremens et collet rouge ; veste écarlate galonnée en or, culote de même couleur, boutons surdorés, chapeau bordé en or. (*Essais* 129).

La Prévoté d'Anjou, appartenant au chapitre de St.-Martin de Tours, avait dans son ressort sept chatellenies qui s'étendaient sur les paroisses de Chenu, la Bruère, Noyant et Méon en totalité ; de Savigné, Geneteil et Précigné en partie. La Flèche et Baugé se la disputèrent long-temps ; Henri IV l'attribua le 4 mars 1599, à la sénéchaussée de la Flèche ; le parlement enregistra les lettres-patentes, malgré l'opposition du siége de Baugé. Officiers : sénéchal, procureur fiscal, greffier. (*Choppin*).

Subdélégation. L'intendant de Tours avait ici un subdélégué. Les fermes royales entretenaient dans cette ville : receveur des gabelles, entreposeur de tabac, directeur des aides, receveur, etc.

Les diverses juridictions furent remplacées en 1790, par une administration de district, un tribunal civil, une justice de paix.

Le district, de 35 lieues carrées 273 détendue. renfermait 5 cantons : la Flèche, Malicorne, Saint-Jean-de-la-Motte, Pontvallain, le Lude ; 33 communes et 45,426 habitans. Ses contributions foncière, mobilière et personnelle s'élévaient pour 1791, à 411,344 liv. 9 sols. (*Le Courier patriote*)

Historique. 1078. Jean de la Flèche attaqué par Foulques Réchin recourt au duc de Normandie. Celui-ci envoie les seigneurs de Moulins et de Vieuxpont avec un assez bon nombre de troupes dont on garnit toutes les places. Le comte de Bretagne amène à l'Angevin des forces considérables ; ces deux princes assiègent la Flèche. Ayant appris l'arrivée de Guillaume le Bâtard à la tête d'une nombreuse cavelerie, ils font passer le Loir à leurs soldats, démontent le pont de bateaux, pour les forcer à vaincre, et marchent à la rencontre de l'ennemi. Les deux armées se trouvent en présence dans la lande de la Brière, autrement Blanchelande ; elles allaient en venir aux mains, lorsqu'un cardinal et quelques moines déterminent les partis à faire la paix. (*Orderic Vital*, 533).

1087. Jean de la Flèche donne au monastère de St.-Aubin la chapelle de son château et l'église de St-Ouen. Hélie, son fils, présent à l'acte l'approuve. (*Hist. de Sablé*, 313). Gaulberg son second fils protesta contre cette donation et d'autres; Viard le 3.e, cède quelque temps après, à la même abbaye la 5.e partie de la dîme des 4 moulins de la Flèche. (*Essais*, 39).

1090. Foulques le Barbu, comte d'Anjou, met le siége devant la Flèche, prend la ville d'assaut

et la livre au pillage. (*Bourdigné.* — *Essais*, 168).

1200. Jean sans Terre assigne pour douaire à Isabeau d'Angoulême sa femme, la Flèche et autres villes. (*Hist. de Sablé*, 208).

1230. Lous IX, à la tête d'une armée, se rend à la Flèche, où Jean de Brienne roi de Jérusalem et Hugues de la Marche viennent le rejoindre. On s'y engage de part et d'autre à ne point traiter séparément avec le duc de Bretagne qui avait reconnu de nouveau le roi d'Angleterre et lui avait livré toutes ses places.

1265. Louis de Brienne et Agnès sa femme, vicomtesse de Beaumont, donnent à leur cousine germaine Aubrée de Louvray, en faveur de son mariage avec Hubert de Clermont, toute nature d'usages dans la forêt de Mélinais et toutes choses nécessaires dans leurs chatellenies du Lude et de la Flèche, à la charge par Aubrée ou ses héritiers, d'offrir annuellement, le jour de Pâques Fleuries, à Agnès et héritiers une paire d'éperons dorés. (*Essais* 170).

1406. Jean d'Alençon, châtelain de la Flèche, lève sur ses sujets la somme de 4,300 livres à laquelle il est taxé pour la conquête du royaume de Naples et de Sicile. (*Essais*).

1412. La guerre entre les ducs d'Alençon et d'Anjou désole les environs de la Flèche. Jean II fait négocier le mariage de son fils le comte du Perche avec Yolande, 2.e fille du roi de Sicile, et lui cède le vicomté de Beaumont. Le contrat est signé à Sablé, le 1.er mars 1412. (*Essais*).

1427. Les Fléchois contribuent au paiement de la rançon du duc d'Orléans. (*Essais*).

1431. Jean II d'Alençon enlève, près de Nantes, le chancelier de Bretagne, et l'envoie à la Flèche pour obliger le duc de cette province à payer ce qu'il lui doit sur la baronnie de Fougères.

1452. C'est à la Flèche que ce prince, ayant reçu un agent secret de l'Angleterre, conspire contre

son pays. Les personnes qu'il emploie le trahissent. (*Hist. de Fr.*).

1525. Les sœurs de Charles IV duc d'Alençon partagent les biens délaissés par ce prince. Françoise, principale héritière, obtint la Chatellenie de la Flèche, le vicomté de Beaumont, les baronnies de Sonnois, Fresnay, S.te Susanne, etc. Elle bâtit en 1540 le château neuf, où fut conçu Henri IV. François Ier érigea en sa faveur, l'an 1543, le duché pairie de Beaumont. Cette princesse fit longtemps sa résidence à la Flèche et y mourut le 14 septembre 1550.

1564. Le 30 octobre, on célèbre dans cette ville le mariage du prince de Condé avec mademoiselle de Longueville. Les seigneurs de la cour assistent à la cérémonie, puis rejoignent à Angers le roi qu'ils avaient laissé à Châteaubriant. (*Ib.*).

1581. La peste afflige le pays et y fait d'affreux ravages pendant quatre années. (*Ib.*).

1585. L'on condamne à l'épreuve de l'eau plusieurs habitans accusés d'être sorciers et d'avoir des intelligences avec le diable. (*Ib.*).

1592. Des lettres-patentes, des 27 juin et 24 novembre, autorisent les Fléchois à réparer les fortifications de la ville et du château. Les travaux commencés le 23 janvier 1593, finirent en 1494 et coûtèrent 3116 écus.

1595. Création du présidial. — Grande famine.

1599. 31 décembre, Henri IV établit les foires franches. Sur la demande de la ville, Louis XIV les plaça, par arrêt du conseil du 10 novembre 1671, aux premiers mercredis avant le carême, la Quasimodo, la Pentecôte et la Toussaint.

1603. Fondation du collége; la dotation eut lieu en 1607.

1610. Le cœur de Henri IV est déposé dans la chapelle de cet établissement. Des hommes étrangers à la ville enlevèrent (1793) de l'église du collége les cœurs de Henri IV et de Marie de Mé-

dicis sa femme et les brulèrent sur la place publique. (*Essais*).

1620. La reine mère, partie d'Angers pour soumettre le Mans, prend la ville et le château de la Flèche; René de la Varenne l'atteint à Ste.-Susanne et la force de rétrograder. (*Ib.*).

Marie de Médicis envoie à la Flèche trois commissaires auprès du roi son fils. Louis XIII accorde la paix. Ne recevant point la réponse de la reine, ce prince quitte la ville et fait marcher son armée sur les Ponts-de-Cé. (*Essais*).

1651. Convocation des trois ordres de la sénéchaussée de la Flèche pour députer aux états généraux.

1787. La quintaine se tirait tous les sept ans par les bouchers, meuniers et pêcheurs de la Flèche, en présence des officiers du présidial. Le seigneur de Clef fournissait le pieu planté au milieu Loir, vis-à-vis le pavillon de la Varenne; les acteurs étaient successivement conduits dans un bateau mis en mouvement par quatre rameurs vigoureux. Le jouteur debout à l'extrémité de la barque, devait rompre une lance contre le pieu, s'il ne l'avait pas rompue au troisième tour, il payait 10 livres et cinq boisseaux d'avoine au château de la Varenne. La chute d'un meunier causa tant d'effroi, que le duc de Praslin abolit cet exercice. (*Essais*).

1793. Le 1er décembre, l'armée vendéenne entre à la Flèche, y passe deux jours, puis se dirige sur Angers.

Ayant échoué dans leur entreprise, les Vendéens se montrèrent de nouveau le 17, aux portes de la ville. Les habitans, quoique privés de moyens pour arrêter une masse aussi considérable, mais par obéissance à la loi, se mirent en devoir de repousser les royalistes. L'attaque commença au pont de la Beuferie qu'on avait coupé; la garde nationale appuyée de quelques volontaires, sous le commandement du général Chabot, défendit courageu-

sement ce poste pendant deux heures. Obligés de céder au nombre, ces braves battirent en retraite sur Foultourte. (*Essais*, 197).

Plusieurs Fléchois, pris les armes à la main, subirent la peine de mort; d'autres, arrêtés dans leur fuite, devaient éprouver un sort pareil. M. de Biré ancien major au régiment de Bretagne s'arrache de son lit, où le retenaient des infirmités, va implorer la clémence des vainqueurs et obtient du prince de Talmont la grâce de ces malheureux, qu'il a le bonheur de rendre à leurs familles. Quelques jours après, les habitans recueillirent chez eux plusieurs enfans que les Vendéens avaient abandonnés en quittant la ville et continuèrent d'en prendre soin : action d'autant plus méritoire que la générosité envers ses ennemis était alors regardée comme un crime capital. (*Essais*, 200).

1800. La Flèche devient chef-lieu de sous-préfecture.

Histoire féodale. Fiefs et seigneuries : La Châtellenie de la Flèche annexée à l'ancien château ; le marquisat de la Varenne ; les seigneuries des Pins, de Pouillers, les fiefs des prieurés de St.-Thomas, Saint-Jacques, Saint-André et de N.-D. des Champs, etc.

Le marquisat de la Varenne fut érigé par Henri IV en faveur de Guillaume Fouquet de la Varenne. (*Le Paige*).

Seigneurs de la Flèche.

La châtellenie de la Flèche était possédée vers le commencement du XI[e] siècle, par la maison de Beaugency.

Lancelin de Beaugency, le plus ancien seigneur connu de la Flèche, vendit en 1040 à Agnès, dame de Vendôme, le droit de patronage de l'église de St.-Bienheuré de Vendôme. Il eut de Paule, 2[e] fille d'Herbert Eveille-Chien, comte du Maine, 1.° Lancelin II, seigneur de Beaugency, après son père, 2.° Jean qui suit. L'his-

toire des grands officiers de la couronne ne le qualifie point de seigneur de la Flèche ; mais on peut croire qu'il posséda cette terre et la transmit à son jeune fils ; il vivait encore en 1060.

JEAN DE BEAUGENCY, seigneur de la Flèche, se maria à Paule sa cousine germaine, fille de Hugues III, comte du Maine, dont 1.° Hélie, 2.° Hénoch moine à la Couture, et suivant les titres de l'abbaye de St.-Aubin cités par l'historien de la Flèche : 3° Gaulberg, 4° Viard.

HÉLIE DE BEAUGENCY, seigneur de la Flèche, devint en 1090 comte du Maine. Mathilde fille et héritière de Gervais, seigneur de Château-du-Loir, etc., lui donna Eremburge, mariée l'an 1110 à Foulgues comte d'Anjou. Il mourut en 1110.

1110. FOULQUES V, dit LE JEUNE, comte d'Anjou, et du chef de sa femme, comte du Maine, seigneur de la Flèche, part l'an 1129, pour la Terre Sainte, cédant les comtés d'Anjou à Geoffroy son fils aîné, est couronné roi de Jérusalem le 14 septembre 1131, et meurt le 13 novembre 1142. Il avait perdu Eremburge en 1126.

1126. GEOFFROI V dit LE BEL ou PLANTAGENET, comte d'Anjou et du Maine en 1129, duc de Normandie l'an 1149, mourut le 7 septembre 1151, laissant de Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, Henri.

HENRI, duc de Normandie en 1150, succède l'année suivante à son père dans les comtés d'Anjou et du Maine, devient en 1152 duc d'Aquitaine par son mariage avec Eléonore, femme répudiée de Louis le jeune, est couronné roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, le 19 décembre 1154, et meurt le 6 juillet 1189. Il eut 1° Henri mort avant lui, 2° Richard, 3° Geoffroy duc de Bretagne du chef de Constance sa femme, 4° Jean surnommé Sans Terre.

1189. RICHARD CŒUR DE LION auquel son père avait cédé, dès 1168, la Normandie, le Maine et

l'Anjou, sans vouloir cependant le mettre en jouissance de ces provinces, ne les posséda réellement qu'à la mort de Henri II. Il meurt le 11 avril 1199 sans laisser d'enfans de Bérengère.

1199. ARTUR. A la mort de Richard, Artur de Bretagne, fils de Geoffroy, s'empare de l'Anjou et du Maine; dont Jean sans Terre lui confirme la possession en 1200; il en jouit jusqu'au 31 juillet 1202, qu'il fut privé de la liberté.

Jean assigna en 1200, antérieurement au traité fait avec son neveu, la Flèche et autres villes pour douaire à Isabeau d'Angoulême sa femme.

Vers cette époque, la Flèche passa dans la maison de Beaumont, par la cession qu'en fit à cette famille puissante l'un des prétendans à la succession de Richard. Artur de Bretagne donna à Guillaume des Roches le Château-du-Loir et Mayet; il put également disposer de la Flèche en faveur du vicomte de Beaumont, l'un des principaux seigneur du Maine.

1120 ou environ. RAOUL III, vicomte de Beaumont.

Lorsque Jean sans Terre se fut saisi de la personne de son neveu, il dut ménager les Manceaux et leur confirmer les priviléges et autres avantages qu'ils tenaient du jeune prince, afin de se les rendre favorables. Aussi quels égards ne témoigne-t-il pas au vicomte de Beaumont dont il reçoit l'hommage. Par ses lettres de novembre 1202 datées de Saumur, le prince déclare recevoir le vicomte de Beaumont en amitié, en grâce et à son service, comme un parent chéri et son homme lige, dont il loue, ainsi qu'il l'a toujours fait, la fidélité; il s'engage à défendre son vassal et tout ce qui lui appartient; le prie de ne point croire aux sentimens et aux propos que lui prête la malveillance à son égard et dont il sait qu'on l'a entretenu; lui proteste que s'il connaissait le calomniateur, il le confondrait en sa présence. Enfin le roi lui promet pleine et en-

tière satisfaction sur les torts dont il aura à se plaindre. (Rymer, *Acta publica*, 1, p. 42).

Raoul mort en 1235, eut de Lucie, Richard; d'Agnès, sa seconde femme, Agnès.

1235. RICHARD II, vicomte de Beaumont, n'eut point d'enfans de Mathilde comtesse de Chartres, fille unique de Sulpice, seigneur d'Amboise et de Montrichard et d'Elisabeth de Blois. il meurt vers 1249.

1249. AGNÉS, après ses frères, vicomtesse de Beaumont, dame de la Flèche, etc. fut mariée avant le mois de février 1253, à Louis de Brienne.

1253. LOUIS DE BRIENNE, dit d'ACRE, 3e fils de Jean roi de Jérusalem, empereur de Constantinople. Louis vivait encore en 1263.

JEAN DE BRIENNE leur fils, vicomte de Beaumont. Jeanne, dame de la Guerche, de Pouancé et de Château-Gontier, fille de Geoffroy et d'Emme de Château-Gontier, lui donna Robert.

ROBERT DE BRIENNE, vicomte de Beaumont, épousa le 25 août 1303, Marie de Craon, fille de Maurice et de Mahaud de Malines. Il mourut le 28 sept. 1327. (Avant le 28 septembre 1312, suivant le Paige).

JEAN II DE BRIENNE, vicomte de Beaumont, chevalier Banneret épousa 1° Isabeau d'Harcourt, fille de Jean III et d'Alix de Brabant, dont 2 filles : Jeanne baronne du Hommet, et Marie femme de Guillaume Chamaillard; 2° le 31 décembre 1330, Marguerite de Poitiers, fille d'Aymar IV, comte de Poitiers et de Sibylle de Baux dont il eut Louis, etc. Il servit dans l'ost de Bouvines en 1340.

LOUIS DE BRIENNE, vicomte de Beaumont, seigneur de la Flèche, perdit la vie à la bataille de Cocherel le 23 mai 1394. Il ne laissa point d'enfans d'Isabelle de Bourbon, fille de Jacques I, comte de la Marche et de Jeanne de Châtillon.

1364. MARIE DE BRIENNE femme de Guillaume de

Chamaillard, seigneur d'Antenaise, vicomtesse de Beaumont, après la mort de son frère.

Marie de Chamaillard, leur fille unique, fut mariée le 20 octobre 1371, à Pierre II, comte d'Alençon et lui apporta en dot le vicomté de Beaumont. Pierre mourut le 20 septembre 1404, et Marie le 18 novembre 1425. Ils eurent Jean.

Jean I dit le Sage, duc d'Alençon, périt le 25 actobre 1415, à la bataille d'Azincourt, laissant de Marie de Bretagne, Jean.

1425. Jean II surnommé le Beau, duc d'Alençon, épousa en 2e noces Marie d'Armagnac, dont René et Catherine. Après une vie très orageuse il mourut en 1476.

1476. René d'Alençon, vicomte de Beaumont, fut marié le 14 mai 1488, à Marguerite de Lorraine, fille de Henri II, comte de Vaudemont et d'Yolande d'Anjou, reine de Sicile qui lui donna Charles et Françoise. Il mourut le 1er novembre 1492.

1492. Charles d'Alençon, vicomte de Beaumont, se maria le 9 octobre 1509, à Marguerite d'Orléans. Il mourut le 11 avril 1524.

1524. Françoise d'Alençon fut mariée 1° en 1505, à François d'Orléans II, duc de Longueville, 2° le 18 mai 1513, à Charles de Bourbon, comte puis duc de Vendôme, mort an 1536. Elle laissa de son 2e mari, Antoine.

1550. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, de Beaumont, épousa le 20 octobre 1548, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fille et unique héritière de Henri d'Albret et de Marguerite de Valois; il mourut le 17 novembre 1562.

1562. Henri de Bourbon, leur fils, duc de Vendôme, seigneur de la Flèche, devient roi de France sous le nom de Henri IV, le 1er août 1589. Ses biens sont réunis à la couronne, au mois de juillet 1607.

Parmi les hommes distingués auxquels la Flèche

a donné le jour, nous citerons : *Jousse* (*Mathurin*), né le 27 août 1607, auteur de l'*Art du Serrurier et de l'Art du Charpentier*, etc.

Les frères *Le Loyer* (*Jean* et *François-Jacques*) géographes ont dressé deux cartes de la province d'Anjou.

Picard (*Jean*) né le 21 juillet 1620, astronome, membre de l'Académie des Sciences, travailla à la mesure du méridien. Il a publié différens ouvrages.

Sauveur (*Joseph*) né le 14 mars 1653, membre de l'Académie des Sciences, a donné entre autres ouvrages un traité des fortifications.

Morabin (*Jacques*) né le 5 mars 1687, a traduit plusieurs morceaux de Cicéron et composé l'histoire de cet orateur.

Baïf (*Lazare*) né au château des Pins vers la fin du XVIe siècle, se distingua par ses travaux littéraires et ses connaissances en diplomatie.

SAINTE COLOMBE. *Sancta Columba* à 1 Kilom. S. E. de la Flèche ; 42 S. O. du Mans. — Distances légales : 1 ; 47 kilom.

Commune limitée au N. par le Loir ; arrosée par les ruisseaux de la Fichepaillère et des Bristi res à l'E. ; de Mélinais et de Chaloux à l'O. Bornes : la Flèche, Créans et Mareil au N. ; Thorée à l'E. ; le département de Maine-et-Loire au S. ; Cré à l'O. *Terrain* d'alluvion. La surface contient 45 kilomètres carrés 174, ou 4,721 arp. métr. 70 perch. 66 mètres, savoir :

		ar.	p.	m.
Objets imposables. . . .		3973	18	86
Objets non imposables :				
Routes, chemins. .	107 24 40			
Rivières, ruisseaux.	48 82 »	748	51	80
Forêt royale. . . .	592 45 40			
Total. . . .		4721	70	66

Sol sablonneux, maigre et peu fertile.

Industrie : agricole.

Fabrique de toiles.

2 tanneries.

1 chaussumerie.

Moulins : la Bruère, Poil de. . . . sur le Loir; un moulin à tan.

Population : 2,065 récensement de 1820; 2111 récensement dernier.

Revenu imposable : 57,797 fr. 16 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	2163	81	11	22851	04
Jardins.	85	53	56	2661	12
Vignes.	73	34	91	874	32
Prés.	474	98	30	17836	09
Pâtures.	209	93	70	2556	73
Chataigneraies. . .	»	19	»	1	33
Bois.	377	33	20	2594	59
Sapinières.	188	97	10	1255	50
Landes.	360	66	25	1455	78
Carrières ou sablièr.	1	05	80	6	25
Mar., douv., étangs.	12	91	60	69	08
Sol des bâtimens. .	24	44	33	684	33
Totaux. . . .	3973	18	86	52846	16

Propriétés bâties.

490 maisons.	4663 f.	4951	»
2 moulins à blé. . . .	220		
1 moulin à tan.	50		
2 tanneries.	12		
1 chaussumerie. . . .	6		
Total.		57797	16

Contributions : fonc. 9,541 fr. — Pers. et mobil. 1,339 fr.—Port. et fen. 433. fr.—62 pat. 621 fr. — Total 11,934.

Le *Bourg*, situé à l'extrémité N. de la commune, se compose d'une rue principale que parcourt la route de la Flèche à Château-du-Loir et d'une église dédiée à une Sainte Vierge martyre. Assemblées le 2e dimanche après Pâques et le jour de N.-D. du Mont Carmel.

Les deux principaux faubourgs de la Flèche, la

surface plane, renferme 30 kilom. carrés ou 2,989 arp. mét. 65 perch., 99 mètres, savoir :

Objets imposables.			2871 ar.	16 p.	89 m.
Ojets non imposables.					
Routes, chemins.	72 20 70	}	118	49	10
Rivièr., ruisseaux.	46 28 40	}			
Total. . . .			2989	65	99

Sol généralement sablonnneux, argilo-calcaire, assez fertile, surtout la rive droite du Loir.

Industrie : agricole, culture de la vigne ; engraissement de cochons.

Petite fabrique de toiles; une douzaine de métiers.

Une tannerie ; il y en avait 5 autrefois.

Moulins : de Bazouges, de la Barbée, de Tête-de-Veau; les deux premiers sur la rive droite du Loir, le 3e, sur la gauche.

Population : 1802 hab. Métairies 30 ; closer. 60.

Revenu imposable.

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	1733	42	70	28739	19
Jardins.	72	64	55	3016	79
Vignes..	257	53	17	7107	26
Prés.	343	21	95	12568	66
Pâtures.	77	01	10	905	91
Chataigneraies. . .	2	60	50	26	05
Bois.	295	54	32	1836	89
Sapinières.	6	39	95	26	34
Landes.	53	48	40	146	36
Mar., douv., étangs.	6	78	15	142	01
Sol des bâtimens. .	22	52	10	900	82
Totaux. . .	2871	16	89	55416	28

Popriétés bâties :				
432 maisons.	3526 fr.	}	3786	
3 moulins.	260	}		
Total. . . .			59202	28

Contributions : fonc. 10,650 fr. — pers. et mobil. 1,219 fr. — port. et fen. 407 fr.—53 pat. 543 fr. — Total 12,819 fr.

Le *Bourg*, situé sur la rive droite du Loir se compose d'une rue principale que parcourt la route de Paris à Nantes, de deux petites places et d'une antique église dédiée à St.-Aubin, évêque d'Angers, il communique par un bac avec la gauche de la rivière. Le château, bâti à l'extrémité S. E. du bourg, est flanqué de tours à créneaux; il avait autrefois pont-le-vis et douves que l'on pouvait aisément remplir d'eau. Assemblée patronale le premier dimanche après la St.-Pierre.

Hameaux: Les Bates au N.; Oillé, Marigné au N. E.; la Ronce à l'E. sur la grande route; la petite Barbée et la Bruère au S.

Manoirs : la Barbée sur le Loir, maison moderne avec avenues dont une conduit à la route.— Fontaine au N. E. — La Masselière au N. — La Boisselière.—La Boizardière au N. O., peu loin du bourg. — Ambrières maison moderne avec chapelle. — Caillebert.

Etablissement : Chef-lieu de perception; bureau de bienfaisance; maison de charité desservie par 4 sœurs d'Evron.

M. Deslandes, membre du conseil général du département, *Description statist. de Bazouges*. ms.).

Historique. Bazouges était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche; il posséda les prieurés de l'Échéneau et du Creux, 10 chapelles et une école.

Girard de Bouju, seigneur de Bazouges, fonda l'an 1354, vers l'extrémité N. du territoire, le prieuré de l'Echeneau en faveur de l'abbaye de Mélinais, qui devait y entrevenir deux moines. Marguerite de Poitiers vicomtesse de Beaumont et Jean Chollet prieur, augmentèrent la dotation; ce bénéfice fut uni au collége de la Flèche. (*Essais sur la Fl.*, 278).

L'abbé de St.-Serge présentait à la cure et au prieuré du Creux; le curé présentait la grande

chapelle sujète à résidence, les chapelles de la Saulaie, de Barau, St.-Jean-Barbier, Gilles Voisin; le seigneur de Bazouges, celle de Robineau; le seigneur de la Barbée, la chapelle Ste.-Anne de Marigné; le seigneur de Fontaine, celle du Petit-Chêne de la Grange, *alias* Fontaine; les chapelles de la Vieillerie et de la Sigonnière étaient présentées par les familles des fondateurs. (*Pouillé*).

Les archives de la préfecture mentionnent l'école et lui attribuent quelques propriétés dans la commune. La grande chapelle exigeait résidence; le titulaire aurait-il été chargé de l'instruction des enfans?

M. le baron de la Bouillerie, fondateur de la maison de charité, a doté la succursale d'une rente de 300 fr. sur l'Etat.

Vers 1046. Hugues et Aremburge font bâtir l'église de Bazouges pour la donner au monastère de St.-Serge. A la mort de Hugues, ils ne s'en étaient pas encore dessaisis; Raoul leur fils s'empresse d'en investir les moines, Geoffroy évêque d'Angers approuve la donation et Hubert de Durtal indemnise la terre du lieu. (*Hiret*, p. 199).

XI[e] siècle. Hugues et Albéric de Bouzouges signent l'acte par lequel Agnès de Clervaux accorde à l'abbaye de St.-Aubin les églises de Durtal et de Gouis. (*Hist. de Sablé*, 225).

1793. L'armée vendénne traverse la commune de Bazouges, lorsqu'après le siége de Granville, elle se porta sur Angers. Depuis, les insurrections des royalistes emmenèrent fréquemment sur son territoire les différens partis.

La seigneurie de paroisse, annexée au château, était une chatellenie mouvante de la Flèche; elle donna son nom à une famille qui vivait dans le XI[e] siècle.

Cette terre appartenait en 1455 à Robert Sarrazin chevalier; à la fin du XV[e] et au commencement du XVI[e], à la maison de Champagne, d'où elle

passa à la famille de Girard; (Jacquette du Pié-du-Fou, veuve de Joachim Girard, eut procès contre Jean Belleville avec lequel elle transigea en 1509); puis à la famille de Vayrie. Philippe de Vayrie la donna à Susanne Poitevin son épouse. En 1668 et 1670, Susanne Poitevin, dame de Bazouges, et Hédéon l'Enfant son second mari font hommage à la baronnie de la Flèche. Dans les derniers temps, la terre de Bazouges fut acquise par François Aumont, dont la veuve, remariée à N. des Essarts, intenta procès au baron de la Barbée pour la seigneurie de la paroisse. Un arrêt du parlement déclara les barons de la Barbée fondateurs de l'église et de la paroisse, et la seigneurie du tout attachée au château de Bazouges. Les demoiselles Aumont ont hérité de la terre. (*Noms féodaux.*—M. Deslandes.. *Observations sur Bazouges*).

Brandelis de Champagne, seigneur de Bazouges, sénéchal du Maine, fut l'exécuteur testamentaire d'Anne de Champagne, sa tante, décédée en 1501. Cette Anne eut de René de Laval, seigneur de la Suze et de Raiz, mort en 1474, Jeanne de Laval, dame de la Suze et de Raiz, mariée à François de Chauvigny, vicomte de Brosse, dont vint André de Chauvigny, seigneur de Raiz et de la Suze après sa mère. André ne laissa point d'enfans d'Anne de Bourbon son épouse.(Ménage, *Hist. de Sab.*-Duchesne, *Hist.de Montmorency*, 588,590).

Autres terres et seigneuries. La Barbée relevant en partie de Durtal, en partie de la Chatelenie de Bazouges, passa par succession d'Isabeau de Bourbon, comtesse de Vendôme à Jean de Bourbon, son frère, comte de la Marche et de Castres, qui les vendit en 1279, à N. de la Roche-Abilau. Cette terre fut long-temps possédée par la famille de Montalais, d'où elle vint dans le XVIe siècle, à Geoffroy de Dureil; dans le XVIIe, à la famille le Feron; plus tard à Gilles de la Berardière, dont le fils Marin-Gilles la fit ériger en baronnie, par

lettres patentes du 20 avril 1752, registrées au parlement le 2 septembre suivant, à la chambre des comptes le 12 septembre 1754. M. le baron de la Bouillerie en a fait l'acquisition. (Expilly, *Dict.*),

Fontaines relevant du château de Bazouges, appartenait en 1670, à Jacques Gautier. (*Noms féod.*)

La Masselière, Coulon.

Les prieurés de l'Echeneau et du Creux avaient aussi des fiefs.

La seigneurie des Pins, commune de la Flèche, s'étendait sur une portion du Bourg, appelée Bourge-Pins. (*M. Deslandes*).

M. Deslandes membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de la *Petite Encyclopédie des habitans de la campagne*, et autres ouvrages, naquit à Bazouges, où il est mort en 1829.

CLERMONT-GALERANDE, ou Gallerande; Clermont, Clermont d'Anjou. *Clarus Mons, Claromontium.* A 5 kil. N. E. de la Flèche; 36, 2 S.O. du Mans. — Distances légales : 5; 42 kilom.

Commune arrosée par les ruisseaux de la Courjartière du N. au S.; de la Mariochère au N. O.; de la Vivandière à l'O. Bornes : Ligron et S.-Jean-de-la-Motte au N.; St.-Jean-de-la-Motte et Mareil-sur-Loir à l'E.; Mareil et Créans au S.; Saint-Germain-du-Val et Bousse à l'O. *Terrain* : calcaire crayeux; glauconie sableuse. La surface traversée par un côteau élevé de 80 mètres au-dessus des eaux du Loir et se dirigeant du N. au S., renferme 15 kilomètres carrés 174, ou 1,524 arpens métr., 43 perches, 11 mètres, savoir :

				ar.	p.	m.
Objets imposables.				1465	93	81
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	58	33	10	58	49	30
Rivières, ruisseaux.	»	16	20			
Total. . . .				1524	43	11

Sol argilo-calcaire, sablonneux sur quelques points, assez fertile.

Industrie : agricole, élève de bestiaux; de poulardes.

Petite fabrique de toiles.

Moulins : de Boulay, de Nicou, du Bourg, sur le ruisseau de Clermont.

Population : 1456 habitans. Métairies 10. Closeries 80.

Revenu imposable. 40,792 fr. 28 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	890	72	86	18307	15
Jardins.	47	80	97	1907	50
Vignes.	175	30	17	4927	43
Prés.	58	71	04	2312	49
Pâtures.	15	39	08	184	68
Bois.	225	47	73	3601	83
Sapinières.	7	63	90	98	77
Landes.	31	50	17	347	43
Mares, douves, étangs	»	64	80	5	66
Sol des bâtimens. . .	12	73	09	458	34
Totaux. . . .	1465	93	81	32151	28

Propriétés bâties.

399	maisons.	8411 fr.	8641	»
3	moulins.	230		
	Total. . . .		40792	28

Contributions : fonc. 5,989 fr. — Pers. et mobilière 903 fr. — Port. et fen. 272 fr. — 39 patentes 338 fr. — Total 7,502 fr.

Le *Bourg* situé au pied d'un côteau du sommet duquel on voit se développer la vallée du Loir et la ville de la Flèche, se compose d'une rue principale que suit la route de Paris à Nantes, et d'une église dédiée à St.-Lambert évêque de Mastricht, mort vers l'an 707. Assemblée le dimanche le plus proche du 17 septembre fête de St.-Lambert. Ce bourg fut établi vers le milieu du XII[e] par Robert prieur de Clermont. (*Hist. de la Couture*).

Hameau : Château-Sénéchal.

Le chemin de la Flèche au S. traverse le territoire.

Manoirs : Oyré, maison avec chapelle, ornée de jardins et bosquets à l'O. N. O. du clocher, appartient à M. Chaubry, ancien inspecteur des ponts et chaussées.

Jaillot indique les ruines du château de la Roche-Rouelle au N. et peu loin du bourg.

Cette commune possède plusieurs maisons bourgeoises.

Etablissemens : Résidence de notaire, bureau de bienfaisance, maison de charité desservie par trois sœurs d'Évron.

Historique. L'abbé de la Couture présentait aux prieurés de Clermont, de Château-Sénéchal et à la cure. (*Pouillé*).

Le collége doté d'une maison avec jardin, de 4 boisseaux 1/2 de froment et d'une rente de 48 liv. 16 sols, était ordinairement dirigé par le vicaire. (*Archiv. de la Préf. — M. Toutain, maire*).

1793, décembre. L'armée vendéenne se dirige de la Flèche sur le Mans et met en déroute un poste de 1500 hommes établi à Clermont.

1799, 2 septembre, un détachement de 100 hommes attaque 5 à 600 chouans stationnés dans cette commune ; d'abord repoussé, il revient à la charge, soutenu par la garde nationale de la Flèche et force les royalistes à prendre la fuite.

La seigneurie de paroisse annexée au château de la Roche-Rouelle, faisait partie du marquisat de Galerande érigé au mois d'avril 1576, en faveur de Georges I de Clermont. (*Voir* Pringé).

Louis de Clermont fut chevalier de l'ordre du Croissant, lors de son institution en 1448, par René roi de Sicile, duc d'Anjou. René, son fils, devint vice-amiral de France.

Le seigneur de Clermont devait le jour de Pâques Fleuries, au châtelain de la Flèche, une paire d'éperons dorés pour droits d'usages dans la forêt de Mélinais, etc. (*Essais sur la Flèche*, 170).

Autres fiefs et seigneuries : Oyré, Château-Sé-

néchal, les fiefs des prieurés de Clermont et de Château-Sénéchal.

Château-Sénéchal anciennement Château-Guillaume *Castellum Senescalli*, *Castellum Willelmi* à 5 kil. E. N. du clocher de Clermont sur la route de Paris à Nantes, doit son origine à un ancien château dont la carte diocèse indique les ruines. Ce hameau composé d'une soixantaine d'habitans avait un prieuré, sous le titre de St.-Denis, dépendant de l'abbaye de la Couture; sa chapelle formait une succursale dont le prieur nommait le titulaire. C'est aujourd'hui la résidence d'une brigade de gendarmerie à pied.

La seigneurie de Château-Sénéchal appartenait vers le milieu du XV[e] siècle à Jacques III de Maridort. Françoise de Maridort, sa petite fille, la porta dans la famille de Chambes par son mariage en 1576, avec Charles de Chambes comte de Montsoreau. Marguerite de Chambes Montsoreau, dame de Château-Sénéchal, épousa Louis de la Barre seigneur de la Brosse. Françoise de la Barre leur fille, dame des Hayes, de Brion et de Château-Sénéchal, fut mariée le 15 août 1636, à Henri de Maillé, marquis de Benehart. Anne de Maillé, leur fille et 5[e] enfant, apporta Château-Sénéchal à René du Grenier marquis d'Oleron. Marie-Anne-Geneviève de Maillé, (petite nièce de la marquise d'Oleron) dame de Château-Sénéchal, Verron et St.-Germain-du-Val, épousa en 1711, Philippe-Claude de Montboissier-Canillac. La même année ces terres furent vendues à Michel de Chamillard. (*Noms féod.—Simpl. VII*, 514. — *M. Cintrat.*)

Cette seigneurie ou chatellenie à laquelle était annexé le droit de chasse à grosses bêtes rousses et noires dans la forêt de Longaunai, relevait de la baronnie royale de ce nom; Henri IV la plaça, en septembre 1595, dans le ressort du présidial de la Flèche. (*Noms féod.*).

CRÉ, Cré-sur-Loir. *Crovium*, *Creium*. A 6 ki-

lom. O., S. O. de la Flèche ; 45, 5 S. O. du Mans.
— Distances légales : 7 ; 53 kilom.

Commune arrosée par le Loir au N. et au N. O.; par le Verdun au S. O. Bornes : Bazouges à l'O. et au N., Ste.-Colombe et le département de Maine-et-Loire à l'E. ; Maine-et-Loire au S. et au S. O.
Terrain : d'alluvion ; sables quartzeux, argiles. La surface plane contient 17 kilomètres carrés, ou 1,718 arp. métr. 91 perches 79 mètres, savoir :

Objets imposables.				1664a.	31p.	09m.
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	47	08	20	54	60	70
Rivières, ruisseaux.	7	52	50			
Total.				1718	91	79

Sol maigre et sablonneux, formé dans les parties basses de dépôts vaseux très fertiles.

Industrie : agricole ; élève de bestiaux ; culture maraîchère d'oignons, échalottes, aulx, etc. dont il se fait un grand commerce.

Petite fabrique de toiles de commande.

3 Tuileries.

Population : 1029 habitans.

Revenu imposable : 23,684 fr. 12 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	1140	18	75	12627	71
Jardins.	32	53	26	833	82
Vignes.	7	26	50	102	40
Prés.	108	88	08	3025	45
Pâtures.	71	69	90	1510	68
Bois.	249	45	98	2377	41
Sapinières.	4	28	90	12	87
Landes.	39	36	10	257	94
Mar., douv., étangs.	»	73	20	5	20
Sol des bâtimens. .	9	90	42	237	64
Totaux. . . .	1664	31	09	20991	12

Proprriétés bâties.			
296 maisons.	2669 fr.	2693	»
3 tuileries.	24		
Total.		23684	12

Le *Bourg*, situé au N. de la commune sur la rive gauche du Loir, se compose d'un certain nombre de maisons, de plus de 300 habitans et d'une église antique dédiée à St.-Martin de Vertou. Point d'assemblée patronale.

On remarque dans le cimètière, au pied de la croix, une tombe en pierre avec cette inscription : « Cy gist honorable personne M.e René Le Royer, sieur de Boistaillé, qui décéda le 29 novembre 1689, âgé de 133 ans. *Requiescat in pace.* » (*Dict. du départ. de la Sarthe*).

Hameaux : la Gélopière, etc.

Manoirs : La Cour dans le bourg ; la Blottière, à l'E. S. E., château ruiné, aujourd'hui ferme ; Chantelou au S. E.

Antiquités : M. Deslandes a découvert les vestiges d'un camp romain défendu au N. et à l'O. par la rivière du Loir, au S. par le ruisseau de Verdun, et à l'E. par un retranchement connu sous le nom de rivière du Diable. Ce retranchement formé de doubles fossés et parapets en terre, dont on aperçoit encore des portions, s'étendait à peu près en ligne droite de l'une à l'autre des rivières, sur une longueur de près de 4000 mètres. Ces limites comprenaient un espace triangulaire d'environ 1200 hectares de surface.

On y a rencontré des fers de piques et de lances ; point de médailles ; on trouve aussi un grand nombre de cercueils en pierre coquillière, quelques-uns en schiste ardoise.

Mœurs. Les habitans forment une population particulière. Ils ont le visage alongé, le nez aquilin et long, la taille assez élevée, peu d'embonpoint. Leur langage est une espèce de dialecte qu'ils articulent avec un accent guttural. Les Créaciers sont doux, même timides, laborieux, attachés à la religion, d'une grande sobriété chez eux. Quoique très économes, ils ouvrent facilement leur bourse, lorsqu'il s'agit des intérêts de la communauté ; ils

aiment à vivre isolés, tiennent beaucoup à leurs usages, conservent la même forme d'habit et ne s'allient qu'entre eux. La révolution a un peu modifié leurs habitudes. (M. Deslandes, *Mémoire*).

Historique. Cré était une paroisse des province d'Anjou, diocèse, grand atchidiaconé d'Angers, archiprêtré du Lude, élection de Baugé. L'abbé de St.-Serge présentait à la cure et au prieuré de N. D. des Champs situé sur la rive droite du Loir. L'évêque d'Angers nommait à la chapelle de la Conception; l'abbé de Vendôme, à celle de St.-Germain; un laïc, à la chapelle de St.-Louis. (*Pouillé*).

La Chatellenie de Cré appartenait en 1452, à François Davort, écuyer, seigneur de la Bruère. Elle devint ensuite membre de la baronnie de Fougeré, dont elle fut distraite, pour être elle-même érigée en titre de baronnie par letres patentes de juillet 1665, registrées le 9 février 1673. (*Noms féod.* 353. — *Compil. chron.*).

Autres fiefs et seigneuries : La Blottière; la Roche au N. E., la Tranchaudière, le fief du prieuré des Champs.

CRÉANS, Créant. à 4 kil. E. de la Flèche; 38, 4 S. O. du Mans.—Distances légales : 5 ; 44 kilom.

Commune limitée par le Loir au S.; le ruisseau de Clermont à l'E.; arrosée par le ruisseau de la Vivandière au N. O. Bornes : Clermont au N.; Mareil à l'E.; S.te-Colombe au S.; la Flèche à l'O.

Terrain d'alluvion. La surface plane renferme 2 kilomètres carrés 172 ou 258 arp. métr., 2 perches, 90 mètres, savoir :

		ar.	p.	m.
Objets imposables. .		845	55	58
Objets non imposables.				
Routes, chemins. . .	8 62 50	12	52	40
Rivières, ruisseaux. .	3 89 90			
Total.		858	02	90

Sol maigre et sablonneux.

Industrie : agricole.

Moulins : les deux moulins de la Bellouvrière sur le Loir.

Population : 266 habitans.

Revenu imposable : 7,232 fr. 30 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	159	69	18	3171	33
Jardins.	7	93	53	243	79
Vignes.	11	99	80	240	29
Prés.	57	27	90	2336	19
Pâtures.	4	41	45	70	81
Bois..	1	48	20	26	67
Mares, douv., étangs.	»	27	30	6	57
Sol des bâtimens. . .	2	43	14	65	65
Totaux.	245	50	50	6161	30

Propriétés bâties.		
59 maisons.	841 fr.	1071 f. c.
2 moulins.	230	
Total.		7232 30

Contributions : fonc. 1,423.—Pers. et mob. 144 fr. —Port. et fen. 60 fr.—3 pat. 58.—Total 1675.

Le *Chef-lieu*, situé à l'extrémité S. de la commune sur le Loir, se compose d'une ferme, du château, du presbytère et de l'église dédiée à Saint Symphorien, qui souffrit le martyre vers l'an 170. Point d'assemblée patronale. La commune est réunie pour le spirituel à Clermont.

Hameaux : Le Doussay et la Monnerie, sur la route de Paris.

Le territoire est traversé par la route de Paris à Nantes et le chemin de la Flèche à Pontvallain.

Le château entouré de fossés remplis d'eau vive appartenait au collége de la Flèche et lui servait de maison de campagne.

Historique. Créans était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré de la Flèche, élection de Baugé, comptait, au milieu du XVIII[e] siècle, 48 feux. L'abbé et les religieux du Mont-St.-Michel

présentaient à la cure et l'abbé seul au prieuré. (*Pouillé*).

La seigneurie de paroisse était une chatellenie annexée au château.

Jacqueline de Thévale, fille et unique héritière de Jean de Thévale, seigneur du lieu, d'Aviré et de Bouillé, comte de Créans, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Metz et pays Messin, et de Radegonde Fresneau, fut mariée le 24 nov. 1597, à Charles de Maillé, marquis de Brezé et de Milly. — Urbain de Maillé leur fils, marquis de Brezé, seigneur de la chatellenie de Créans, épousa le 25 novembre 1617, Nicole du Plessis Richelieu, sœur du cardinal Richelieu. Ils eurent deux enfans : 1° Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Caumont, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce, tué sur mer d'un coup de canon le 14 juin 1646, non marié ; 2° Claire-Clémence de Maillé, duchesse de Fronsac et de Caumont, marquise de Brezé, alliée le 11 février 1641, à Louis II de Bourbon, prince de Condé, surnommé le Grand Condé premier prince du sang. Par la mort de son frère, Claire hérita des grands biens de sa maison. (*Simplicien* VII, 496, 516, 517). La maison de Condé vendit cette terre aux jésuites du collége de la Flèche.

Jean de Thévale, seigneur de Bouillé, portait d'or à 3 annelets de sable 2 et 1.

René de Bouillé conseiller d'état, auquel Jacqueline d'Estouteville apporta dans le XVI[e] siècle, le comté de Créance situé en Normandie, portait d'argent à la fasce de gueules frettée de sable accompagnée de deux burelles de gueules. (*Simplicien*, IX, 73, 96).

Ce n'est point à Créant, comme le dit Bourdigné, mais devant Crevant ou Cravan, petite ville de Bourgogne que se donna la bataille où périt en 1423, Guérin de Fontaine gentilhomme d'Anjou, dont le courage avait souvent été funeste aux Anglais. (*Hist. de Charles VII*, p. 4).

Cromières, Crosmières, Crommières, *Ménage*. à 7 kil. O. N. O. de la Flèche; 42, 5 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 9; 46 kilom.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par l'Arglance; de l'E. à l'O. par le ruisseau des Renardières; par celui de la Motte au S. E. Bornes : le Bailleul et Vilaines au N.; Vilaines et Verron à l'E.; Bazouges et Gouis au S.; la Chapelle d'Aligné à l'O.

Terrain : Calcaire crayeux et coquillier. La surface, hérissée au S. E. et au S. d'une chaine de monticules, renferme 20 kilomètres carrés 172, ou 2,045 arp. mét. 6 perches, 59 mètres, savoir :

Objets imposables. . . .				1978a.	71p.	37m.
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	64	70	12	66	35	22
Rivières, ruisseaux.	1	65	10			
Total. . . .				2045	06	59

Sol argilo-sablonneux, argilo-calcaire, médiocrement fertile.

Industrie : agricole; élève de bestiaux, de poulardes.

Quelques métiers pour la toile.

Moulin Trouvé, sur l'Arglance.

Population : 1,218 habitans.

Revenu imposable : 45,111 fr. 39 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	1348	03	64	26185	45
Jardins.	52	80	11	1959	16
Vignes.	94	39	40	2274	98
Prés..	214	42	97	7329	76
Pâtures.	31	52	37	283	66
Bois.	176	78	50	2580	40
Pinières.	»	47	80	2	87
Landes.	40	00	96	131	95
Mares, douv. étangs.	4	39	90	82	88
Sol des bâtimens. .	15	85	72	523	28
Totaux. . .	1978	71	37	41354	39

Propriétés bâties :

284 maisons.	3722 fr.	}	3757 00
1 moulin..	35		
Total.			45111 39

Contributions : fonc. 6,815 fr. — Pers. et mobilière 667 fr. — Port. et fen. 245 fr. — 36 patentes 327 fr 50 c. — Total 8,054 fr. 50.

Le *Bourg* situé sur la rive gauche du ruisseau des Renardières, se compose d'une rue principale que parcourt la route de la Flèche à Sablé et d'une église dédiée au martyr St.-Hippolite, autrefois, à la Ste.-Vierge. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 13 août, fête de St.-Hippolite.

Hameaux : La Charité au N. peu loin du bourg; les Armandières à l'extrémité S. E.

Manoirs : Les Mocoreux au N. E., la Chevalerie à l'E. — La Motte-Lubin au S. E. — La Bouillerie au S. — La Potardière avec chapelle au S. S. O. — Le Gué au S. O., ancien château, aujourd'hui ferme.

Etablissemens : Chef-lieu de perception ; avant 1790, résidence de notaire.

Historique. Cromières était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche. L'évêque d'Angers présentait à la cure et à la chapelle de l'aumônerie ou de la Bodinière. Le curé nommait à la chapelle de Malicorne, *alias* la Frétayère ; le seigneur de la Bouillerie, à la chapelle S.t-Blaise de la Primaudière; la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste était à la présentation des héritiers du fondateur. (*Pouillé*).

1145-1149. L'église de Cromières fut donnée à Ulger, évêque d'Angers, par Geoffroy d'Aunières, Philippe de Basogers et plusieurs autres. (*Histoire de Sablé*, 308).

Bureau, chef de chouans, étant un jour à fouiller aux environs de Cromières, se détache de sa troupe, entre dans une maison, y voit un soldat

de la république, le couche en joue, mais ne lui fait aucun mal; il le presse de partir et lui désigne le chemin qu'il doit prendre. — Quelques temps après, Bureau tombe lui-même au pouvoir des républicains et est condamné à mort. Un soldat commandé pour l'exécution, reconnaît son ancien libérateur, court lui exprimer sa reconnaissance, sollicite sa grâce et l'obtient. (*Essais hist. sur la Flèche*, p. 202).

La seigneurie de paroisse appartenait en 1789, à la famille de la Châtre.

Fiefs et seigneuries : La Motte. — La Bouillerie terre acquise dans le dernier siècle, par la famille Roulet de la Bouillerie. — Le Gué. — La Chevalerie, la Fretayère au S. près du bourg, la Premaudière au N. O., la Bodinière au S. S. O.

Jacques Aubery, ambassadeur en Hollande, oncle d'Aubery du Maurier, est né à Cromières. (Ménage, *Vie de G. Mén.*, 316).

La chapelle d'Aligné. *Aligniacum*, *Alinia-cum*, *Capella de Aligniaco*. A 13 kil. O. N. O. de la Flèche; 45, 5 S. O. du Mans. — Distances légales : 14; 53 kilom.

Commune limitée au S. E. par l'Arglance; arrosée par les ruisseaux de la Jarte au N. O.; de Garreau au N.; des Richardières à l'E.; le Garreau se perd dans un étang à 500 mètres de sa source. Bornes : Précigné, Louaille et le Bailleul au N.; le Bailleul et Cromières à l'E.; Durtal au S.; Daumeré et N.-D. du Pé à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique exploité pour les chaussumeries; cailloux roulés recouverts de sable quartzeux; bancs d'argile. La surface inégale contient 33 kilomètres carrés, ou 3,304 arp. métr., 43 perc.; 41 mètres, savoir :

				ar.	p.	m.
Objets imposables.				3196	49	71
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	63	83	70	107	93	70
Rivières, ruisseaux.	44	10	»			
Total. . . .				3304	43	41

Propriétés bâties :

284 maisons.	3722 fr.	}	3757 00
1 moulin..	35		
Total.			45111 39

Contributions : fonc. 6,815 fr. — Pers. et mobilière 667 fr. — Port. et fen. 245 fr. — 36 patentes 327 fr 50 c. — Total 8,054 fr. 50.

Le *Bourg* situé sur la rive gauche du ruisseau des Renardières, se compose d'une rue principale que parcourt la route de la Flèche à Sablé et d'une église dédiée au martyr St.-Hippolite, autrefois, à la Ste.-Vierge. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 13 août, fête de St.-Hippolite.

Hameaux : La Charité au N. peu loin du bourg; des Armandières à l'extrémité S. E.

Manoirs : Les Mocoreux au N. E., la Chevalerie à l'E. — La Motte-Lubin au S. E. — La Bouillerie au S. — La Potardière avec chapelle au S. S. O. — Le Gué au S. O., ancien château, aujourd'hui ferme.

Etablissemens : Chef-lieu de perception ; avant 1790, résidence de notaire.

Historique. Cromières était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche. L'évêque d'Angers présentait à la cure et à la chapelle de l'aumônerie ou de la Bodinière. Le curé nommait à la chapelle de Malicorne, *alias* la Frétayère ; le seigneur de la Bouillerie, à la chapelle S.t-Blaise de la Primaudière; la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste était à la présentation des héritiers du fondateur. (*Pouillé*).

1145-1149. L'église de Cromières fut donnée à Ulger, évêque d'Angers, par Geoffroy d'Aunières, Philippe de Basogers et plusieurs autres. (*Histoire de Sablé*, 308).

Bureau, chef de chouans, étant un jour à fouiller aux environs de Cromières, se détache de sa troupe, entre dans une maison, y voit un soldat

de la république, le couche en joue, mais ne lui fait aucun mal; il le presse de partir et lui désigne le chemin qu'il doit prendre. — Quelques temps après, Bureau tombe lui-même au pouvoir des républicains et est condamné à mort. Un soldat commandé pour l'exécution, reconnaît son ancien libérateur, court lui exprimer sa reconnaissance, sollicite sa grâce et l'obtient. (*Essais hist. sur la Flèche*, p. 202).

La seigneurie de paroisse appartenait en 1789, à la famille de la Châtre.

Fiefs et seigneuries : La Motte. — La Bouillerie terre acquise dans le dernier siècle, par la famille Roulet de la Bouillerie. — Le Gué. — La Chevalerie, la Fretayère au S. près du bourg, la Premaudière au N. O., la Bodinière au S. S. O.

Jacques Aubery, ambassadeur en Hollande, oncle d'Aubery du Maurier, est né à Cromières. (Ménage, *Vie de G. Mén.*, 316).

La chapelle d'Aligné. *Aligniacum*, *Alinia-cum*, *Capella de Aligniaco*. A 13 kil. O. N. O. de la Flèche ; 45, 5 S. O. du Mans. — Distances légales : 14; 53 kilom.

Commune limitée au S. E. par l'Arglance; arrosée par les ruisseaux de la Jarte au N. O.; de Garreau au N.; des Richardières à l'E.; le Garreau se perd dans un étang à 500 mètres de sa source. Bornes : Précigné, Louaille et le Bailleul au N.; le Bailleul et Cromières à l'E.; Durtal au S.; Daumeré et N.-D. du Pé à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique exploité pour les chaussumeries; cailloux roulés recouverts de sable quartzeux; bancs d'argile. La surface inégale contient 33 kilomètres carrés, ou 3,304 arp. métr., 43 perc.; 41 mètres, savoir :

				ar.	p.	m.
Objets imposables.				3196	49	71
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	63	83	70	107	93	70
Rivières, ruisseaux.	44	10	»			
Total. . . .				3304	43	41

Jean située dans la forêt de Malpaire. Les moines de ce prieuré percevaient les dîmes de la paroisse. Ménage, dans son histoire de Sablé, p. 225 et 226, donne en entier le titre de cette fondation avec le nom des témoins, parmi lesquels on cherche en vain Gautier d'Asnières, Sulpice de Trou d'Enfer et Rodolphe Queue-d'Ane cités par un auteur manceau.

La seigneurie annexée au château d'Aligné relevait de Mathefelon et Durtal; elle appartenait en 1453, à Jean de la Roë. (*Noms féod.*, 524).

Autres fiefs et seigneuries :

Le prieuré de Durtal; le prieuré de S.t-Joseph.

Le Sentier.—Coulon.—La Pilorgère au N. E.— La Chenaye à l'extrémité occidentale de la commune, acquise en 1480, par Jean Grudé, de Sablé. (Ménage. *Vie de G. Men.*, 287).

MAREIL, Mareil-sur-Loir, Mareuil. *Marogilum*, *Marolium*. A 6, kilom. 2 E. de la Flèche; 37, 3. N. O. du Mans. — Distances légales : 8; 41 kilomètres.

Commune limitée par le Loir au S., le Chalpentras à l'E., arrosée au N. O. par le ruisseau de la Courjartière. Bornes : Ligron au N.; S.t-Jean-de-la-Motte et Pringé à l'E.; Ste.-Colombe au S.; Créans et Clermont à l'ouest. *Terrain* : calcaire crayeux; couches de silex et de sable. 1770, en perçant un puits, on trouva à la profondeur de 110 p. sous un sable micacé gris, souvent même ferrugineux, plusieurs couches de charbon avec fer sulfuré. (*Gazette d'agric.* ann. 1770, n° 40). La surface inégale renferme près de 12 kilomètres carrés, ou 1,183 arp. métr. 46 perch. 10 mètres, savoir :

Objets imposables. . . .		1147a.54p.34m.
Ojets non imposables.		
Routes, chemins. .	28 38 66	35 91 76
Rivières, ruisseaux.	7 53 10	
Total.		1183 46 10

Sol sablonneux, médiocrement fertile.
Industrie : agricole.
Quelques métiers pour la toile.
Moulin des Iles, sur le Loir.
Revenu imposable : 42,301 fr. 77 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	667	47	41	19017	40
Jardins.	22	97	45	1191	71
Vignes.	195	45	16	6997	58
Prés.	137	99	08	8061	96
Pâtures.	16	95	96	659	88
Bois.	64	33	62	1112	07
Pinières.	1	14	90	15	65
Landes.	30	23	09	302	71
Carrières ou sablièr.	1	42	20	2	84
Mares, douves, etc.	»	49	90	22	45
Sol des bâtimens. .	9	05	57	407	52
Totaux. . . .	1147	54	38	37791	77

Propriétés bâties.			
256 maisons. . . .	4180 fr.	4510	»
3 moulins. . . .	330		
Total. . . .		42301	77

Le *Bourg* bâti sur un côteau, se compose d'un petit nombre de maisons et d'une église dédiée à St-Christophe qui, suivant l'opinon la plus commune, souffrit le martyre en Lycie, l'an 254. Dans les siècles d'ignorance on pensait que quiconque avait vu l'image de ce saint ne pouvait mourir subitement. De là vient qu'on le représentait d'une grandeur prodigieuse, portant l'enfant Jésus sur ses épaules, et qu'on le plaçait au portail des églises, afin que chacun pût le voir plus aisément. (Ladvocat, *Diction. hist.*).

Hameaux : Argerai au N.; etc.

Le territoire est traversé par le chemin de Flèche à Pontvallain.

Manoirs : Le Plessis-Allouin, château ruiné avec chapelle au N. E. du clocher.

Semur avec chapelle au S.—La Piletière au N. E.

Historique : Mareil avait un prieuré fondé vers 1123, par Bernard de Mareil qui le donna à l'abbaye du Ronceray d'Angers ; une léproserie ; un collége doté d'une maison et de terres. L'abbesse du Ronceray présentait le prieuré et la cure; le curé nommait le principal du collége. (*Hiret.* — *Pouillé* 1648.— *Pouillé* 1772, ms. — *Archiv. de la préfect.*).

La seigneurie de paroisse annexée au château du Plessis-Allouin faisait partie du marquisat de Galerande et relevait de Baugé, suivant l'aveu rendu en 1508, par Jean de Mareil écuyer. (*Noms féodaux*).

Autres fiefs et seigneuries : Le prieuré ; Semur ; la Piletière.

SAINT-GERMAIN-DU-VAL. *Sanctus Germanus de Valle.* A 3 kil. N. de la Fleche ; 41 S. O. du Mans. Distances légales : 2 ; 44 kilom.

Commune arrosé par la Vivandière au N. E., la Courjartière au S.E.; les Sars à l'O. Bornes : Bousse au N. ; Clermont et Créans à l'E. ; la Flèche à l'E. ; la Flèche et Verron à l'O. *Terrain* : calcaire crayeux. L'eau de la fontaine du presbytère tient en dissolution beaucoup de chaux carbonatée et recouvre d'incrustations les corps qui y sont plongés un peu de temps. La surface inégale contient 11 kilomètres carrés 25 ou 1138 arpens mét. 42 perches 79 mètres, savoir :

Objets imposables.				1102a.10p.84m.
Objets non imposables.				
Routes chemins..	34	31	75	36 31 95
Rivières, ruiss. .	2	»	20	
Total				1138 42 79

Sol sablonneux, calcareo-siliceux, faiblement productif.

Industrie : agricole.

Fabrique de toile.

Population : 758 habitans.

Revenu imposable : 23,471 fr. 35 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	663	57	21	11470	83
Jardins.	34	45	33	1264	99
Vignes.	146	59	86	4549	85
Prés.	63	02	60	2072	88
Pâtures.	17	99	14	208	28
Bois.	148	11	80	1083	66
Pinières.	1	56	30	9	39
Landes.	16	41	90	55	92
Mares, douves, etc.	1	07	50	21	77
Sol des bâtimens. . .	9	29	20	278	78
Totaux. . .	1102	10	84	21016	35
Propiétés bâties.					
233 maisons.				2455	»
Total.				23471	35

Contributions : fonc. 5,353 fr. — Pers. et mobil. 610 fr. — Port. et fen. 246 fr. — 14 pat. 141 fr. — Total 6,350 fr. 50 c.

Le *Bourg*, traversé par la route départementale de la Flèche à Malicorne, se compose principalement d'une rue et d'une église sous l'invocation du saint évêque dont la commune tire son nom.

Hameau : les Marqueries au N.

Manoirs : de Burbure indique Yvandeau, où l'historien Hume a passé 18 mois, remarquable par une salle de spectacle creusée dans le roc ; près de là, le château de l'Arthuisière (aujourd'hui maison de fermier) avec ses vastes souterrains, dont quelques-uns sont encore praticables. (*Essais sur la Flèche*, 25); la Massonnière.

Etablissemens : Bureau de bienfaisance.

Historique. St.-Germain, paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers ; archiprêtré et élection de la Flèche, comptait vers le milieu du dernier siècle, 140 feux.

L'abbesse de Saintes présentait à la cure. Le sei-

Propriétés bâties :

284	maisons.	3722 fr.	3757 00
1	moulin..	35	
	Total.		45111 39

Contributions : fonc. 6,815 fr. — Pers. et mobilière 667 fr. — Port. et fen. 245 fr. — 36 patentes 327 fr 50 c. — Total 8,054 fr. 50.

Le *Bourg* situé sur la rive gauche du ruisseau des Renardières, se compose d'une rue principale que parcourt la route de la Flèche à Sablé et d'une église dédiée au martyr St.-Hippolite, autrefois, à la Ste.-Vierge. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 13 août, fête de St.-Hippolite.

Hameaux : La Charité au N. peu loin du bourg; les Armandières à l'extrémité S. E.

Manoirs : Les Mocoreux au N. E., la Chevalerie à l'E. — La Motte-Lubin au S. E. — La Bouillerie au S. — La Potardière avec chapelle au S. S. O. — Le Gué au S. O., ancien château, aujourd'hui ferme.

Etablissemens : Chef-lieu de perception ; avant 1790, résidence de notaire.

Historique. Cromières était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche. L'évêque d'Angers présentait à la cure et à la chapelle de l'aumônerie ou de la Bodinière. Le curé nommait à la chapelle de Malicorne, *alias* la Frétayère ; le seigneur de la Bouillerie, à la chapelle St-Blaise de la Primaudière; la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste était à la présentation des héritiers du fondateur. (*Pouillé*).

1145-1149. L'église de Cromières fut donnée à Ulger, évêque d'Angers, par Geoffroy d'Annières, Philippe de Basogers et plusieurs autres. (*Histoire de Sablé*, 308).

Bureau, chef de chouans, étant un jour à fouiller aux environs de Cromières, se détache de sa troupe, entre dans une maison, y voit un soldat

de la république, le couche en joue, mais ne lui fait aucun mal; il le presse de partir et lui désigne le chemin qu'il doit prendre. — Quelques temps après, Bureau tombe lui-même au pouvoir des républicains et est condamné à mort. Un soldat commandé pour l'exécution, reconnaît son ancien libérateur, court lui exprimer sa reconnaissance, sollicite sa grâce et l'obtient. (*Essais hist. sur la Flèche*, p. 202).

La seigneurie de paroisse appartenait en 1789, à la famille de la Châtre.

Fiefs et seigneuries : La Motte. — La Bouillerie terre acquise dans le dernier siècle, par la famille Roulet de la Bouillerie. — Le Gué. — La Chevalerie, la Fretayère au S. près du bourg, la Premaudière au N. O., la Bodinière au S. S. O.

Jacques Aubery, ambassadeur en Hollande, oncle d'Aubery du Maurier, est né à Cromières. (Ménage, *Vie de G. Mén.*, 316).

LA CHAPELLE d'ALIGNÉ. *Aligniacum*, *Alniacum*, *Capella de Aligniaco*. A 13 kil. O. N. O. de la Flèche ; 45, 5 S. O. du Mans. — Distances légales : 14; 53 kilom.

Commune limitée au S. E. par l'Arglance; arrosée par les ruisseaux de la Jarte au N. O.; de Garreau au N.; des Richardières à l'E.; le Garreau se perd dans un étang à 500 mètres de sa source. Bornes : Précigné, Louaille et le Bailleul au N.; le Bailleul et Cromières à l'E.; Durtal au S.; Daumeré et N.-D. du Pé à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique exploité pour les chaussumeries; cailloux roulés recouverts de sable quartzeux; bancs d'argile. La surface inégale contient 33 kilomètres carrés, ou 3,304 arp. métr., 43 perc.; 41 mètres, savoir :

				ar.	p.	m.
Objets imposables.				3196	49	71
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	63	83	70	107	93	70
Rivières, ruisseaux.	44	10	»			
Total. . . .				3304	43	41

Le collége d'Angers avait obtenu la réunion du prieuré à sa mense.

La seigneurie de paroisse appartenait dans le XVII[e] siècle, à la famille de Maillé; Anne de Maillé la porta à René du Grenier son mari, suivant les aveux rendus aux années 1667 et 1670. Elle entra ensuite dans la famille de Montboissier, fut acquise en 1711, par Michel de Chamillart et devint 9 ans après, membre du comté de la Suze. (*Noms féodaux. — Observat. de M. Cintrat*).

Autres fiefs et seigneuries : le prieuré; les Pins, la Pauverdière.

CANTON DU LUDE.

Ce canton situé entre le 1[er] d. 55 m. et le 2[e] d. 20 m. de longitude; entre le 47[e] d. 34 m. 1/2 et le 47[e] d. 42 m. 1/2, a pour bornes les cantons de Pontvallain et de Mayet au N.; de Château-du-Loir à l'E.; les départemens d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire au S.; le canton de la Flèche à l'O. Il peut avoir dans sa plus grande longueur de l'E. à l'O. 29 kilom., sur une largeur moyenne de 10 kil. Les rivières du Loir, de la Fare, Maune, Marconne, des Cartes, etc. arrosent son territoire incliné vers l'O.

Terrain. La craie tuffau domine; le grès blanc s'exploite en quelques endroits; on rencontre aussi des couches de silex pyromaque.

La surface inégale contient 264 kilom. carrés, et plus exactement 26,420 arp. métr. 64 perches, 10 mètres, savoir :

				ar.	p.	m.
Objets imposables. . . .				24939	60	18
Objets non imposables.						
Routes, chemins.	586	63	34	1481	03	92
Rivièr., ruisseaux.	170	41	55			
Eglises, cimetières	5	20	05			
Terres lab. etc. .	718	78	98			
Total.				26420	64	10

Cette surface divisée en 1,000 parties égales donne :

Terres labourables..	533 2/4 parties.
Jardins.	16 2/4
Vignes.	23
Prés..	74 3/4
Pâtures.	64 2/4
Bois, chataigneraies.. . . .	95 2/4
Pinières.	12 3/4
Landes, carrières.	145
Mares, douves, etc.	» 3/4
Sol des bâtimens.	4 3/4
Routes, chemins.	22 1/4
Rivières, ruisseaux.	6 2/4
Eglises, cimet., etc.	» 1/4
Total.	1000 »

Agriculture. Le sol généralement sablonneux et peu fertile offre aussi des terres argilo-sabloneuses, caillouteuses et même argileuses. Il produit seigle, orge, avoine, froment; beaucoup de pommes de terre; un peu de chanvre et de trèfle; des vignes, des arbres à cidre.

Les labours se font dans les grandes fermes par des bœufs précédés d'un ou deux chevaux; ailleurs on n'emploie que les chevaux; les petits bordagers cultivent la terre avec le *croc*.

Prairies naturelles. La vallée du Loir donne des foins excellens; les autres lieux en fournissent d'inférieurs.

Prairies artificielles. Pour suppléer à l'insuffisance des fourrages, le cultivateur sème du trèfle dans une portion des terres arables, où cette plante réussit.

Vignobles. Leurs produits varient pour la qualité, ils se consomment sur les lieux ou aux environs.

Bois. Entre les principaux massifs on distingue la petite forêt de Douvereau et les bois de Mervé.

Contributions : Fonc.. 57498 f. » c. } f. c.
Personn. et mob. . 8215 » } 72216 50
Portes et fenêtr. . 2877 »
398 Patentes. 3626 50

Ainsi la contribution pour chaque habitant s'élève à 6 f. 25 c. un peu plus.

Etablissemens ; Justice de paix, 9 mairies; 4 résidences de notaire : le Lude 2, Luché, St.-Germain-d'Arcé; bureau de l'enregistrement le Lude; 2 chefs-lieux de perception : le Lude, Luché; bureau de la poste-aux-lettres, relais de poste, résidence de gendarmerie à cheval et lieu d'étape au Lude; 2 cures : le Lude, Luché; 8 succursales, l'église de Pringé ayant ce titre; hospice : le Lude; 2 maisons de charité : Chenu, Luché ; 3 bureaux de bienfaisance : le Lude, Dissay, Luché.

Instruction publique. Comme dans les autres parties de l'arrondissement, elle laisse beaucoup à désirer. Quelques instituteurs et institutrices, 3 établissemens de sœurs de charité font les petites écoles.

Antiquités, monumens. On a trouvé aux environs du chef-lieu un assez grand nombre de médailles romaines du Bas Empire ; le château du Lude fixe les regards de l'observateur.

Le Lude et Saint-Mars-de-Cré. *Ludum, Ludium, Lusdium* ; *Sanctus Medardus.* A 18, 5 kil. E. S. E. de la Flèche; 40 S. du Mans. — Distances légales : 22 ; 48 kil.

Petite ville chef-lieu de canton bâtie sur le Loir, à la jonction des routes de Tours à Rennes, de Chateau-du-Loir à la Flèche et du chemin de Saumur au Mans. Elle se compose de plusieurs rues et de deux places; on y compte 200 feux et 2196 habitans. L'église paroissiale est sous l'invocation de St.-Vincent martyr; l'hôtel de ville construit en 1822, renferme le prétoire de la justice de paix; au N. E. s'élève le château. C'est, dit M. Vaysse de Villiers, un des plus beaux de cette partie de la

France. Sa hauteur majestueuse, sa construction partie gothique partie moderne, sa forme carrée, les énormes tours rondes qui sortent de ses quatre angles (dont une s'est écroulée, vers la fin du dernier siècle), tout cela lui donne un aspect imposant auquel ajoutent encore beaucoup sa situation avantageuse sur le bord du côteau qui domine le Loir, son magnifique parc et une belle terrasse qui règne sur la rivière. La cour décorée de statues et de pilastres en marbre a quelque chose d'antique dans sa forme carrée et son étroite dimension. Au bout de l'allée du parc on observe un portail gothique orné de sculptures avec créneaux, meurtrières et machicoulis. (*Itinéraire descript. de la Fr., route de Paris à Nantes*, p. 274.) L'intérieur du château est richement meublé et sa distribution mérite de fixer l'attention des connaisseurs. La chambre dans laquelle Henri IV et Louis XIII ont couché, a conservé ses meubles du XVIe siècle; on y lit ces deux inscriptions : 1° « Henri IV a couché dans cette chambre la veille du sacre, l'an 1598, et a assisté à la procession qui fut la première cérémonie catholique, où il se trouva depuis sa conversion. » 2° « Louis XIII a couché dans cette chambre le 5 juin 1619, en allant en Touraine voir Marie de Médicis sa mère qui s'y était retirée; d'où elle alla à Angers, excita une révolte qui fut appaisée en 1620, par la prise du Pont-de-Cé, où le roi se trouvait, il était alors âgé de 18 ans. »

Cette ville, où il existe 9 à 10 auberges, toutes plus ou moins logeables, communique par un pont avec la rive droite du Loir. Il y passe une quantité prodigieuse de bœufs qui vont du Poitou, soit dans les herbages de la Normandie, soit à Paris.

Industrie. L'ancienne et florissante manufacture d'étamines est entièrement tombée. — Plusieurs métiers sont employés à la fabrication de la toile et d'étoffes de laine à l'usage des campagnes;

le plus ordinairement ces objets sont de commande. — Trois tanneries occupent 6 à 8 ouvriers; leurs produits se consomment sur les lieux, où se vendent aux foires de Tours et du Raillon.

Moulins : de Chaluau, sur la Meaulne; de Brouillet, sur la Marconne; de Malidor, Thienval, la Courbe, et deux moulins à tan, sur le Loir.

Commerce. Voir l'article canton.

Marché le jeudi; petit marché les dimanches et fêtes.

8 *foires* annuelles; les 3e jeudi de janvier, 1er jeudi d'avril; 1er jeudi de mai (la foire, si l'ascension tombe ce jour là, est remise au lendemain); 1ers jeudis de juin et de juillet; le jeudi après le 8 septembre, les 3es jeudis d'octobre et de décembre. Quatre de ces foires sont fameuses, savoir celle de septembre dite du *Raillon* pour les cuirs, les foires d'avril et de mai pour les bœufs, celle de décembre dite des *Avents*, pour les porcs.

Etablissemens : Justice de paix; mairie, 2 résidences de notaire, bureau de l'enregistrement, chef-lieu de perception, recette à cheval des contributions indirectes, bureau de la poste aux lettres, relais de poste, résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval, lieu d'étape; cure, hospice, pensionnat, écoles primaires.

L'hospice, assez joli et d'une construction régulière, a 20 lits pour les malades; trois sœurs d'Evron le desservent; quatre autres font les petites écoles.

Un ecclésiastique dirige le pensionnat et l'école primaire des garçons.

La commune s'étend beaucoup dans la campagne. Elle est traversée du S. E. au N. O. par le Loir qui la borne en cette dernière partie; limitée au S. E. par la Meaulne; arrosée au S. par la Marconne (Alonnes, *Jaillot*) et le ruisseau de Rochette. Bornes : Luché et Coulongé au N.; Aubigné et la Chapelle-aux-Choux à l'E.; Broc et Dissé-sous-le-

au S.; Savigné et Thorée à l'O. *Terrain* : à tuffau, exploité pour les constructions; x de silex roulés et sable quartzeux.
urface un peu inégale a, du N. O. au S. E., ıeau de la Chataignère à la ferme de Mont-t, 11 kil.; et du N. au S., de la ferme de la s Courbe à celle des Noels, 5 kil. Elle con-5 kil. carrés 3/5, ou 4564 arp. métr. 20 per-o mètres, savoir :

imposables. .		4381 45 70
non imposables.		
tes, chemins. .	115 05 60	182 74 50
ères, ruisseaux.	61 98 70	
ıe, cimet. etc. .	» 93 »	
es labour. etc.	4 77 20	
Total.		4564 20 20

ol sabloneux, caillouteux et peu fertile, pro-igle, orge, avoine, peu de froment; pom-terre, un peu de chanvre; l'étang de Rihouy ı digue fut détruite par les eaux vers 1800, aujourd'hui une belle prairie. Assolement al.

neaux : au N. O. la Chataignère, le Carre-au N. Thienval; à l'E. la Malfrairie; au S. issé; au S. le Raillon. — La Soudairie, les -Aitres, Noisement.
ieurs chemins vicinaux traversent le terri-

Tendron, *Descript. statist. du Lude*, ms.).
ulation : 3317 habitans, récensement de 1820; r récensem. 3154, dont 2196 pour la ville. s 48, closeries 57.
nu imposable : 115117 f. 89 c., savoir :

es labourables. .	2680 56 30	30567 44
ins.	76 76 45	3029 30
ies.	16 22 70	345 49
. . . .	421 04 30	19245 54
ires.	421 16 60	5932 73

Le seigneur du Lude présentait, alternativement avec l'évêque d'Angers, la cure de Pontigné, et seul, plusieurs bénéfices ; il nommait les sacristains prêtres ou laïques, des paroisses ci-dessus.

Il était fondateur du couvent des Recollets et de l'hôpital du Lude, disposait de six places à l'hospice de la miséricorde.

Les sujets du comté devaient faire guet et garde au château, reparer ses fossés, curer et nétoyer les allées de la terrasse et du parc ; faner, emmulonner et mettre dans les greniers les foins du comté.

Le seigneur avait le droit de délivrer seul des lettres de maîtrise aux bouchers de la ville et de leur faire prêter serment devant ses officiers ; d'exiger des sujets qui sortaient du comté, pour aller loger ailleurs, 20 sols par charretée de meubles ; d'obliger les marchands de poisson qui passaient par le Lude, de lui donner une fois l'année seulement, une pièce de poisson, à son choix, ou à celui de ses officiers, avant qu'ils exposassent en vente leur marchandise ; de prendre au grenier à sel de cette ville ou autre, douze grands minots de sel pour lui tenir lieu de péage sur cet objet, dans le temps qu'il était vénal.

Le regain ou la seconde herbe des prairies de Thienval et de la Courbe lui appartenait exclusivement.

Le samedi gras, chaque boucher de la ville était tenu de payer à son commissaire, pour droit de visite, cinq sols et un aloyau de bœuf du poids de cinq livres ; celui-ci devait fournir à leur communauté un pot de vin, un gâteau de 30 deniers, une aiguille enfilée.

Autres fiefs et seigneuries annexées à la terre du Lude : La Mandrousière en la Chapelle-aux-Choux, relevait de St.-Germain d'Arcé, s'étendait sur les paroisses du Lude et de la Chapelle ; la Roche-Sévin, Montvaillant l'un et l'autre en ce qui relevait à foi et hommage de Mervé. — L'Imberdière

relevant à foi et hommage de Mervé qui reportait le tout au comté du Lude.

Fiefs non annexés : la Ganetière, Malidor, le Chatelet, les fiefs des prieurés du Lude et du Raillon, etc. (*Extrait des titres du comté du Lude communiqué par M. Tendron*).

La terre du Lude fut possédée par une famille de ce nom, éteinte vers la fin du Xe siècle. Elle entra dans la maison de Beaumont par le mariage d'Emmeline, fille d'Etienne de Montrouveau et d'Adéburge avec Raoul Ier vicomte du Mans, seigneur de Beaumont; Adéburge était fille aînée d'Isembard ou Isembert du Lude. (Men. *Hist. de Sablé*, 5 et 328).

Les vicomtes de Beaumont la possédèrent jusqu'en 1355, et en apanagèrent leurs puinés.

1378. Marguerite de Poitiers, femme de Jean II de Beaumont, donna la terre du Lude à Jean de Vendôme son neveu pour 1080 liv., en faveur de son mariage avec Marie d'Orange. Elle l'avait eue pour sa part dans les acquêts faits pendant son mariage.

Pierre de Vendôme, dont la fille unique Jeanne de Vendôme fut mariée avant 1440, à François de Montberon, engagea au seigneur de Daillon la même terre. (*Simplicien*, VII, 19).

Jean I de Daillon épousa, par contrat du 28 juin 1443, Renée, dame de Fontaine, fille mineure et aînée de René seigneur de Fontaine et de Jeanne de Vendôme, dame du Lude, lors remariée à François de Montberon, seigneur de Mortagne. Après la mort de sa femme arrivée en 1457, Jean trouva le moyen de se rendre maître de la terre du Lude et acquit à cet effet, par diverses transactions, les droits de ceux à qui elle appartenait. Le [illegible] août 1459, il épousa en secondes noces, Marie de Laval, fille de Guy seigneur de Loué.

Jean II son petit-fils obtint l'érection du Lude en comté.

Henri, grand-maître de l'artillerie de France et chevalier des ordres du Roi, mort sans enfans, le

30 août 1685, transmit le comté du Lude à son neveu Antoine-Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, marquis de Biran, maréchal de France, fils de Jean-Baptiste duc de Roquelaure et de Charlotte-Marie de Daillon.

Françoise de Roquelaure, fille aînée d'Antoine-Gaston-Jean Baptiste, fut mariée le 26 mai 1708, à Louis-Bretagne-Alain Rohan, duc de Rohan Chabot, pair de France et prince de Léon. (*Simplicien*).

Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan Chabot, leur fils, vendit par acte du 2 décembre 1751, le comté du Lude à Joseph-Julien du Velaer.

Cette terre vint ensuite par héritage à M. Baude de la Vieuville.

Mademoiselle Baude de la Vieuville sa fille, la porta à M. le marquis de Talhouet. M. le général de Talhouet, pair de France, leur fils, en est aujourd'hui propriétaire (M. *Tendron*).

SAINT-MARS-DE-CRÉ, Saint-Mars-de-Creil (Jaillot). *Sanctus Medardus*. A 5, kil. 2 N. O. du Lude; 13, 5 O. de la Flèche.

Ci-devant commune limitée au N. E. par le Loir, traversée du S. au N. par le ruisseau de la Bonnelière, arrosée au S. E. par l'une des branches du ruisseau de Rochette. Bornes : Luché au N.; le Lude à l'E.; Savigné et le Lude au S.; Thoré à l'O. *Terrain* : craie tufau.

La surface un peu inégale renfermait suivant la statistique rédigée par le maire en 1805 :

Terres labourables. . .	70 arpens.	161
Prés	12	
Landes.	70	
Futaie.	4	
Taillis.	5	

Sol sablonneux peu fertile.

Industrie agricole.

Moulin de la Courbe, sur le Loir, déjà mentionné.

Le chef-lieu se compose d'une maison ; l'église, dédiée à St.-Médard évêque de Noyon est abattue. Point d'assemblée.

La route de Chateau-du-Loir à la Flèche traverse son territoire.

Hameau : la Chataignère.

Manoirs : Coulaine, le Carrefour, la Paqueraie avec chapelle situés dans la partie méridionale.

Historique. Cette ancienne paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré du Lude, élection de Baugé, comptait vers le milieu du XVIIIe siècle, 29 feux ; en 1810, 130 habitans. (*Expilly*. — *Annuaire de la Sarthe*).

L'évêque d'Angers présentait et conférait la cure ; le propriétaire de la Pasqueraie présentait la chapelle de son manoir.

Cette commune a été réunie au Lude par décret du 13 août 1810.

La seigneurie de paroisse, membre du comté du Lude, relevait à foi et hommage de Mervé qui le reportait à ce comté. Le fief ne consistait que dans l'obéissance que le curé de St.-Mars devait pour les choses tenues de l'ancienne fondation de la cure, église, et cimetière, à divin service.

Autres fiefs et seigneuries : La Paqueraie. — La Chatellenie de Coulaines, membre du comté du Lude, avait pour dépendances les lieux seigneuriaux du Carrefour à l'E. du clocher de St.-Mars, et de la Gautraie, paroisse de Savigné. (*Notes sur le Lude*).

Au S. O. se trouve la ferme de Blanchelande ainsi nommée de sa position près d'une vaste lande célèbre par le traité de paix qui y fut conclu dans le XIe siècle. Voir la *Flèche*.

CHENU, Chenus (Jaillot). A 14 kil. E. S. E. du Lude ; 33, E. S. E. de la Flèche ; 46, 5 S. du Mans. Distances légales : 16, 38, 54 kil.

Commune limitée par la Fare à l'O. ; l'Ardillère

au S., arrosée par le ruisseau de la Bigotière au S., traversée de l'E. à l'O. par ceux du Boulay et du Patis. Bornes : La Bruère et Vaas au N.; Saint-Aubin-le-Dépeint à l'E.; Brèche, Coesme et Villiers au S ; Villiers et St.-Germain-d'Arcé à l'O. *Terrain* : craie-tufau, marne blanche; grès blanc; minerai de fer; argile à brique. La surface inégale contient 30 kilomètres carrés 172, ou 3,046 arp. métr. 64 perches, savoir :

Objets imposables.				2961 a.	53 p.	23 m.
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	80	46	23	85	10	77
Rivières, ruisseaux	3	90	50			
Eglise, cimet., etc.	»	74	04			
Total.				3046	64	»

Sol médiocrement fertile.

Industrie : agricole.

Fabrique de toiles.

Extraction de minerai de fer pour les forges de Château-la-Vallière, de tufau et de grès.

Moulins : Du Patis, sur le ruisseau de ce nom; des Forgeais, sur l'Ardillère; de la Rivière, sur la Fare.

Population : 1151 habitans.

Revenu imposable : 53,706 fr. 31 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1582	23	39	28384	31
Jardins	53	92	86	2523	80
Vignes	63	05	67	1988	70
Prés	141	99	»	5471	51
Pâtures.	200	27	43	2265	60
Bois	326	60	64	5462	71
Landes.	571	16	30	2043	95
Mares, douves, etc.	5	61	91	80	94
Sol des bâtimens. . .	16	66	03	689	79
Totaux. . . .	2961	53	23	48911	31

Propriétés bâties.

317 maisons. . . .	4119 fr.	4795	»
3 moulins. . . .	500		
4 chaussumeries .	176		
Propriétés non bâties.		48911	31
Total.		53706	31

Contributions : fonc. 6,090 fr. — Pers. et mobil. 670 fr. — Port. et fen. 259 fr. — 20 pat. 156 fr. 50 c. — Total 7,175 fr. 50 c.

Le *Bourg* situé sur la rive droite du ruisseau du Patis, se compose d'une rue principale et d'une église dédiée à St.-Martin. Assemblées patronales les dimanches les plus proches des 25 août et 11 novembre.

Hameaux : La Vallée des Sauvages à l'O., les Guigniers au N., la Vallée des Pots à l'E.

Le chemin d'Ecommoy à Brèche traverse le territoire.

Manoirs : la Borderie avec chapelle à l'extrémité N. O. de la commune, Meré avec chapelle à l'extrémité N., la Chouanière peu loin de Meré, la Brosse, sur une élévation à l'E. N. E., les Forgeais à l'extrémité S., Chérigny vers le S., le Patis au S. O. près du bourg, château environné de douves remplies d'eau vive.

Etablissemens : La maison de charité fondée au XVIII[e] siècle, par le curé Coicault, sous la direction des sœurs de Montoire, a conservé les 400 liv. de rente dont elle jouissait en 1789. Deux sœurs d'Evron la desservent.

Antiquités : On observe les restes d'une ancienne voie romaine qui se dirigeait du Mans vers Tours.

Le dolmen que Cassini place sous le nom de *Pierre levée*, près du confluent de l'Ardillère et de la Fare, semble appartenir à la commune de Villiers.

Historique. Cette paroisse des province d'Anjou, diocèse et archidiaconé d'Angers, archiprêtré

du Lude, élection de Baugé, contenait, vers le milieu du dernier siecle, 247 feux. — Le prévôt d'Anjou à St.-Martin de Tours présentait la cure; les seigneurs de Méré, des Patis, de Chérigny, des Forgeais, de Chétigné, de la Borderie nommaient aux chapelles de St.-Sébastien, de St.-Jacques, de St.-Jean-Baptiste, de Ste.-Barbe des Forgeais, de St.-Maurice et de Ste.-Catherine de la Borderie, le procureur de fabrique, à la chapelle Saint-Louis. (*Pouillé*).

La seigneurie de paroisse fut annexée à la terre du Patis.

Autres fiefs et seigneuries : Cherigny, Chetigné, la Borderie, la Brosse, la Chouaniere, les Forgeais, Méré.

Dissé-sous-le-Lude, Dissay-sous-le-Lude. *Dissayum propè Lusdium*. A 4, kilom: 2 S. du Lude, 20 E. S. E. de la Flèche, 44, S. S. O. du Mans. Distances légales : 5, 24, 53 kilom.

Commune traversée du S. au N. E. par la Marconne; Baignée au N. O. par le ruisseau de la Rochette. Bornes : le Lude au N., le Lude et Broc à l'E., Broc et Chigné au S., Chigné et Savigné à l'O. *Terrain* : craie tufau. La surface un peu inégale comprend 22 kilom. carrés 172, ou 2,246 arp. métr., 44 perches, savoir :

Objets imposables.				2179a.78p.40m.
Objets non imposables.				
Routes, chemins. .	58	56	10	66 65 60
Rivières, ruisseaux.	7	60	50	
Eglise, cimet., etc.	»	49	»	
Total.				2246 44 »

Sol sablonneux, argilo-calcaire, médiocrement fertile.

Industrie : agricole.

Fabrique de toiles.

Moulins : Pichon, la Roche, de Trousseloup; de Coupesac, sur la Marconne.

Population 918 habitans.

Revenu imposable : 40,122 fr. 90 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables..	1411	57	70	20755	51
Jardins.	47	82	»	2207	93
Vignes.	125	42	15	3822	89
Prés..	125	05	»	5738	89
Pâtures.	74	70	30	1082	68
Bois..	122	88	40	1541	65
Landes.	257	34	30	1015	91
Mares, douves, etc.	4	08	40	83	39
Sol des bâtimens. .	10	90	15	424	05
Totaux. . . .	2179	78	40	36672	90
Propriétés bâties :					
170 maisons. . . .	2757 fr.			3450	»
4 moulins. . . .	693				
Total.				40122	90

Contributions : fonc. 4984 fr. — Pers. et mobilière 475 fr. — Port. et fen. 138 fr. — 6 pat. 89 fr. — Total 5,686.

Le *Bourg* situé sur la rive gauche de la Marconne renferme une vingtaine de feux et une église sous l'invocation de St.-Martin de Vertou. Point d'assemblée patronale.

Hameaux : Les Blinières à l'O., etc.

Le chemin du Mans à Saumur traverse le territoire.

Manoirs : Au N. Vaulendard avec chapelle, à l'E. la Cour de Broc près du Bourg, au S. E. le Verger, au S. la Pichonnière, Lorière ; au S. O. les Mortiers, à l'O. la Guittière, Galerne, la Rochette,

Etablissemens : Bureau de bienfaisance.

Antiquités. On observe, sur le chemin de Saumur près de l'avenue de Lorière, un peulvan, plus loin dans un champ sur la limite de la commune un dolmen, et à côté une pierre de bout ; à 2 kilomètres S. du clocher, une tour carrée dont une portion a été démolie.

Historique. La paroisse de Dissé des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers archiprêtré du Lude, élection de Baugé, comptait vers le milieu du dernier siècle, 158 feux. Le chanoine en semaine de l'église d'Angers présentait à la cure; l'abbé de St.-Aubin d'Angers, au prieuré du Raillon ; les seigneurs du Lude, de Lorière, de Chantepie nommaient aux chapelles des Rosettes, de N. D. de Lorière, de St.-Nicolas de Chantepie. (*Pouillé*).

La seigneurie était membre du comté du Lude.

Autres fiefs et seigneuries : Le prieuré de Raillon, Vaulendard, la Cour de Broc, le Verger, la Pichonnière, Lorière, la Guillière, Galerne, la Rochette, Chantepie.

La Bruère; *Brueria.* A 14 kil. 5 E. du Lude, 32 E. de la Flèche, 40 S. du Mans. — Distances légales 14, 39, 49 kilom.

Commune arrosée par le Loir et le ruisseau des Halles au N., par les ruisseaux du Guignier au S., de la Bétaudière au N. O. Bornes : Vaas au N., Nogent-sur-Loir et St.-Aubin-le-Dépeint à l'E., Chenu au S., Vaas à l'O. *Terrain* : craie tufau. La surface assez égale contient 11 kilom. carrés 1/2, ou 1,146 arp. mét., 26 perches, savoir :

Objets imposables.				1120a.84p.50m.
Objets non imposables.				
Routes, chemins.. .	19	29	60	25 41 50
Rivières, ruisseaux .	5	45	90	
Eglise, etc.	»	66	»	
Total.				1146 26 »

Sol généralement sablonneux, argilo-sablonneux en quelques parties, médiocrement productif.

Industrie : agricole.

Fabrique de toiles.

Extraction du tuffau.

Population : 364 habitans.

Mares, etc.	» 29 50	6 37
Sol des bâtimens. .	6 51 90	200 73
Totaux. . . .	1394 14 58	19319 03
Propriétés bâties :		
103 maisons. . . .	1547 20	1681 20
1 moulin.	134	
Total.		21000 23

Contributions : Fonc. 2894 fr. — Pers. et mobil. 257 fr. — Port. et fen. 83 fr. — 7 patent. 41 fr. — Total 3275 fr.

Le *Bourg*, bâti sur la rive droite du Pressoir, se compose d'un certain nombre de feux et d'une église dédiée à St.-Geneviève patronne de Paris. Assemblée le jour de St.-Jean-Baptiste, 24 juin; les domestiques de la campagne y vont pour se louer.

Manoirs : au N. Nuillé avec chapelle ; au centre la Fosse avec chapelle, le Perray, le Vau du Chou; à l'O. la Giraudière avec chapelle.

Historique. Cette paroisse, des province d'Anjou, évêché et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré du Lude, élection de Baugé, comptait au milieu du dernier siècle, 102 feux; en 1810, 496 habitans. L'abbé de Bourgueil présentait la cure et le prieuré de Ste.-Geneviève-des-Bois, autrement de la Chapelle aux Choux, bâti près de l'église paroissiale; les seigneurs de Nuillé et de la Giraudière nommaient aux chapelles de leurs manoirs.

La seigneurie de paroisse, membre du comté du Lude, était annexée à la terre de Nuillé.

Autres fiefs et seigneuries : la Fosse, le Perray le Vau du Chou, la Giraudière, le Prieuré.

LUCHÉ et PRINGÉ. *Luchiacus, Luchiacum*. A 8, kil. 8 N. O. du Lude; 10, 9 E. de la Flèche; 35, 7 S. S. O. du Mans. — Distances légales : 10, 13; 42 kilom.

Commune arrosée par la rivière de Lone au N.E.,

Le Loir au S.; le ruisseau de la Cailletière au centre; limitée à l'O. par le Chalpentras. Bornes: St.-Jean-de-la-Motte et Mansigné au N.; Coulongé à l'E.; le Lude, St.-Mars-de-Cré et Thorée au S.; Mareil à l'O. *Terrain* : craie-tufau. La surface un peu inégale a du S. E. au N. O., du lieu de Lherminier à celui de la Touche, 12 kilom. de longueur, sur une largeur moyenne de 4. Elle renferme 49 kilom. carrés ou 4908 arp. métr. 15 perches, savoir :

Objets imposables.		4740 37 98
Objets non imposables. .		
Routes, chemins. .	115 68 17	167 77 02
Rivières, ruisseaux.	50 66 33	
Eglise, etc.	» 43 34	
Terr. lab., hospice.	» 99 18	
Total.		4908 15 »

Sol généralement sablonneux, peu fertile.

Industrie : agricole.

Fabrique de toiles, d'étoffes de laine à l'usage des campagnes.

Moulins : de la Courant, de Vilaines, de Porton, de Mervé, des Iles, sur le Loir; de Vennevelles, et un moulin à Foulon, sur la Lone.

Population : 2,583 habitans.

Revenu imposable : 107,846 fr. 21 c., savoir:

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables .	2893	11	39	48430	64
Jardins.	71	24	08	3367	25
Vignes.	218	01	40	7913	71
Prés.	486	47	60	26916	35
Patures.	217	67	86	2201	62
Chataigneraies. . .	1	74	30	14	86
Bois.	344	66	03	4338	56
Pinières.	124	29	30	869	09
Landes.	356	18	71	1249	34
Mares, etc.	1	23	80	55	33
Sol des bâtimens. .	25	73	51	1149	96
Totaux. . .	4740	37	98	96506	71

ropriétés bâties.

580 maisons. . . .	10369 50	11339 50
6 moulins à blé.	900 »	
1 moulin à foul.	70 »	
ropriétés non bâties.		96506 71
Total..		107846 21

Contributions : fonc. 13682 fr. — Pers. et mo-l. 1904 fr. — Port. et fen. 661 fr. — 86 patentes 8 fr. 50 c. — Tot. 16895 fr. 50 c.

Le Bourg, situé sur la rive droite du Loir, se mpose d'un assez grand nombre de feux et d'une lise dédiée à St.-Martin évêque de Tours; il mmunique par un pont avec la rive gauche. Petit arché les dimanches et fêtes.

Foires : Trois, les 4e jeudi de juin, 2es samedis de ptembre et de novembre.

Hameaux : Pringé, etc.

Manoirs : Gallerande, ancien château décoré avenues; le Plessis Marchais aujourd'hui ferme, in au N. O., l'autre au S. O. du bourg de Pringé; i N. O. du bourg de Luché, la Chabotière, aunau, la Chauvinière avec chapelle; au N. E. Brosse, Aulnay, Vennevelles avec chapelle; l'E. les Hayes-le-Vicomte, les grandes Roches; 1 S. E. la Grifferie, château bâti à la moderne; 1 S. O. Mervé, sur le Loir.

Etablissemens : Résidence de notaire, chef-lieu e perception, cure, succursale à Pringé; bureau e bienfaisance, maison de charité desservie par eux sœurs d'Evron.

Etablissemens anciens : Cette paroisse comp-iit, vers le milieu du dernier siècle, 378 feux.

L'abbé de St.-Aubin présentait la cure et le rieuré.

Raoul de Beaumont et Emmeline de Montrou-eau sa femme, dame du Lude et de Luché, donnè-nt et vendirent en partie pour 500 sols aux oines de St.-Aubin, vers le milieu du XIe siècle,

l'église de Luché avec les oblations et la dîme de 14 bordages. Le don fut ensuite autorisé par Geoffroy comte d'Anjou et approuvé par l'évêque du Mans Vulgrain. Ce prieuré, uni au collége de la Flèche, avait le droit exclusif d'instituer un maître d'école, d'accorder des lettres de maîtrise aux bouchers. Le 15 août, chaque boucher lui devait un quartier de mouton. (*Hiret*, 253. — *Ménage* 21. — *Burbure*, 280).

Jean Lalande, prêtre, établit le 7 octobre 1536, le collége en faveur d'un ecclésiastique nommé par le prieur. Les biens sont vendus et une décision ministérielle du 7 octobre 1807, accorda la maison à l'hospice de la Flèche. (*Pouillé*).

Le curé Grand-homme ayant donné à la paroisse, en 1690, une maison pour loger, une maîtresse d'école, les habitans firent les fonds nécessaires, et au lieu d'une institutrice eurent deux sœurs. L'établissement a conservé ses 316 liv. de rente.

Historique. A la fin du XIIIe siècle, Guillaume Le Roux, roi d'Angleterre, après la levée du siége de Mayet, se retira à Luché. (*Trouillard*, 95).

La seigneurie faisait partie du comté du Lude.

Autres fiefs et seigneuries : Mervé, membre du marquisat de Galerande relevait, du comté du Lude. Louis de Laval, seigneur de la Faigne, acquit, de François de Chateaubriant et de Jeanne de Tucé sa femme, la terre et seigneurie de Mervé pour laquelle il y eut ensuite transaction le 6 juillet 1547. (*Hist. de Montmorency*, 631). Cette terre passa à la famille de Clermont.

Vennevelles, baronnie composée de 14 fiefs et mouvant de Château-du-Loir, fut élevée en marquisat en faveur de Henri I de Vennevelles, par lettres patentes de 1654, non registrées. (*D'Hozier*); elle appartient à M. d'Espaigne de Vennevelles.

La Grifferie, chatellenie comprenant en 1774, un très beau château, plusieurs fermes, bois, rentes et cinq fiefs : la Courant, le Breil, la Grue,

la Famillionnière et la Bourse-Grisière, voisins les uns des autres. (*Affiches du Mans*, 1774).

Luneau, les Hayes-le-Vicomte et autres terres ci-dessus nommées.

Le territoire de la commune est augmenté de celui de Pringé.

Pringé *Pringeium*. A 3, kil. 3 O. N. O. de Luché; 11, 9 N. O. du Lude; 8, 8 E. N. E. de la Flèche; 35, 4 S. O. du Mans. — Distances légales: 13; 11; 43 kilom.

Ancienne commune limitée à l'O. par le Chalpentras; arrosée à l'E. par le ruisseau de Malvaut. Bornes: Clermont et St.-Jean-de-Lamotte au N.; Luché à l'E.; Thorée au S.; Mareil à l'O. *Terrain* calcaire. Surface assez égale. Sol sablonneux médiocrement productif.

Population: vers le milieu du dernier siècle, la paroisse renfermait 67 feux (*Expilly*); en 1810, elle comptait 362 habitans.

Le *Bourg*, situé sur le ruisseau de Malvaut est formé d'un petit nombre de maisons et d'une église succursale; mais la paroisse dépend pour le temporel de l'administration de Luché.

Historique. L'évêque du Mans cède, vers le quart du XVIIe siècle, à l'abbé de St.-Aubin, la présentation de la cure de Pringé, en échange de celle de St.-Ouen-sur-les-Fossés qu'il réunit au collége de sa ville épiscopale. (*Pouillé*).

1427. Le comte de Richemont, connétable de France, assiège le château de Galerande défendu par les Anglais, prend la basse cour et le donjon d'assaut, le reste par composition et y laisse un commandant pour le roi. (Lob., *Hist de Bretagne*, I, 571).

La seigneurie de paroisse, membre du marquisat de Galerande, était annexée au château de ce nom peu éloigné du bourg.

Des lettres patentes du mois d'avril 1576, réunirent les terres et seigneuries de Galerande; Cler-

mont, Mervé, Pringé, Luché, le Plessis Allonin, le Plessis Marchais et les érigèrent en marquisat en faveur de Georges de Clermont. (*Comp. Chron.*)

Autres fiefs et seigneries : le Plessis Marchais au S. O. du clocher, etc.

SAINT-GERMAIN-D'ARCÉ, en 1793, Arcé-sur-Fare. *Sanctus Germanus de Arcéio.* à 10 kil. 3 E. S. E. du Lude; 29 E. S. E. de la Flèche; 42, 4 S. du Mans. — Distances légales : 12; 34; 52 kil.

Commune limitée au S. E. et traversée de l'E. au N. O. par la Fare; arrosée par les ruisseaux du Vau au N. E.; de la Vernette au S. E. Bornes : Vaas au N.; Vaas et Chenu à l'E.; Villiers au S.; Villiers et la Chapelle aux Choux à l'O. *Terrain* : calcaire. La surface assez égale comprend 29 kil. carrés, ou 2899 arp. métr., 83 perches, savoir :

Objets imposables.				2824	27	10
Objets non imposables.						
Routes, chemins.	61	24	69	75	55	90
Rivières, ruisseaux.	14	17	24			
Eglise, cimet., etc.	»	13	97			
Total.				2899	83	»

Sol sablonneux, médiocrement fertile.

Industrie : agricole.

Fabrique de toile.

Moulins : du bourg, de la Pinellière, la Roche, la Ronce, la Goumenaudière.

Population : 846 habitans.

Revenu imposable : 49,979 fr. 47 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	1514	69	08	26305	27
Jardins.	38	72	56	1570	19
Vignes.	50	27	47	1726	14
Prés.	193	92	45	8935	72
Pâtures.	200	76	42	2192	54
Bois.	197	78	67	2539	41
Pinières.	45	54	30	340	08
Landes.	565	68	34	2070	10

Mares, douves, etc.	2 44 30	93 06
Sol des bâtimens. .	14 43 51	549 96
Totaux. . .	2824 27 10	46322 47

'ropriétés bâties.

181 maisons.	3057 fr.	3657 »
5 moulins.	600	
Total.		49979 47

Contributions : fonc. 5174 f. — Pers. et mob. 548 f. -Port et fen. 161 f. — 35 pat. 217 f. — Total 6100 f.

Le Bourg, situé sur la rive gauche de la Fare, se ompose d'un certain nombre de maisons et d'une glise dédiée à un saint évêque de France.

Hameaux : St.-Hippolite, avec chapelle, au . E., sur la Fare ; etc.

Manoirs : au N. O. Amenon avec chapelle, ıcien château bâti à mi-côte, flanqué de cinq tou·lles ; figuré dans le Voyage pittoresque dans le dértement de la Sarthe ; la Goumenaudière ; Étiıl avec chapelle ; au N. E. Chambon avec chapelle ; Mormette, peu loin du bourg, la Guérinière 'ec chapelle ; au S. la Chaudrue ; à l'O. la haize.

Historique. St.-Germain, paroisse des province Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, chiprêtré de la Flèche, élection de Baugé, compit, au milieu du XVIII[e] siècle, 165 feux ; en 1810, 8 habitans. L'abbé de la Trinité de Vendôme ésentait la cure ; les seigneurs de la paroisse et de hambon nommaient, l'un à la chapelle de St.-Juın, l'autre, à celle de Ste.-Barbe. L'ordre de ıalte possédait, vers l'extrémite septentrionale du rritoire, la commanderie de St.-Jean des Lan·s, annexe de celle de Thorée. (*Pouillé*. — *Arıv. de la préfect.*).

La seigneurie de paroisse était attachée à la terre Amenon. Les autres fiefs et seigneuries apparteient aux manoirs ci-dessus indiqués.

Savigné-sous-le-Lude. *Saviniacus, Saviniacum, Savigneium.* A 8, kil. 2 S. E. du Lude; 13, 2 S. E de la Flèche; 44 S. S. O. du Mans. — Distances légales : 10; 15; 53 kilom.

Commune limitée au N. O. par la rivière des Cartes; arrosée par les ruisseaux de la Vezotière à l'O.; de la Rochette au S. E. Bornes : Thorée et St.-Mars-de-Cré au N.; le Lude et Dissé-sous-le-Lude à l'E.; Chigné et le Geneteil au S.; Vaulandry à l'O. *Terrain* : calcaire. La surface un peu inégale contient 34 kilomètres carrés ou 3381 arpens métriques 94 perches, savoir :

Objets imposables.		3317 63 40
Objets non imposables.		
Routes, chemins.	58 60 82	
Rivières, ruisseaux	4 72 48	64 30 60
Eglise, etc.	» 97 30	
Total.		3381 94 »

Sol sablonneux, argilo-calcaire, peu fertile.

Industrie : agricole.

Quelques métiers employés pour la toile.

Moulins : de Lavau, de la Diversière, de Choisillé, des Deux-Eves, sur les Cartes.

Population : 1374 habitans.

Revenu imposable : 35,322 fr. 51 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar. p. m.	fr. c.
Terres labourables.	1669 07 58	16646 63
Jardins.	58 01 42	2070 70
Vignes.	73 10 55	1918 25
Prés.	202 94 42	4595 61
Pâtures.	262 12 04	2193 13
Châtaigneraies. . .	» 30 80	4 31
Bois.	122 69 98	1018 63
Pinières.	12 63 70	71 03
Landes.	903 04 40	2212 26
Mares, douv., étangs.	» 97 50	13 44
Sol des bâtimens. .	12 71 01	393 96
Totaux. . .	3317 63 40	31138 01

Propriétés bâties.

271 maisons. . . .	3789 40	4184 50
4 Moulins. . .	395 10	
Propriétés non bâties. . .		31138 01
Total..		35322 51

Contributions : fonc. 4,637 fr. — Pers. et mobil. 656 fr. — Port. et fen. 137 fr. — 26 pat. 182 fr. — Total. 5612 fr.

Le *Bourg*, bâti sur la rive droite du ruisseau des Cartes, se compose d'une rue principale qui fait la traverse du chemin du Lude à Baugé, et d'une église dédiée à St.-Loup, évêque de Troyes, dont Attila, surnommé le Fléau de Dieu, respecta les vertus. On y compte 91 feux, 322 habitans. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 15 juin.

Hameaux : à l'O. La Mercerie, les Ruaux, Noirais, la Bouqueterie; au N. la Chaussée, la Gigotière; à l'E. Les Forges, le Buron, Cruchet; au S. la Remellière, Champagne.

Le chemin de Luché à Geneteil traverse le territoire.

Manoirs : La Gigotière au N.; l'Etang avec chapelle au N. O.; la Grilardière à l'E.; au S. le Bois-Pincé avec chapelle, la Vezotière; à l'O. la Foutière.

(M. Beaussier maire, *Descript. Statist. de Savigné*).

Historique. Cette paroisse, des province d'Anjou, diocèse et archidiaconé d'Angers, archiprêtré du Lude, élection de Baugé, avait en 1789, un notaire; elle comptait au milieu du dernier siècle, 182 feux; en 1810, 989 habitans. Le chantre de l'église de St.-Laud nommait à la cure, le chapitre présentait et l'évêque d'Angers conférait.

La seigneurie de paroisse était membre du comté du Lude.

Les autres fiefs et seigneuries dépendaient des terres nommées plus haut.

THORÉE. A 9 kil. 6 N. O. du Lude; 9, 2 E. de la Flèche; 38, 6 S. S. O. du Mans. — Distances légales : 12; 10; 44 kilom.

Commune limitée au N. O. par le Loir; traversée du N. au S. par les Cartes. Bornes : Mareil et Luché au N.; St.-Mars-de-Cré et Savigné à l'E.; Savigné et Vaulandry au S.; Ste.-Colombe à l'O.

Terrain : Craie tufau. La surface assez égale contient 28 kilomètres carrés, ou 2792 arp. métriques, 35 perches, 90 mètres, savoir :

Objets imposables. . . .				2019	55	29
Objets non imposables.						
Routes, chemins.. .	49	88	91	772	80	61
Rivières, ruisseaux .	9	63	40			
Eglise, cim., presb.	»	25	70			
Terres lab., etc. . .	713	02	60			
Total.				2792	35	90

Sol généralem. maigre, sablonneux, peu fertile.

Industrie : agricole.

Quelques métiers pour la toile.

Moulin : de Thorée, sur les Cartes.

Population : 633 habitans.

Revenu imposable : 23,223 fr. 77 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables .	886	13	65	8681	35
Jardins.	30	47	58	1052	15
Vignes.	44	06	15	917	04
Prés..	121	21	35	4047	76
Pâtures.	60	27	50	617	02
Bois.	298	64	10	4225	81
Pinières.	17	85	50	57	79
Landes.	555	13	50	1765	07
Mares; douves, etc.	»	15	60	4	84
Sol des bâtimens. .	5	60	36	173	74
Totaux. . . .	2019	55	29	21542	57
Propriétés bâties :					
103 maisons . . .	1547	20		1681	20
1 moulin. . . .	134	»			
Total.				23223	77

ıtributions : fonc. 3,308 fr. — Pers. et mobi- 333 fr. — Port. et fen. 112 fr. — 6 pat. 59 fr. ›tal 3,812 fr.

Bourg, situé sur la rive droite des Cartes, mpose d'une rue principale que parcourt la de Tours à Rennes, et d'une église sous cation de St.-Germain évêque.

ımeau : les Cartes.

ınoir : Les Guépières vers le centre de la ıune.

S. on observe une portion de la forêt de ereau.

e partie du territoire nommé Blanchelande ière, *Blancalanda*, *Brueria*, dépend de cette ıune.

istorique. Thorée, paroisse des province ou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, ›rêtré du Lude, élection de Baugé, contenait, e milieu du XVIII[e] siècle, 107 feux, et en , 505 habitans. L'abbé de St.-Serge présentait e et le prieuré.

commanderie de l'ordre de St.-Jean de Jeru- , fondée au N. de la commune près de la de la Flèche au Lude, avait pour annexe dè St.-Jean des Landes, paroisse de Saint- ıain d'Arcé; l'une et l'autre furent réunies à lissement d'Angers.

seigneurie de paroisse, chatellenie, renfermait sa mouvance plusieurs fiefs. — Autres fiefs et ıuries : le Prieuré, la Commanderie, etc.

CANTON DE MALICORNE.

canton, situé entre le 2° d. 17 m. 1/2 et le ı9 m. 1/2 de longitude; entre le 47° d. 42 m. 1/2 ;7° d. 53 m. 1/2 de latitude, a pour bornes les ns de Brûlon et de la Suze au N., de Pont- n à l'E., de la Flèche au S., de Sablé à l'O. us grande longueur du N. au S. est de 18, 5

kilomètres sur une largeur de 15, 5 kilomètres. La Sarthe, la Vezane, le Loyer, etc. arrosent son territoire. Il forme une espèce de bassin environné d'une suite de collines dont les plus élevées se dirigent de l'E. au S., avec quelques élévations sur le reste de la surface. *Terrain* généralement secondaire. La marne blanche y existe à la profondeur de 2 mètres. — Noyen donne un beau calcaire oolitique. On observe, à la superficie du sol, sur les communes de Courcelles et de Ligron, le grès blanc dont on se sert pour le pavage, depuis 1813; Le grès ferrifère ou roussard se trouve à Mezeray; la pierre de taille de Noyen le fait entièrement négliger. Des argiles propres à la brique, à la poterie et à la fayence, s'extraient de plusieurs points: les premières à Courcelles, Mezeray, St.-Jean-du-Bois et Noyen; les secondes à Malicorne, Mezeray, surtout à Ligron; les troisièmes à Malicorne et Mezeray. La rareté du minerai de fer en a suspendu l'extraction.

La surface du territoire contient 209 kilomètres carrés 1/4 ou 28,924 arpens métriques, 53 perches 28 mètres, savoir :

Objets imposables.				20224	50	22
Objets non imposables :						
Routes, chemins. .	568	46	70	700	03	06
Rivières, ruisseaux	123	30	30			
Eglises, cimetières.	8	26	06			
Total.				20924	53	28

Cette surface divisée en 1,000 parties égales donne :

	arp. p. m. parties.	
Terres labourables.	531	
Jardins.	19	1/4
Vignes.	22	1/4
Prés.	83	
Pâtures.	36	
Bois, châtaigneraies. . . .	125	1/4
Pinières.	29	1/4
Landes, carrières.	52	1/4

Mares, douves, étangs. . . .	2	
Sol des bâtimens.	6	1/4
Routes, chemins.	27	1/4
Rivières, ruisseaux.	6	
Eglises, cimetières, etc. . .	»	1/4
Total.	1000	»

Agriculture. Sol varié, sablonneux, argileux, argilo-calcaire, caillouteux, fertile à Arthezé, au Bailleul, à Noyen; médiocre à Malicorne, Ligron, Courcelles, Bousse et Vilaines; maigre, aride et peu productif à Mezeray, St.-Jean-du-Bois et Dureil.

On cultive froment, orge, méteil, seigle, avoine, sarrasin, chanvre, trèfle, pommes de terre, vignes; arbres à cidre très multipliés. Pommiers, variétés: *Fréquin*, *Rosat*, *Groseilles*, *Locard*, *Nicolaïé*. Poiriers, variétés: *Tison*, *Angevin blanc*.

L'assolement est généralement quadriennal.

Dans les métairies les labours se font avec des bœufs et des chevaux; avec des vaches précédées d'un cheval, dans les closeries; les petits bordages cultivent la terre avec la houe à deux dents qu'on appelle *croc* dans le pays.

Prés naturels. Leur qualité dépend de la position; excellens sur les bords de la Sarthe, médiocres dans le voisinage des ruisseaux, ils sont mauvais en rase campagne. Une partie des foins alimente les auberges de la route de Paris à Nantes.

Prairies artificielles. Partout on sème le trèfle pour augmenter la provision du fourrage et obtenir la graine de cette plante.

Vignes. Le pineau blanc et noir, le Gouas et un peu de Bordelais forment le cepage des vignobles. Les vins n'ont pas de qualité; ils se consomment sur les lieux, ou se vendent à la Suze et à Foultourte.

Bois. Il n'existe qu'un seul massif important, la forêt de Courcelles ou de Vadré, d'environ 400 hectares, essence de chêne.

Landes. Depuis 25 ans, ces terrains sont cultivés ou plantés en pin maritime; il faut cependant excepter la grande lande du Bailleul, que les habitans entretiennent à l'état de vaine pâture.

Engrais. Ils consistent en fumiers des écuries, en composts faits avec les terres extraites des fossés mêlées à la chaux; en *coursières* ou bruyères étendues dans les cours et broyées par les roues des charrettes et les pieds des bestiaux; en charrées pour le sarrasin.

Métairies. Les grandes (elles sont en petit nombre) contiennent 35 hectar. de terre; les moyennes en ont de 17 à 22. Le prix de la location varie de 500 fr. à 2,000 fr. (Ces dernières fort rares).

Animaux domestiques. Les chevaux ont le sabot aplati, la tête lourde, l'encolure pesante. Le cultivateur, peu jaloux de leur amélioration, refuse l'emploi des étalons fournis par le gouvernement. On ne fait pas beaucoup d'élèves; le pays achète aux foires de Vallon les chevaux dont il a besoin.

Bêtes à cornes. L'élève et la vente de ces animaux forment une des principales branches de commerce. L'espèce néanmoins est assez chétive; aucun soin ne préside à sa reproduction; les vaches sont saillies par des taureaux de 18 mois à 2 ans.

Moutons. Race commune, les troupeaux les plus nombreux ne dépassent guère 20 têtes; il y a peu de mérinos et de métis.

Chèvres. On en voit un très petit nombre.

Cochons. Le fermier comptant sur leur vente pour payer sa ferme, en élève et engraisse autant que ses moyens le permettent; il les conduit aux foires et marchés des environs, quelquefois des marchands du pays et autres les achètent sur place. Le degré de prospérité ou de malaise du canton dépend du prix plus ou moins élevé de ces animaux.

La race d'Otaïti fut ici introduite en 1826; quoiqu'elle consomme beaucoup moins et s'en-

graisse avec une étonnante facilité, elle obtient peu de faveur. Ses jambes courtes, son ventre presque rampant, l'empêchent de voyager, et la majeure partie des cochons de ce pays va à Paris.

Oies et poulardes. Plusieurs communes en élèvent et engraissent beaucoup.

Abeilles. Les produits des ruches se vendaient au Mans; depuis quelques années, des marchands de l'Orléannais viennent les acheter et les emportent chez eux. Cet objet est peu considérable.

Industrie. Elle se dirige principalement vers l'agriculture.

Petite fabrique de toiles de commande. — Trois ouvriers font des cotonnades. — Huit métiers fabriquent des étoffes communes à l'usage des particuliers qui fournissent la laine. — Six chaussumeries placées à Noyen et au Bailleul.—Neuf tuileries et briqueteries situées : 6 à St.-Jean-du-Bois, 1 à Noyen, 2 à Courcelles.—Quinze poteries, savoir : Mezeray 1, Malicorne 2, Ligron 12. Leurs produits estimés subissent l'action du feu sans exhaler de mauvaise odeur, ni se casser; ils s'exportent aux environs, dans un rayon de 5 myriamètres. — Deux fayenceries à Malicorne.

Moulins à blé, dix-huit, savoir : Vilaines 5, Bousse 5, Courcelles 1, Ligron 1, Mezeray 1, Noyen 3, Malicorne 2. Ceux de Noyen et le grand moulin de Malicorne, à raison du nombre des meules et de leur position sur la Sarthe, peuvent moudre une grande quantité de grain, et suffisent, dans les temps de sécheresse, aux besoins du canton.

Moulin à Foulon : Noyen.— A Malicorne, deux moulins pour débarrasser la graine de trèfle de son enveloppe. Un moulin pour broyer les couleurs.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente des bêtes à cornes et des porcs gras; des grains, foin, chanvre, graine de trèfle, poulardes, oies grasses, miel, cire, fruits cuits, plume d'oie,

bois, écorce, tuile, poterie, fayence, etc., mêmes denrées.

Deux *marchés* hebdomadaires : le mardi à Malicorne, le samedi à Noyen.

Huit *foires* : Malicorne 4, Noyen 4.

Routes et chemins. La route royale de Paris à Nantes borde le canton au S. E. ; la route départementale de la Fontaine St.-Martin à Sablé le traverse de l'E. à l'O. ; celle de la Flèche à Malicorne joint la précédente et traverse la partie méridionale.

Le chemin n° 1 du Mans à la route de Tours à Rennes, celui n° 5 de la Suze à Malicorne parcourent le canton, l'un à l'O., l'autre au N. le premier encaissé, élargi et entretenu par les propriétaires riverains, tient lieu d'une route qui marque au système des communications du département ; on y a établi le service de la poste aux lettres et deux diligences.

La Sarthe, navigable dans tout son cours sur le territoire, ajoute à la facilité des communications.

(M. Wender, chirurgien, adjoint de Malicorne, *Statistique du canton de Malicorne*).

Ce canton renferme 11 communes : Malicorne, Arthézé, Bousse, Courcelles, Dureil, le Bailleul, Ligron, Mézeray, Noyen, St.-Jean-du-Bois, Vilaines-sous-Malicorne.

Population : 10,591 habitans, recensement de 1820 ; aujourd'hui 11,045, ou 52 habitans par kilomètre carré, et plus exactement 52, 37.

Revenu imposable : 319,308 fr. 82 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	12379	17	76	173043	38
Jardins.	403	59	19	11948	09
Vignes.	468	55	02	8086	94
Prés.	1733	36	55	45435	10
Pâtures.	750	69	81	3349	81
Chataigneraies . .	2	71	50	24	20
Bois.	2618	36	25	22642	32

Pinières.	613	04	15	3670	54
Landes.	1084	11	12	3616	54
Carrières, etc. . .	»	53	50	9	63
Mares, douv., etc.	38	66	10	344	23
Sol des bâtimens. .	131	69	27	3622	04
Totaux. . . .	20224	50	22	275792	82

Propriétés bâties.

2758 maisons.	40388	43516 »
18 moulins à blé.. .	1905	
1 moulin Foulon .	100	
2 moulins à trèfle .	211	
1 moulin p. les coul.	144	
5 chaussumeries. .	100	
9 tuileries.	217	
6 poteries.	148	
2 fayenceries.. . .	278	
2 huileries.. . . .	25	
Total.		319308 82

Contrib. : fonc.	51689 »	64221 f. » c.
person. et mob.	6497 »	
portes et fen. .	2212 »	
343 patentes.. . .	3823 »	

Ainsi la contribution de chaque habitant est à peu près de 6 fr. 7 c.

Etablissemens : justice de paix, 11 mairies ; 4 résidences de notaire : Malicorne, Mezeray, Noyen, Vilaines ; bureau de l'enregistrement, Noyen ; trois chefs-lieux de perception : Malicorne, Noyen, Vilaines ; résidence d'une brigade de gendarmerie à pied, Malicorne. Cure ; 9 succursales, Dureil étant réuni à Malicorne ; 2 maisons de charité, Noyen et Courcelles.

Instruction publique. 6 instituteurs, établis à Malicorne, Arthézé, Courcelles, le Bailleul, Mezeray et Noyen, réunissent terme moyen, 185 élèves ; 26 de ces enfans ne paient point.

Deux écoles tenues par des sœurs d'Evron : Courcelles, Noyen ; cinq dirigées par des institu-

trices séculières placées à Malicorne 3, Mezeray Vilaines, comptent terme moyen, 243 élèves; sur ce nombre 87 sont gratuites. Les instituteurs (celui de Malicorne excepté) et deux institutrices reçoivent des communes une gratification. La rétribution mensuelle des instituteurs et institutrices, pour chaque enfant, varie de 10, 12, 15, 20 et 30 sols, suivant la nature des leçons. Dans quelques-unes de ces écoles l'enseignement est simultané, dans d'autres, partie individuel, partie simultané; l'on ne peut déterminer les parens à fournir des livres uniformes. Les instituteurs et institutrices suivent les anciennes méthodes, sans repousser les nouvelles qu'ils ne connaissent pas. (*M. Desneubourg juge de paix*).

Antiquités, monumens. On remarque plusieurs tombelles et quelques amas considérables de scories de fer provenues de forges à bras.

MALICORNE, anciennement CONDÉ. *Candiacus, Malum Cornu, Malicornia.* A 14 kilom N. de la Flèche; 30 S. O. du Mans. — Distances légales: 15; 36 kilom.

Commune, chef-lieu de canton, séparée de Noyen par la Sarthe à l'O.; de Mezeray par la Vezanne au S. et à l'E.; arrosée au S. par le Ribou (Loyer, *Cassini*). Bornes: Noyen au N.; Mezeray et Courcelles à l'E.; Bousse et Arthezé au S.; Parcé et Noyen à l'O. *Terrain* secondaire et d'alluvion; marne blanche à 2 mètres de profondeur. La surface contient 9 kilomètres carrés 3/4 ou 977 arp ns métr. 64 perches 51 mètres, savoir :

Objets imposables.				945	82	29
Objets non imposables.						
Routes chemins. .	21	97	60	31	82	22
Rivières, ruisseaux.	9	34	90			
Eglise, cimetière. .	»	49	72			
Total.				977	64	51

Sol sablonneux au centre; partie sablonneux,

partie caillouteux au N. E.; argilo-sablonneux au S. E., médiocrement fertile.

Industrie. : agricole; élève de bestiaux; engraissement de porcs, d'oies et de poulardes.

Petite fabrique de toiles communes; une vingtaine de métiers; deux métiers pour les étoffes de laine. Tous ne travaillent que pour le pays. — 2 fayenceries très actives. Leurs produits d'excellente qualité, remarquables par la blancheur éclatante de l'émail, supportent, sans se casser, ni exhaler d'odeur, l'action du feu. Les formes pourraient être plus élégantes; mais le défaut de concurrence et la facilité du débit semblent éloigner les innovations. Débouchés : la Sarthe, l'Orne, la Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres. — 2 Poteries.

Moulins à blé : les grands moulins, sur la Sarthe; d'Auvers sur le Ribou. — Moulin à tan et à nétoyer la graine de trèfle, sur la Vezanne. Moulin à trèfle, moulin à broyer les émaux pour la fayence, sur la Sarthe.

Population : 1032 habitans, récensement de 1820; aujourd'hui, 1078. — Fermes 15, bordages 16.

Les registr. de l'état civil commencent à l'an 1603.

Mouvement de la population au commencement du XVIIe siècle, et au quart des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Epoques.	*Naissances.*	*Décès.*	*Mariages.*
1603 — 1612	155	223	79
1618 — 1627	288	150	72
1718 — 1727	308	262	85
1818 — 1827	280	205	84

En 1606, le nombre des décès fut de 73; en 1605, il avait été de 47. (*M. Desneubourgs*).

Revenu imposable : 24,602 fr. 10 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar. p. m.	fr. c.
Terres labourables.	515 62 52	8099 69
Jardins.	20 76 »	611 67

Vignes.	59	78	56	1211	05
Prés.	111	46	90	4363	16
Pâtures.	20	65	40	129	14
Bois.	178	57	40	1849	34
Pinières.	11	96	50	72	76
Landes.	16	88	90	50	83
Mar., douv., étangs.	2	00	30	41	82
Sol des bâtimens. .	8	09	81	218	64
Totaux. . . .	945	82	29	16648	10

Propriétés bâties.

250 maisons.	6820 f.	7954 »
2 moulins à blé. . . .	446	
2 moulins à trèfle. . .	211	
1 m. à broyer émaux.	144	
2 fayenceries.	278	
2 poteries.	55	
Total.		24602 10

Contributions : fonc. 4,349 fr. — Pers. et mobil. 873 fr.—Port. et fen. 432. fr.—94 pat. 1,108 fr. 50 c.— Total 6,762 fr. 50 c.

Le *Bourg*, l'un des plus jolis du département, se compose d'une rue principale que suit la route de Sablé à la Fontaine-St.-Martin, et de 3 places sur l'une desquelles on remarque l'église, vieil édifice irrégulier, sous l'invocation de S.-Sylvestre. A l'extrémité septentrionale, se trouve le port garni d'un quai revêtu de pierres de taille et environné de magasins, où les bateliers déposent la moitié de leur chargement, afin de pouvoir remonter la Sarthe jusqu'à Arnage. Le château bâti à l'extrémité S. O., son parc et ses dehors contribuent beaucoup à l'embellissement de cette espèce de petite ville. Le chemin du Mans à la Flèche joint la route départementale sur la petite place. Un bac qui supplée un ancien pont en bois, établit la communication avec la rive droite de la rivière.—*Marché* le mardi ; petit marché les dimanches et jours de fêtes conservées. — 4 *foires* : 1er mardi de janvier;

1er mardi après Pâques ; 3e mardi de juin ; 2e mardi de septembre. La foire de Pâques est réellement la seule qui ait lieu.

Manoirs : le château de Malicorne, très anciennement appellé Malicornant. La Rafière avec chapelle au N. E.; à la fin du dernier siècle, ce manoir était environné de douves.

La paroisse possède 1° la Chapelle de St.-Jean-Baptiste du cimetière bâtie, d'après une ordonnance épiscopale, du 5 décembre 1785, pour remplacer celle que Jean-Baptiste Garreau, curé de Pilmil, avait fondée le 24 juin 1715, dans l'ancien cimetière. 2° la chapelle de N.-D. de Chilou, à 1 kilom. N. E. du clocher, sur le chemin de la Suze, fondée, le 31 août 1697, par Jean Martin tailleur de pierres et Michel Lebourg sa femme. Les personnes qui se croient tourmentées de sort et de maléfices, y vont la nuit, en silence et pieds nus, dans l'espoir d'obtenir la guérison de leurs maux.

Etablisemens : Justice de paix, mairie, résidence de notaire, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie à pied ; cure, bureau de bienfaisance, un instituteur primaire et trois institutrices non rétribués par la commune.

(M. Wender adjoint, *Description de Malicorne*, ms.).

L'instituteur réunit, terme moyen, 48 élèves, dont 4 gratis ; les institutrices, 60 (8 gratuites).

Usages locaux. A l'issue de la prière du soir qui, pendant le carême, se fait à l'église, les enfans se livrent à différens jeux, comme *je te vois, je t'entends*. Celui qui veut surprendre l'autre, se cache, épie le moment de voir ou d'entendre, le premier, son camarade. On joue ainsi une quantité d'œufs, par exemple 8 en huit fois; le paiement se fait le dimanche ou le lundi de Pâques. Ce dernier jour après midi, les enfans vont dans la prairie *ballotter* les œufs teints ; il les jettent en l'air, les font rouler du haut de la colline, puis les mangent,

quand ils sont cassés. A la même heure, une grande affluence de personnes visitent les chapelles de St.-Jean-Baptiste et de N.-D. de Chilou, les unes pour faire leurs stations, les autres pour se promener. Celles-ci dirigent ensuite leurs pas vers les prés Maubert, où l'on ballote les œufs.

Champ de la Vrillère. Après avoir labouré cette pièce de terre, on laisse un sillon sans l'ensemencer, conformément aux dispositions d'un ancien legs.

Le dimanche des Rameaux, le fermier de la Fessardière présentait un pain béni d'un boisseau de blé, mesure de Malicorne, dû par le propriétaire de la Frogerie; il le portait à la procession au bout d'une fourche de chêne brosse, coupée sur cette terre, le jeudi saint de l'année précédente. Ce fermier continue de fournir le pain béni, un de ses domestiques le porte à la procession. Les deux métairies appartenaient, en 1789, au seigneur de Malicorne.

(M. Desneubourgs juge de paix, *Recherches historiques*, *ms.*).

Etablissemens anciens. L'abbé de St.-Aubin présentait à la cure et au prieuré; le seigneur nommait aux chapelles de Ste.-Anne, de Ste.-Catherine et de St.-Jacques. (*Pouillé*).

Prieuré, 1080. Bazile fils de Lonuthon seigneur de Malicorne, et Serata sa femme, donnent à l'abbaye de St.-Aubin, l'église de St.-Sylvestre située paroisse de Condé, dans le château de Malicornant, avec la moitié de la dîme et de la sépulture. Renault de Craon, Domite sa femme et Maurice son fils, confirment, et l'évêque d'Angers Eusèbe autorise, l'augmentation faite à cette église par Waudin II, petit fils de Bazile et par sa femme. (*Histoire de Sablé*, 132, 133). Ce prieuré, possesseur de toutes les dîmes de la paroisse, avait pour annexe celui de Courcelles; il devait aux pauvres quarante-deux setiers de blé, savoir : pour Mali-

corne 18, Arthezé 12, Mezeray 12; plus le quart de la dîme de Courcelles pour les pauvres de cette paroisse. (*Pouillé*).

Collége, 1575. Renée Auvée lègue une maison avec jardin et cent livres de rente, pour fonder une aumônerie et quatre lits en faveur des pauvres. Jean de Chourcés, en 1609, changea les dispositions testamentaires de son épouse, établit un instituteur chargé d'instruire gratuitement les pauvres, de prier tous les jours pour la défunte et de célébrer son anniversaire. Il se réserva la nomination du maître. Le bâtiment est conservé. (*M. Desneubourgs*).

Vers les trois quarts du XVIIIe siècle, le curé Bruneau céda à la paroisse une maison avec jardin, pour y établir une maison de charité. (*Archives de la préfect.*).

Le grenier à sel, de la direction du Mans, renfermait dans son ressort seize paroisses. Officiers : président, grenetier, procureur du roi, greffier.

La juridiction seigneuriale s'exerçait par un bailli, un procureur fiscal, un greffier.

Historique. 1189. Jean de Chourcés, seigneur de Malicorne, cède à un paroissien de Parcé les moulins à draps et à tan avec le droit de couper sur les prés de Belle-Poule, le bois nécessaire, moyennant cent sols de rente inféodée annuelle et perpétuelle, et à la charge de réparer la chaussée depuis les moulins jusqu'à la ville. (*Titre original, M. Desneubourgs*).

1296-1299. L'évêque du Mans, Denis Benoiston, eut procès avec celui d'Angers; ce dernier voulait étendre sa juridiction sur les paroisses de Sablé, de Malicorne et sur toutes les terres dépendant de la seigneurie de Pescheseul. Les parties en vinrent, dit-on, jusqu'à prendre les armes. L'archevêque de Tours, son archidiacre, l'évêque de Nantes, le sire d'Antenaise et le châtelain de Champagne, nommés arbitres, jugèrent en faveur de l'évêque du Mans.

1355-1366. Sous l'épiscopat de Michel de Brèche, Robert de Cavole, capitaine anglais, s'empare du château de Malicorne.

Vers 1425, les seigneurs de Raiz et de Beaumanoir, secondés par Ambroise de Loré, prennent d'assaut cette place sur les Anglais et font pendre tous les Français qu'ils y trouvent en garnison. (*Le Corv.*, 685).

1604. Une maladie à laquelle on donnait le nom de peste règne à Malicorne.

1606. Plusieurs de ses victimes furent enterrées auprès des lieux qu'elles habitaient, notamment auprès de Pinceloup. (*M. Desneubourgs*).

1740. Sept inondations causent beaucoup de dommages; dans celle du mois de décembre, l'eau s'éleva à 16 pieds au-dessus du lit de la Sarthe. (*id.*)

1790. Malicorne devient chef-lieu du 2e canton du district de la Flèche; il comprenait Malicorne, Vilaines, Bousse, Ligron, Courcelles, Mezeray, St.-Jean-du-Bois.

Histoire féodale. La seigneurie de paroisse, châtellenie annexée au château, relevait de Sablé. Dans le XIe siècle, elle était possédée par la famille de Malicorne, dont le plus ancien membre connu, est Lonuthon de Malicorne. Son fils Bazile eut de Serata sa femme, Waudin I, qui fut père de Waudin II. Celui-ci épousa Bazile qui lui donna Waudin III. (*Histoire de Sablé*). Nous voyons plusieurs membres de cette famille intervenir dans divers actes.

1069-1087. Gaudin de Malicorne signe l'acte par lequel Geoffroy de Brûlon accorde aux moines de la Couture la dîme de son domaine. (*Histoire de la Couture*).

1082-1090. Hugues est témoin du don de l'église de Bernay fait à cette abbaye. (*Ibid.*).

Vers 1087, sous l'épiscopat de Hoel, Gaston de Malicorne figure parmi les seigneurs, en présence desquels Normand Riboul doyen de St.-Pierre de

la cour, donne, par l'ordre de Guillaume roi d'Angleterre, la terre de Montgreffier à l'un des favoris du prince. (*Le Corv.*, 389).

1158. Thibaud et N. de Malicorne se croisent pour la Terre-Sainte. (*Hist. de Sablé*, 180).

La terre de Malicorne passa dans le XII[e] siècle, à la famille de Chources.

Marguerite de Chources, fille de Félix et de Marguerite de Baïf, sœur et unique héritière de Jean de Chources, gouverneur du Poitou, fut mariée par contrat du 14 janvier 1545, à Charles de Beaumanoir.

Louis II de la Châtre, comte de Nançay, épousa en 1694, Anne-Charlotte de Beaumanoir, fille de Henri-Charles, seigneur de Malicorne, et de Françoise-Paule-Charlotte d'Albert de Luynes; il obtint cette terre en partage. (*Le Paige*).

Le prieur devait tous les jours la messe au château; il était obligé de donner au seigneur 72 livres de pain, 72 pintes de vin et un agneau, à Pâques; un cierge, du poids d'une livre et demie, le jour de la chandeleur. (*Pouillé*).

Le seigneur avait le droit de contraindre tous les habitans de la paroisse à faner la prairie de son château; mais il devait les nourrir et laisser chacun emporter autant de foin que sa fourche pouvait en prendre. La famille de la Châtre supprima ce droit comme trop onéreux pour elle. (*M. Desneubourgs*).

Suivant la tradition, le propriétaire de la maison, située à l'angle des rues de l'église et du port, devait, à certain jour de l'année, conduire dans la cour seigneuriale une *chârte* (charrette à bœufs) neuve, chargée de trois pommes et attelée de deux bœufs qui n'avaient pas servi; il était en outre tenu de mener tous les ans, vis-à-vis du château une chârte neuve chargée de gaules d'aulne et attelée comme la première; les habitans accompagnaient la voiture et aidaient à la décharger. Le seigneur n'exigeait point ces droits. (*Idem*).

Autres fiefs et seigneuries : la Fessardière, la Frogerie, situées au N. E., aujourd'hui fermes; le fief du prieuré, la Rafière, etc.

Les seigneurs de Sablé, suzerains de Malicorne, avaient, dans l'église de ce bourg, une chapelle avec caveau pour leur sépulture. (*M. Wender*).

ARTHEZÉ, Artezé. A 3 kil. 7 S. S. O. de Malicorne, 11, 2. N. de la Flèche; 35, 7 S. O. du Mans. — Distances légales : 4; 12; 40 kilom.

Commune arrosée par les ruisseaux de la Thibaudière et des Chaintres au N. E.; des Essarts à l'E. Bornes : Dureil au N.; Malicorne et Bousse à l'E.; Vilaines et le Bailleul au S.; le Bailleul et Parcé à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique. La surface un peu inégale contient 8 kilomèt. carrés 213 ou 864 arp. métr. 71 perches, 20 mètres, savoir :

Objets imposables. . . .				845 ar.	96 p.	» m.
Objets non imposables.						
Routes, chemins.	18	17	70	18	75	20
Rivièr., ruisseaux.	»	33	70			
Eglise, cimetière.	»	23	80			
Total.				864	71	20

Sol argilo-calcaire, médiocrement productif.

Industrie : agricole.

Quelques métiers pour la toile.

Population : 463 habitans.

Revenu imposable : 17,235 fr. 75 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. . .	517	42	40	9652	18
Jardins.	24	18	70	666	51
Vignes.	67	72	90	1188	81
Prés.	116	96	30	2774	02
Pâtures.	9	63	70	86	72
Bois.	91	35	50	1249	91
Landes.	8	57	10	60	»
Mares, douves, etc. .	1	08	30	6	34
Sol des bâtimens. . .	9	01	10	225	26
Totaux. . .	845	96	»	15909	75

Propriétés bâties :	fr.	c.
109 maisons.	1326	»
Propriétés non bâties.	15909	75
Total.	17235	75

Contributions : fonc. 3,074. fr. — Pers. et mobilière 245 fr. — Port. et fen. 93 fr. — 7 pat. 35. — Total 3447.

Le *Bourg*, situé près de la source du ruisseau des Chaintres, comprend une quinzaine de feux et une église sous l'invocation de St.-Aubin, mais, dont St.-Jean-Baptiste est aujourd'hui patron. Assemblée le 24 juin.

Hameaux : Le Bois d'Auvert à l'E.

Manoirs : La Motte au S. et près du bourg ; la Gandonnière au S. O. ; les Essarts au S. E.

Antiquités : Deux tombelles artificielles hautes de 6 à 7 mètres, l'une près de la Motte ; l'autre à la Roche-Girard au S. du clocher.

Historique. Arthezé était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche. L'abbé de St.-Aubin présentait à la cure ; le seigneur de la Gandonnière à la chapelle de la Coirardière ; le seigneur des Essarts, à celle de son château. (*Pouillé*).

La seigneurie de paroisse, annexe de la terre des Essarts, appartenait dans le XIV[e] siècle, à Jean de Lessillé, seigneur de Juigné. Le 11 novembre 1382, ce gentilhomme lègue à la cure une closerie avec un minot de seigle, charge le curé de célébrer, toutes les semaines, une messe pour lui et son épouse, et de les recommander au prône, le dimanche. (*Hist. de Sablé*). En 1789, M. Leclerc marquis de Juigné possédait cette terre.

Autres fiefs et seigneuries : La Motte, la Roche-Girard ; celle-ci avait, dit-on, le droit de chasse dans le parc de Malicorne.

Bousse, St.-Aubin de Bousse. *Boscus*, *Sanctus Albinus de Bosco*. A.[e] 4, kil. 8 S. de Malicorne ;

9, 2 N. N. E. de la Flèche; 33, 3 S. O. du Mans.
— Distances légales : 6 ; 10 ; 38 kilom.

Commune arrosée par le Ribou au N., le ruisseau de Roulebeau à l'E. Bornes : Malicorne et Courcelles au N., Courcelles et Ligron à l'E., St.-Germain-du-Val au S., Vilaines à l'O.

Terrain : calcaire-coquillier ; grès blanc, silex corné. La surface un peu inégale contient 12 kilomètres carrés, ou 1201 arp. métr., 71 perches, 24 mètres, savoir :

Objets imposables.		1159 21 44
Objets non imposables.		
Routes, chemins.. .	39 94 90	42 49 80
Rivières, ruisseaux .	1 53 70	
Eglise, etc.	1 01 20	
Total.		1201 71 24

Sol argileux, graveleux, calcaire, médiocrement productif.

Industrie agricole ; élève de bestiaux, engraissement de poulardes.

3 à 4 métiers fabriquent de la toile commune.

Moulins : de Regné, sur le Roulebeau ; de Ramefort, Dolans, Chantepie, Hâte-Vilain, sur le Ribou.

Population : 846 habitans.

Revenu imposable 21,976 fr. 96 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	734	33	56	13087	63
Jardins.	35	03	72	999	84
Vignes.	6	97	10	148	87
Prés.	56	91	35	1416	26
Pâtures.	17	35	90	135	05
Chataigneraies . . .	1	10	»	12	10
Bois.	273	27	10	3075	27
Pinières.	10	43	75	87	59
Landes.	14	06	42	90	87
Mares, douves, étangs.	»	96	50	7	96
Sol des bâtimens. . .	8	76	04	236	52
Totaux. . .	1159	21	44	19297	96

Propriétés bâties.		fr. c.
229 maisons	2219	2679
5 moulins.	460	
Propriétés non bâties. . . .		19297 96
Total.		21976 96

Contributions : fonc. 3,533 fr. — Pers. et mobil. 484 fr. — Port. et fen. 120 fr. — 19 pat. 193 fr. — Total 4,330 fr.

Le *Bourg*, bâti sur la pente d'un côteau, se compose d'une rue et d'une église dédiée à Saint-Aubin.

Population : 846 habitans. Point d'assemblée patronale.

Hameau : Brigne avec chapelle.

La route de la Flèche à Malicorne traverse le territoire.

Etablissement : Bureau de bienfaisance jouissant de 150 fr. de rente sur l'état.

Antiquités : plusieurs amas de scories de fer provenant de forges à bras.

Historique. Bousse était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche. L'abbé de St.-Aubin présentait au prieuré-cure; le curé, à la chapelle St.-Thibault; le seigneur de la Daumeraie à celle de St.-Jean-Baptiste, et le seigneur de la Baumerie à la chapelle de la Chevalerie, où l'on continue d'aller en procession aux Rogations, pour y célébrer la messe. (*Pouillé*).

La seigneurie de paroisse était annexée au prieuré; le seigneur de Courcelles devait au titulaire une rente de 4 septiers de froment, pour le moulin de Dolant que les moines de St.-Aubin lui avaient cédé.

Autres fiefs et seigneuries : la Baumerie au N. E. du clocher; la Loge et Bonnefontaine relevant de Malicorne.

L'Abbaye, autrement le Petit-Solême, au N. E. et peu loin du bourg, était une des fermes du

prieuré de ce nom. Rien ne prouve qu'il y eut là un couvent, comme on le croit dans le pays.

Suivant la tradition, la chapelle de la Bigne ornait l'oratoire d'un prieuré que les moines abandonnèrent dans le XII[e] siècle, pour se retirer à Clermont leur chef-lieu. On peut en douter : à cette époque, il s'agissait moins de réduire que d'augmenter le nombre de ces établissemens.

COURCELLES. *Curcella*, *Corcellæ*, *Curcellæ*, *Curticellæ*, à 6 kil. S. E. de Malicorne; 12, 7, N. E. de la Flèche; 29, 2 S. O. du Mans. — Distances légales : 7, 12, 34 kil.

Commune arrosée par les ruisseaux des Germentières au N. E.; du Ribou et de la Tuffière au S.; de la Létière au S. O. Bornes : Malicorne et Mezeray au N.; la Fontaine St.-Martin et Ligron à l'E.; Clermont au S.; Bousse et Malicorne à l'O. *Terrain* : calcaire, grès blanc, argiles propres à la fayence et à la poterie. La surface inégale comprend 19 kil. carrés 172, ou 1959 arp. métr., 50 perches, 60 mètres, savoir :

Objets imposables :		1904 81 60
Objets non imposables :		
Routes, chemins. . .	52 17 20	
Rivières, ruisseaux. .	1 55 70	54 69 »
Église, cimetière, etc.	» 96 10	
	Total.	1959 50 60

Sol argilo-calcaire, argilo-sablonneux, médiocrement fertile.

Industrie : agricole.

Quelques métiers pour la toile, tuilerie, huilerie, exploitation du bois.

Moulin de Servet, sur le Ribou.

Population : 853 habitans, métairies 20.

Revenu imposable : 27,670 fr. 33 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1052	»	20	13196	31
Jardins.	41	03	86	1332	76

Vignes.	35	02	35	319	51
Prés.	216	69	60	5250	38
Pâtures.	61	63	10	430	98
Bois.	448	67	70	3863	40
Pinières.	7	43	30	52	03
Landes.	24	94	80	74	85
Mares, douves, etc. .	5	97	90	41	82
Sol des bâtimens. . .	11	38	79	273	29
Total.	1904	81	60	24835	33
Propriétés bâties :					
218 maisons.	2750 f.			2835	»
1 tuilerie.	40				
1 huilerie.	10				
1 moulin.	35				
Total.				27670	33

Contributions: fonc. 4835 f.—Pers. et mob. 512 f. Port. et fen. 196 f. — 28 pat. 269 f. — Tot. 5812 f.

Le *Bourg* situé sur une éminence, renferme une soixantaine de maisons et une église sous l'invocation de St.-Jean-Baptiste. Assemblée le dimanche le plus proche du 6 mai, fête de St.-Jean Porte-Latine.

La route départementale de la Fontaine St.-Martin à Sablé traverse le territoire de l'E. à l'O. ; un chemin part de la route de Paris à Nantes, passe à Ligron et Courcelles et s'embranche avec la première.

Manoirs. Le chateau de Courcelles-la-Suze au N. N. E. du bourg, sur la limite de la forêt de Vadré, est remarquable par la grande étendue de ses bâtimens sans régularité, par ses douves, ses jardins, son parc et ses avenues. La construction de ce chateau, commencée en 1640, ne finit qu'en 1660; elle ruina Louis de Champlais, au point que sa veuve et ses enfans renoncèrent à sa succession. (*M. Cintrat*).

La grande Chevalerie, belle maison à l'O. N. O. du clocher. — Bodour au S. n'offre plus qu'une

Tertre, ferme, on y apperçoit encore les traces d'un manoir féodal; les Places, où existait anciennement un chateau.

Suivant la tradition, les châteaux du Petit-Bois, de la Perrière et du Bas-Tertre appartenaient au seigneur de Dureil; ils devinrent le partage de ses trois fils, dont le plus jeune mourut dans une croisade.

(M. Rouillon Frin, maire, *Descript. de Dureil*).

1481. Louis de Dureil (était-il Seigneur de la paroisse de ce nom?) fit partie des gentilshommes Angevins et Manceaux, qui, au nombre de 60 lances et de quelques hommes de pied, allèrent délivrer les habitans de St.-Denis-d'Anjou, assiégés par 500 Anglais de la garnison du Mans, tuèrent à l'ennemi plus de 200 hommes et mirent le reste en déroute. (*Hist. de Sablé, suppl.*).

LE BAILLEUL. *Ballolium, Balliolum.* A 7 kil. 2 S. O. de Malicorne, 9, 7, N. O. de la Flèche, 39 S. O. du Mans. — Distances légales, 8, 12, 44 kil.

Commune arrosée par l'Arglance au S.; les ruisseaux de la Planche à l'O.; de Montsoreau au N. Bornes : Parcé et Arthezé au N.; Arthezé et Vilaines à l'E.; Crosmière au S.; la Chapelle d'Aligné et Louaille à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique exploité à la Vieillère et à la Tufferie. La surface plane, excepté vers le S., comprend 27 kilomètres carrés 172, ou 2745 arp. métr. 9 perches, 87 mètres, savoir :

Objets imposables.		2684 68 57
Objets non imposables.		
Routes, chemins. . .	57 82 30	60 41 30
Rivières, ruisseaux. .	1 13 50	
Eglise, cimetière, etc.	1 45 50	
Total.		2745 09 87

Sol argileux, argilo-sablonneux, sablonneux et graveleux, médiocrement productif.

Industrie : agricole; élève de bestiaux; poular-

des grasses. 3 à 4 tisserands font des toiles de commande. Extraction de la pierre. 2 chaussumeries.

Le *moulin* Bailleul, sur l'Arglance n'existe plus.

Population : 1001 habitans. Métairies 36. Bordages 40.

Revenu imposable : 35,594 fr. 23 c. Savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables .	1688	88	55	24420	91
Jardins	41	28	85	1528	05
Vignes.	25	36	10	281	13
Prés.	196	39	50	4237	38
Pâtures.	373	34	85	716	83
Bois.	337	67	»	1304	72
Pinières.	1	92	»	6	72
Landes.	1	62	10	6	47
Mares, douv., étangs.	3	14	10	20	13
Sol des bâtimens. . .	15	05	52	511	89
Totaux.	2684	68	57	33034	23

Propriétés bâties.			
242 maisons. . . .	2530 f. » c.	2560	»
2 chaussumeries .	30 »		
Total.		35594	23

Contributions : fonc. 5172 fr. — Pers. et mobilière 476 f. — Port. et fen. 204 f.—17 pat. 119 f. — Total 5971 f. » c.

Le *Bourg*, bâti sur la rive gauche du ruisseau de la Planche, se compose d'environ 80 feux et d'une église fort ancienne dédiée à St.-Pierre. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 29 juin; petit marché les dimanches et fêtes conservées.

Il existe au cimetière la chapelle Ste.-Anne, où l'on va en procession tous les mois.

Hameaux : la Belle Fourière, les Noyers, la Philippière, les Lisières, les Bignons, l'Enguinière, la Thorinière, la Bordrie-Colet, la Chauvrais, la Noirais, la Babinière, la Belfrayère.

La route de la Flèche à Sablé traverse la commune à l'O; le chemin de Parcé à la Flèche passe

dans le bourg et s'embranche avec la route à Cromières ; le chemin de charité ouvert pendant la disette en 1817, fait communiquer le chef-lieu avec la route.

Manoirs. Malleville au N.N.O., maison moderne, appartient à M. Archambault maire. La Grande-Maison au N. O ; Langlotière au S. S. E., près du bourg.

Etablissemens : Bureau de bienfaisance.

(M. Archambault, maire, *Descr. stat. de Bail.*)

Historique. Le Bailleul, des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche, ressortissait pour partie à la sénéchaussée de Baugé. Il fut autrefois, dit-on, une ville assez considérable que deux incendies ont réduite à l'état actuel. Il s'y tenait une foire en septembre. (*Dict. univ. de la France*).

Le chapitre de St.-Pierre d'Angers présentait à la cure ; le curé et le procureur de fabrique nommaient à la chapelle St.-Nicolas qui exigeait résidence, à celles de St.-Julien, de Ste.-Anne et de la Turpinière ; le curé seul, à la chapelle St. Blaise, *alias* Briouse et le seignenr de la Philippière, à celle de la Magdelaine. (*Pouillé*).

Le collége, dont la maison et les biens furent vendus pendant la révolution (*archiv. de la préfecture*), était peut-être le même établissement que la chapelle St.-Nicolas.

La commanderie de Montsoreau, fondée au N. N. O. du bourg, devint une annexe de celle de Précigné.

La seigneurie de paroisse, chatellenie annexée à la terre du Pié-du-Fou située au S. O. du bourg, formait une dépendance de Pescheseul. (*Dupas*).

Autres fiefs et seigneuries : Maumusson, Malleville, ces deux terres relevaient de Durtal ; la Grande Maison, la Cour-du-Bois au N., Chateau-Bonnet au N. O. ; la Philippière, *id.*, Langlotière, Montsoreau ; Chatons portait au siége d'Anjou.

Dans le XII[e] siècle, Hugues de Bailleul fut témoin de la donation des églises de Durtal, faite à l'abbaye de St.-Aubin par Agnès de Clervaux, épouse de Renaud de Maulevrier. (*Ménage*, 226).

René Choppin, célèbre jurisconsulte, auteur de plusieurs ouvrages estimés, naquit à Chatons, au N. O. du bourg, en 1537; il mourut à Paris le 3 février 1606.

LIGRON. *Ligrunnum, Ligronium.* A 8, kil. 4 S. E. de Malicorne, 10 N. E. de la Flèche, 29, 3 S. O. du Mans. — Distances légales : 10, 12, 34 kil.

Commune arrosée à l'O. par les ruisseaux du Gué-des-Pierres, de Ribou et de Saint-Lomer. *Bornes* : Courcelles et la Fontaine Saint-Martin au N.; la Fontaine Saint-Martin et Saint-Jean-de-la-Motte à l'E.; Saint-Jean-de-la-Motte et Clermont au S., Bousse à l'O. *Terrain* : calcaire, grès blanc, diverses argiles. La surface un peu inégale renferme 13 kilomètres carrés 172, ou 1347 arp. métr., 96 perches, 91 mètres, savoir :

Objets imposables.		1312 03 37
Objets non imposables.		
Routes, chemins. . .	33 32 20	
Rivières, ruisseaux. .	1 90 70	35 93 54
Eglise, cimetière, etc.	» 70 64	
Total.		1347 96 91

Sol généralement sablonneux et peu fertile.
Industrie : agricole ; élève de bestiaux.
4 usines de poterie de grès, etc., huilerie.
Moulin de la Petite-Beurlière.
Population : 941 habitans.
Revenu imposable : 19967 fr » c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar. p. m.	fr. c.
Terres labourables. .	767 03 73	10458 82
Jardins.	22 84 99	751 36
Vignes.	5 19 18	64 91
Prés.	112 57 90	2471 82

Pâtures.	41	51	»	166	86
Bois.	347	22	47	2861	83
Pinières.	2	44	50	19	26
Landes.	3	61	80	18	08
Mares, douv. étangs.	1	27	80	27	81
Sol des bâtimens. . .	8	30	»	224	06
Totaux. . . .	1312	03	37	17064	81

Propriétés bâties.

262 maisons.	2745 f.	2903 »
4 poteries.	93	
1 huilerie.	15	
1 moulin.	50	
Total.		19967 81

Contributions : fonc. 3821 fr. — Pers. et mobilière 604 fr. — Port. et fen. 157 fr. — 35 pat. 517 fr. — Total, 5099 fr.

Le *Bourg*, situé vers l'extrémité du territoire, se compose d'une trentaine de maisons, de 112 habitans et d'une église dédiée à la Ste.-Vierge et à Ste.-Anne (à Ste.-Anne, *Pouillé*). Assemblée le 15 août.

Hameaux : Bellouse, de 45 maisons et de 158 habitans; la Croix, de 32 maisons et de 102 hab.; l'un et l'autre au N. O. du clocher.

La route de Paris à Nantes passe à 1, kil. 2 S.O. du bourg. Une portion de la forêt de Vadré dépend de cette commune.

Manoir. La Sansonnière avec chapelle, à l'O. du clocher. — Plus loin la chapelle St.-Lomer.

Historique. L'abbé de St.-Aubin d'Angers présentait à la cure.

Ligron est renommé pour la poterie de grès qui se fabrique aux hameaux de Bellouse et de la Croix. Cette manufacture dont on ignore l'origine, existait dès le XIII[e] siècle. Un acte de cette epoque, déposé au chateau de Courcelles, nous apprend que les potiers de Ligron payaient collectivement au seigneur de Chateau-Sénéchal une redevance de

cent boisseaux d'avoine, pour avoir le droit d'extraire de la terre à poterie sur ses domaines.

Vers 1100, Gaudin de Malicorne donne aux moines de St.-Aubin la moitié de la dixme de Ligron.

Le prieur de Malicorne devait fournir le quart des dixmes de la paroisse de Ligron pour les besoins de ses pauvres. (*Titre du prieuré. — Dict. des Arrêts*).

La seigneurie de paroisse fut possédée successivement par N. Levoyer sénéchal d'Anjou, la famille de Maillé; René du Grenier, baron d'Oleron, marquis de Bénéhart, époux d'Anne de Maillé; enfin par la famille de Chamillard. Elle relevait du comté de la Suze, et au commencement du dernier siècle, de Château-Sénéchal.

(*Observ. de M. Cintrat, sur Ligron, comm. par M. Desneubourgs*).

MEZERAY, Mezerai; Mezeré (le Paige). *Miseracium, Mezereyum*; *Maceriatum?* A 5 kil. E. de Malicorne; 14, 7 N. N. E. de la Flèche; 26, 5 S. O. du Mans. — Distances légales; 6; 18; 30 kilom.

Commune arrosée de l'E. à l'O. par la Vezanne; au S. E. et au S. par le ruisseau des Pimentières. Bornes : St.-Jean-du-Bois au N.; Parigné-le-Pôlin et la Fontaine-St.-Martin à l'E.; Courcelles au S.; Malicorne à l'O. *Terrain* : calcaire; marne; roussard. La surface plane renferme 33 kilomètres carrés, où 3,295 arp. métr., 22 perch., 25 mètres, savoir :

Objets imposables.		3172 18 55
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	116 75 40	123 03 70
Rivières, ruisseaux.	5 64 50	
Eglise, cimetière. .	» 63 80	
Total.		3295 22 25

Sol généralement sablonneux, peu fertile.

Industrie : agricole.

Les poulardes font la principale ressource de la commune. Les habitans en engraissent une quantité prodigieuse qu'ils vendent au marché de la Flèche, pendant une partie de l'automne et l'hiver. Des marchands du Mans achètent la plus grande partie, et chaque semaine, ils en font des envois considérables à Paris, où elles sont très recherchées et connues sous le nom de *poulardes du Mans.*

Deux tuileries.

Moulin aux Sèves, sur la Vezanne.

Population : 1,735 habitans.

Revenu imposable : 36,048 fr. 14 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables .	1809	68	93	18371	28
Jardins	75	43	54	1545	70
Vignes.	6	77	05	81	40
Prés..	301	41	20	6213	08
Pâtures.	51	11	26	304	80
Châtaigneraies. . .	1	27	40	8	35
Bois.	155	16	10	887	75
Pinières.	256	17	40	1441	82
Landes.	493	94	90	1304	80
Mares, douv., étangs.	2	61	60	6	33
Sol des bâtimens. .	18	59	17	371	83
Totaux. . .	3172	18	55	30537	14

Propriétés bâties.			
480 maisons.	5356	5511	»
1 moulin.	100		
2 tuileries.	55		
Total.		36048	14

Contributions : fonc. 6,738. — Pers. et mobilière 954 fr. — Port. et fen. 282 fr. — 36 patentes 336 fr. 50 c. — Total 8,310 fr. 50 c.

Le *Bourg*, situé à peu de distance de la rive droite de la Vezanne, comprend environ 90 feux et une église sous l'invocation de St.-Martin.

Hameaux : Au S. O. du clocher, les Champs, la Maladerie.

Manoirs : Les Mésangères au N. N. E., la Rafrère à l'E. S. E.

Établissement : bureau de bienfaisance.

Historique. L'abbé de St.-Aubin présentait à la cure; le prieur commendataire de Châteaux-l'Hermitage, au prieuré de St.-Léger bâti au N. N. E. du bourg; le curé et les habitans nommaient le principal du collége. (*Pouillé*); c'était ordinairement le vicaire, qui possédait en même temps les chapelles de N.-D. de la Brosse au S. E. et de la chapellerie, quoiqu'elles ne fussent point unies à l'école. La maison et les biens estimés 270 liv. sont vendus.

Le nom de Maladerie donné à l'un des villages, semble prouver que les lépreux y ont eu un hôpital.

S'il fallait en croire Le Corvaisier, S.-Demétrie, compagnon de Saint-Martin, chassa une troupe de démons qui habitaient les mollières de Gallier dans la forêt de Longaunai, d'où ils tourmentaient les passans et affligeaient sans cesse les habitans de Mezeray, Ligron et de Courcelles. (*Histoire des évêques du Mans*, 93).

1097-1110. Hélie de la Flèche, comte du Maine, accorde au chapitre de St.-Pierre de la Cour le droit d'usage dans la forêt de Longaunai. (*Le Corv.*, 408).

Cette forêt, dont le centre se trouve aujourd'hui sur la commune de Mezeray, avait anciennement pour limites la Sarthe du côté de Noyen et de Fercé; elle comprenait une grande partie du territoire de Mezeray, Courcelles, Ligron, la Fontaine-St.-Martin, la Suze, Roizé et s'étendait probablement jusqu'au bois des Teillais en Alonnes. (*Le Paige.* — M. Cintrat, *Observ. sur Mezeray*).

1110-1129. Foulques, comte d'Anjou et du Maine, et Eremburge son épouse, fille d'Hélie de la Flèche, donnent au prieuré de la Fontaine-St.-Martin

le droit de pernage et de chauffage sans marque ni mesure dans la même forêt. (*Le Corv.*).

1478. Pierre de Champagne, seigneur du lieu et de Brouassin, fit hommage d'un droit de chasse en la forêt de Longaunai, qu'il tenait du comte du Maine, ensemble de la seigneurie de la Motte-Achard. (*Noms féod.*, 234).

La baronnie royale de Longaunai réunissait la seigneurie de paroisse. Engagée à la maison de Champagne, cette baronnie passa aux familles de le Haguais de Montgivrault et de Chamillard. (*Le Paige*).

La juridiction de Longaunai s'exerçait par le maître particulier des eaux et forêts du Mans, ou par son lieutenant et le procureur du roi qui connaissaient aussi des eaux et forêts dans l'étendue de la baronnie. (*id.*).

Autres fiefs et seigneuries : Arablé relevant de la châtellenie de Courcelles; la Rafrère composée, vers la fin du dernier siècle, d'un manoir, environné de douves, avec chapelle, du domaine, etc.; elle relevait en partie à foi et hommage simple, d'Arablé. (*Affiches du Mans*).

NOYEN, Noien (*Le Paige*). *Noviomum*. A 6, kilom. 2 N. de Malicorne, 19, 6 N. de la Flèche; 27 S. O. du Mans. Distances légales : 7, 23, 32 kil.

Commune arrosée du N. E. au S. par la Sarthe; par la Gée qui la sépare de Fercé au N. E., les ruisseaux de l'Arche au N., de Beaumortier à l'E., et par deux étangs. Bornes : Pilmil au N., Fercé et St.-Jean-du-Bois à l'E., Malicorne, Dureil et Parcé au S., Tassé et Avoise à l'O. *Terrain* : calcaire oolithique; fontaine minérale ferrugineuse près la Chevalerie. *Fontaine périodique intermittente* au N. et peu loin du bourg, sur le chemin du Châtelet; elle coule pendant la sécheresse et s'arrête aux époques pluvieuses. La surface un peu inégale renferme 43 kilomètres carrés 172, ou 4,357 arp. métr., 68 perches, 90 mètres, savoir :

Objets imposables.					4162	18	60
Objets non imposables.							
Routes, chemins.	113	26	70	}	195	50	30
Rivières, ruisseaux.	81	35	40				
Eglise, cimetière.	»	88	20				
Total.					4357	68	90

Sol sablonneux, silico-calcaire, argileux, productif au S. et à l'O. de la Sarthe, maigre et peu fertile au N. et à l'E. de cette rivière.

Industrie : agricole. — Petite fabrique de toile. Trois chaussumeries créées, la 1re au hameau de la Bluterie, en 1810, par M. Bomer ; la 2e, en 1813, par M. d'Andigné, près du bourg ; la 3e à la Massonnerie, par M. de Bonnay. Tuilerie aux Morandières.

Moulins à blé : de Noyen à 4 roues, sur la Sarthe, de Gué-Morin, de Noyen, de Verdelle, sur la Gée. Moulin à foulon sur la Sarthe.

Population : 2,395 habitans.

Revenu imposable : 85,561 fr. 80 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables..	2676	»	26	45434	32
Jardins.	67	12	75	2655	48
Vignes.	167	97	04	3793	17
Prés.	317	90	30	12032	05
Pâtures.	74	41	10	673	69
Bois	417	26	10	4623	27
Pinières.	126	24	80	1093	23
Landes..	280	27	40	1386	45
Carrières ou sablièr.	»	53	50	9	63
Mares, douves, etc.	8	72	10	109	15
Sol des bâtimens.	25	73	25	926	36
Totaux.	4162	18	60	72736	80

Propriétés bâties.				
554 maisons.	11969	}	12855	»
4 moulins à blé.	680			
1 moulin à foulon..	100			
3 chaussumeries.	70			
1 tuilerie..	36			
Total.			85591	80

Contributions : fonc. 11388 fr. — Pers. et mobil. 1488 fr.—Port. et fen. 486 fr. — 79 pat. 964 fr. — Tot. 14326 fr.

Le *Bourg* se compose d'une rue principale que parcourt le chemin du Mans à Sablé, d'une place, d'environ 240 maisons et d'un port; il communique par un bac avec la rive gauche de la Sarthe. L'église paroissiale est dédiée à l'évêque St.-Germain; l'église St.-Pierre sert de halle, celle de N.-D. n'existe plus. Asssemblées le dimanche de la Passion et le dimanche le plus proche de la fête de St.-Germain.

Marché le samedi. Il s'y vend beaucoup de blés, graine de trèfle, marrons, volailles, gibier et menues denrées.—Le 2e samedi du mois, gros marché pour les bestiaux.

4 *foires* : les 2e samedi avant Pâques, 3e samedi après Pâques, 1er samedi d'août, 3e samedi d'octobre.

Hameaux : Le Chatelet au N. N. O., les Chalumières au N., la Madelaine à l'E., la Bluterie au S. S. E., le Tremblay au S., Mons à l'O, le Port de Malicorne.

Chemins. Le chemin du Mans à Sablé, régulièrement fait jusqu'à sa jonction avec la route départementale, nº 8, tient lieu d'une route dont le besoin était vivement senti. MM. d'Andigné de Resteau et Nepveu de Bellefille, chargés de son amélioration, ont répondu aux vœux du commerce et de l'agriculture. Profitant du travail que M. le marquis d'Aux, M. le comte de la Galissonnière et les habitans de Noyen exécutèrent vers la fin du dernier siècle, les deux membres du conseil général de la Sarthe ont redressé, élargi et encaissé cette voie, devenue par leurs soins praticable dans toutes les saisons. Le patriotisme des riverains a favorisé une entreprise aussi utile : MM. de Salaines, Louis d'Andigné, Picot de Vaulogé, de Tilly entre autres, ont, à l'exemple des commissaires, abandonné

du terrain, fait des charrois, fourni matériaux et argent. Ce chemin touche trois ports de la Sarthe; Fercé, Noyen et Parcé; le service de la poste aux lettres et deux diligences y sont établis. Ces voitures correspondent avec celles de Laval, Château-gontier et de Craon; la nombreuse population du pays riche et varié qu'elles traversent, les alimente en partie.

La navigation en amont de la Sarthe finissait autrefois à Noyen. La Ferme générale, afin d'y conduire ses bateaux chargés de sel, entretenait le barrage connu sous le nom de *Gor de Noyen*, établi au-dessous des moulins; chaque bateau, pour le franchir payait 15 sols. En 1789, le commerce de sel étant devenu libre, les bateliers essayèrent alors de remonter la rivière avec des embarcations plus petites et parvinrent jusqu'à Arnage, où s'opèrent aujourd'hui tous les déchargemens.

Manoirs. Marcé dans le bourg à la famille d'Andigné; au N. E. la Besnerie maintenant abattu, *id.* au S. E. Chevereau à M. Des Chenets; au S. les Greleyères, Montabon à M. de Beaunay, la Dodinière à la famille Blanche; au S. O. Voisine avec chapelle, *id.*

Établissemens : Résidence de notaire, bureau de l'enregistrement, chef-lieu de perception, recette des contributions indirectes, bureau de bienfaisance, maison de charité desservie par trois sœurs d'Evron, instituteur primaire auquel la commune donne un logement.

Antiquités. Tombelle, sur la rive gauche de la Sarthe en face du bourg, près du lieu de la Chapelle.

(M. H.-J. d'Andigné, maire. — *Description de Noyen*).

Historique. L'abbé de St.-Vincent présentait au prieuré de St.-Germain estimé 2,000 liv. et à la cure de St.-Pierre; les religieux, à la cure de St.-Germain. La première paroisse avait deux églises : N.-D. et St.-Pierre; l'office se faisait le

dimanche, alternativement dans l'une et l'autre. (*Le Paige*).

Odon seigneur de Noyen, sur l'invitation de l'évêque Gervais, donne, vers 1050, au monastère de St.-Vincent l'église de St.-Pierre de Noyen avec la dîme, la sépulture, la dîme de ses moulins et du poisson; un droit de pêche, une terre pour faire une métairie avec les prés et deux arpens de vignes; la moitié d'une chapelle fondée en l'honneur de la Sainte-Vierge (l'ancienne paroisse de N. D.). (Mart., *Ampl. Coll.* I, 419).

Hugues de Malicorne fonde le prieuré vers 1098. Il cède à l'abbaye de St.-Vincent la moitié d'une terre, un bordage, les coutumes dans le bourg de St.-Germain, toute la dîme de la paroisse, la dîme de la dîme de son propre grain dans toute l'étendue de son domaine et celle de toutes ses rentes. Il lui avait déjà accordé, lors du service de Julienne sa femme, l'église de Pilmil et ses dépendances. Les moines firent 500 trentains pour le repos de l'âme de cette dame, chaque prêtre chanta sept messes, ainsi qu'il se pratique à la mort d'un religieux, et l'on inscrivit son nom dans le nécrologe, afin de célébrer l'anniversaire. La donation fut approuvée par Gauslin frère de Hugues et Gauslin son fils. (*ibid.*, 566).

On peut croire qu'un hospice de lépreux existait autrefois dans le voisinage de la Croix de la Maladerie. (*M. Dandigné*).

Marguerite de Lannoy veuve du marquis de Querveno, dame de Noyen, fonde en 1637, sur la paroisse de St.-Pierre, une communauté de religieuses de Ste.-Elisabeth qu'elle fit venir de Sablé. En 1771, la communauté fut réunie avec ses biens au couvent des Maillets du Mans; l'année suivante, on forma dans la maison un établissement de charité en faveur des filles orphelines de Noyen, sous la direction de quatre sœurs, et une école. Les bâtimens furent vendus pendant la révolution; l'ac-

quéreur, M. de Lestang les a donnés pour y loger les sœurs. Cet hospice jouissait d'un revenu annuel de 1853 liv., réduit en 1805 à 713 fr. (*Le Corv.*, 879. — *Pouillé.* — *Ann.* 1805. — *M. d'Andigné*).

Par son testament du 7 septembre 1651, Catherine de Lannoy, dame de Noyen et de Pilmil, lègue une rente de 300 liv., pour être distribuée par le curé de St.-Pierre aux pauvres de la paroisse, surtout aux honteux, chaque semaine, depuis Noël jusqu'à la St.-Jean-Baptiste, suivant le rôle dressé en présence du curé, du bailli, des procureurs syndic et fabricier. (*M. Desneubourgs*).

Le collége, auquel la prestimonie des Rousseaux était annexée, jouissait de 550 liv. de rente; il n'existe plus rien de cette fondation. (*Pouillé.* — *Arch. de la préf.*).

La chapelle de la Madeleine, bâtie sur la rive gauche de la Sarthe pour la commodité des habitans de cette portion de la paroisse, est abattue.

1380. Les Anglais en s'avançant vers la Bretagne, logèrent à Noyen. (*Hist. de Sablé*, *supp.*).

La seigneurie de paroisse avait le titre de Chatellenie et relevait du comté du Maine. Jean de Bourbon, comte de la Marche, vendit le 3 nov. 1379, les terres de Noyen, Pilmil et de Courcelles à Jean du Fou. Vers la fin du XVI[e] siècle, les deux premières avec la Plesse, la Fourrelière et Chamaillard furent possédées par la famille de Franquetot, d'où elles vinrent par acquisition à celle de Lannoy, suivant l'hommage rendu en 1628. Anne-Elisabeth de Lannoy les apporta à Charles de Lorraine duc d'Elbeuf, auquel elle fut alliée le 7 mars 1648. La maison de La Rochefoucaud en devint héritière. Louis Michel de Chamillard les acheta vers le milieu du XVIII[e] siècle. (*Simplicien.* — *Noms féod.* — *Le Paige*).

Autres fiefs et seigneuries: Marcé; il passa par alliance de la famille de Chouasnet en celle de

Salaines et d'Andigné ; les manoirs cités plus haut, le fief du prieuré.

Noyen est la patrie de René Flaccé curé de la Couture, auteur d'un catéchisme en vers latins et d'un poème latin sur l'origine des Manceaux, publié dans la Cosmographie de Belleforêt. — De François Tuffière, minime, qui a paraphrasé en vers français la règle de son ordre, imprimée en 1678.

SAINT-JEAN-DU-BOIS. *Sanctus Joannes de Bosco; S.t J. de Nemore.* A 7 kilom. N. N. E. de Malicorne; 19, 5 N. N. E. de la Flèche; 23 S. O. du Mans. — Distances légales : 8; 23; 27 kilom.

Commune arrosée par la Sarthe à l'O.; le ruisseau de Beaumortier au S. Bornes : Fercé au N.; La Suze et Parigné-le-Polin à l'E.; Mezeray au S. Noyen à l'O. *Terrain* : calcaire, argile, sable squatzeux et silex. La surface plane contient 14 kilomètres carrés 273, ou 1462 arpens métr. 16 perches, 60 mètres, savoir :

Objets imposables. . .				1418	87	70
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	41	82	»			
Rivières, ruisseaux.	1	09	10	43	28	90
Eglise, cimet. etc. .	»	37	80			
Total.				1462	16	60

Sol généralement sablonneux, maigre et peu fertile.

Industrie : Agricole.

Quelques métiers employés à faire de la toile. — 5 tuileries.

Population : 536 habitans.

Revenu imposable : 11,741 fr. 89 c., savoir :

Propriétés non bâties..	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	766	94	10	6674	78
Jardins.	25	29	30	435	93
Vignes.	3	15	»	56	70
Prés.	108	18	90	1509	65

Pâtures.	63 01 60	260 88
Bois.	78 02 50	366 35
Pinières.	188 24 50	851 22
Landes.	170 87 »	271 95
Mares, douv., étangs.	7 13 10	43 16
Sol des bâtimens. . .	8 01 70	128 27
Totaux. . .	1418 87 70	10598 89
Propriétés bâties.		
121 maisons. . . .	1057	1143 »
5 tuileries. . . .	86	
Total.		11741 89

Contributions : fonc. 1800 fr. — Pers. et mobilière 222 fr. — Port. et fen. 64 fr. — 7 patentes 94 fr. 50 c. — Total 2180 fr. 50.

Le *Bourg* se compose d'une quinzaine de feux et d'une église dédiée au précurseur de Jésus-Christ.

Le chemin de la Suze à Malicorne traverse la partie S. E. du territoire.

Manoir : La Houssaye, maison moderne au S. S. O. et peu loin du bourg.

Historique. L'abbé de la Roe présentait au prieuré estimé 700 liv. et à la cure. (*Pouillé*).

La seigneurie de paroisse, annexée à la terre de la Houssaye, fut possédée par la famille de Le Prêtre ; une alliance la porta dans celle de Gaignon ; N. Sauquaire, officier de la maison du Roi, l'ayant acquise, fit bâtir la maison seigneuriale. En 1789, cette terre appartenait à ses enfans. (*Le Paige*).

Vilaines-sous-Malicorne ; Vilaines. *Villanæ Juxta Malum Cornu*. A 5, kil. 3 S. O. de Malicorne ; 8 N. N. O. de la Flèche ; 35 S. O. du Mans. — Distances légales : 7 ; 9 ; 41 kilom.

Commune arrosée par le ruisseau de la Gilberdière à l'O. ; l'Arglance au S. O. ; le ruisseau des Roches au S. E. Bornes : Arthezé et Malicorne au N. ; Bousse à l'E. ; Verron au S ; Cromières et le Bailleul à l'O. *Terrain* : Calcaire ; sable quart-

zeux et silex. La surface plane contient 19 kilomètres carrés, ou 1916 arp. métr., 61 perches, 30 mètres, savoir :

Objets imposables.		1854 24 90
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	59 34 60	62 36 40
Rivières, ruisseaux.	1 52 50	
Église, cimetière etc.	1 49 30	
Total. . . .		1916 61 30

Sol sablonneux, argilo-sablonneux, médiocrement fertile.

Industrie : agricole ; élève de bestiaux.

Quelques métiers pour la toile.

Moulins : Pot-de-Fer, de la Roche-Simon, de Jaunay, de Touvoi, sur l'Arglance.

Population. 1061 habitans.

Revenu imposable : 27,933 fr. 88 c., savoir :

Propriétés non bâties.	arp. p. m.	£ c.
Terres labourables..	1324 53 41	17535 14
Jardins.	42 36 98	1199 23
Vignes..	88 47 64	922 31
Prés.	106 58 30	2263 70
Pâtures.	13 33 80	82 94
Chataigneraies. . .	» 34 10	3 75
Bois.	240 86 68	2186 23
Pinières.	1 93 40	13 53
Landes.	15 73 »	67 78
Mares, douves., etc.	4 21 »	25 91
Sol des bâtimens.. .	15 86 59	428 36
Totaux. . . .	1854 24 90	24728 88

Propriétés bâties.		
271 maisons..	3071	3205 »
4 moulins.	134	
Total.		27933 88

Contributions : fonc. 5439 fr. — Pers. et mobilière 580 fr. — Port. et fen. 157 fr. — 21 patentes 1865o c. fr. — Tot. 6362 fr. 50.

Le *Bourg*, situé près de la source du ruisseau de

la Gilberdière, se compose d'une cinquantaine de feux et d'une église paroissiale.

Manoirs : Bataillé au N. N. E.; Bonnefontaine au S. O. du bourg; la Roche-Simon avec chapelle à l'O.

Antiquités. Tombelle artificielle près le manoir de la Roche-Simon.

Établissemens : Résidence de notaire, chef-lieu de perception.

Historique. Vilaines était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche. Le chanoine en semaine de l'église d'Angers présentait à la cure; le curé nommait à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste; le procureur de fabrique, à celle de St-Michel; le seigneur de la Richerie à Bazouges présentait la chapelle de Bonnard; celui de Bonnefontaine, la chapelle de N.-D. de Piété de son manoir. (*Pouillé*).

Fiefs et seigneuries : La Roche-Simon, Bonnefontaine, Bataillé.

CANTON DE MAYET.

Ce Canton situé entre le 1° 57 m. et le 2° d. 7 m. 1/2 de longitude; entre le 47 d. 40 m. 1/2 et le 47 d. 50 m. de l'at., est limité au N. par la rivière de Lone; arrosé de l'E. N. E. à l'O. S. O. par les ruisseaux de Bruant de Mayet, de Verneil, etc.; baigné au S. par le Loir. Ses bornes sont : les cantons d'Écommoy au N., de Château-du-Loir à l'E., du Lude au S., de Pontvallain à l'O. Il a dans sa plus grande longueur, du N. au S. 17, kilom. 5 sur une largeur moyenne de 10, kilom. 7. Sa forme approche de celle d'un carré long. La surface un peu inégale à l'E. et à l'O., contient 180 kilomètres carrés 178, ou 18013 arp. métr. 70 perches, 81 mètres.

Terrain. La craie tufau existe sur presque tous les points ; la marne blanche se rencontre aussi à la profondeur de 3 à 8 mètres ; on observe un peu au-dessous du sol au N. E. d'Aubigné, vers le château de Bossé, le grès blanc, et sur un autre point de la commune, le grès ferrifère ou roussard. Le tufau sert pour les constructions, le grès pour le pavage, les marches d'escalier, les seuils, etc.

Agriculture. Le territoire se partage ainsi :

Objets imposables.		16687 92 25
Objets non imposables.		
Forêt royale. . .	780 47 »	1325 78 56
Routes, chemins.	481 10 19	
Rivières, ruiss. .	59 87 62	
Eglise, cim., etc.	4 33 75	
Total.		18013 70 81

Cette surface divisée en 1000 parties égales donne :

Terres labourables. . .	543 1/4 parties.
Jardins.	15
Vignes.	44
Prés.	94
Pâtures.	45 3/4
Chataigneraies. . . .	6 1/4
Bois.	86 2/4
Pinières.	68
Landes.	61 1/3
Mares, douves, étangs.	» 2/3
Sol des bâtimens. . .	5 1/4
Routes, chemins.. . .	26 3/4
Rivières, ruisseaux. . .	3
Eglises, cim., presbyt.	» 1/4
Total.	1000 »

Le sol sablonneux au midi, argileux et compacte sur une portion de Verneil et de Mayet, calcaire et pierreux sur les autres points du canton, est en général de qualité médiocre.

On cultive le seigle, l'orge, la pomme de terre, un peu de sarrasin et de maïs dans les terres lé-

gères ; le froment, l'avoine et l'orge dans les terres fortes ; le froment et le sainfoin, dans les grouas.

Labours. Dans les fermes d'une certaine étendue ils se font avec des bœufs précédés d'un ou deux chevaux ; les petits fermiers n'emploient que des chevaux ; les bordages dont le sol est léger et sablonneux cultivent à la houe.

Les engrais consistent uniquement en fumiers des écuries, bruyère répandue sur le sol des cours, broyée par les roues des charrettes, le piétinement des animaux et imprégnée de boue. Cette bruyère extraite en grande partie de la forêt de Bersay sert également de litière aux bestiaux.

L'assolement triennal continue de prévaloir ; les grandes fermes ont adopté le quadriennal ; quelques terres sablonneuses, où l'on ne sème point de menus grains, suivent le biennal.

Vignobles. Le canton possède beaucoup de vignes dont le pineau blanc forme le cepage principal. Le raisin rouge occupe peu d'espace ; les espèces, sont le pineau noir et le morillon. On estime les vins blancs d'Aubigné et de Vaas, surtout ceux des clos des Moriers et des Briolons. Ces vins s'exportent au Mans.

Les champs sont plantés en arbres à cidre. Pommiers, variétés : *Fréquin*, *le Jaune*, *le Rouge-Vert*, *la pomme de Normandie*. Poiriers : On en voit peu. Aubigné et Verneil produisent le meilleur cidre.

Le noyer croît principalement à Saroé, Mayet et Verneil.

Mayet et Lavernat cultivent beaucoup de marronniers et chataigniers ; les meilleurs marrons appelés *nouzillards* viennent de Mayet ; ils se vendent à Château-du-Loir et au Mans.

Prairies naturelles. Vaas et Aubigné favorisés par leur position sur les bords du Loir, récoltent d'exellent foin et approvisionnent le reste du canton.

Prairies artificielles. Pour suppléer au défaut de fourrages, on consacre une portion des terres arables à la culture du trèfle, un peu à celle de la luzerne et du sainfoin.

Bois. Environ 800 hectares de la forêt de Bersay, essence de chêne ; les plans de Mangé, essence de chêne et de chataignier, sont les seuls massifs du canton ; mais on y voit beaucoup de pinières.

Landes. Ces vastes terrains offrent des plantations de pin maritime exécutées depuis 40 ans.

Métairies. Les fermes les plus étendues se composent de 40 à 50 hectares de terre ; les moyennes en ont à peu près 20 ; il existe beaucoup de bordages et de tenues fort circonscrites

Animaux domestiques. Le canton possède de petits chevaux, propres seulement à l'agriculture ; il n'emploie aucun moyen pour en améliorer la race.

Bœufs, vaches. Les observations ci-dessus peuvent s'appliquer à l'espèce bovine ; même négligence pour la reproduction, surtout dans le choix des taureaux.

Moutons. Espèce commune réunie en petites bandes. Les plus forts troupeaux comptent à peine 50 têtes. La laine de qualité ordinaire se vend et se consomme dans le pays.

Chèvres. Les baux défendent aux fermiers d'en avoir ; aussi en remarque-t-on peu.

Cochons. Cette espèce domine parmi les animaux domestiques ; on en élève et engraisse une quantité prodigieuse, ils se vendent aux foires de Mayet, du Lude, de Château-du-Loir. C'est la principale ressource de la ferme.

Abeilles. Ruches peu multipliées. La cire et le miel ne sortent point du département.

Industrie. Elle a surtout pour objet l'agriculture.

Fabrique de toiles, la plupart de commande. — Manufacture d'étoffes de laine à l'usage des campagnes, Mayet en est le centre. — Sept tanneries à Vaas. — Une chaussumerie.

ns. 40 : Mayet 17, Aubigné 9, Coulongé 1;
t 2, Vaas 8, Verneil 3.

erce. Grains, bestiaux, vins blancs, ci-
anvre, fil, laine, étoffes, toiles, fruits,
, noix, gibier, volailles, menues denrées.
s neuf : Mayet 4, Vaas 4, Verneil 1.

hé : Le lundi à Mayet. — Petit marché les
es et fêtes à Mayet et Vaas.

s et chemins. La route royale de Tours à
route départementale de Château-du-Loir
che traversent le territoire, l'une au N. E.,
u S.; les chemins de Château-du-Loir à
lain, d'Ecommoy à Vaas, etc., le parcou-
divers sens.

ıvigation du Loir fournit également un
facile de communication.

inton renferme 7 communes : Mayet, Au-
Coulongé, Lavernat, Sarcé, Vaas, Verneil-
if.

ılation : 10689, habitans, récencement
; aujourd'hui 10910, c'est-à-dire par
re carré, environ 59 habitans, ou 59 3/10.
nu imposable : 369,993 fr. 18 c., savoir :

tés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
s labourables.	9786	57	85	181150	37
ns.	271	73	13	12540	88
s.	796	03	44	18677	32
. . . .	1696	64	32	69360	41
res.	825	82	17	10447	50
aigeraies. . .	113	28	15	2458	38
. . . .	779	41	57	8335	28
res.	1205	26	52	10115	34
les.	1105	70	94	2961	15
ers.	»	01	»	»	3
s, douves, etc.	11	74	20	328	39
les bâtimens. .	95	68	96	4299	13
Totaux. . .	16687	92	25	320674	18

Antiquités. On observe, à l'extrémité du faubourg St.-Nicolas, une motte de terre d'environ 15 mètres de hauteur, que les Anglais élevèrent dans le XV[e] siècle, pour battre le château de la ville. (*Le Paige*).

Vers 1822, le fermier de Ripoisson trouva, dans l'un de ses champs, nommé les Granges, un cercueil en pierre coquillière garni de son couvercle; les ossemens qu'il renfermait étaient solides et noirâtres. De nouvelles recherches sur ce point en ont fait découvrir une vingtaine, semblables au premier, et comme lui chargés d'environ 66 centimètres (2 pieds) de terre. Chacun contenait un squelette dont les os se trouvaient désunis, mais entiers; six, placés près les uns des autres, avaient les pieds tournés vers l'Orient. Ripoisson, distant de deux kilomètres N. E. du bourg, sur le chemin de Marigné, appartient à M. Dangeul. (*M. Etoc-Demazy, adjoint de la mairie du Mans*).

Historique. L'évêque du Mans et le prévot d'Anjou nommaient alternativement un candidat, le chapitre de St.-Martin de Tours le présentait et l'évêque lui conférait la cure. La famille du fondateur présentait la chapelle de Guittion bâtie au N. O. du clocher. (*Pouillé*).

La Maladrerie connue sous le nom de Chapelle S.te-Croix à l'E. N. E. du bourg, fut attachée en 1672, à la commanderie du Mans de l'ordre de St.-Lazare; un arrêt du conseil, de 1696, l'unit à l'Hôtel-Dieu de Château-du-Loir.

Le collége fondé au XVII[e] siècle, jouissait d'une maison avec jardin et de fonds de terre; son titulaire devait instruire gratuitement quatre enfans pauvres. (*Archiv. de la Préfec.*).

862. Le Roi Charles-le-Chauve fait rendre à l'église de St.-Martin de Tours Mayet avec la chapelle et ses domaines dont cette collégiale avait été dépouillée. 27 ans plus tard, Charles-le-Simple

lui confirme les mêmes objets. (Mart., *Ampl. Coll.* I, 161, 253).

A la fin du XI[e] siècle, le Roi d'Angleterre, Guillaume le Roux assiège Mayet qui appartenait à Hélie de la Flèche, à cause de Mathilde sa femme, fille de Gervais de Château-du-Loir. Le samedi, il forme le siége, résolu de donner l'assaut le lendemain; mais par respect pour le dimanche, il diffère au lundi. Les assiégés profitent du délai, fabriquent des boulets de fer, les font vivement chauffer et les jettent sur les assiégeans qu'ils forcent de s'éloigner. Le Roi irrité s'obstine à vaincre cette résistence; mais voyant près de lui un des siens écrasé par une grosse pierre lancée du haut des murs, il lève le siége et va à Luché. (*Trouillart*, 94, 95).

1199. Artur, duc de Bretagne, nomme Guillaume des Roches sénéchal héréditaire d'Anjou et lui donne la terre de Mayet. (*Hist. de Sablé*, 191, 357. — *Hist. de Bret.*, I, 180).

1300. Robert de Clinchamps évêque du Mans, eut procès contre le prévôt d'Anjou et le chapitre de St.-Martin de Tours, pour le patronage de l'église de Mayet. Les parties convinrent de présenter alternativement la cure. (*Le Corv.*, 549).

Les chapitres de l'église du Mans, de St.-Martin de Tours, le prévôt d'Anjou, les religieux de Châteaux-l'Hermitage et de Mélinais possédaient les dîmes de la paroisse. (*Le Paige*).

Les seigneurs de Mayet et de la Roche avaient le droit de nommer les tireurs de la dîme de la paroisse et de ne leur accorder qu'un certain temps pour la ramasser. Ce délai expiré, les deux seigneurs s'emparaient de tout ce qui restait de dîmes dans les champs. Ce dernier droit se nommait *droit de ravage*. (*Le Paige*).

La seigneurie de paroisse était une chatellenie annexée au château de Mayet; elle appartenait par engagement à la famille de la Roche-Tulon. Le

prévôt d'Anjou la contestait à l'engagiste. (*Le Paige*).

Il existait en outre un très grand nombre de fiefs et seigneuries mentionnées pour la plupart ci-dessus. La paroisse relevait de la baronnie de Château-du-Loir.

1790. Mayet devint chef-lieu du deuxième canton du district de Château-du-Loir; ce canton formé de cinq communes : Mayet, Coulongé, Lavernat, Sarcé, Verneil-le-Chétif, avait, en l'an VIII, 6116 habitans; à la même époque, ses contributions s'élevaient en principal à 45,813 fr., savoir : contribution foncière 42,091 fr., personnelle et mobilière 3,722 fr.

Eléonor Froger, curé de Mayet, membre associé de la société royale d'agriculture de Tours au Bureau du Mans, a composé un discours sur le vrai principe de la fécondité de la terre, couronné par l'Académie de Metz, en 1761. (*Le Paige*).

AUBIGNÉ. *Albiniacus*, *Albiniacum*, *Albigneium*, *Aubigneium*. A 8, kil. 8 S. S. O. de Mayet; 26, 2 E. de la Flèche; 35 S. du Mans. — Distances légales : 9, 31, 42 kil.

Commune limitée au S. par le Loir; traversée du N. au S. par le Gué-Brunet, arrosée par les ruisseaux de la Grenolière au N., de Guichard au S. E., de la Baussonnière au S. Ses bornes sont: Sarcé et Verneil-le-Chétif au N.; Lavernat et Vaas à l'E.; Vaas et la Chapelle-aux-Choux au S.; Coulongé à l'O. *Terrain* : craie tufau; le grès blanc existe aux environs du chateau de Bossé, et le roussard, sur un autre point. La surface inégale renferme à peu près 32 kil. carrés 172, ou 3244 arp. métr. 87 perches, savoir :

Objets imposables.		3136 26 89
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	84 02 03	108 60 11
Rivières, ruisseaux.	23 59 88	
Eglises, cimet. etc.	» 98 20	
Total.		3244 87 »

Sol sablonneux, silico-calcaire, médiocrement fertile.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toiles.

Moulins : de Gué-Brunet, du Pont-de-Cœur, du Plessis, de Laigné, de Loqué, sur le Gué-Brunet; de Guichard, sur le Guichard; de Bossé sur la Grenoliere; de Varenne et de Cherré, sur le Loir.

Population : 2011 habitans.

Revenu imposable : 72,199 fr. 83 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1760	40	21	31762	85
Jardins.	50	51	87	2318	79
Vignes.	258	11	70	6848	40
Prés.	399	07	29	16762	67
Pâtures.	276	91	70	3351	16
Chataigneraies. . . .	3	46	80	48	55
Bois.	131	11	21	1212	83
Pinières.	109	65	40	1069	99
Landes.	130	06	68	390	20
Mares, douv. étangs.	»	34	70	15	28
Sol des bâtimens. . .	16	59	33	730	11
Totaux. . . .	3136	26	89	64510	83
Propriétés bâties :					
444 maisons.	6819 fr.			7689	»
9 moulins.	870				
Total.				72199	83

Contributions : fonc. 9642 fr. — Pers. et mobilière, 1261 fr. — Port. et fen. 335 fr. — 70 patentes 415 fr. 16 c. — Tot. 11653 fr. 16 c.

Le *Bourg*, formé de plusieurs rues et d'une église dédiée à St.-Martin de Vertou, comptait 123 feux, en 1804. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 24 octobre. (*Statistiq. rédigée en* 1804).

Hameaux : Le Petit-Gué au N.; la Bercelerie; la Ganerie, la Bodinière; la Demainerie, le Bois, la Carte, le Haut-Perrin, la Morallerie. (*M. Joubert*).

La route de Chateau-du-Loir au Lude, le chemin de Pontvallain à Chateau-du-Loir et autres traversent le territoire. Un bac est établi sur le Loir au S. O. du bourg.

Manoirs. Le chateau de Bossé avec chapelle sur la gauche du Gué-Brunet au N. O. du bourg; Champmarin, avec chapelle aujourd'hui supprimée, sur une élévation à l'E. et peu loing du bourg; Entre-Deux-Bois au S. O., la Persillère au N. O., la chapelle était tombée dès le XVIIe siècle, (*Jaillot*).

Etablissemens: Résidence de Notaire, chef-lieu de perception, bureau de bienfaisance, maison et école de charité desservie par deux sœurs de Ruillé, école tenue par un frère de St.-Joseph.

Antiquités. A l'extrémité septentrionale de la commune, près des lieux du Colombier et de la Persillère, Jaillot place deux dolmens, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche d'un ruisseau. Ces monumens existent encore.

Avant 1792, on lisait dans l'église paroissiale, à l'entrée de la chapelle de Champmarin, l'épitaphe suivante gravée en caractères gothiques sur une plaque de cuivre :

« Cy devant gist noble homme renommé,
Maistre Christophle de Vendosmoys nommé,
Saige et prudent craignant Dieu plein d'honneur
Qui de Belle et Cranne fut Seigneur
Et Champmarin en temporalité
De Sainct Aoustrille en spiritualité
Et de Fontaines fut curé pour maints ans
Aussi chanoine de Sainct Pierre du Mans
Là on fist de beaux dons pour tout vroy.
Mil VCXVI, XXIII de may
Il trespassa tout y est obligé
De 80 ans 3 mois plus il était bien aagé
Pour la devise ces beaulx mots bien esleus
Souvent disoit *spes mea Deus*
Pour luy vous plaise dire *De profundis*
Pardon lui fasse le roy de Paradis. »

(*Communiqué par M. Joubert, expert géomètre*).

Historique. L'évêque présentait et conférait la cure estimée 1000 liv. (*Pouillé*).

La Templerie à l'O. S. O. du clocher, sur le Gué-Brunet fut probablement une maison de l'ordre du Temple.

Vers 1700, le curé Fouqueré établit un collége auquel il affecta maison, jardin et bordage. Tout a été vendu.

La seigneurie de paroisse était membre du comté du Lude. (*Le Paige*).

Autres fiefs et seigneuries. Bossé, il appartenait vers la fin du XIVe siècle, à la famille de Germaincour, plus tard à celle de Garguesale, en 1681, à Barantin abbé de Vaas et prieur de Champmarin ; puis à la famille Desmazis, enfin en 1745, à la famille de Sarcé. (*M. Joubert*).

Champmarin, Christophe de Vendosmois le possédait à la fin du XV et au commencement du XVIe siècle. De 1655 à 1670, Charles Perrot, conseiller au parlement de Paris fit hommage de cette chatellenie au baron de Chateau-du-Loir; en 1681, Barantin en était seigneur. Aujourd'hui cette terre appartient au prince de Beauvau comme ayant épousé mademoiselle de Choiseul-Praslin. (*Noms féod.* 739, 980. — *M. Joubert*).

La Persillère, le Colombier, Jacob, le Plessis, la Varenne, Entre-Deux-Bois.

COULONGÉ. *Canon*, *Chanon*, *Colongiacus*, *Colongeium*, *Coulongeium*. A 10 kil. 5 S. O. de Mayet ; 20, 5 E. de la Flèche ; 34 S. du Mans. — Distances légales : 11, 25, 42 kil.

Commune arrosée au S. E. par le ruisseau des Aiguebelles, ou de Chenon. Bornes : Sarcé au N., Aubigné à l'E., la Chapelle-aux-Choux au S., Luché à l'O. *Terrain* : calcaire tufau. La surface assez égale contient 15 kil. carrés, ou 1504 arp. métr. 67 perches, savoir :

Objets imposables :					1464 07 30	
Objets non imposables :						
Routes, chemins. .	39	31	85	}		
Rivières, ruisseaux.	»	45	40	}	40 59 70	
Eglise, cimet. presb.	»	82	45	}		
Total.					1504 67 »	

Sol sablonneux, calcareo-quartzeux.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toiles.

Moulin des Aiguebelles, sur le ruisseau de même nom.

Population : 917 habitans.

Revenu imposable : 24,899 f. 84 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	890	98	03	13803	58
Jardins.	33	37	35	1370	69
Vignes.	81	28	05	1807	26
Prés.	55	43	40	1822	43
Pâtures.	27	08	80	378	50
Bois.	63	63	90	456	86
Pinières.	149	82	50	1392	03
Landes.	154	22	66	487	33
Mares, douves, etc.	1	30	80	150	43
Sol des bâtimens. .	6	91	81	276	73
Totaux. . . .	1464	07	30	21845	84
Propriétes bâties.					
222 maisons. . . .	2934 fr.			3054	»
1 moulin. . . .	120				
Total. . . .				24899	84

Contributions : fonc. 3,897 fr. — Pers. et mobil. 507 fr. — Port. et fen. 156 fr. — 20 pat. 115 fr. 66 c. — Total 4,675 fr. 66 c.

Le *Bourg* situé vers l'E. de la commune, sur le ruisseau des Aiguebelles, se compose d'un certain nombre de maisons et d'une église dédiée à St.-Lubin. Assemblée patronale le dimanche qui suit le 8 septembre. A l'O. et tout près du bourg, la fontaine et la chapelle St.-Hubert.

Hameaux : les Maisons Rouges au N. O., sur le chemin du Mans au Lude, la Gaudinière.

Manoirs : les Aiguebelles avec chapelle au S. E. et près du bourg ; cet ancien chateau est environné de douves remplies d'eau vive. Genevraie, au S. E. Aubevoys au S. O., Cherbon, chateau à l'O. appartenait à la famille de Belleuvre ; Passau au N. O., possédé en 1490, par Edmond de-Bueil, chambellan du Roi. (*Noms féod.*).

Antiquités, monumens. On remarque, sur la rive droite du Gué-Brunet, les ruines d'une ancienne forteresse nommée le chateau de Gane. Ces restes consistent en un mur semi-circulaire appuyé à ses extrémités sur une autre en ligne droite, d'environ 100 mètres de long, muni de contreforts et parallèle à la rivière. Des pierres régulières carrées dont le côté peut avoir 11 centimètres (4 pouces) forment le parement de cette construction en roussard liée par un ciment très-dur. (*M. Mortier Duparc, fils*). Jaillot, dans sa carte du diocèse du Mans, indique les ruines de plusieurs châteaux de Gane.

La Croix-Brette, à l'O. du bourg. Ce lieu est ainsi nommé d'une croix de bois que la religion y éleva sur la sépulture d'une partie des Bretons et autres braves morts à la journée de Pontvallain, où le connétable de France défit, vers la mi-novembre 1370, l'armée anglaise. L'action s'engagea sur plusieurs points, entre les lieutenans de Duguesclin et divers détachemens ennemis accourus pour se joindre au corps de bataille. Cette croix, que la piété avait entretenue pendant plus de quatre siècles, étant tombée, M. Dubignon de Cherbon, propriétaire du terrain où elle s'élevait, la remplaça en 1828, par un obélisque en pierre. On lit sur la base l'inscription suivante :

Ici,
après le combat de Pont-Valain,
en novembre 1370,
Bertrand Duguesclin
de
glorieuse mémoire,
fit reposer
ses fidèles Bretons.
Un ormeau voisin,
sous lequel on éleva une cabane
pour les blessés;
une croix
plantée sur les morts,
ont donné
à ce lieu,
le nom
d'Ormeau
et de Croix-Brette.

Français!
que les dissensions intestines,
que les invasions étrangères
ne souillent plus désormais
le sol
de notre belle France!

Historique. L'abbé de St.-Vincent présentait à la cure estimée 700 liv. (*Pouillé*).

873. A la prière de l'évêque Robert, Charles-le-Chauve retire des mains des usurpateurs les terres de Sarcé et de Coulongé dont St.-Domnole avait doté l'abbaye de St.-Vincent et les rend à ce monastère. La Charte du roi nomme Coulongé *Chanon* et le testament de St.-Domnole, *Canon.* Le ruisseau qui fait aller le moulin des Aiguebelles a retenu le nom de Chenon. (*Hist. de l'abbaye de St.-Vincent*).

971-994. L'évêque Sigefroy donne à Albéric son fils naturel, ces mêmes paroisses qu'il avait usur-

pées, sous le prétexte d'une vente faite pour 18 livres de deniers.

La seigneurie de paroisse, annexée au chateau des Aiguebelles, appartenait à l'abbaye de St.-Vincent. (*Le Paige*).

Autres fiefs et seigneuries : Passau, Aubevoys, Genevraie, Cherbon, etc.

LAVERNAT. *Laverna, Lavernas* (Le Paige) ; *Lavernats*, (Cassini) ; *Lavernium*. A 6 kil. 5 S. S. E. de Mayet ; 32 E. de la Flèche ; 36 S. S. E. du Mans. — Distances légales : 7, 37, 42 kil.

Commune arrosée du N. au S. par le ruisseau de Brault ; au N. E. par celui de Profontevault. Bornes : Verneil-le-Chétif et Beaumont-Pied-de-Bœuf au N. ; Luceau à l'E., Montabon et Vaas au S., Aubigné et Verneil à l'O. *Terrain* : craie tufau. La surface inégale renferme 22 kilomètres carrés trois quarts, ou 2277 arpens métr., 38 perches, 80 mètres, savoir :

Objets imposables.				1987	35	74
Objets non imposables.						
Forêt de Bersay. .	230	59	10	290	03	06
Routes, chemins. .	58	17	62			
Rivières, ruisseaux.	1	18	34			
Eglise, cimet. etc. .	»	08	»			
Total. . . .				2277	38	80

Sol sablonneux, médiocrement fertile.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toiles.

Moulins : du Ponceau, sur le ruisseau de Brault ; de Gerdrun, sur celui de Profontevault.

Population : 774 habitans.

Revenu imposable : 25243 f. 15 c., savoir :

Propriétés non bâties.	arp.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1028	93	49	12532	27
Jardins.	30	97	96	1194	99
Vignes.	12	29	42	251	55
Prés.	37	17	38	1226	27

Pâtures.	21	07	70	319	96
Chataigneraies. . .	68	85	20	1909	42
Bois.	189	21	31	2176	19
Pinières.	191	87	70	1732	56
Landes.	397	37	80	969	74
Mares, douv. étangs.	2	47	20	42	14
Sol des bâtimens. . .	7	10	58	270	06
Totaux. . . .	1987	35	74	22625	15
Propriétés bâties :					
217 maisons.	2450 fr.			2618	»
2 moulins.	168				
Total.				25243	15

Contributions : fonc. 2,780 fr. — Pers. et mobilière 362 fr. — Port. et fen. 104 fr. — 11 patentes 73 fr 50 c. — Total 3,319 fr. 50.

Le *Bourg*, situé près de la source du ruisseau de Brault, renferme une quarantaine de feux et une église dédiée à l'apôtre St.-Pierre.

Hameaux : La Gaudinière et le Gardon, l'un et l'autre à l'extremité méridionale de la commune.

Le chemin de Chateau-du-Loir à Pontvallain traverse le territoire.

Manoirs : le Ponceau avec chapelle et moulin.

Historique. Le prieur de St.-Guingalois de Château-du-Loir, présentait à la cure estimée 500 liv. (*Pouillé*).

La seigneurie de paroisse annexée à la terre du Ponceau, était possédée en 1776, par lord Thomon. (*Le Paige*). Elle relevait de la baronnie de Chateau-du-Loir.

SARCÉ. *Sarciacus, Sarciacum, Sarceium*. A 6 kil. S. O. de Mayet; 23 E. N. E. de la Flèche; 35 S. du Mans : distances légales : 7; 25; 37 kil.

Commune arrosée par le ruisseau de Mayet au N. Bornes : Mayet au N.; Verneil-le-Chétif à l'E.; Aubigné et Coulongé au S.; Pontvallain à l'O. *Terrain* : craie tufau. La surface assez égale contient 11 kil. carrés, ou 1109 arp. 53 perc. savoir :

Objets imposables.				1080 92 04
Objets non imposables.				
Routes, chemins. .	27	38	16	28 60 96
Rivières, ruisseaux.	»	78	70	
Eglise, cimet., etc..	»	44	10	
Total. . . .				1109 53 »

Sol sablonneux, calcareo-siliceux, médiocrement fertile.

Industrie : agricole.— Petite fabrique de toiles.

Population : 716 habitans.

Revenu imposable : 27633 fr. 26 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	795	65	49	17854	54
Jardins.	25	69	71	1392	93
Vignes.	90	66	02	2190	19
Prés.	68	64	90	2574	08
Pâtures.	18	28	77	286	51
Bois.	40	95	55	515	62
Pinières.	20	08	70	160	69
Landes.	13	31	50	26	63
Mares, douv. étangs.	»	40	70	17	91
Sol des bâtimens. . .	7	20	70	317	16
Totaux. . .	1080	92	04	25136	26
Propriétés bâties.					
160 maisons.				2497	»
Total.				27633	26

Contributions : Fonc. 3120 fr. — Pers. et mobil. 447. — Port. et fen. 173 fr. — 19 pat. 81 fr. — Total 3821 fr.

Le *Bourg* se compose d'un certain nombre de maisons et d'une église dédiée à St.-Martin.

Hameau : la Croix aux Bezards, au S.

Le chemin de Chateau-du-Loir à Pontvallain traverse la commune.

Manoirs : La Cour de Sarcé au N. près du bourg. Sarceau avec chapelle au N. E. avait justice, voirie et droit d'usage dans la forêt de Bersay. Cette terre appartenait, dans les XIV et XV[me] siècles, à

la famille de Maréchal; elle passa vers la fin du XVe, à celle de Roussart; en 1663, René Hodon, veuf de Renée de Segrais, en fit hommage au baron de Chateau-du-Loir (*Noms féod.* 341; 525; 608). Le Colombier au S. E. (*Jaillot*); la Butonnière, chatellenie à l'O., la maison était ruinée dès le XVIIme siècle, (*Jaillot*).

Historique. L'abbé de St.-Vincent présentait la cure et le prieuré. (*Pouillé*).

560 — 581. L'évêque St.-Domnole ayant fondé l'abbaye de St.-Vincent, lui donna les églises de Coulongé et de Sarcé.

1036 — 1055. Gervais de Chateau-du-Loir, petit neveu et le second successeur de l'évêque Sigefroy, retire la terre de Sarcé des mains de Herbert de Milesse et la restitue à l'abbaye de St.-Vincent; il lui accorde aussi les coutumes que son père y avait possédées.

Vers 1068, Gervais, neveu du prélat, étant au chateau de Mayet, confirme le 6 des ides d'avril, cette donation, du consentement d'Adam son frère, en présence de plusieurs seigneurs. (Martene, *Ampl. Coll.* I, 473).

La seigneurie de paroisse était annexée au prieuré.

Les autres fiefs et seigneuries dépendaient des terres mentionnées plus haut.

La paroisse relevait de la baronnie de Chateau-du-Loir.

VAAS, St.-Georges de Vaas. *Vadatium*, *Vadasia*, *Sanctus Georgius de Vadatio*, *Vallis Boana*. A 11 kil. S. de Mayet; 29, 6 E. de la Flèche; 39 S. du Mans. — Distances légales: 12, 35, 47 kil.

Commune, ancien chef-lieu de canton, traversée de l'E. à l'O. par le Loir, arrosée par les ruisseaux de Brault au N. E., de Vaas au N. et au centre, de la Fare au S. O. Bornes: Verneil-le-Chétif au N.; Lavernat et Montabon à l'E.; la Bruère et St.-Germain-d'Arcé au S.; Aubigné à l'O. *Terrain*, calcaire; le tufau constitue les co-

teaux du Loir; la marne blanche dont on ne fait guère usage, se trouve à la profondeur de 11 mètr.; on extrait la pierre de taille à Morière et au Grand-Fief; le roussard, à Montsureau. La surface un peu inégale contient plus de 30 kilomètres carrés, ou 3017 arp. métr. 51 perches, savoir :

Objets imposables.				2914a.	58 p.	07m.
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	76	51	94	102	92	94
Rivières, ruisseaux	25	97	30			
Eglise, cimet., etc.	»	43	70			
Total.				3017	51	01

Le sol, généralement sablonneux, offre aussi des terres argileuses et des grouas. On cultive le seigle, un peu de froment et de chanvre; la pomme de terre; les prairies et les vignes forment la principale branche agricole; les arbres à cidre sont assez rares. Assolement triennal.

Industrie : agricole; élève de bestiaux, engraissement de porcs.

Petite fabrique de toiles de chanvre. 6 tanneries.

Moulins : Bruans, de Vaas, du bourg (à tan), sur le Loir; Follet, Moulinneuf, Porion sur le ruisseau de Brault; de la Cour Denet sur la Fare.

Commerce : bestiaux, grains, chanvre, principalement vins blancs très-estimés, surtout ceux du côteau des Moriers à l'E. du bourg; menues denrées.

Population : 1703 habitans, récensement de 1820; aujourd'hui 1900; feux 498; métairies 30.

Revenu imposable : 67,697 fr. 11 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables..	1634	51	96	24755	62
Jardins	51	41	17	2268	81
Vignes	127	64	54	3284	55
Prés	471	98	74	20925	03
Pâtures.	217	65	50	2570	55
Chataigneraies. . .	27	18	05	232	86
Bois	96	07	45	828	80

Pinières.	146 29 40	940 64
Landes.	121 64 40	190 79
Mares, douves, etc.	1 35 20	45 83
Sol des bâtimens. .	18 81 66	752 63
Totaux. . . .	2914 58 07	56796 11
Propriétés bâties.		
511 maisons. . . .	9440 fr.	10901 »
8 moulins. . . .	1181	
7 tanneries. . . .	280	
Total.		67697 11

Contributions : fonc. 9,567 fr. — Pers. et mobil. 1513 fr. — Port. et fen. 582 fr. — 79 pat. 651 fr. 77 c. — Total 12,313 fr. 77 c.

Le chef-lieu, bâti sur la rive droite du Loir, se compose d'une rue principale que suit la route de Chateau-du-Loir à la Flèche, d'une assez jolie place décorée d'arbres, formée sur le terrain de l'église paroissiale et de deux cents feux. Il communique avec la rive gauche par un pont de bois que les habitans substituèrent en 1821, à l'ancien bac. Son église actuelle, dédiée à St.-Georges, est celle de l'abbaye. Ce bourg a 4 foires par an : le troisième vendredi de février; premiers vendredis de juillet et d'août et deuxième vendredi d'octobre; un petit marché le dimanche; point d'assemblée patronale.

Vaas fut anciennement une place forte que protégeaient au N. un fossé rempli d'eau vive, au S. le Loir. On y entrait par trois portes ouvertes au S., à l'E. et à l'O. En face de la porte meridionale, une chaussée très solide s'étendait de la rivière au hameau des Hallés, où était, dit-on, un fort pour défendre le passage.

Hameaux : la Donnerie, la Sansonnière, Launay, le Carrefour, le Grand-Cimetière, les Dureaux, les Foucheries, le Tertre, Luigne, Moriers, Valette, sur la droite du Loir; la Bodinière, la

Davière, la Tritonnière, le Port-Denet, le Prieuré, les Halles, Montsureau, sur la gauche.

La route départementale de Chateau-du Loir à la Flèche; le chemin d'Ecommoy à Chateau-la-Vallière traversent le bourg; une rivière navigable baigne ses murs.

Manoirs. Le château de la Roche, bâti sur le bord de la route, à 1 kil. S. E. du bourg, possédé en 1392, par Jeanne de Jaunay, dame de Chateaufirmont et de Courcillon, passa successivement aux familles de Fontaine, de Daillon, de la Couetterie, de Villiers et de Couette. Il appartient à M. Herte de Merville, membre du conseil général du département de la Sarthe. (*Noms féod.* 324, 418, 531, 689).

La Cour Denet à l'O.S.O. près du Loir. En 1 7 8, cette terre consistait en un château avec chapelle, droit de fuie et de pêche, haute justice, droit de prévôté et de garenne, un très-beau fief, 200 arpens de bois, 1 métairie, 2 bordages et landes. (*Affich. du Mans*). — La Brosserie au S. O.

Etablissemens : mairie, résidence de notaire, succursale, bureau de distribution pour les lettres; la voiture publique de Chateau-du-Loir à la Flèche passe tous les jours par le bourg.

Antiquités. A 2 kil. N. du clocher, existe un dolmen connu sous le nom de *pierre couverte.* On observe les traces d'une voie romaine qui passait sur les chaussées de Vaas et sur un pont de bois dont on a trouvé les restes, lors de la construction du nouveau. Jaillot indique, à 2 kil. S. O. du clocher, les ruines du chateau de Gane.

(M. Lecoy maire, *Descript. statist. de Vaas*, ms.).

Historique. L'abbé de Vaas présentait le prieuré-cure auquel on avait, en 1670, réuni la sacristie. L'abbé de Gastines, diocèse de Tours, nommait au prieuré simple de Montsureau, fondé au S. O., sur la rive gauche du Loir. (*Pouillé*).

L'abbaye de Vaas, de l'ordre de Prémontré, était sous l'invocation de la Sainte Vierge; on ignore l'époque de sa fondation et le nom du fondateur. Suivant une tradition fabuleuse, Charles-le-Chauve ayant convaincu de perfidie Gannes ou Gannelon, fit raser ses châteaux, confisqua ses biens et donna une portion des terres, que ce traitre possédait sur le Loir, aux religieux de St.-Augustin, pour y bâtir un monastère. (*Le Corv.* 18). Cet établissement existait déjà au milieu du XIe siècle. Les titres de l'abbaye de Clermont parlent de Geoffroy, abbé de Vaas en 1161. (*Le Paige*). La maison bâtie au commencement du dernier siècle, occupe une position agréable; elle avait sept religieux.

971 ou 972. Au mois de février, Odon, archidiacre de l'église du Mans, donne, du consentement de l'évêque Sigefroy et des chanoines, au monastère de St.-Julien de Tours, le village de Vaas (*Vallis Boana*), qui appartenait à l'église du Mans. (*Anal.*). Comment cette propriété passa-t-elle à l'abbaye?

1370. Après la bataille de Pontvallain, une partie des Anglais se retire dans la ville et dans l'abbaye de Vaas; les Français assiégent la place et s'en rendent maîtres. Tous les ennemis furent tués ou faits prisonniers: parmi ceux-ci était Valtier, maréchal d'Angleterre. (Lobineau, *Hist. de Bret.* I, 396).

1790. Cette petite ville devint le chef-lieu du troisième canton du district de Chateau-du-Loir. Ce canton formé de six communes: Vaas, Aubigné, la Bruère, Chenu, St.-Germain-d'Arcé, la Chapelle-aux-Choux, comptait en l'an VIII, 6274 habitans; ses contributions à la même époque, s'élevaient en principal à 51,590 fr., savoir: contribution foncière 47,918 fr., personnelle et mobilière 3,672 fr.

La seigneurie de paroisse appartenait à l'abbé qui y jouissait de tout droit de justice.

Autres fiefs et seigneuries : la Roche, le Grand et le Petit Livernois, possédés au XVIIe siècle, par Mathurin de Broc (*Noms féodaux*, 186). Tuffières à l'E. près du Loir. François de Choiseul seigneur de Praslin, fit hommage de cette terre en 1662, au nom de Charlotte de Hautefort son épouse. (*ibid.*, 290). Tartifume au N. E.; le fief du prieuré de Montsureau. — La paroisse relevait du siége royal de Chateau-du-Loir.

VERNEIL-LE-CHETIF, Verneil, Verneuil. *Vernolium.* A 3 kil. 3 S. S. E. de Mayet; 28 E. de la Flèche; 32 S. du Mans. — Distances légales : 3, 32, 37 kil.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par le ruisseau de Gué-Brunet; par celui de la Durandière à l'E. Bornes : Mayet et Beaumont-Pied-de-Bœuf au N.; Lavernat à l'E.; Vaas et Aubigné au S.; Aubigné et Sarcé à l'O. *Terrain* : calcaire; craie tufau. La surface assez égale comprend 14 kilomètres carrés 1/2, ou 1457 arpens métr., 91 perches, savoir :

Objets imposables.				1413	48	80
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	42	98	65			
Rivières, ruisseaux.	»	95	25	44	42	20
Eglise, cimet., etc. .	»	48	30			
Total.				1457	91	»

Sol sablonneux, calcareo-siliceux, argileux et compacte, médiocrement fertile.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toiles.

Moulins : du Bourg, de Brillaudin, de la Saulaye, sur le Gué-Brunet.

Population : 1203 habitans.

Revenu imposable : 38,455 fr. 15 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	927	70	47	22448	66
Jardins.	20	18	10	1027	21
Vignes.	49	81	65	1229	91

Prés.	81 48 30	3521 10
Pâtures.	57 18 10	942 43
Chataigneraies. . .	5 87 90	141 13
Bois.	100 97 60	1475 81
Pinières.	104 47 88	818 52
Landes.	54 83 50	193 73
Sol des bâtimens. .	10 95 30	547 65
Totaux. . .	1413 48 80	32346 15
Propriétés bâties.		
314 maisons.	5919fr.	6109 »
3 moulins.	190	
Total.		38455 15

Contributions : fonc. 5674 f. — Person. et mobilière 762 fr. — Port. et fen. 302 fr. — 56 pat. 277 fr. 66 c. — Total 7015 fr. 66 c.

Le *Bourg*, situé sur le ruisseau de Gué-Brunet, renferme un assez grand nombre de feux et une église sous l'invocation de St-Denis. Le chemin de Chateau-du-Loir à Pontvallain le traverse.

Foire : le 1er lundi d'octobre.

La chapelle de la Torinière, sous l'invocation de St.-Georges, était au S. et peu loin du bourg.

Hameau : Chenelay, au S. O.

Le chemin d'Ecommoy à Vaas traverse la partie orientale de la commune.

Manoirs : le chateau de Mangé avec chapelle, au S. O.

Crannes avec chapelle, au S. O., ruiné dès le XVIIe siècle.

La Fréminière possédée, en 1776, par la famille Rivault.

Antiquités, monumens : on voyait dans l'église les tombeaux de François Baïf seigneur de Mangé, mort en 1524, et de Françoise de Villiers son épouse, representés à genoux. (*Le Paige.*)

L'évêque du Mans nommait à la cure.

La seigneurie de paroisse était annexée au chateau de Mangé. La famille de Baïf possédait cette

terre avant 1461. Antoine de Baïf fit hommage en 1475, de Mangé et de la Chalopinière dont il obtint la haute justice. Vers le milieu du XVIe siècle, Mangé passa à la famille de Rancher qui la possédait encore en 1669; il appartenait en 1776, à milord Thomon. (*Noms féod.*, 88, 795. *Le Paige*).

1106. Guillaume de Mangé (*de Mengeio*) était présent, lorsque Hugues du Saut-du-Loup donna, dans le chapitre de l'abbaye de St.-Calais, au moines de St.-Vincent, le droit de relief de l'autel de l'église de Souday. (Mart. *Ampl. Coll.* I, 611).

Autres fiefs et seigneuries : Gaschereau; 1489, Jean Hamelet, seigneur de la Roche de Mayet, fait hommage de cette terre et du fief de Bersay, pour Blanche Carelle sa mère. (*Noms féod*). Le Jarrier au N. N.E. dont rendit hommage en 1342, François de la Jarrie. (*ibid.*). La Guernerie possédée à la fin du XIVe siècle, par Jean Feude. (*ibid.*). La Freminière. Cranne. — Le fief de la chatellenie de la Faigne s'étendait aussi beaucoup sur Verneil. (*Le Paige*). Cette paroisse relevait de Château-du-Loir.

CANTON DE PONTVALLAIN.

Ce canton, situé entre le 2 d. 5 m. et le 2 d. 19 m. 172 de longitude; entre le 47 d. 42 m. et le 47 d. 49 m. 172 de latitude, a pour bornes les cantons de la Suze et d'Ecommoy au N., de Mayet à l'E.; du Lude et de la Flèche au S.; de Malicorne à l'O. Sa forme approche de celle d'un lozange dont les diagonales peuvent avoir, l'une tirée du N. O. au S. E. 23 kil. 5, et l'autre 19 kil. Les petites rivières de Lone, de la Brière, de Charpentras, etc. y dirigent leurs cours vers le S.

La surface plane, interrompue par quelques collines, renferme 211 kilomètres carrés 172, ou 21157 arpens métr. 2 perches, 36 mètres, savoir :

maritime. Encore quelques années, et toutes auront disparu.

Métairies. Les propriétés sont en général très morcelées, et conséquemment les grandes tenues fort rares.

Animaux domestiques. Les chevaux sont petits; le cultivateur ne s'occupe point de leur amélioration et fait peu d'élèves.

Les bœufs et les vaches, maigres et de petite taille, portent l'empreinte du sol qui les nourrit.

Moutons. Leur race n'est point supérieure à celle des animaux précédens. Chaque ferme en possède un nombre limité. La laine assez estimée s'emploie presque toute sur les lieux.

Chèvres. On en remarque peu.

Cochons. Ces animaux fixent l'attention de l'agriculteur. Ils se vendent aux foires des environs, notamment à celles de Foultourte et de la Fontaine-St.-Martin.

Abeilles. Les ruches ne sont pas nombreuses.

Industrie : agricole, élève de bestiaux; engraissement de cochons. On élève et engraisse aussi beaucoup de poulardes.

Fabrique de toiles communes; on fait quelques étoffes grossières de commande.

7 chaussumeries : Cerans 4, Mansigné 2, Pontvallain 1. — 4 tuileries : Cerans 3, Pontvallain 1. — 6 poteries : Foultourte (commune de Cerans) 4, Pontvallain 2.

Moulins à blé trente-un : Pontvallain 5, Cerans 4, Oisé 4, la Fontaine-Saint-Martin 4, St.-Jean-de-la-Motte 4, Yvré 1, Requeil 3, Mansigné 5, Chât eaux-l'Hermitage 1.

Commerce. Grains, bestiaux, cochons gras, vins, cidres, bois, chanvre, lin, toiles, fils, poteries, briqueteries, chaux, poulardes, gibier, marrons, menues denrées.

Foires huit : Pontvallain 2, Foultourte 4, la Fontaine-St.-Martin 2.

sieurs points, attestent l'existence de forges anciennes qui ont disparu.

Quelquefois on trouve le lignite, à la profondeur de 10 à 14 mètres, mais en petite quantité.

Agriculture. Le sol sablonneux, calcareo-siliceux, même argileux en quelques endroits, généralement peu fertile, produit seigle, avoine, sarrasin, maïs, peu de froment et d'orge; pommes de terre, chanvre, lin, trèfle, vignes, arbres à cidre, chataigniers, marroniers, bois. Plusieurs vignes sont disposées en treille et portent le nom de *voliers*.

Pommiers: les variétés *fréquin*, *doux*, *nicolaïé*, *longue-branche* donnent le meilleur cidre; *locard*, *tendre*, *halcours* en fournissent de qualité inférieure. On remarque très peu de poiriers.

Les labours s'exécutent avec des chevaux seuls, avec des bœufs précédés d'un ou deux chevaux; les petits bordagers travaillent la terre avec la bèche et le *croc*, houe à deux dents.

Les engrais sont le fumier des écuries, des feuilles de chêne brosse et de la bruyère que l'on étend dans les cours pour en hâter la décomposition; on fait aussi usage de la marne.

Assolement triennal.

Prairies naturelles. Elles produisent des foins médiocres; leur étendue n'est point en rapport avec les besoins de l'agriculture.

Prairies artificielles. Un sol maigre et sablonneux ne leur convient guères. On sème néanmoins un peu de trèfle dans les meilleures terres.

Bois. Les massifs de la Chausse-Paillère à l'O., de Brouassin au S. O. sont les plus importans.

Pinières. Les plantations en pin maritime ont fait beaucoup de progrès.

Landes. Il y a 40 ans, elles couvraient une grande partie du sol; aujourd'hui, les unes portent des céréales, les autres offrent de beaux semis de pin

Etablissemens : 1 justice de paix, 9 mairies; 5 résidences de notaire : Pontvallain, Cerans, Mansigné, St.-Jean-de-la-Motte, Yvré-le-Pôlin; 1 bureau de l'enregistrement : Pontvallain; 3 chefs-lieux de perception : Cerans, la Fontaine-St.-Martin, Mansigné; 1 bureau de la poste aux lettres: Foultourte; 1 relais de poste : Foultourte; 1 Cure: Pontvallain; 7 succursales : Châteaux-l'Hermitage est réuni à Requeil pour le spirituel; 1 hospice: Mansigné; 1 maison de charité : St.-Jean-de-la-Motte; 3 bureaux de bienfaisance : Cerans, la Fontaine-St.-Martin, St.-Jean-de-la-Motte; 1 brigade de gendarmerie à cheval : Foultourte.

Instruction publique. Elle laisse beaucoup à désirer : Les écoles sont peu multipliées, les élèves en petit nombre et les méthodes imparfaites.

Antiquités, monumens. On observe deux dolmens à Mansigné et Requeil; plusieurs peulvans; l'église conventuelle de Châteaux-l'Hermitage. Les fouilles procurent quelquefois des cercueils de pierre.

(M. Lahayes, médecin, *Description statistique du canton de Pontvallain*, ms.).

PONTVALLAIN. Pontvalin (Jaillot). *Ponvalenum, Ponsvalens.* A 21, kilom. 6. E. N. E. de la Flèche; 27, 5 S. du Mans.—Distances légales : 23; 33 kilom.

Commune, chef-lieu de canton, traversée du N. E. au S. O. par la rivière de Lone; arrosée par les ruisseaux de la Gachetière et de Bruant au N. E.; de Mayet au S. E.; de Touchegate à l'O. Bornes : Requeil et Chateaux-l'Hermitage au N.; Mayet et Sarcé à l'E.; Sarcé et Coulongé au S.; Mansigné à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique; marne grise à la profondeur de 4 à 7 mètres; diverses argiles. La surface assez égale contient 35 kilomètres carrés, ou 3488 arpens métriques 18 perches, savoir :

Objets imposables.		3401 62 60
Objets non imposables.		
Routes, chemins.. .	76 90 05	
Rivières, ruisseaux.	8 62 50	86 55 40
Eglises, cimet., etc.	1 02 85	
Total. . . .		3488 18 »

Le sol généralement sablonneux, maigre et peu fertile produit seigle, méteil, avoine, peu de froment et d'orge; sarrasin, chanvre, trèfle, pommes de terre; vignes; arbres à cidre, noyers, marronniers, bois. Assolement triennal.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toile. — Chaussumerie très active. — Tuilerie. — 2 poteries.

Moulins : Le Vieux Moulin, de La Lande, Fautreau, Cellé, de Tirouers, sur la riv. de Lone.

Population : 1801 habitans, récensem. de 1820; aujourd'hui 1831. Métairies 25, closeries 156.

Revenu imposable : 64732 fr. 95 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar. p. m.	fr. c.
Terres labourables..	1486 41 50	25799 44
Jardins.	46 02 05	2193 56
Vignes.	112 90 »	1891 81
Prés..	491 05 10	12916 33
Pâtures.	195 36 »	2016 13
Bois..	263 46 »	3193 »
Pinières.	553 13 20	4027 49
Landes.	230 73 80	1742 32
Mares, douves, etc.	6 54 60	121 78
Sol des bâtimens. .	16 » 35	624 09
Totaux. . . .	3401 62 60	54525 95

Propriétés bâties :		
403 maisons. . . .	9622 f.	
5 moulins. . . .	510	
1 chaussumerie .	25	10207 »
1 tuilerie. . . .	25	
2 poteries. . . .	25	
Total.		64732 95

Contributions : fonc. 8446 fr. — Pers. et mobil. 1,269 fr. — Port. et fen. 336 fr. — 84 patentes 1,009 fr. — Total. 11,060 fr.

Le *Bourg*, situé sur la rive droite de la riv. de Lone, à la jonction des chemins du Mans à Saumur et de la Flèche à Château-du-Loir, se compose de 160 feux et d'une église dédiée à St.-Pierre. Assemblée patronale le 1er dimanche d'août; *Marché* le jeudi; 2 *foires* les derniers jeudis d'avril et d'octobre. C'est le passage d'un nombre considérable de bœufs qui viennent du Poitou.

Hameaux : à l'O. les Herbaudières, Beauregard; au N. O. Cossé, la Chenelière, la Préverie, les Hurlières, Vésigneux; au N. les Jarias; au S. E. Tartifume, les Cormiers, le Boulay, les Herpinières; au S. la Drouadière, la Fosse, l'Ardrie, la Galillé, Mezeaux, le Tertre, Thernay.

Manoirs : Le château de la Faigne bâti près des ruines de l'ancien, à 2, kil. 3 N. N. E. du bourg. Le lundi de la Pentecôte, un grand nombre de personnes visitent par dévotion sa chapelle dédiée à la Vierge; ce jour là, il se tient assemblée en ce lieu. Mont-Louis au N. N. E., Fautereaux au S., les Touches avec chapelle au S., Passau château ruiné depuis plus d'un siècle et demi, au S. S. O.

Etablissemens : Justice de paix, mairie, résidence de notaire, bureau de l'enregistrement, chef-lieu de perception, résidence de brigade de gendarmerie à pied; cure, bureau de bienfaisance.

Antiquités. On découvre souvent, dans une pièce de terre, située sur le chemin du Mans, des cercueils en pierre.

(M. Lemercier maire, *Description statistique de Pontvallain*).

Historique. L'abbé de la Couture présentait à la cure et au prieuré.

Hugues de Semur donne, vers 1160, avec l'approbation de l'évêque Guillaume de Passavant,

l'église de Pontvallain à l'abbaye de la Couture. Lorsque son fils y eut embrassé l'état monastique, il accorda à l'abbé tout ce qu'il possédait dans cette paroisse, à condition d'être reçu moine, s'il le désirait. Par la suite, ce prieuré devint l'annexe de l'office de Chambrier de l'abbaye. (*Histoire de la Couture*).

L'aumônerie de St.-Eloi, située dans le bourg, était sous l'administration des frères de Coeffort. Les administrateurs firent, en 1552, réunir cet hopital à leur mense.

Le vicaire tenait le collége, il jouissait de la maison et du jardin attachés à l'établissement.

1210. Hamelin de la Faigne, ayant tué l'abbé Geoffroy Berillant avec lequel il plaidait pour le fief de Semur, cède, en expiation de son crime, dix sols mançais de rente pour célébrer l'anniversaire de Geoffroy, autorise les moines de la Couture à prendre dans ses bois le chauffage du four de Pontvallain et dispense l'abbaye de tout hommage. (*Hist. de la Cout.*).

1370. Thomas de Grantson, principal chef des Anglois, en l'absence de Robert Knole, désirait se mesurer avec le connétable de France. Ayant à Pontvallain 4,000 hommes d'élite, auxquels devaient se réunir les garnisons voisines, ce général envoie demander à du Guesclin bataille à jour nommé. Le connétable reçoit honorablement le hérault, lui donne une gratification et charge ses gens de le bien traiter.

Du Guesclin dispose sa petite armée en trois corps : le maréchal d'Andreghem conduit la bataille forte de 800 hommes ; dans l'arrière-garde, commandée par Olivier de Clisson et le maréchal de Blainville, se trouvent le comte du Perche, les seigneurs de Rohan, de Vienne, de la Hunauldaie, de Rochefort, de Tournemine, de Coetquen, de Montbourcher, etc.

Lui-même, à la tête de l'avant-garde composée

de 500 combattans, sort le soir en silence du château de Viré, emmenant le comte de Saint-Pol, ses deux fils, Olivier du Guesclin son frère, Alain et Olivier de Maulni, Jean et Alain de Beaumont, marche toute la nuit, malgré l'obscurité et une pluie abondante, et arrive, vers le point du jour, à la vue des ennemis, dont une partie campait sous les jardins de Pontvallain. Le connétable accorde à sa troupe une heure pour se reposer et prendre de la nourriture. Comptant sur la surprise de ses adversaires et l'arrivée prochaine des hommes qui le suivent, ce chef intrépide attaque les Anglais et renverse tout ce qui lui résiste. Mais de Grantson va l'envelopper, lorsque le maréchal d'Andreghem survient et rétablit le combat.

De Clisson rencontre un corps de 2,000 ennemis, au moment où ils vont joindre l'armée; il les défait et force les capitaines à se rendre prisonniers.

Les Français remportèrent une victoire complète; la bannière de Grantson fut abattue, ce chef lui-même fait prisonnier par le connétable, Folisset par de Clisson, et les Anglais perdirent beaucoup de monde. Les débris de leur armée se retirèrent, partie à Vaas, partie à St.-Maure, sur la Loire, etc.

La bataille eut lieu, vers la mi-novembre, dans la lande de Rigalet et la Pelouse de Gandelin, à l'E. du clocher, sur la route du Château-du-Loir. (*Hist. de du Guesclin*, 191. — Lob., *Histoire de Bretagne*, I, 396).

Voici la description de la bataille de Pontvallain et de la prise de Vaas, extraite du *Roumant de Bertrant du Glaiequin*. — L'auteur de ce poëme inédit se nomme *Trueller*, suivant l'exemplaire de la bibliothèque de la Sarthe, vers 22e. Son véritable nom est *Cuvtliers*, d'après les mss., numéros 7224-2 et 8418 de la bibliothèque du Roi, le no 168 de celle de l'Arsenal, in-4o vélin, du XIVe siècle,

et une note ms. du président Bouhier. De la Monnoie (*Bibliothèque de du Verdier*) adopte le premier nom, parce que, dit-il, Cuveliers ou Cuneliers précéda d'un siècle, B. du Guesclin. Il confond ici Cuveliers, mort en 1384, avec Jehan Le Cuneliers, auteur de six chansons et ami de Bretel, poète du temps de St.-Louis.

Ces observations et les notes explicatives sont de M. Richelet, bibliothécaire.

A Pontvalain estoient li Englois de renom
Premièrement y fu Thomas cils de Granson . . .
. . . .
Thomas, qui de Granson tient la grant seignourie,
Attent son messagier, qu'encor ne vendra mie,
N'éust péu penser à nul jour de sa vie
Que Bertrant fu venu a si peu de maignie (1)
Ne cheminer aussi, ne durer la nuitie,
Conque telle ne fu ne véue, ne choisie.
Et Bertrant s'en venoit à banière abaissie,
Tellement qu'il n'y ot (2) banière desploïe,
Ne trompete sonnée ; on n'y brait, ne ne crie.
Dessus leurs bassignet(3), par semblable maistrie(4),
Orent mis de leurs draps, qu'il ne reluisent mie;
Affin qu'Englois pensassent que fust de leur maignie.
Quant près furent d'Englois, si qu'à demy archie(5)
A pié sont descendus enmy (6) la praïerie
Et puis se sont rengiés, tout à leur commandie,
Et si ont descouvert mainte armeure jolie,
Et mains penons(7) levés, mainte enseigne drécie(8).

---

(1) Train de maison, suite.
(2) eut.
(3) Casque de fer. — (4) Industrie, adresse.
(5) Demi portée de l'arc.
(6) Au milieu de
(7) Petit étendart que les chevaliers attachaient à leur lance. — (8) Dressée.

Et approuchent Englois, en disant : Dieu aïe (1)
Mon joye, Nostre-Dame, au Roy de Saint-Denis,
Glaiequin, le meillieur Englois perdront la vie.
Lors férirent sus Englois par telle félonnie (2)
Que chascun abati le sien sus la chaucie.
Englois sont esbahy ; ly un brait, l'autre crie,
Qui les véist courir parmy l'ost (3) seignourie
Et fouïr çà et là, en menant laide vie,
Et crioïent en hault : « voir (4) nostre ost est trahie ! »
A Thomas de Granson fu la chose géhye (5)
Que Bertrant est venus, qui les Englois chastie.
Et, Quant Thomas le sceut, la chière en ot marrie.
« A Dieu ! ce dist Thomas, or sçay-je sans faillie (6)
« Que mon héraut, à qui j'eu ma lettre baillie,
« M'a amenez Bertrant, par trahison bastie.
« Il n'est mie preudom (7) qui en nul liez se fie. »
Thomas cils de Granson ne s'y va deslayant (8),
Maintenant fist sonner sa trompete vaillant
Et li Englois seront entour lui assemblant,
Là environ viij c. les ala on nombrant,
Sans ceulx qu'ils atendoient, bien en venoit autant,
A l'estendart Thomas, s'en aloient courant,
Pour eulx à ordonner si com est afférant (9).
Et Bertrant et sa gent se boutent si avant,

---

(1) Aide, assiste.
(2) Brutalité, emportement.
(3) Armée, camp.
(4) Vraiment, assurément.
(5) Avouée.
(6) Faute, manque.
(7) Homme sage.
(8) Ne met pas de retard.
(9) Comme il est convenable.

Que loges et fuillie (1) vont à terre versant,
Tout ce que on encontre vont à terre abatant;
A ce commencement se vont si exploitant,
Qu'ils en ont bien iij c. occis dessus le champ.
« Or avent, mes enfans, dit Bertrant li sachant,
« Englois sont desconfis, plusieurs s'en vont fuyant,
« Je vous requier un don, au nom du Sapiant,
« C'est que vous me livrés l'estendart avenant
« De Thomas de Granson, que je voys là devant.
« Se la banière avez abatue en ce champ
« Tost verrés desconfit trestout tere menant (2) ».
A donc s'en vont François durement approuchant,
Rengiés et ordonnés et Glaiequin criant,
Et Englois vont encontre, bataille désirant,
Bien se porta (3) Thomas de Granson le vaillant,
Et David Olegreve ne si va point faingnant,
Et Gyeffroy Orscellay à la dure semblant (4),
Et li Englois, trestous, si vont si bien portant,
Qu'à nos François féissent un encombrier pesant (5).
Quant d'Odrehant y vint, li mareschal puissant,
Et Jéhan de Vienne, qui puis fut amirans (6),
Olivier de Clison, ce noble combatant,
Bien sont v. c. ou plus, mon joye vont criant,
Et, dessus les Englois, se vont habandonnant.
Là fu pris Orscellay, l'espée va rendant,
Là furent desconfis Englois petis et grant;
Car François abatirent l'estendart qui fu grant.
Quant Thomas de Granson perceut le convenant (7)

---

(1) Chaumières et buissons.
(2) Frappant la terre.
(3) Comporta.
(4) A l'aspect farouche.
(5) Une perte considérable.
(6) Qui depuis fut amiral.
(7) Vit leur contenance.

A donc voulsist bien estre à Rain ou à Dignant (1)
Quant Thomas de Granson vit Englois desconfis,
A donc, moult voulentiers, se fust à garent mis (2);
Mais il fu de Bertrant fièrement assaillis,
Et lui dist rendés-vous, ou tost serés occis.
Lors se rendit Thomas, voulontiers ou envis (3),
Et aussi se rendit Olegrève Davis.
Thomelin Félicet y fu cellui jour pris.
Et ainsi comme Englois furent tous desconfis,
Vint le noble viconte de Rohan, le Gentil,
Cils la Hunauldaye et mains autres marquis
Et cils de Rochefort, là où li murs sont bis (4),
Les jour voïent finy, si en furent marris,
Là n'y ot de François un de si petit pris (5)
Qu'il n'éust prisonniers ou conquest à devis (6).
Mais pluseurs des Englois s'en échapèrent vifs
Et s'en vont droit à Vaulx (Vaas) une ville de pris (7),
Engloise fu la ville, qui fu forte à devis.
Orées de Bertrant, qui tant fu seignouris (8),
En son ost fist crier, par un hérault jolis,
Quant ce vendra demain, que jour yert (9) esclarcis
Que chascun, après lui, se soit au chemin mis;
Là, s'en yra soupper, dedans les murs massis,
Et y gerra (10) ce dit, ains qu'il soit le tiers dis (11),

---

(1) A Rennes ou à Dinant.
(2) Il aurait voulu se mettre en sureté.
(3) Malgré soi, à contre-cœur.
(4) Bruns, noirâtres.
(5) D'un si faible courage.
(6) A volonté, à souhait, à plaisir.
(7) De prix.
(8) Qui fut si grand, si puissant.
(9) Sera.
(10) Couchera. (11) Avant qu'il ne soit le tiers du jour.

Englois n'y demourra qui tout ne soit occis.
« Hé Dieux : dient François, Bertrant est tout ravis
« Cil ne scet reposer ne de jour, ne de nuit.
« Couronne portera, si longuement est vif;
« Au nombre des ix preux devroit bien estre mis. »
Ainssi, com je vous dy, la bataille finoit;
Maint Englois y mouroit et maint en eschapoit.
Peu en mourut des nos, qui le voir en diroit (1);
Vers la ville de Vaulx, maint Englois acouroit,
Aucunest oit reçeu qui là endroit venoit,
Et, qui n'y poit aler, d'autre part s'en aloit.
Envers Brésière vont ou bonne ville avoit,
Et, de vers Moncontour, maint Englois cheminoit,
Et par de vers S.t-Mort (Maur), ou Tresonnelle estoit.
A Rilly alèrent ou maint Englois avoit,
En ungentil pays, que Gastine on nommoit.
Ainssi fuïent Englois, qui pot il se sauvoit (2)
Et Bertrant de Glaiequin tellement exploitoit,
Qu'il vint par devant Vaulx, aux bailles (3) s'arrestoit.
La capitaine y fu qu'à Bertrant demandoit
Pour qûoy venoit si près, et qu'il y demandoit?
Et Bertrant, li gentil, son vouloir lui disoit,
Et, tres tout son estat, Bertrant lui racontoit;
De par le Roy de France la ville requéroit.
Et celui respondoit que jà n'y entreroit.
Lors fist Bertrant crier à l'assaut fort et roist
Et jura Dame-Dieu et le corps Saint-Benoist
Qu'ens ou maistre donjon cette nuit soupperoit.
Bertrant du Glaiequin ne s'y est arrestez,

---

(1) Pour parler avec vérité,
(2) Se sauvait qui pouvait.
(3) Porte de ville, palissade, barrière.

Vaulx a fait assaillir, par ses gens adurez (1).
Moult fu grant li assaut, de certain, le créés.
Car par nos bons François sont Englois empressez;
Et li Englois se sont de deffandre pennez (2),
Et orent, sus nos Frans, mains grant engins (3) gettez,
Et maint tonnel empli et fermement bondez;
Et ot i. escuyer, qu'en Bretaingne fu nez,
Qui jà estoit montez sus les murs cymentés,
Aux Englois se combat, comme Lyon crestez (4).
Après lui est montez un escuier senez (5)
Et Jéhan de Beaumont y est après rempez,
Main à main se combatent aux Englois desraiés (6);
En une tour petite en sont ces trois entrez,
Lors véissiez François montant à tous coustés.
Et quant li capitaine vit qu'il est attrapez,
A une porte vint, dont ils avoit les clefs,
Bien s'en cuida fouïr, mais il fut attrapez;
Par celle porte sont nos gens loaus (7) entrez,
Englois furent tous mors, qui là furent trouvés;
Petit en demoura que ne fussent tuez.
Ainsi fu prise Vaulx comme oï avez
Ville et abbaye y ot, ce dist l'autorités,
Là, se sont rafraischis nos François naturez
Assez y ont trouvez bons vivres à plantés (8),
Là se sont rafraischis et très bien conraés (9).

---

(1) Endurcis.
(2) Se sont efforcés de se défendre.
(3) Instrument de guerre.
(4) Maltraité.
(5) Vieux.
(6) Enlevés, arrachés, terrassés..
(7) Qui sont dignes de louanges.
(8) En abondance.
(9) Arrangés, établis.

Histoire féodale. La seigneurie de paroisse, annexée au château de la Faigne, s'étendait sur Verneil. Cette terre fut possédée, dans le XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], par la famille de la Faigne; elle passa à celle de Loudun.

1290. Le comte de Dreux, seigneur de Château-du-Loir, accorde à Richard de Loudun, la haute, moyenne et basse justice de la Faigne. (*Noms féod.*).

1393, 1407. Jean des Roches chevalier fait hommage de ce château fort et du domaine (*ib.*).

Vers 1435, Charlotte de S.te-Maure, fille de Jean de S.te-Maure, chevalier, et de Jeanne des Roches, héritière de Jean et de Béraud des Roches ses frères, porta la Faigne à Guy II de Laval-Loué. (*Hist. de Montmorency*, 601).

1452. Guy obtient de René, Roi de Jérusalem et duc d'Anjou, l'érection de cette terre en chatellenie, mouvant de Château-du-Loir; en 1467, la réunion de cette seigneurie avec la quatrième portion de la prévoté d'Oisé. (*Noms féod.*).

1482. Le 14 novembre, René de Laval, 4[e] fils de Guy II, eut en partage cette chatellenie. Il est le chef de la branche des seigneurs de Laval-La Faigne. (*Hist. de Montmorency*, 601).

Cette terre, dont relevaient, Crannes, Vezins, etc., resta près de trois siècles, dans la maison de Laval (plusieurs membres de cette famille sont nés au château de la Faigne); elle fut vendue vers 1721, à Jacques Molin, secrétaire du Roi; depuis, la famille de Mailly en devint propriétaire. (*Noms féod.*, 651. — *Le Paige*).

Autres fiefs et seigneuries : Fautreau, Mont-Louis, les Touches, Passau, le Prieuré, etc.

Jacques Viard, sieur de la Fontaine, médecin, philosophe, astrologue et mathématicien, habita Pontvallain vers le milieu du XVI[e] siècle. Il a publié : *Oraison du traité de la paix entre le grand Roy des Rois et ses sujets* : Le Mans, Hiérosme Olivier, 1559. — *Almanach et Pro-*

phétie pour 8 ans commençant l'an 1561, contenant plusieurs discours de philosphie, tant divine que naturelle et judiciaire, avec un recueil de choses mémorables advenues depuis la création du monde jusqu'à présent. Le Mans, Hiérosme Olivier, 1561. — *Plusieurs almanachs et pronostications*, imprimés à Paris, Angers et au Mans; divers autres ouvrages. (La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, p. 197).

CÉRANS et FOULTOURTE, Cerens (*Cassini*). A 10 kil. 7 N. N. O. de Pontvallain; 21 N. E. de la Flèche; 22 S. O. du Mans. — Distances légales: 13; 22; 25 kilom.

Commune arrosée à l'O. par le Fessard; de l'E. à l'O. par l'Hinner (Jaillot); au N. par l'étang de la Forterie. Bornes: la Suze et Roezé, au N.; Parigné-le-Polin et Yvré-le-Polin à l'E.; Oisé au S.; La Fontaine-St.-Martin à l'O. Le *terrain* offre au N. du roussard et des sables; à l'E. la craie tufau; au S. le grès recouvert d'un poudingue de couleur brune nommé *pétun*; au S. O. le calcaire lacustre avec Lymnées, employé par les chaussumeries. On observe aussi du silex pyromaque, du quartz hyalin en morceaux roulés, du fer limoneux et pyriteux, du lignite. Dans la lande de Cerans, on exploite à la profondeur de 3 à 11 mètres le silex corné (*pierre cosse*), dont on se sert pour bâtir. La surface en général montueuse renferme 32 172 kilomètres carrés ou 3,252 arp. mét., 33 perches, savoir :

Objets imposables. . . .		3141 85 85
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	106 87 40	110 47 15
Rivières, ruisseaux.	3 16 15	
Eglise, cimetière. .	» 43 60	
Total..		3252 33 »

Sol sablonneux, maigre et peu fertile.

Industrie : agricole; élève de bestiaux; on engraisse des poulardes.

4 poteries à Foultourte, créées vers 1800, 1808, 1820 et 1827 ; les produits sont de bonne qualité. — 3 tuileries, dont l'établissement peut remonter aux années 1780 et 1826. — 3 chaussumeries. Les plantations de pin fournissent le combustible nécessaire à ces usines.

Moulins : de Floué, de Foultourte, les Moulins-Neufs, de Bersegey, sur le Fessard.

Population : 1744 habitans, Annuaire de la Sarthe; les renseignemens que nous avons reçus la portent à 2210. Métairies 27.

Revenu imposable : 56,256 fr. 41 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables..	1654	11	40	22085	55
Jardins.	73	29	55	4043	03
Vignes.	17	85	10	302	83
Prés..	305	08	80	8716	07
Pâtures.	54	87	50	425	62
Chataigneraies. . .	6	»	»	68	55
Bois..	213	24	»	3014	68
Pinières.	405	57	40	4700	36
Landes.	366	57	30	1896	94
Mares, douves, etc.	26	97	30	216	61
Sol des bâtimens. .	18	27	50	676	17
Totaux.. . .	3141	85	85	46146	41

Propriétés bâties.			
554 maisons	9615 f.	10110	»
4 moulins	230		
4 chaussumeries. .	65		
3 tuileries.. . . .	110		
2 poteries.. . . .	90		
Total.		56256	41

Contributions : fonc. 8,459 fr. — Pers. et mobil. 1,428 fr. — Port. et fen. 399 fr. — 90 patentes 1,416 fr. 50 c. — Total. 11,702 fr. 50 c.

Le *Bourg*, situé dans un vallon, se compose de 72 maisons et d'une église dédiée à la S.te-Vierge. Assemblée patronale le 15 août. — Sur le chemin

de Foultourte à Oisé, se trouve la chapelle du Léard.

Hameaux : A l'O. la Hardonnière, Foultourte; au N. O. la Halinière, les Moriers, la Petite-Bougelière; au N. la Bouguelière; à l'E. N. E. la Chauvelière; à l'E. S. E. les Libois; au S. S. O. la Soulletière, remarquable par la naissance de Pierre Belon; au S. O. la Bradière et le Bordage.

Etablissemens : résidence de notaire, chef-lieu de perception, bureau de bienfaisance, instituteur et institutrice primaires; les autres établissemens sont placés à Foultourte. (Voir plus bas).

La butte du Bruon, du sommet de laquelle on aperçoit les villes du Mans, de Ste.-Susanne et une grande étendue de pays, s'élève au milieu de la vaste lande du Bourré qui joint les paroisses de Cerans, Parigné-le-Polin, Roëzé, Fillé, Guécélard, Yvré-le-Polin, St.-Ouen-en-Belin, Moncé, etc. La Reine Blanche, suivant la tradition, donna cette lande aux paroisses ci-dessus, à la charge par elles de prier tous les dimanches, pour le repos de son âme; la prière se faisait dans l'église de Cerans. Il y a aussi les landes des Fauconnières, de 350 arpens; celle de Cerans, d'environ 150 arpens (50 dépendent d'Oisé). Ces landes occupent un terrain élevé, d'où l'on découvre les montagnes des Coévrons. (*Le Paige*).

Antiquités. On remarque au pied de la butte du Bruon, un peulvan et la *Table de Vignole*, dolmen porté obliquement sur trois pierres. — Il existe en plusieurs endroits, notamment au Gué de Chigné, sur le Fessard, des amas considérables de scories provenues de forges à bras. — Des souterrains construits en pierre de taille, ayant leur entrée dans un puits, partent de l'ancien château de la Cour, se prolongent dans diverses directions, à plus de 400 mètres sous le bourg et lieux environnans.

Jaillot désigne à l'E. et près du bourg, un combat; la grande quantité d'ossemens humains que

la terre recèle en cet endroit, confirme la remarque du géographe. Les habitans du pays reportent cette action à l'an 1370. Les Anglais, disent-ils, étaient campés dans la lande de Cerans, lorsque du Guesclin les attaqua; forcés de battre en retraite, ils enfouirent leur argent. Trois siècles plus tard, trois de leurs compatriotes vinrent la nuit enlever ce trésor et en chargèrent plusieurs mulets.

Les historiens assurent que c'est dans la lande de Rigalet, à l'E. de Pontvallain, que se donna la bataille. Les Anglais surpris n'eurent guères le loisir de cacher leur argent : le connétable les attaqua à son arrivée, c'est-à-dire au lever du soleil, vers le milieu du mois de novembre. Le combat de Cerans ne dut avoir lieu qu'entre une portion des troupes venues au secours de du Guesclin et les Anglais cantonnés en cet endroit.

(M. La Hayes, *Description statistique de Cerans*).

Historique. Le prieur d'Oisé présentait la cure; l'évêque nommait à la chapelle de Ste.-Catherine; le curé, à celles de la première messe et de N.-D. Suivant un aveu rendu à Jean Le Maczon, seigneur de Foultourte, d'Auvers, etc., Gilles de Luxembourg, protonotaire du S.-Siége, possédait en 1502, la chapelle de Ste.-Catherine. (*Pouillé.—Le Paige*).

Le collége jouissait d'une maison avec jardin et de biens ruraux. (*Archives de la Préfecture*). L'établissement ayant perdu sa dotation, Françoise Gaudin, épouse du sieur Transorier, a légué deux bordages pour l'entretien d'écoles primaires. Sur les revenus, un instituteur et une institutrice reçoivent une indemnité, à la charge d'instruire gratuitement les pauvres.

Les dîmes de la paroisse se partageaient inégalement entre le curé, les prieurs d'Oisé et de Roëzé, les couvens de Châteaux-l'Hermitage et de la Fontaine-St.-Martin, les chapelles de Saint-Lazare d'Oisé et de Ste.-Catherine. (*Le Paige*).

1798. Les chouans attaquèrent, à son passage, la 30me demi-brigade composée de 400 hommes, après trois heures de combat, les républicains, ayant épuisé leurs munitions, se replièrent sur le Mans; ils eurent 12 hommes de tués et une vingtaine de blessés. La perte des royalistes fut à peu près égale.

La seigneurie de paroisse était annexée au château de Foultourte. Autres fiefs et seigneuries : la Jeunaisière possédée en 1776, par N. Le Paige, neveu de l'auteur du Dictionnaire du Maine; le Petit Livernois ; etc.

Pierre Belon, célèbre médecin naturaliste et voyageur, naquit vers 1518, au hameau de la Soulletière, à 1, kil. 3 S. E. de Foultourte; il fut assassiné, en 1564, au Bois de Boulogne, près Paris.

FOULTOURTE, Fouletourte, Foulletourte, *Folla Torta*, joli village bâti au centre de la commune de Cerans, peu loin du Fessard, se compose d'une double haie de maisons, la plupart neuves et propres, quelques-unes d'une construction élégante en pierre de taille, rangées sur les deux côtés de la route de Paris à Nantes, et d'une assez belle place triangulaire. Avant l'établissement de la grande route, ce hameau n'avait que quelques habitations mal construites, la chapelle St.-Catherine, sur l'emplacement de laquelle on voit l'auberge du Faisan, et le château de la Cour qui sert aujourd'hui d'habitation à un fermier. C'est depuis 1790, qu'il a pris de l'accroissement; on y compte 115 maisons et 500 habitans; sept à huit auberges, deux cafés. Il s'y tient marché, le mardi de chaque semaine; quatre foires par an : les 4e mardi de février, 2e mardi de juin, 3e mardi de septembre, 2e mardi de décembre. Foultourte a bureau de poste aux lettres, relais, étape, brigade de gendarmerie à cheval et une prison de dépôt pour les passagers. Divers chemins le font communiquer avec la Suze, Roëzé, Mezeray, Parigné-le-Polin,

etc. (M. Vaysse, *Itinéraire descriptif de la France*. — *M. Lahayes*).

La terre de Foultourte, à laquelle était annexée la seigneurie de Cerans, avait droit d'usage dans la forêt de Longaunai; elle appartenait, dès le XIVe siècle, à la famille Lemaçon; Geoffroy II Lemaçon, père de Robert, chancelier de France, est qualifié seigneur de Foultourte; son second fils Pierre, et son petit fils Antoine, ont le même titre. Ce dernier épousa Jeanne Le Crec, dame du petit Auvers, de laquelle il eut sept filles. Olive, l'aînée épousa René de Beauvau et prit les deux tiers des biens de sa maison, suivant les coutumes de Touraine, d'Anjou et du Maine. Vers 1602, Denis Bouthillier, avocat au parlement de Paris, acheta de Renée de Beauvau, la chatellenie de Foultourte et la donna en mariage, l'an 1607, à Claude son fils, depuis surintendant des finances; celui-ci rebâtit le château. Quelques années après, cette terre passa à la famille de Broc; Sebastien de Broc la fit ériger en vicomté, par lettres patentes de juillet 1635, registrées le 4 août 1636. — Les anciens seigneurs de Foultourte avaient le titre de premiers chevaliers des comtes du Maine; ce titre était attaché à la terre. (*Hist. des Chanceliers de Fr.*, 461. — *Noms féod.*, 168. — *Expilly, Dict.* — *Almanach manc*, 1765).

CHATEAUX L'HERMITAGE, Château-l'Hermitage, Châteaux; *Castella in Eremo*. A 6, kilom. 2 N. de Pontvallain; 21, 5 E. N. E. de la Flèche; 23, 2 S. du Mans. — Distances légales : 7; 25; 26 kilom.

Commune arrosée par les ruisseaux du Gué-de-la-Chouane au N.; du Pont-aux-Hermites à l'E. Bornes : St.-Ouen et St.-Bié au N.; St.-Bié et Pontvallain à l'E.; Pontvallain et Requeil au S.; Requeil et Yvré-le-Pôlin à l'O. *Terrain* : craie tufau, grès blanc, roussard. La surface offre vers le N. plusieurs buttes arrondies; elle contient

9 kilomètres carrés 275, ou 939 arp. métr. 17 perches, savoir :

Objets imposables : 913 30 30

Objets non imposables :

Routes, chemins. . .	24 28 80	25 86 70
Rivières, ruisseaux. .	1 26 40	
Eglise, cimetière, etc.	» 31 50	
Total.		939 17 »

Sol sablonneux, maigre et peu fertile.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toile.

Moulin du Pin, sur le ruisseau du Pont-aux-Hermites.

Population : 239 habitans.

Revenu imposable : 12,504 fr. 09 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar. p. m.	fr. c.
Terres labourables.	328 19 55	4817 65
Jardins.	17 04 75	727 31
Vignes..	3 14 70	56 »
Prés..	108 77 40	2089 46
Pâtures.	67 47 20	540 21
Bois..	95 20 90	1114 19
Pinières.	138 43 90	1600 26
Landes.	151 09 80	723 21
Mares, douves, etc.	» 75 70	17 90
Sol des bâtimens. .	3 16 40	113 90
Total.	913 30 30	11800 09
Propriétés bâties :		
56 maisons.	679 fr.	704 »
1 moulin.	25	
Total..		12504 09

Contributions : fonc. 1,183 fr. — Pers. et mobilière 106 fr. — Port. et fen. 70 fr. — pat. » — Total 1359 fr.

Le chef-lieu ou *Bourg*, placé sur une élévation, vers l'extrémité orientale de la commune, se compose de l'ancien monastère de Châteaux, de son église, dédiée à la Ste.-Vierge, et de 2 à 3 maisons:

autrefois il y avait 3 assemblées : le 25 décembre fête de St.-Etienne, patron de la paroisse ; le 27 janvier fête de St.-Julien ; le 1er juillet, celle-ci se tenait près de la chapelle St.-Thibault. — La paroisse est réunie pour le spirituel à Requeil.

Le territoire est traversé par les chemins du Mans au Lude, de la Flèche à Ecommoy.

Antiquités, monumens. Un bas relief, placé intérieurement au haut de l'église conventuelle, entre la nef et le chœur, représente un prince à la chasse, des chiens qui poursuivent une bête, et un hermite qui reçoit l'animal dans sa cellule ; enfin cet hermite, monté sur un âne, semble faire le tour d'une forêt. (*Le Corv.*, 125). C'est l'histoire de la fondation de l'abbaye de Saint-Calais.

Marie de Bueil a son tombeau dans cette église. (*Hist. de Sablé*, 291).

Historique. Châteaux avait un prieuré conventuel de l'ordre de St.-Augustin, congrégation de France (Genovefains) ; Jaillot y indique un collége.

Le prieuré, dont la fondation remonte au VIe siècle, était estimé 7000 liv. et la mense conventuelle 6000 ; il comptait en 1697, onze religieux ; en 1790, six ou sept. Le prieur commendataire, nommé par le Roi, présentait sept prieurés, la cure de Novay et plusieurs chapelles ; les religieux nommaient à la cure de Châteaux-l'Hermitage devenue l'annexe de l'office de sacristain. (*Pouillé*). — La maison, bâtie au commencement du dernier siècle, est vaste, magnifique et accompagnée de beaux jardins. Le propriétaire actuel, M. Micault, l'entretient ainsi que l'église dans le meilleur état.

La seigneurie de paroisse était réunie au prieuré. — Adam Morin prieur assista, en 1508, à la réforme de la coutume du Maine.

LA FONTAINE-SAINT-MARTIN. *Fons Sancti Martini.* A 9 kilom. O. de Pontvallain ; 17 N. E.

couvert sur l'une des faces, de nombreuses aspérités naturelles en bossages grossièrement arrondis et d'une multitude de trous. On y remarque aussi un dolmen.

Historique. L'abbesse de St.-Sulpice de Rennes présentait la cure et le prieuré.

1117. Le 11 novembre, Foulques comte d'Anjou et du Maine, et sa femme Eremburge de la Flèche, fondèrent près de leur château de la Ségrairie, le prieuré de la Fontaine-St.-Martin; ils lui octroyèrent le droit de prendre annuellement, dans leur forêt de Longaunai et de Vadré, 100 charretées de bois de chauffage, le bois propre à merrein et à bâtir pour leurs domaines, de faire paître leurs bestiaux et de prendre des litières; le droit de pernage et de glandage pour leurs porcs; Geoffroy, leur fils approuva la donation. Les fondateurs, à la recommandation de Raoul de la Futaye, moine de St.-Jouin et compagnon de Robert d'Arbrissel, soumirent le monastère à l'abbesse de St.-Sulpice de Rennes. Henri II Roi d'Angleterre confirme, en 1151, le don de soixante livres, léguées par son père aux religieuses; il leur assigne quarante livres de rente; vingt sur son revenu d'Anjou, vingt sur celui de Touraine. Jean duc de Normandie accorde une rente de 20 livres; Charles comte du Maine fait, en 1300, pareil présent. Enfin Philippe de Valois dote cette maison de 20 septiers de blé, qui furent depuis, convertis en une rente annuelle de 200 liv. La prieure, qualifiée du titre d'abbesse, était perpétuelle; elle avait le droit de seigneurie et de patronage de la paroisse, y exerçait haute, moyenne et basse justice sous la relevance directe du Roi, à cause de son comté du Maine. (*Le Paige. — Observ. de M. Cintrat*).

La ferme de la Ségrairie occupe, à l'entrée occidentale du bourg, l'emplacement du château de ce nom, anciennement principal chef-lieu de la te-

ronnie de Longaunai. Charles comte d'Anjou en gratifia Jean de Cherbaie son écuyer de maison. Cette propriété fait partie de la terre du Maurier qui s'étend jusqu'aux limites de la forêt de Vadré, l'une de ses anciennes dépendances. Elle passa à la famille Aubery; vers la fin du XVIIe siècle, la fille et l'unique héritière de Louis Aubery épousa N. d'Orvaux; en 1799, la demoiselle d'Orvaux porta cette terre à M. d'Arlange, mort depuis peu d'années. M. Le Fèvres des Allais vient d'acquérir le Maurier. (*M. Cintrat*).

1451. Jean de Cherbaie fait hommage de la maison et du domaine de la Fontaine-St.-Martin, ensemble de la maison de la Segrairie ; Louis Aubery rend (1664, 1665) hommage de la Chatellenie et seigneurie de la Fontaine-St.-Martin. (*Noms féodaux*).

Louis Aubery, se retira au château du Maurier, bâti dans le XVIe siècle, par un de ses parens. C'est là qu'il fit imprimer (1680) par Jacques Laboe, imprimeur de la Flèche, ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, et qu'il termina sa carrière en 1687. (*Le Paige*).

Mansigné, *Manciniacus*, *Manciniacum*, *Mansigneium*. A 4 kil. S. O. de Pontvallain; 17, N. N. E. de la Flèche; 28 S. du Mans. — Distances légales : 5, 18, 24 kil.

Commune arrosée par la rivière de Lone au S. E.; par les ruisseaux de la Brière, du N. au S.; de la Brunerie au N. O.; de Touchegate au N. E.; de Broussin au S. O. Bornes : Oisé et Requeil au N.; Pontvallain à l'E.; Coulongé et Luché au S.; St.-Jean de la Motte et la Fontaine St.-Martin à l'O. *Terrain* : marne grise à la profondeur d'un à deux mètres; pierre calcaire exploitée près de Panchien, pour la chaux et la taille; grès blanc. La surface en plaine contient 35 kilomètres carrés 174 ... 3628 arp. mét. 66 perches, 36 mèt., savoir :

Objets imposables.				3537 45 21
Objets non imposables.				
Routes, chemins.	81	01	20	91 21 15
Rivières, ruisseaux	8	91	»	
Eglise, etc.	1	28	95	
Total.				3628 66 36

Sol généralement argileux et fertile ; sablonneux et maigre, vers les extrémités.

Industrie : agricole ; élève de bestiaux ; engraissement de cochons.

Petite fabrique de toiles. 2 chaussumeries; tuilerie.

Moulins : de la Chenaie, de Crampeaux, de Fay, sur la riv. de Lone; de Marolles et de Genest, sur le ruisseau de la Brière.

Population : 2494 habitans. Métairies 23. Bordages 170.

Revenu imposable : 104,476 fr. 33 c. Savoir:

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables .	2290	27	85	55247	76
Jardins	68	70	40	3379	06
Vignes.	103	41	20	2634	75
Prés.	344	85	05	16718	86
Pâtures.	171	78	»	2538	18
Chataigneraies. . . .	3	41	80	53	03
Bois.	314	13	15	5846	22
Pinières.	142	66	»	2398	45
Landes.	74	76	45	573	25
Mares, douv., étangs.	1	03	55	13	07
Sol des bâtimens. . .	22	41	76	896	70
Totaux.	3537	45	31	90299	33

Propriétés bâties.		
576 maisons. . . .	13665 f. » c.	14177 »
5 moulins.	440 »	
2 chaussumeries .	72 »	
Total.		104476 33

Contributions : fonc. 12391 fr. — Pers. et mobilière 1837 f. — Port. et fen. 482 f. — 86 pat. 883 f. — Total 15593 f. » c.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche du ruisseau de la Brière, se compose de 125 feux et d'une église dédiée à St.-Martin. Les chemins de la Flèche à Pontvallain et à Château-du-Loir ; du Lude à la Suze le traversent. Assemblée patronale le dimanche le plus proche de la St.-Martin d'été, 4 juillet ; *marché* le mardi.

Hameaux : à l'O. N. O. Gonas, la Vallée du Fay ; Marolles au N. ; les Peronnières, au N. E. ; Poissard au S. ; la Basse Belonnière à l'O. ; la Roësse.

Manoirs : Fay à 2, kil. 4 S. du bourg, château flanqué de 4 tourelles aux angles, avec chapelle. Panchien au N. E. Le Bacquet à l'O. N. O. Brouassin, château ruiné à l'O. Le Plessis au N. O.

Établissemens : résidence de notaire, chef-lieu de perception, bureau de bienfaisance, hospice fondé par N. Mercenne chirurgien, mort le 17 février 1820. L'établissement auquel on a uni les revenus du bureau de bienfaisance, entretient six lits pour les pauvres de la commune ; trois sœurs d'Evron le desservent et font l'école aux petites filles ; la maison vient d'être rebâtie. En 1805, les revenus étaient de 900 fr.

Antiquités. Il existe à la ferme de la Caronnière, au N. du clocher, un dolmen dont la table repose sur trois supports. On croit appercevoir, près de la ferme nommée le Camp au S., les traces d'une station ou camp romain.

(M. d'Andigné maire, *Descript. stat. de Mansigné*).

Historique. Le prieur de St.-Guingalois de Château-du-Loir présentait à la cure.

Le collége, fondé dans le XVII[e] siècle, par N. Guignard, possédait maison, jardin pièce de terre

estimée 30 liv., rente de 25 liv. etc. (*Pouillé* 1677. — *Archiv. de la préfect.*).

Vers 1285, Foulques Riboul seigneur du château de Fay rend à l'église du Mans la dixme de Mansigné qu'il déclare avoir usurpée.

La seigneurie de paroisse annexée au câhteau de Brouassin appartenait, dans le XIIe siècle, à la famille de Crenon. Elisabeth de Crenon, fille de Beaudoin sire de Crenon et de Vallon et d'Elisabeth de Montsoreau, l'apporta en dot à Geoffroy de Thouars. Ambroise de Thouars dame de Crenon fut mariée, vers le commencement du XVe siècle, à Jean de Champagne. Louis de Champagne chevalier de l'ordre du Roi, tué à la bataille de Coutras en 1587, fit ériger Brouassin en baronnie. Achetée par le marquis de Clermont, cette terre passa à la duchesse de Brancas sa fille. (*Le Paige.*)

La famille d'Assé de Lavardin possédait, au XIIIe siècle, la terre de Fay qualifiée de baronnie par Jaillot. Foulques Riboul en fit hommage, en 1393, au baron de Château-du-Loir. En 1484, Fay appartenait à Anne Gaudin; en 1543, à Françoise de Sil.... femme de Jean de Bourbon vicomte de Courdun; plus tard à ses enfans. (*Noms féodaux*). Les autres fiefs et seigneuries sont cités plus haut

OISÉ, Oizé *Cassini*; Oysé, *Le Paige*; *Aviciacus*, *Aviciacum*, *Auciacum*, *Auxiacum*, *Osiacum*. A 8, kil. 8 N. O. de Pontvallain; 20, 6 N. E de la Flèche; 23 S. S. O. du Mans. — Distances légales: 10, 21, 27 kil.

Commune arrosée de l'E. à l'O. par le Fessard. Bornes: Cerans au N.; Yvré-le-Polin et Requeil à l'E.; Requeil et Mansigné au S.; la Fontaine St.-Martin et Cerans à l'O. *Terrain*: craie tufau, grés ferrugineux ou roussard; silex corné. La surface hérissée à l'O. de quelques buttes, comprend 17 kilomètres carrés, ou 1690 arp. mét. 95 perches, savoir:

Objets imposables.		1646 85 70
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	42 36 60	44 09 30
Rivières, ruisseaux.	1 24 60	
Eglise, etc.	» 48 10	
Total.		1690 95 »

Sol généralement sablonneux, maigre et peu fertile.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toiles.

Moulins : de Moquesouris, du Bourg, de Boissard, de Rouveau, sur le Fessard.

Population : 834 habitans.

Revenu imposable : 28,121 fr. 87 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar. p. m.	fr. c.
Terres labourables. .	875 26 25	13175 36
Jardins.	21 41 60	807 40
Vignes.	» 09 30	2 14
Prés.	119 74 70	3821 40
Pâtures.	41 77 40	437 97
Bois.	205 38 »	2763 01
Pinières.	250 86 60	2355 08
Landes.	122 40 60	861 28
Mares, douv., etc. .	2 40 60	23 05
Sol des bâtimens. . .	7 50 65	210 18
Totaux. . . .	1646 85 70	24456 87
Propriétés bâties.		
212 maisons	3305	3665
4 moulins	360	
Total.		28121 87

Contributions : fonc. 3,924 fr. — Pers. et mobil. 465 fr. — Port. et fen. 159 fr. — 26 pat. 170 fr. — Total 4,718 fr.

Le *Bourg*, situé vers le N. du territoire, sur la rive droite du Fessard, renferme un certain nombre de maisons et une église dédiée à St.-Hilaire prêtre et solitaire, mort à Oisé dans le IV[e] siècle.

Hameaux : au S. Bellebeuve et la Béardière; a 1 S. E. la Servinière.

Manoir : le chateau de Montaupin au S. et peu loin du bourg.

Antiquités. On a dit que le nom d'Oisé est la traduction d'*Isiacum* et vient d'un temple que la déesse Isis aurait eu en ce lieu. Le mot *aviciacum* ou *avisiacum* semble désigner un territoire, où l'on observe beaucoup d'oiseaux.

Historique. L'abbé de Vézelai en Bourgogne présentait au prieuré dont M. de la Myre Mori, évêque du Mans, a été le dernier titulaire; le prieur, à la cure et à la chapelle S.-Blaise (*Pouillé*). N. nommait au collége : cet établissement possédait maison, jardin, bordage, etc., qu'il a perdus. (*Archiv. de la préfect.*)

1440. Le prieur refuse à l'évêque Jean d'Hierray le droit de visiter son monastère. Deux ans après, les commissaires chargés par le pape d'examiner les raisons des parties, jugent en faveur de l'évêque et le maintiennent dans le droit de visite. (*Cart. de l'évêché*). La conventualité paraît n'avoir été supprimée qu'au XVIIIe siècle.

Le prieuré avait la seigneurie de paroisse.

Autres fiefs : la chatellenie que possédait en 1342, Juliot Quentin fut ensuite partagée, suivant plusieurs hommages rendus au baron de Château-du-Loir. (*Noms féod.*) Montaupin; Beaumont; le fief du prieuré de Fessard-en Yvré.

Marin Mersenne religieux minime, auteur de plusieurs ouvrages savans, naquit à Oisé, le 8 septembre 1588; il mourut à Paris le 1er septembre 1648.

Oisé fut anciennement le chef-lieu d'un territoire appelé *Condita Auciacensis*, *Auxiacensis*, dont aujourd'hui on ne connaît ni la circonscription ni l'étendue.

Requeil. A 5 kil. N. de Pontvallain; 22, 4 N. E. de la Flèche; 23 S. du Mans. — Distances légales : 5, 23, 29 kil.

Commune arrosée du N. au S. par le ruisseau de la Brière. Bornes : Oisé et Yvré-le-Polin au N.; Châteaux-l'Hermitage et Pontvallain à l'E.; Pontvallain et Mansigné au S.; Mansigné et Oisé à l'O. *Terrain* : craie-tufau, roussard, le surface un peu inégale comprend 14 kilomètres carrés, ou 1398 arp. métr., 58 perches, savoir :

Objets imposables.		1361 99 40
Objets non imposables.		
Routes, chemins. . .	33 84 20	36 58 60
Rivières, ruisseaux. .	1 88 80	
Eglise, cimetière, etc.	» 85 60	
Total.		1398 58 »

Sol sablonneux, maigre et peu fertile.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toile.

Moulins : de Courcelles, de Suchet, de Requeil, sur le ruisseau de la Brière.

Population : 1163 habitans.

Revenu imposable 41,889 fr. 32 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	881	60	40	24505	52
Jardins.	37	56	90	2077	82
Vignes.	36	80	30	1054	22
Prés.	126	73	80	5691	85
Pâtures.	57	38	60	709	68
Bois.	123	74	90	1311	96
Pinières.	59	62	30	649	27
Landes.	27	13	40	227	04
Mares, douves, étangs.	1	65	10	28	76
Sol des bâtimens. . .	9	73	70	399	20
Totaux. . .	1361	99	40	36735	32

Propriétés bâties.			
305 maisons. . . .	4932 fr.	5154	»
3 moulins à blé.	222		
Total.		41889	32

Contributions : fonc. 4165 fr. — Pers. et mobil. 664 fr. — Port. et fen. 271 fr. — 40 patentes 274 fr. 50 c. — Tot. 5374 fr. 50 c.

Le *Bourg*, situé sur un côteau, renferme environ 90 feux et une église dédiée à St.-Pierre. Assemblée patronale le 29 juin. Le desservant administre aussi la paroisse de Châteaux-l'Hermitage.

Hameaux : la Servinière au N. O.; la Bussifière au N.; la Ligeonnière au S.; la Couronne.

Le chemin du Mans au Lude traverse le territoire. (M. Chauvière, maire, *Desc. de Requeil*).

Manoirs : La Roche de Vaux avec chapelle, à l'E. N. E. du clocher, appartient à M. le comte de Mailly. Le chateau de Chantelou avec chapelle, au S.E., propriété de la famille de la Rivière; au S.O. Buissé; au N. O. le Bouchet-aux-Corneilles, possession de M. de Mailly, ne présente plus que des ruines.

Antiquités. On remarque, dans un des champs de la Minardière au S. O. du bourg, un dolmen dont la table repose d'un côté sur la terre.

Historique : l'évêque présentait la cure.

Requeil possédait un petit collége fondé le 10 avril 1670, par Jean de Launay et N. de la Maldemeure; le Principal jouissait d'une maison avec jardin et de 120 liv. de rentes en biens fonds. Il ne reste rien de la fondation. (*Archiv. de la Préfect.*)

Le territoire était partagé entre plusieurs seigneuries; la Roche de Vaux, le Bouchet-aux-Corneilles, Chantelou, la Boissonnière, le Ruisseau, les Vignes.

Dès l'année 1342, la famille de la Chevrière possédait la terre de la Roche de Vaux, à laquelle était annexée la seigneurie de paroisse; elle y réunit en 1489, celle du Bouchet-aux-Corneilles. Marguerite de la Chevrière porta ces terres à Louis de Beaumanoir marquis de Lavardin, suivant les aveux de 1659 et 1661. La Roche de Vaux, le Bouchet-aux-Corneilles et la terre des Vignes appar-

tenaient en 1670, à François de la Rivière, conseiller au parlement de Metz. Louise-Madeleine-Joseph-Marie de la Rivière, dame de la Roche de Vaux, Requeil, du Bois de Maquillé, Flacé, etc., fut mariée en 1704, à Joseph marquis de Mailly, seigneur d'Haucourt. Dans l'acte de foi et hommage rendu au roi, le 30 août 1755, la chambre des Comptes fit retrancher les titres de Chatellenies donnés par l'aveu aux seigneuries du Bouchet-aux-Corneilles et de Pontvallain. (*Noms féod.* — *Le Paige.* — *Hist. de Mailly*).

En 1489, Jean Braulart possédait la Boissonnière et N. Huet, femme de Mathurin Bonnet, marchand, une partie du fief des Vignes. (*Noms féod.*)

SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE. *Sanctus Joannes de Motâ.* A 9, kil. ? O. de Pontvallain; 12 N. E. de la Flèche; 31 S. S. O. du Mans. — Distances légales : 11, 12, 36 kil.

Commune, ancien chef-lieu de canton, arrosée du N. E. au S. O. par le Calpentras (Charpentras, *Jaillot*), par le ruisseau des Trocheries au S. O. Bornes : Ligron et la Fontaine St.-Martin au N., Mansigné à l'E., Luché et Pringé au S., Clermont et Ligron à l'O. *Terrain* : marne blanche en petite quantité; silex corné (pierre cosse) dont on se sert pour bâtir. La surface assez unie contient 32 kilomètres carrés, ou 3202 arp. métr., 51 perches, savoir :

Objets imposables.		3085 61 65
Objets non imposables.		
Routes, chemins...	112 25 85	116 89 35
Rivières, ruisseaux.	4 13 20	
Eglise, etc. . . .	» 50 30	
Total. . . .		3202 51 »

Sol généralement sablonneux maigre et peu fertile.

Industrie : agricole.

Petite fabrique de toile, 7 à 8 métiers.

Moulins : de la Motte, M. neuf, de St.-Jean, de Grimault, sur le Calpentras.

Population : 2,012 habitans, métairies 19, bordages 160.

Revenu imposable : 44,926 fr. 09 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	1577	04	35	20300	76
Jardins.	29	47	55	846	30
Vignes.	49	50	80	545	40
Prés.	212	86	10	5746	56
Pâtures.	19	41	50	117	18
Bois.	663	43	10	7531	59
Pinières.	151	10	90	1216	69
Landes.	355	49	80	1791	11
Mar., douv. étangs.	12	79	30	201	03
Sol des bâtimens. .	14	48	25	434	47
Totaux. . . .	3085	61	65	38731	09

Propriétés bâties.			
420 maisons. . . .	5885 fr.	6195	»
4 moulins. . . .	310		
Total.		44926	09

Contributions : fonc. 6802 fr. — Pers. et mobilière 995 fr. — Port. et fen. 267 fr. — 33 patentes 284 fr. 50 c. — Total 8348 fr. 50 c.

Le *Bourg*, bâti sur la rive gauche du Calpentras, renferme 49 feux et une église dédiée au précurseur du Messie. Assemblée patronale le 24 juin, jour de St.-Jean-Baptiste. La veille, il se fait une procession à laquelle les membres de la mairie assistent ; le cortège va à 150 pas de l'église allumer un feu de joie.

Hameaux : au N. Maulny, la Motte, les Varennes, la Verdochère ; au N. E. la Roche, la Pichonnière, la Monnerie ; à l'E. Chambriou, le Brossay, la Poterie ; au S. la Fuye, la Girouardière ; au S. O. Grimault avec chapelle, le Gué-de-

Vaux; à l'O. les Landrechies, la Roussière, la Croix-Bourdon; au N. O. le Fresne.

La petite forêt de la Chausse-Pallière couvre au N. une portion du territoire.

La route de Paris à Nantes borde, un peu vers l'O., la commune.

Manoirs : les Trocheries à l'O.; la Vivantière à l'E. N. E.; au N. les Varennes, la Motte-Achard.

Etablissemens : Résidence de notaire, bureau de bienfaisance; maison de charité fondée par Louis Barbot de la Princerie, ancien curé de Lamnay, suivant son testament du 9 octobre 1810, autorisée par ordonnance royale du 21 juillet 1814. Deux sœurs d'Evron la desservent.

Antiquités. Sur le chemin de St.-Jean à Mansigné, on voit un peulvan connu dans le pays sous le nom de *palet de Gargantua*.

Usages locaux. Le jour des noces, on dresse, près de la maison des nouveaux époux, une *Fouillée*. C'est un berceau en feuillage avec des bouquets aux quatre angles.

(M. Jamin maire, *Descript. statist. de St.-Jean de la Motte*.)

Historique. L'abbé de St.-Memin d'Orléans, présentait à la cure et au prieuré estimé 900 liv.; le curé et les habitans nommaient au collége.

Le prieuré eut pour fondateur Suavis. Ce chevalier donna vers 1036, du consentement de l'évêque Avesgaud et de Herbert Eveille-chien, comte du Maine, à l'abbaye de Mici (S. Memin) l'église de St.-Jean-de-la-Motte qu'Achard et Helvise ses père et mère avaient bâtie près de leur château. Il obtint du prélat et de son clergé l'immunité des coutumes synodales. (*Gallia Christ.*, VIII, 1532. — *Cenomania.*)

René Colas, prieur de St.-Jean, établit le collége en 1570, le dota d'une maison avec jardin et bordage. Les sœurs occupent le bâtiment. (*Pouillé*).

La seigneurie annexée à la terre de la Motte

la Touche fut acquise par la famille Maulny qui la porta dans celle de Caillau. (*Le Paige*).

L'abbaye de la Couture possédait la Châtellenie de Pezé, dont le fief s'étendait sur les paroisses d'Yvré, de Moncé, Theloché, Parigné-le-Polin et Auvers-le-Hamon. La juridiction faisait partie de celle de la prévôté de ce monastère et s'exerçait au Mans. (*Titre de la Cout.*).

Le fief de Fessard; le fief de la Gravelle au N. O. du bourg dépendant du prieuré. (*Noms féod.* 386).

La Bataillère, terre seigneuriale mouvante de Chateau-du-Loir, appartenait en 1607, à Marthe de Beaumanoir, femme de René de Bouillé comte de Créance. (*Ib.*, 155).

CANTON DE SABLÉ.

Ce canton, situé entre le 2 d. 20 m. et le 2 d. 43 m. de longitude; entre le 47 d. 42 m. et le 47 d. 55 m. de latitude, a pour bornes les cantons de Brulon au N.; de Malicorne à l'E.; de la Flèche et de Durtal au S.; de St.-Denis-d'Anjou et de Bouère à l'O. La Sarthe, les rivières de Taude, de Vaige, d'Erve, de Trulon, de Vègre, de la Fontaine sans fond arrosent son territoire.

Terrain. Le chef-lieu repose sur une roche d'amphibole; le schiste argileux domine à la droite de la Sarthe et de la Vègre; on y trouve aussi du grès friable et des couches étendues de marbre noir, dans lequel on remarque l'Amplexus coralloïde et des débris d'encrines.

Vers 1816, on découvrit au milieu des roches de schiste et de grès, l'anthracite dont les filons se dirigent de l'E. à l'O.; les veines régulières ont 20 à 30 pouces (54 à 81 centimètres) de puissance. Ce minéral, dans lequel on remarque des débris

de végétaux fossiles, du genre poacite, offre les variétés friable, écailleuse, feuilletée et compacte. Les principales exploitations sont à Fercé et au Pont-Guéret, commune de Gastines; à Montfrou, à l'E. N. E. d'Auvers; elles occupent 150 ouvriers. Des manèges, que doivent remplacer des machines à vapeur, exécutent les épuisemens.

Cette formation d'anthracite est souvent recouverte par des couches d'argile et de fer hydraté mêlé d'oxide de manganèse.

Au terrain intermédiaire, qui franchit peu les rives gauches de la Sarthe et de la Vègre, succède à l'E. et au S. de Sablé, celui d'alluvion, composé de couches de sable quartzeux renfermant des blocs de granite et de quartz blanc; de bancs d'argile compacte, teinte en rouge, d'amas considérables de silex pyromaque blond et de poudingues ferrugineux.

Le calcaire jurassique apparaît sur quelques points des communes de Sablé, Solême, Précigné, et Louaille; bientôt il acquiert un accroissement considérable à Avoise et Parcé. — Juigné possède du roussard. — On se sert de l'amphibole pour construire les chemises des fourneaux à chaux. — L'anthracite alimente trente chaussumeries. — Des carrières de marbre sont exploitées à Gastines et à Juigné. — Solême et Gastines fournissent le grès ancien pour la bâtisse. — On extrait à Parcé de la pierre de taille. — Diverses chaussumeries font usage du marbre et du calcaire jurassique. — Plusieurs grands amas de scories provenues de forges à bras, démontrent que le minerai de fer a été anciennement exploité.

La surface inégale et coupée de vallons étroits peut avoir du N. au S. 25 kilom. sur une largeur moyenne de 13, kil. 6. Elle contient 324 kil. carrés 191 ou 32443 arpens métriques 94 perches, 55 mètres, savoir ;

Objets imposables. . . .				31349 78 75
Objets non imposables.				
Routes, chemins.	772	91	37	1094 15 80
Rivièr., ruisseaux.	304	54	60	
Eglises, cimet. etc.	16	69	83	
Total.				32443 94 55

Cette surface distribuée en 1000 parties égales, donne :

Terres labourables. . . .	637	parties.
Jardins.	13	3/4
Vignes.	19	
Prés.	97	
Pâtures.	11	2/4
Bois, chataigneraies. . .	131	
Pinières.	04	2/4
Landes.	43	2/4
Carrières, sablières. . . .	»	1/4
Mares, douves, étangs. .	2	
Sol des bâtimens. . . .	6	2/4
Routes, chemins. . . .	24	
Rivières, ruisseaux. . . .	9	2/4
Églises, cimetières, presb.	»	2/4
Total.	1000	»

Agriculture. Le sol peu profond, généralement humide, compacte, sans être trop argileux, forme une terre douce. La chaux a doublé sa fertilité; il produit de 8 à 10 pour 1. Depuis l'emploi de cet engrais minéral, le froment remplace presque partout le seigle. On cultive l'orge, peu d'avoine et de sarrasin; du lin, la pomme de terre; beaucoup de trèfle; la jarosse et la vesce; on coupe en vert ces deux plantes. La culture des choux et des navets est peu répandue.

Les labours se font avec la pesante charrue à versoir, à laquelle on attèle ordinairement 4 bœufs et 2 chevaux. Les sillons sont de quatre raies.

Engrais, indépendamment des fumiers, on prépare des composts où la chaux entre dans la propor-

tion d'un hectolitre et demi par mètre cube de terreau. 20 mètres cubes de cette préparation s'emploient par hectare.

Les *prairies naturelles* donnent en général des produits médiocres. Les engrais et les travaux d'entretien qu'elles exigent, étant plus avantageux aux propriétaires qu'aux fermiers, ceux-ci portent exclusivement leurs soins vers les terres arables.

Les *prairies artificielles* consistent dans la culture du trèfle généralement repandue. Les profits, que procurait sa graine, l'avaient beaucoup multipliée. Le sainfoin réussit dans les communes d'Avoise, de Parcé, Louaille et Précigné, dont le sol repose sur le calcaire jurassique. La luzerne réussirait dans les terres schisteuses et profondes; on néglige cependant ces deux légumineuses.

Les *vignobles* sont les derniers qui existent vers le Bas-Maine, avantage réel pour le placement des vins du canton. La vigne est cultivée surtout à Précigné, Souvigné, Gastines, Sablé, Juigné et Solême. Le pineau blanc et le gouais forment les principales espèces de cepage. Les vins rouges sont médiocres; les blancs ont une qualité bien supérieure. Ils se consomment dans le pays et dans les cantons de Grez, Meslay, Evron, Ste.-Susanne, département de la Mayenne.

On remarque beaucoup d'amélioration dans la culture des arbres à cidre; mais le peu de profondeur du sol s'oppose au succès des plantations. Le poirier réussirait mieux que le pommier auquel on donne la préférence. Les principales variétés de celui-ci sont le *fréquin de Normandie*, le *jauné*.

Bois. Nous rangeons parmi les principaux massifs les forêts de Malpaire et de Souvigné, les bois de Pescheseul et de Bellenoe. Essence: le Chêne à grappes et le chêne Tauzin ou Brosse.

Landes. On ne voit plus de terrains vagues, que ceux possédés par les communes. Un tiers de la lande de Yion formerait d'excellentes prairies, si

elle était dans les mains des particuliers. Aucune localité ne présente autant d'avantages pour établir une ferme expérimentale.

Assolement : triennal, calculé de manière à ne jamais ensemencer deux blés de suite sur le même terrain. L'introduction de la culture de l'orge et du trèfle obligera d'adopter un autre mode.

Les métairies peuvent être considérées comme appartenant à la moyenne culture ; leur étendue varie de 15 à 40 hectares de terres labourables et de 4 à 10 de prés. En corps de ferme le prix moyen annuel de l'hectare de terre arable est de 24 fr. ; celui de l'hectare de pré, de 80 fr.

Animaux domestiques. Les chevaux sont de petite taille ; depuis quelques années, on s'occupe de leur amélioration.

Bœufs, vaches. Les fermiers portent toute leur attention sur ces animaux dont la race provient du croisement des vaches normandes avec des taureaux suisses. Cette race connue sous le nom de *bœufs manceaux* est d'une taille médiocrement élevée ; mais ses proportions sont agréables et ses formes bien prises. Les herbagers de Normandie recherchent ces bœufs et viennent au printemps les acheter aux foires de Sablé et des bourgs voisins.

Moutons. On les regarde ici comme hors d'œuvre et on les néglige. Les troupes les plus nombreuses comptent à peine trente têtes. La laine sert pour les étoffes grossières du pays.

Chèvres. Chaque ferme en nourrit une ou deux.

Cochons. Le nombre des élèves a doublé depuis dix ans ; c'est une des branches les plus actives de l'industrie agricole. Les porcs se vendent aux marchés des 1er et 3e lundis du mois, à Sablé.

Abeilles. On aperçoit dans les fermes trois ou quatre ruches ; des marchands étrangers au canton en achètent les produits.

Industrie. L'agriculture fait l'une des branches principales.

Fabrique de gants. — Filature de laine à la main pour la bonneterie. — Filature de laine par mécanique. — Manufacture de divers tissus mélangés de laine, de fil et de coton, tels que flanelles, siamoises, serges, grosses étoffes en laine. — Fabrique de toiles de lin et de chanvre pour la consommation du pays. — 3 papeteries à Avoise. — 8 chaussumeries : 4 alimentées par l'anthracite à Gastines, Juigné, Auvers; 4 chauffées par le bois à Précigné et Parcé. — 2 exploitations de marbre à Juigné et Gastines. — Un moulin à scier le marbre à Juigné. — 4 ateliers de marbrerie à Sablé. — 3 tanneries à Sablé et Parcé.

Moulins à blé mus par l'eau 37 : Sablé 4; Asnières 2; Auvers 9; Avoise 4; Gastines 1; Juigné 1; Parcé 4; Pincé 2; Précigné 2; Solême 2; Souvigné 6. — 2 moulins à blé mus par le vent : Précigné.

Moulins à tan 6 : Sablé 3; dont un sert également pour fouler les étoffes, un autre pour filer la laine; Avoise 1; Parcé 1; Solême 1.

Commerce : grains; bestiaux, principalement bœufs et cochons; vins, cidres, chanvre, lin, graine de trèfle, bois, tan, anthracite, chaux, briqueterie, cuirs, ganterie, toiles, fils, étoffes de laine, ouvrages en marbre, beurre, volaille, gibier, menues denrées. En 1827, le canton fournit à Paris plus de 2,000 hectolitres de blé.

Foires 8 : Sablé 4; Précigné 2; Auvers 2.

Marchés à Sablé, deux hebdomadaires; pour la vente du bétail, deux mensuels.

Routes, chemins, navigation. La route royale n° 159 de Tours à Rennes, les routes départementales d'Angers à Alençon, de Sablé à la Fontaine-Saint-Martin; les chemins du Mans à la route n° 159, de Cromières à Parcé, de Sablé à Conlie, de Sablé à Durtal facilitent les communications du chef-lieu avec un grand nombre de points. La na-

vigation de la Sarthe ajoute encore à ces avantages.

Ce canton renferme 15 communes : Sablé, Asnières, Auvers-le-Hamon, Avoise, Courtilliers, Gastines, Juigné-sur-Sarthe, le Pé, Louailé, Parcé, Pincé, Précigné, Solême, Souvigné-sur-Sarthe, Vion.

Population : 15,570 habitans, récensement de 1820; aujourd'hui 16,945, ou 52 habitans par kilomètre carré, et plus exactement 52, 76.

Revenu imposable : 686,728 fr. 47 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	20673	57	94	340942	76
Jardins.	440	21	16	17558	93
Vignes.	619	14	96	11237	57
Prés.	3151	17	58	113196	79
Pâtures.	371	29	89	3928	09
Chataigneraies. . .	»	27	90	3	90
Bois.	4245	59	32	53521	49
Pinières.	150	86	50	1233	60
Landes.	1413	10	49	7913	38
Carrières, sablieres	7	02	80	36	32
Mares, douv., etc.	59	47	83	1121	33
Sol des bâtimens. .	218	02	38	6880	34
Totaux. . .	31349	78	75	557574	47

Propriétés bâties.		
3760 maisons. . . .	121493f.	
35 moulins à eau .	5316	
2 moulins à vent.	70	
4 moulins à tan. .	305	
1 m. à tan et à foul.	400	
1 m. à tan et à filat.	400	129154 »
3 moulins à pap.	470	
1 m. à scier le mar.	120	
12 chaussumeries. .	450	
3 tuileries. . . .	90	
1 tannerie. . . .	40	
Total.		686728 47

deux principaux quartiers et des faubourgs de Bouère à l'O., de St.-Nicolas à l'E. La partie centrale, située dans une île de la Sarthe, offre une rue étroite, un joli quai planté de tilleuls, et l'église paroissiale, sous l'invocation de la Sainte-Vierge. Le quartier des Halles, où se trouve l'hôtel de ville, renferme une petite place, sur laquelle se vend le grain, et plusieurs rues sinueuses. Chacun des faubourgs consiste en une rue spacieuse avec une grande place. Son château, bâti sur la plate-forme d'un rocher escarpé qui domine à pic la rivière, peut être regardé comme l'un des plus beaux du département; il possède quelques tableaux de Mignard et d'Oudry, et des portraits de famille. Cet édifice, négligé depuis long-temps, exige des reparations considérables. — Deux ports vastes et commodes servent à déposer les bois de marine, les ardoises, sels, résines et autres objets, qui se transportent par eau. L'Erve et la Vaige se joignent à la Sarthe, l'une dans la partie septentrionale de la ville, l'autre au S. O. Le marché aux bestiaux se tient sur les places des faubourgs; on a établi celui aux cochons hors de la ville, du côté du chemin de Solème. Sablé est traversé par la route de la Flèche à Laval; celle qui conduit vers Sillé-le-Guillaume, passe au N. et franchit l'Erve, à son embouchure même.

L'administration municipale a, depuis peu d'années, transféré le cimetière au N. E., près du chemin de Solème; elle se propose d'ouvrir une rue pour faire communiquer plus facilement la place des halles avec le faubourg de Bouère. Le produit d'un octroi, établi par abonnement, forme le principal revenu de la commune. Il règne dans cette ville beaucoup d'aisance : on doit l'attribuer aux connaissances agricoles des habitans, à leur goût pour l'industrie et à leur habileté dans le commerce. — Les Saboliens sont actifs, industrieux, doués de l'esprit d'ordre et de calcul; une imagi-

Nicolas Gaultier, docteur en théologie, donna une maison près de la porte d'Erve, pour y établir les petites écoles. (Ménage, *supplém.*). La ville les a rétablies; le bâtiment a été disposé aux frais de MM. de la Porte de Riants et de Lucé curé, l'un a fourni 10,000 fr., l'autre 4,000 fr. Le conseil municipal vient de remettre l'institution à deux frères de St.-Joseph et alloue 1,000 fr. pour l'entretien.

Olivier Lévêque fonda le collége, le 16 janvier 1602. Cet ecclésiastique né à Sablé en 1545, le quitte à l'âge de vingt-deux ans, pour se soustraire aux reproches d'une jeune personne qu'il refuse d'épouser. Il va à Rome, s'attache au service d'un prélat, gagne son amitié, achète la charge de notaire de la Rote et amasse plus de cent mille écus. Le pape Clément VIII le fait protonotaire et le Roi Henri IV le nomme un de ses aumôniers. Revenu à Sablé, Lévêque présente aux habitans les statuts du collége qu'il veut établir; il réserve pour lui et sa famille, la nomination du principal et des boursiers. La dépense de la dotation monta à plus de dix mille écus. Le fondateur dispose également de sommes considérables pour marier de pauvres filles et procurer des métiers à de jeunes garçons. L'église paroissiale éprouve aussi les effets de sa munificence. Cet homme généreux mourut à Sablé l'an 1605. Le collége possédait une vaste maison, quatre métairies, un bordage, des vignes et des rentes, formant ensemble 3294 livres de revenu. Il a conservé les bâtimens, où il réunit trente pensionnaires, soixante externes dirigés et instruits par trois régens, dont un fait les fonctions de principal. La ville accorde une somme annuelle de 1,000 fr.

Deux pensionnats particuliers sont établis en faveur de jeunes demoiselles.

La commune s'étend beaucoup dans la campagne. Elle est arrosée du N. E. au S. O. par la Sar-

the, par l'Erve et la Vaige au N., les ruisseaux de la Phellandière au S. E., de la Maladrie à l'O, de la Goumonerie au N; on remarquait sur le ruisseau de la Maladrie trois étangs, le plus considérable se nommait l'étang du Baillif. Bornes : Saint-Brice, Gastines et Juigné au N.; Solême et Courtilliers à l'E.; Courtilliers, Précigné et Pincé au S.; Souvigné et St.-Brice à l'O. *Terrain* : intermédiaire ou de transition; schiste argileux, amphibole et grès ancien. La surface inégale et montueuse sur la rive droite de la Sarthe, plane sur la gauche, a six kilom. de long, sur quatre de large; elle contient 29 kilom. carrés 172, ou 2,955 arp. métr. 99 perches, 90 mètres, savoir :

Objets imposables.				2828	70	30
Objets non imposables.						
Routes, chemins. .	62	66	50	127	29	60
Rivières, ruisseaux.	61	75	40			
Eglises, cimet. etc.	2	87	70			
Total.				2955	99	90

Le sol argileux et compacte sur la rive droite de la Sarthe, sablonneux sur la gauche, est devenu généralement fertile.

Population : 3,680 habitans, 673 appartiennent à la campagne. Feux 839; métairies 50; bordag. 50

Revenu imposable : 147,892 fr. 39 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	1807	83	46	39355	67
Jardins.	47	11	33	4487	25
Vignes.	12	31	70	374	76
Prés.	441	29	30	21046	28
Pâtures.	27	98	40	451	22
Bois.	293	34	20	5280	27
Pinières.	47	68	70	576	13
Landes.	103	82	80	851	61
Mares, douv., étangs.	9	47	40	179	50
Sol des bâtimens. .	37	83	01	1327	70
Totaux. . .	2818	70	30	73930	39

Propriétés bâties :

803 maisons. . . .	71927 f.	73963 »
4 moulins à blé .	1116	
1 m. à tan et à foul.	400	
1 m. à tan et à filat.	400	
1 moulin à tan. .	120	
Propriétés non bâties.		73930 39
Total.		147893 39

Contributions : fonc. 16,349 f. — Person. et mobilière 4141 fr. — Port. et fen. 1326 fr. — 262 pat. 3617 fr. 33 c. — Total 25433 fr. 33 c.

Hameaux : à l'E. S. E. les Séguinières, à l'O. S. O. les Gros-Colliers, peu loin du château de la Roche-Talbot ; à l'extrémité O. les Landes.

Routes, chem. Les routes de la Flèche à Laval et à Sillé-le-Guillaume, de Sablé à Château-Gontier ; les chemins du Mans à Sablé, de Sablé à Moranne et à Vallon traversent le territoire. Des voitures publiques sont établies sur le plus grand nombre de ces voies.

Antiquités. On observe les ruines d'anciennes forteresses bâties sur des mottes artificielles près de Molancé et la ferme de la Tour. (*Voir* canton de Sablé).

Etablissemens anciens. L'archidiaconé de Sablé, le troisième du diocèse, comprenait quatre doyennés : Sablé, Vallon, Brûlon et Clermont avec 122 paroisses.

Le Doyenné, composé de 51 paroisses fut, dès le XVIIIe siècle, partagé en deux : Sablé au delà de l'Ouette avec 16 paroisses, Sablé en deçà de l'Ouette avec 35.

Suivant le pontifical du Mans, l'évêque St.-Liboire établit l'église de Sablé, vers la fin du IVe siècle. (*Analecta*).

L'abbé de Marmoutier présentait le prieuré, les cures de N.-D. et de St.-Martin, bénéfices estimés, le 1er, 4500 livres, le 2e, 3000 livres, le 3e, 1200 liv. Par la réunion de l'abbaye à l'archevêché

de Tours, le Roi eut la présentation du prieuré; et l'évêque du Mans, celle des cures. (*Pouillé*).

Geoffroy de Sablé, dit le vieux, rebâtit vers le commencement du XI[e] siècle, les deux églises paroissiales qu'il fit dédier, la première sous le nom de N.-D., la seconde, sous celui de St.-Martin. (*Hist. de Sablé*, 15).

Les seigneurs établirent dans leur château un collége de chanoines, sous l'invocation de Saint-Macut ou Malo. Après le milieu du XI[e] siècle, Robert le Bourguignon et Avoise sa femme renvoyèrent les chanoines et donnèrent ce collége à l'abbaye de Marmoutier qui s'obligea d'y entrenir quatre moines. (*ib.*).

Deux Maladreries, l'une à l'O. de la ville, sur la rive droite de la Vaige, l'autre, St.-Laurent de la Herse-Grise, au S. E., près du chemin de Courtilliers, étaient dues probablement à la piété des Seigneurs.

Philippe-Emmanuel de Laval de Boisdauphin, et Madelaine de Souvré son épouse, fondèrent en février 1631, au faubourg St.-Nicolas, le couvent des religieuses cordelières de l'ordre de Ste.-Elisabeth. (*Pouillé. — Le Paige*).

La fondation de la chapelle du Cimetière-Dieu par Jeanne Sergent, femme de Michel Ledoisne, procureur fiscal à Sablé, est du 13 novembre 1486. (*Vie de G. Menage*, 317).

Le grenier à sel dépendait de la direction de Laval. Officiers : président, grenetier, contrôleur, procureur du roi, greffier. (*Almanach manc.*).

L'hôtel de ville était formé d'un maire, d'un procureur de ville et d'un greffier. (*Ib.*).

La maréchaussée avait un brigadier et quatre cavaliers. (*Ib.*).

La juridiction seigneuriale s'étendait sur un certain nombre de paroisses. Le présidial du Mans dont elle ressortissait anciennement, y conserva

les cas royaux. Officiers : bailli, procureur fiscal, greffier. (*Ib.*).

Historique. (515—560). L'évêque St.-Innocent établit St. Ceneré archiprêtre de Sablé. (*Anal.*).

Vers 640. Alain, riche seigneur de la province, donna au St.-Evêque Hadoing, Sablé et plusieurs autres terres. (*ib.*).

851. Nomenoé, roi des Bretons, s'était avancé jusqu'à Vendôme pour aller assiéger Chartres, lorsqu'une maladie grave le força de reprendre le chemin de ses états, mais il mourut à Sablé. (Lob., *Hist. de Br.* I, 50).

957. La troisième année du règne de Lothaire, Foulques II dit le Bon, comte d'Anjou, donne à Humbert surnommé le Veneur, son cinquième fils, les terres de Champagne en Anjou et de Sablé. (*L'Art de vérif. les dates*, XIII, 44).

1067. Robert le Bourguignon et Avoise sa femme accordent les églises de St.-Malo, N. D. et de St.-Martin à l'abbaye de Marmoutier qu'ils avaient déjà exemptée de tous droits et péages dans l'étendue des seigneuries de Craon et de Sablé. Robert transfère la première de ces églises, du château au faubourg St.-Nicolas, dont elle prit le nom. L'évêque Arnaud l'engage à chasser les moines du prieuré; n'ayant pu l'obtenir, il interdit l'église ; mais Rodolphe, archevêque de Tours, lève l'interdit. (*Hist. de Sablé. — Hist. de Courtenay*).

1069 ou environ. L'évêque Hoel informé que Hugues III, comte du Maine, pour fournir aux dépenses de la guerre contre les Normands, a dessein de s'emparer du trésor de la cathédrale, envoie secrétement à Sablé qui est en état de défense, tous les objets précieux et se retire en Angleterre. (*Le Corv.*, 377).

1094. Les moines de la Couture font un accord avec ceux de Sablé, en présence de Robert le Bourguignon.

1096. Le pape Urbain II vient dans cette ville

pour engager Robert à se croiser contre les infidèles. Après avoir obtenu sa demande, le St.-Père va au prieuré de Solême, puis au Mans visiter Hoel. (*Cenomania*).

1122. Liziard de Sablé, ayant guerre avec Gui IV de Laval, obtint des moines de Marmoutier l'autorisation de bâtir un fort au village de St.-Loup. (*Hist. de Sablé.*).

Liziard et Robert III son fils étaient si puissans, qu'ils déclarèrent la guerre à Geoffroy Plantagenet comte d'Anjou; mais ils ne furent pas heureux. Geoffroy lève des troupes, s'empare de Briolé et de la Suze, villes de leurs domaines et désole les environs de Sablé.

Après la mort de Liziard, Robert reprend les armes et ravage les campagnes jusqu'aux portes d'Angers. Pour arrêter les courses de ses voisins, le comte bâtit, sur les bords de la Sarthe, Château-Neuf; de là il fait des excursions jusqu'à Sablé, se rend maître de Briolé et de la Suze et force, en 1146, Robert à demander la paix. (*Menage, suppl.*).

1173. Maurice de Craon, chef des armées de Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, prend Chateauceaux, Sablé, St.-Loup et St.-Brice. (*Hist. de Sablé*).

1315. Au mois d'août, Philippe de Valois, depuis roi de France, se rend à Sablé. (*Le Paige*).

1326, juillet. Amauri III de Craon, prenant en considération les plaintes des habitans dont les possessions étaient continuellement dévastées par le gibier, leur accorde pour 500 liv., le droit de chasser dans un certain rayon, de prendre lièvres, lapins, renards, sans pouvoir toucher aux perdrix ni faisans. Cette permission n'est même que pour ceux qui ont des propriétés dans l'enceinte tracée. (*Hist. de Sablé*).

1345. Le Roi, Philippe de Valois, fait expédier de cette ville les lettres par lesquelles Château du-

Loir est qualifié de baronnie. (*Hist. de Sablé; suppl.*).

1392. Après l'assassinat du Connétable de Clisson, Charles VI donne l'ordre de saisir le château de Sablé. Les officiers chargés de cette mission rapportent au Roi que le commandant de la place avait répondu qu'il la tenait pour le duc de Bretagne. (Lob., *Hist. de Br.*, I, 482).

1412, 1er mai. C'est à ce château que le traité de mariage d'Yolande, 2e fille de Louis d'Anjou Roi de Sicile, avec Jean d'Alençon fut arrêté; mais l'union n'eut pas lieu. (*Hist. de Sablé*).

1421, le 8 mai, Charles Dauphin y traite en personne avec Jean duc de Bretagne d'une alliance contre le roi d'Angleterre. (*Hist. de Sablé, suppl.* — Lob. *Hist. de Bret.*).

Les Anglais descendus en Normandie (1417), pénètrent dans le Maine, toutes les villes de cette province tombent successivement en leur pouvoir; Sablé, seul à l'abri de toute insulte, devient le point central, où se réunissent les garnisons des places voisines qui ne peuvent tenir.

1424. Louis d'Avaugour, gouverneur de la Ferté-Bernard, s'y réfugie; de Loré y conduit les restes de la garnison de Ste.-Susanne et se joint aux sires de Rais et de Beaumanoir, chargés par le Connétable de Richemont de la défense du château. Ces trois braves capitaines, avec des forces bien inférieures à celles de l'ennemi, font une guerre très-active; les Anglais n'osent plus tenir la campagne qu'en corps d'armée, ou se renferment dans leurs garnisons.

La lettre suivante que le connétable écrit de la part du Roi, à Pierre Bressonneau maître de l'artillerie, prouve combien le gouvernement attache d'importance à la conservation de Sablé.

« Chier et bien amé, pour ce que l'on doubte que les Anglais, après ce qu'ils auront la ville du Mans, ne viegnent mettre le siège devant Sablé, laquelle

est mal garnie d'artillerie, comme entendu avons par quoi se pourrait en suir la perdition d'icelle, nous vous mandons et expressément enjoignons que l'artillerie qui sera nécessaire pour la garde de ladite ville de Sablé et que promptement vous pourrez recouvrer vous bailliez et délivriez à notre amé féal conseiller chambellan, le sire de Beaumanoir lequel nous avons ordonné à la garde de la dite ville ou à ses gens pour lui; et gardez bien que ce n'est faute. Chier et bien amé, notre seigneur soit garde de vous. »

Ecrit à Poitiers le 6e jour d'aoust 1428.

(Menage, *Hist. de Sablé*, *suppl.*).

1434. Cette ville ayant été choisie pour le rendez-vous des troupes chargées de la délivrance de Sillé-le-Guillaume, le duc d'Anjou, le connétable de France et divers seigneurs y arrivent deux jours avant le terme fixé pour le combat; le lendemain ils vont coucher à Conlie. (Lob., *Hist. de Br.*, 1,597).

1451. Jean d'Hierrai évêque du Mans y reçoit l'hommage de Jean Rochet abbé de Bellebranche. (*Hist. de Sablé*).

1452. Combats à outrance, l'un entre Hervé de Kercadieu breton et Thomas Mathieu anglais, devant Jacques de Dinant seigneur de Beaumanoir; l'autre entre André Trolop anglais et un français, devant le sire de Bueil. Les deux anglais furent vainqueurs. (*Hist. de Charles VII*, p. 57).

1471. Le roi Louis XI vient à Sablé.

1488. Le duc d'Orléans, depuis Louis XII, fait prisonnier le 18 juillet, à la bataille de St.-Aubin-du-Cormier, fut d'abord conduit à Sablé, où le duc de Bourbon prétendait le retenir et l'empêcher de voir le Roi, de peur que le monarque attendri ne lui accordât la liberté. Mais [illegible]ransféra le prince ailleurs. (Lob., *Hist. de Br.*, 1,785).

1589. Henri IV reçoit la soumission de cette place, y fait son entrée et confie sa défense à Fran-

çois Pelé sieur de Landrebry. (Menage, *suppl.*).

1590. Les ligueurs s'emparent de la ville ; mais lorsqu'ils attaquaient le château, Nicolas d'Angennes, dont la femme Jeanne d'Arquenay avait été faite prisonnière à cette action, accourt avec Louis de Targis et Philippe de Maintenon ses frères, plusieurs gentilshommes et mille soldats envoyés d'Angers par Rochepot, gouverneur d'Anjou, et force les assiégeans de s'éloigner. (Mezeray, *Hist. de Fr.*).

1593. Dans la nuit du 16 au 17 juillet, le capitaine de Plan, devient maître du château, par la trahison d'une sentinelle. Landrebry, pour éviter la fureur des ennemis, se jette du haut d'une tour dans les fossés, se casse la cuisse et est tué par de Plan. (*Menage, suppl. — De Thou*).

Ce château resta au pouvoir de la ligue jusqu'à l'année 1595, que le maréchal de Boisdauphin en fit hommage à Henri IV. Peréfixe observe que Sablé fut la dernière place qui se soumit au Roi.

1620. Marie de Médicis, veuve de Henri IV, y traite du gouvernement d'Anjou avec le maréchal de Boisdauphin ; le 20 mars, la reine tient sur les fonds de la paroisse de N. D. avec ce maréchal, le second fils de Philippe-Emmanuel de Boisdauphin, qu'elle nomme Henri-Marie. L'évêque d'Angers, Guillaume Fouquet de la Varenne, fit la cérémonie du baptême. (*Hist. de Sablé, suppl.*).

1621. Louis XIII met garnison dans cette ville. (*Ib.*).

1652. Pendant les guerres de la Fronde, le maréchal de la Melleraye partit d'Angers avec deux régimens, l'un de cavalerie et l'autre d'infanterie pour occuper le château de Sablé au nom du Roi. Ayant rencontré, à Moranne, les habitans qui venaient l'assu[illegible]de leur obéissance envers le monarque, il n[illegible]a pas outre. (*Ib.*).

1721. Construction des ponts de la ville.

1722. La position du château sur le sommet d'un

rocher escarpé, dominant à pic la rivière, était très-favorable à l'assiette d'une place forte, surtout avant l'usage du canon. Aussi Sablé fut-il la seule place du Maine que les Français aient conservée intacte à l'époque désastreuse de l'invasion anglaise dans la province, au XVe siècle. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torci, secrétaire d'état, fait démolir cette forteresse et la remplace par un château magnifique; il conserve le donjon, la porte d'entrée du côté de la ville avec les tours voisines. Ces restes sont encore debout. (*M. Salmon*).

1790. Sablé devient chef-lieu de district et de canton.

Le district, arrosé par la Sarthe, l'Erve, la Vaige et plusieurs petites rivières et ruisseaux, occupait la partie S. O. du département; la surface de 29 lieues 1/3 d'étendue, renfermait cinq cantons: Sablé, Brûlon, Chantenay, Parcé et Précigné; 36 communes et 32,185 habitans. Ses contributions foncière, mobilière et sols additionnels s'élevaient en 1791, à 494,253 liv. 16 sols.

Le canton de Sablé formé de six communes: Sablé, Auvers-le-Hamon, Asnières, Juigné, Solême et Gastines, avait en l'an VIII, 7349 habitans; le principal de ses contributions alors était, savoir: contribution foncière 66,687 fr.; personnelle et mobilière 5223 fr. Total 71910 fr.

Histoire féodale. La seigneurie était annexée au chateau. Sa juridiction s'étendait sur les paroisses de N. D. et de St.-Nicolas de Sablé: de Boessay, Brûlon, Courtilliers, Epineu-le-Chevreuil, Gastines, Joué-en-Charnie, Louaille, Pincé, Précigné, St.-Brice, St.-Loup, Sauge, Solême, Viré. — Les juridictions de Malicorne, de St.-Germain et de St.-Pierre de Noyen en relevaient par appel. Les autres fiefs et seigneuries étaient: le prieuré, Quinquenbois, la Horie en N. D.; la Cornillère, *id.* au S. O.: Montfort en St.-Nicolas, à l'E. S. E.; le Pont d'Erve, etc.

Seigneurs de Sablé.

Le plus ancien des seigneurs de Sablé connu, est Alain qui vivait en 640.

Salomon de Sablé existait à la fin du Xe siècle, et au commencement du XIe; il avait épousé Adelaïs, 4e fille de Giroie, seigneur de Montreuil en Normandie, dont il eut Renaud qui fut père de Lisiard. On voit, du temps de Salomon, Hervé de Sablé dit Rasorius, et Geoffroy, son frère. Hervé épousa Eremburge de Montmorency, dame de Vihers en Anjou. Raoul et Bernier leurs fils périrent à la bataille de Pontlevoy, donnée le 6 juillet 1016. La seigneurie de Sablé n'a jamais appartenu à Salomon, ni à ses descendans. Vers le milieu du Xe siècle, elle se trouvait dans la maison d'Anjou : les auteurs de l'Art de vérifier les dates citent une Charte, de l'an 957, par laquelle Foulques II, comte d'Anjou, donne à Humbert le Veneur, son 5e fils, Sablé au Maine. Quelques années après, une fille unique du nom de Sablé devint héritière de cette terre.

N. DE SABLÉ la porta à Raoul, vicomte du Mans.

GEOFFROY de Sablé, dit le vieux, leur fils, acheta Solême, de Raoul de Beaumont, son frère de père, et y fonda en 1010, un prieuré. Il eut d'Adelaïs, AVOISE surnommée Blanche, femme de Robert le Bourguignon ou l'Allobroge.

ROBERT LE BOURGUIGNON, fils de Renaud, comte de Nevers; et d'Adelle comtesse d'Auxerre, sœur de Henri I roi de France, reçut vers 1051, de Geoffroy Martel comte d'Anjou, la baronnie de Craon, confisquée sur Guérin, pour cause de félonie. Avoise étant morte, on proposa de marier Robert avec Berte, fille unique de Guérin de Craon et veuve de Robert de Vitré, ce qui se fit avant 1078. On maria en même temps Renaud le Bourguignon avec Enoguen de Vitré. Robert et

Berte sa femme donnèrent en mariage à leurs enfans la baronnie de Craon. Ainsi fut rétablie la paix, troublée depuis long-temps. Robert meurt vers 1098.

Robert II de Sablé, son troisième fils, surnommé Vestrol, épousa Hersende, fille de Hubert de la Suze, seigneur de Louplande. Il ne vivait plus en 1110.

Lisiard de Sablé leur fils aîné, mort avant 1143, laissa de Tiphaine deBriolé, surnommée Chevrière, Robert.

Robert III fonda en 1152, l'abbaye de Bellebranche. Il avait épousé Hersende, que l'on croit de la maison d'Antenaise.

Robert IV succède à son père dans les seigneuries de Sablé, la Suze et de Briolé; il fonde en 1189, l'abbaye du Gaut, à Précigné, commande en 1190, l'armée navale de Richard Cœur de Lion, composée de 74 grands vaisseaux, se fait Templier, devient grand maître du Temple et meurt en 1195. Il avait épousé Marguerite de Mayenne, dont Marguerite, femme de Guillaume des Roches, seigneur de Château-du-Loir.

Guillaume des Roches, sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine et du Maine, seigneur de Sablé, du chef de sa femme, mourut en 1222, et fut enterré dans l'abbaye de Bonlieu qu'il avait fondée. Marguerite, morte en 1229, fut inhumée au Perrai-Neuf. Jeanne leur fille aînée, par son alliance avec Amauri I sire de Craon, fait rentrer la seigneurie de Sablé dans cette maison.

Amauri I de Craon, seigneur de Sablé, sénéchal héréditaire d'Anjou, etc., fit la guerre à Pierre de Dreux, duc de Bretagne. Il mourut, le 12 mai 1226.

Maurice IV de Craon, son fils, épousa Jeanne qui lui donna Amauri et Maurice.

Amauri II de Craon, seigneur de Sablé, mort

avant le mois d'août 1269, ne laissa point d'enfans d'Yolande de Dreux.

MAURICE V de Craon, héritier de son frère, eut d'Isabelle de la Marche, Maurice. Il meurt en 1282.

MAURICE VI, seigneur de Craon, Sablé, la Suze, Briolé, Chantocé et d'Ingrande, etc., époux de Mahaud de Malines, fut envoyé en Angleterre, en 1291, par le Roi Philippe le Bel, et mourut le 11 février 1292.

AMAURI III leur fils aîné, cède à la couronne la charge de sénéchal héréditaire d'Anjou, du Maine et de Touraine. Il eut d'Isabelle de Ste.-Maure, sa 1re femme, Maurice, et meurt le 26 janv. 1332.

MAURICE VII époux de Marguerite de Mello, mort le 8 août 1330, suivant A. Duchesne. Il aurait donc joui de Sablé du vivant de son père?

AMAURI IV son fils, chef de guerre et capitaine souverain en Touraine, Anjou, au Maine et en Normandie pour le Roi Jean, avec lequel il devint prisonnier à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356, épousa Perrenelle de Thouars. Il mourut sans enfans, le 30 mai 1373, après avoir cédé la seigneurie de Sablé à Louis I, duc d'Anjou.

LOUIS DE FRANCE, duc d'Anjou, fils du Roi Jean, eut de Jeanne de Bretagne, qu'il avait épousée le 9 juillet 1360, Louis. Il décède le 20 décembre 1384.

LOUIS II, duc d'Anjou, ayant besoin d'argent pour ses conquêtes de Naples et Sicile, vend à Pierre de Craon, le 13 juin 1390, la terre de Sablé, pour cinquante mille francs d'or.

PIERRE DE CRAON, seigneur de Sablé, la Ferté-Bernard, etc., obtint du Roi Charles VI que l'on donnerait des confesseurs aux criminels condamnés à mort. Dans le dessein qu'il avait de tuer le connétable de Clisson, Pierre transmet en son nom, et aux noms de Jeanne de Chatillon sa femme et d'Antoine son fils, le 11 mai 1392, à Jean IV, duc

de Bretagne, ses droits sur Sablé, *pour cinquante-huit cents francs d'or.* (Menage).

Jean IV, duc de Bretagne, seigneur de Sablé. Marie de Bretagne, mère et tutrice de Louis II d'Anjou, retire cette terre sur le duc.

Louis II d'Anjou, seigneur de Sablé. Comme il avait de nouveau, besoin d'argent pour la conquête des royaumes de Naples et Sicile, Marie de Bretagne, vendit le 25 mai 1394, par contrat de reméré pour quatre ans, la terre de Sablé, vingt mille francs d'or, à Louis de France, duc d'Orléans.

Louis d'Orléans, seigneur de Sablé, reçut du Roi la terre de la Ferté-Bernard, confisquée sur Pierre de Craon. Marie de Bretagne retira sur lui Sablé.

Louis II d'Anjou, seigneur de Sablé, meurt à Angers, le 29 avril 1417, laissant d'Yolande d'Arragon, trois fils : Louis, René et Charles.

Louis III d'Anjou, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile mort sans enfans, le 18 novembre 1434, eut pour successeur René.

René d'Anjou, duc de Bar, donne, par acte du 4 août 1440, à Charles son frère, comte de Mortain, le comté du Maine avec les seigneuries de Château-du-Loir, de la Ferté-Bernard, de Mayenne et de Sablé, pour en jouir après la mort d'Yolande leur mère. Néanmoins la baronnie de Sablé, au décès de Charles, devait retourner aux héritiers de René; mais alors ceux de Charles devaient recevoir en dédommagement la châtellenie de la Roche-sur-Yon. De plus, il était dit 1° que Sablé serait ensuite totalement de l'Anjou; 2° que, si Charles ne laissait que des filles, le comté du Maine reviendrait à René, ou à ses hoirs, en comptant à celles-là quarante mille écus d'or. René mourut à Aix le 10 juillet 1480; il eut d'Isabelle de Lorraine, sa première femme, Yolande mariée à Ferri de Lorraine, comte de Vaudemont.

CHARLES d'Anjou comte du Maine, seigneur de Sablé, laissa d'Isabeau de Luxembourg sa deuxième femme, Charles II, et Louise mariée à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours qui fut décapité à Paris, le 4 août 1477. Charles mort à Aix, le 10 avril 1472, fut enterré dans l'église cathédrale du Mans.

Le Roi LOUIS XI s'empare de la baronnie de Sablé, prétendant que René et Charles d'Anjou l'avaient possédée en apanage et qu'elle devait retourner à la couronne. Quelque temps après il la rend à Charles.

CHARLES II D'ANJOU, comte du Maine et de Provence, seigneur de Sablé, n'ayant point d'enfans de Jeanne de Lorraine, institue Louis XI son héritier universel, le 11 novembre 1481, et meurt à Aix le lendemain.

LOUIS XI, une seconde fois possesseur de Sablé.

CHARLES VIII succède à son père en 1483.

ARMAGNAC. Le Roi ayant, l'année suivante, rappelé les fils de Jacques d'Armagnac, leur remit les biens de Charles I d'Anjou, leur aïeul. Ainsi Jean et Louis d'Armagnac les possédèrent conjointement avec leurs sœurs, Marguerite femme de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, Catherine femme de Jean, duc de Bourbon, et Charlotte femme de Charles de Rohan.

RENÉ II, duc de Lorraine, fils de Ferri et d'Yolande d'Anjou, prétendit à Sablé, en vertu de la clause de réversion mentionnée ci-dessus. Le Parlement de Paris le lui adjugea, vers 1486.

ANTOINE de Lorraine son fils, seigneur de Sablé, donna en partage cette terre avec toutes celles qu'il avait en France, à Claude son frère.

CLAUDE de Lorraine, 1er duc de Guise, seigneur de Sablé dès 1547, au moins, eut d'Antoinette de Bourbon-Vendôme, François.

FRANÇOIS de Lorraine, duc de Guise, devint seigneur de Sablé en 1550. Il mourut le 24 février

1563, des suites d'une blessure que lui avait faite Poltrot, six jours avant.

HENRI de Lorraine duc de Guise, son fils, surnommé le Balafré, fut tué aux États de Blois, le 23 décembre 1588, et son frère le cardinal, le lendemain.

CHARLES de Lorraine, duc de Mayenne, après la mort de ses frères, se déclara le chef de la Ligue. Le 23 novembre 1593, il vendit Sablé, à Urbain de Laval, pour 90,000 livres.

URBAIN de Laval, seigneur de Boisdauphin et de Précigné, obtint, en vertu de lettres patentes du mois d'août 1595, registrées au Parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, les 12, 16 et 18 septembre de la même année, que les appellations des jugemens de la baronnie de Sablé continueront de ressortir au parlement comme faisant partie du duché de Mayenne; de nouvelles lettres du 7 janvier 1602, registrées le 15 mars suivant, érigèrent en faveur de ce maréchal de France, la baronnie de Sablé en marquisat. Dès 1546, Mayenne, la Ferté-Bernard et Sablé avaient été érigées en marquisat sous le nom de Mayenne; plus tard (1573), en duché-pairie. Urbain eut de Magdeleine de Montécler, dame de Bourgon, d'Aron et de Montaudin, Philippe-Emmanuel.

PHILIPPE-EMMANUEL, marquis de Sablé, épousa Magdeleine de Souvré qui le fit père de plusieurs enfans. Il mourut en 1639.

URBAIN II, l'aîné, marquis de Sablé, eut de Marguerite de Barantin, deux fils qui périrent à la guerre, sans laisser d'enfans. Urbain décéda au mois de décembre 1661.

Sablé et Boisdauphin furent vendus le 9 août 1648, par décret sur Urbain II, pour payer les dettes de son père. Magdeleine de Souvré se les fit adjuger, sous le nom de Jean de Longueul, conseiller au parlement de Paris; elle avait à reprendre

de grandes sommes pour ses conventions matrimoniales.

MAGDELEINE de Souvré, dame de Sablé et de Boisdauphin, vend en 1652, ces terres à Abel Servien.

ABEL SERVIEN, surintendant des finances, seigneur de Sablé, y établit des foires et marchés, d'après des lettres patentes de novembre 1653, registrées le 2 janvier 1654. — Le Roi, par lettres patentes de juin 1656, registrées le 2 août suivant, érige en sa faveur les terres de Sablé et de Précigné en marquisat. Abel meurt le 17 janvier 1659, laissant d'Augustine Leroux, Louis-François et Augustin.

LOUIS-FRANÇOIS SERVIEN, marquis de Sablé, grand sénéchal d'Anjou, meurt le 29 juin 1710.

AUGUSTIN SERVIEN, abbé de St.-Jouin, marquis de Sablé après son frère.

JEAN-BAPTISTE COLBERT, ministre et secrétaire d'Etat, contrôleur général des finances, ayant acheté le 24 janvier 1711, de l'abbé de St.-Jouin, la terre de Sablé, fait confirmer l'érection du marquisat, par lettres de mars 1711, registrées au parlement, les 10 juin et 23 novembre suivant. Il meurt le 2 septembre 1746.

JEAN-BAPTISTE-JOACHIM COLBERT, marquis de Croissi, Sablé, etc., lieutenant général des armées du Roi, eut de Henriette-Bibienne de Franquetot de Coigni, Jean-François-Menelai, marquis de Sablé, trois autres fils et une fille, Henriette-Bibienne, née le 10 janvier 1727, et mariée le 21 février 1746, à Gui-François de la Porte de Riantz, baron de Villerai au Perche, seigneur du marquisat de Tourouvre.

JEAN-FRANÇOIS-MENELAI COLBERT, marquis de Sablé.

Les terres de Sablé, Précigné et Boisdauphin appartiennent aujourd'hui à M. de la Porte de

Riantz, petit-fils de Jean-Baptiste-Joachim Colbert, marquis de Croissi.

Les baronies de St.-Germain-du-Val, de Pincé, les châtellenies de Malicorne, Galerande, Viré, les seigneuries du Grez de Gastines et environ, cinquante fiefs relevaient de Sablé.

(*Hist. de Sablé. — Simplicien.— Hist. de Montmorency. — L'Art de vérifier les dates*).

Les seigneurs de cette ville fondèrent les abbayes de Bellebranche, du Perrai-Neuf et de Bonlieu, les prieurés de Sablé et de Solême, le couvent des Cordeliers de Précigné, celui de St.-Elisabeth à Sablé.

Parmi les hommes nés à Sablé nous citerons les suivans : Le poëte Renaud de Sablé, de la famille de ce nom, vivait en 1260, ou à peu près dans ce temps. (*Ménage, supp.*).

Mathieu Menage, chanoine théologal d'Angers, né vers 1388. Son église le députa en 1432, au concile de Basle ; cette assemblée l'envoya auprès du pape Eugène IV pour l'engager à observer et faire observer les décrets du concile. En 1444, il fut député au concile de Bourges et mourut en 1446. (*id.*).

Pierre de Sablé ou Pierre Bouhère a publié : *Magistri Conradi Thuricensis Magnum elucidarium omnes historias et poeticas fabulas continens quœ super montes, valles, amnes, fontes, lucos, urbes et omnia in poetarum monumentis loca famigerabilia.* in-4°, 1513. (*Moréri*).

NicolasMontreux, gentilhomme manceau, a composé le 3e livre d'Amadis de Gaule, imprimé à Paris, 1577, et plusieurs autres ouvrages. (*La Croix du Maine*).

Mathieu Cointerel cardinal, mort à Rome en 1585, à l'âge de soixante-six ans. (*Ménage, supplément*).

Jean Richard, curé de Sablé, a écrit un livre curieux pour la connaissance des familles de cette

ville. Ménage dans le supplément à l'histoire de Sablé, le cite souvent.

Asnières. *Asinariæ, Asiniaria, Asneriæ.* A 9, kil. 2 N. E. de Sablé, 23, 5 N. N. O. de la Flèche, 36, 3 O. S. O. du Mans — Distances légales : 10, 29, 41 kilom.

Commune traversée du N. au S. par la Vègre: Bornes : Poillé et Fontenay au N., Fontenay et Avoise à l'E., Avoise, Parcé et Juigné au S., Juigné, Auvers et Poillé à l'O. *Terrain* : Anthracite; les côteaux de la Vègre offrent le marbre, le calcaire jurassique et le grès. La surface inégale contient 12 kilom. carrés 2/3, ou 1263 arp. métr., 91 perches, 60 mètr., savoir :

Objets imposables. . . .				1220 47 10
Objets non imposables.				
Routes, chemins. .	29	56	30	43 44 50
Rivières, ruisseaux. .	13	65	40	
Eglise, cim. presb. .	»	22	80	
Total.				1263 91 60

Sol argileux, argilo-calcaire et caillouteux, assez fertile. Jusque vers la fin du XVIIIe siècle, une vaste lande appartenant à la seigneurie était ensemencée tous les vingt ans; le seigneur y levait le champart, ou la septième gerbe. (*Le Paige*).

Industrie : agricole, élève de bestiaux.

Fabrique de toiles et cotonnades (15 à 18 métiers). Depuis que l'on néglige le marbre d'Asnières, l'atelier de marbrerie est transféré à Loué.

Moulins : du bourg, m. Neuf, sur la Vègre.

Population : 726 habitans. Métairies principales, une vingtaine.

Revenu imposable : 28,428 f. 52 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	967	46	20	18339	72
Jardins.	19	17	79	653	43
Vignes.	12	85	60	228	58
Prés.	121	71	40	4735	09

Pâtures.	1 08 90	8 56
Bois.	44 73 40	751 25
Landes.	42 78 60	133 32
Mares, douves, etc.	» 39 40	3 90
Sol des bâtimens. .	10 25 81	307 74
Totaux. . . .	1220 47 10	25161 59
Propriétes bâties.		
155 maisons. . . .	3057 fr.	3267 »
2 moulins. . . .	210	
Total. . . .		28428 59

Contributions : fonc. 5,014 fr. — Pers. et mobil. 399 fr. — Port. et fen. 159 fr. — 19 pat. 123 fr. 66 c. — Total 5,695 fr. 66 c.

Le *Bourg*, bâti sur la rive gauche de la Vègre, se compose de deux rues, d'environ 300 habitans et d'une antique église dédiée à Saint-Hilaire. Il communique avec la rive droite par un pont en pierre, sur lequel passe le chemin de Sablé à Loué. Assemblée : le dimanche de la Trinité.

Hameaux : les Anerelles, etc.

Manoirs : Moulinvieux au N. E. sur la Vègre, anciennement à la famille de Scepeaux; la Cour d'Asnières, dans le bourg, autrefois à la famille d'Andigné.

Etablissement : bureau de bienfaisance; il jouit de 250 fr. de revenu.

Jean Brizard, chanoine de l'église du Mans, fonda en 1473, le collége, dont le principal nommé par les curé, procureur de fabrique et notables habitans, devait être prêtre. L'école possédait maison, jardin, closerie, etc. produisant de 3 à 400 livres de rente; tout est perdu. (*Archiv. de la préfect.— M. Dramet, ancien maire*).

Historique. Le chapitre de l'église du Mans présentait à la cure estimée 1800 liv. (*Pouillé*).

624-654. Alain riche seigneur du Maine donne à l'évêque Saint-Hadoin la paroisse d'Asnières. (*Analecta*).

793-816. L'évêque Francon I distrait de son siége le village d'Asnières et deux autres, pour en gratifier ses chanoines.

1078. Normand d'Asnières est désigné comme témoin d'un accord fait entre Hugues de Sablé et l'abbaye de St.-Aubin d'Angers ; il l'est aussi dans une transaction de l'année 1096, entre les moines de Marmoutier et ceux de la Couture.

Vers 1140. Damase, seigneur d'Asnières, qui menait une vie scandaleuse, fut frappé de la foudre.

1231-1234. L'évêque Geoffroy de Laval arrangea un différend survenu entre les chanoines de son église et Liziard seigneur de Poillé, au sujet d'une métairie de la dépendance d'Asnières. Le procès devait se terminer par un duel, si Geoffroy n'eut forcé les parties à s'en rapporter à la décision d'arbitres. (*Le Corv.*, 496).

La seigneurie de paroisse était annexée à la prévoté régale du chapitre de l'église du Mans, auquel appartenaient les moulins.

Autres fiefs et seigneuries : Moulinvieux, qui réunissait en partie la seigneurie de St.-Pierre-des-Bois ; la Cour d'Asnières ; la Rouillonnière appartenant en 1563, à Gilles de Bellanger. (*Généal. de la famille de Bastard*).

La prévoté régale du chapitre du Mans exerçait la juridiction sur la paroisse.

AUVERS-LE-HAMON, *Aversa*, *Alversa*, *Alversum Hamonis*, *Auversum Hamonis*, *Auveriæ*. A 7 kilom. N. de Sablé, 31 N. O. de la Flèche 42 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 8, 37, 51 kilom.

Commune arrosée par l'Erve à l'O., le Trulon au N. et au centre, la Diacrie et les Herdières à l'E., la Nétrie au N. E., la Batardière au S. E., la Vaige au S. O. Bornes : Epineu-le-Séguin et Poillé au N., Poillé et Asnières à l'E., Asnières et Gastines au S., Boissay, Gastines, St.-Loup et Beaumont Pied-de-Bœuf à l'O. *Terrain* : schiste,

anthracite, marbre, grès. La surface inégale et montueuse, offre sur les bords des rivières, des rochers nuds et à pic, nommés *Cahuvières*. Elle renferme 48 kilomèt. carrés, ou 4,783 arp. métr., 17 perches, 70 mètres, savoir :

Objets imposables. . . .		4656 06 70
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	99 30 60	127 11 »
Rivières, ruisseaux.	26 69 »	
Eglise, cimet. presb.	1 11 40	
Total. . . .		4783 17 70

Sol argileux, calcaire, calcareo-siliceux, devenu assez fertile.

Industrie : agricole, élève et engraissement de bœufs ; élève de chevaux.

Fabrique de toile, 10 à 12 métiers. Deux chaussameries, extraction du marbre.

Moulins : de Mère-Fontaine, Cutesson, Bas-Ecuré, Pontneuf, Vieille Panne, Panne, sur l'Erve ; de Fresnay, sur la Vaige ; de Rimer et de la Roche, sur le Trulon.

Population : 2,129 habitans.

Revenu imposable : 114,665 fr. 30 c. savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	3395	51	05	66811	74
Jardins.	65	50	21	3096	24
Vignes.	27	52	98	386	77
Prés.	603	97	20	25034	27
Pâtures.	80	76	»	697	08
Bois.	412	18	60	6214	97
Landes.	32	35	50	213	70
Mares, douv. étangs.	10	09	60	439	89
Sol des bâtimens. . .	28	15	56	1210	64
Totaux. . . .	4656	06	70	104105	30

Propriétés bâties.		
439 maisons. . . .	8915fr.	10560 »
9 moulins. . . .	1555	
2 chaussumeries .	90	
Total. . . .		114665 30

Contributions : fonc. 14,965 fr. — Pers. et mobil. 1,186 fr. — Port. et fen. 481 fr. — 38 pat. 339 fr. 33 c. — Total 16,971 fr. 33 c.

Le *Bourg*, situé sur le côteau qui borde la rive gauche du Trulon, comprend une place, deux rues et une église sous l'invocation de N.-D. du Rosaire, dont on célèbre la fête le 1er dimanche d'octobre; le Pouillé la met sous l'invocation de St.-Pierre. Assemblée le 1er dimanche d'octobre.— Petit marché le dimanche. — 2 *foires* : les 5 et 29 mai. (*Ordonn.* du 10 oct. 1816).

Hameaux : Les Landes au S.O., le Clot au N.E., les Péchardières à l'E.

La route de Sablé à Sillé traverse le territoire au S. E.

Manoirs : à l'O. Fresnay; au N. O. le Plessis avec chapelle, reconstruit à la moderne; à l'E.N.E. Maupertuis, peu loin du bourg; Montfrou, entouré de douves; au S. S. E. le Plessis-Jobart; au S. Vautors, maintenant ferme; la Panne ancien château, nouvellement rebâti; M. de la Panne, auquel le pays doit l'introduction de la culture du trèfle, l'habitait dans le dernier siècle.

Etablissemens : résidence de notaire, chef-lieu de perception, bureau de bienfaisance, maison de charité.

Historique. L'abbé de la Couture présentait au prieuré et à la cure estimés l'un 7000 liv., l'autre, 1600.

Guy d'Avoise fonde en 1050, du consentement de ses fils Jean et Aimon ou Hamon, le prieuré d'Auvers; il lui assigne une partie des terres de son domaine, l'église, la seigneurie et féodalité du lieu et le donne à l'abbaye de la Couture, Hugues II, comte du Maine, accorde l'indemnité et approuve avec son fils Herbert la donation qui fut acceptée par l'abbé Asselin, en présence de la comtesse Berthe, de Foulques de Chevillé, Lisiard d'Auvers, Odon Roux, Hamelin de Villers. Le

titre, scellé de deux grands sceaux, était signé par le comte Hugues, Herbert d'Assé, Drogon, Burchard, Odon de Tussé, Geoffroy le Chauve, Asselin, abbé de la Couture; Herbert, abbé de St.-Calais; Avesgaud, abbé de Vendôme, Gui d'Avoise, Jean et Hamon ses fils, Robert d'Entrames, Raoul de Vaige, Goscelin d'Antenaise, Geoffroy fils du vicomte, Herbran, Hardoin, Guérin. (*Hist. de la Cout.*).

François Menault, religieux prieur d'Auvers, établit vers 1576, le collége et consacre 250 écus à cet objet. Claude Dugué, Jean Charruau prêtres, Mathurin Pélerin, François Barbier principal, et Pierre Péan de la Morinière augmentèrent la dotation. Le principal, nommé par le procureur de fabrique et six notables, devait être de la paroisse, prêtre et roturier ; il était chargé d'instruire les pauvres dans la religion catholique, les bonnes mœurs, les lettres et les humanités. La maison et les biens ruraux, attachés à l'établissement, ont été vendus. (*M. Pioger maire*).

Par son testament du 15 avril 1716, Renée-Charlotte de Barenton lègue une rente de 200 liv. exemte de tous droits, pour fonder une maison de charité, sous la direction de deux sœurs ou de deux veuves, choisies et nommées par les curé, procureur de fabrique et quatre notables habitans. L'établissement organisé en 1745, fut confié à deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul. Les héritiers de la testatrice payèrent 3000 liv. pour frais judiciaires et intérêts courus jusqu'à cette époque. La maison jouissait de 850 liv. de rente et avait environ 1000 liv. de distribution en pain aux pauvres. En 1805, le revenu se trouvait réduit à 210 francs. (*Arch. de la préfec. — M. Pioger*).

1189. Robert d'Auvers contribue à la fondation de l'abbaye du Bois Renou. Peu d'années auparavant il avait souscrit à la donation faite au prieuré de Solême par Robert de Sablé, pour l'âme de son

frère Geoffroy. Menage dit qu'il ne faut pas confondre ce Geoffroy avec le fondateur du monastère de Solême. (*Histoire de Sablé*, 167).

XIVe siècle. Robin d'Auvers, procureur de Guillaume de Craon, signe un accord entre celui-ci et le comte de Dreux. (*Ménage*).

La seigneurie de paroisse était une baronnie annexée au prieuré. (*Almanach manceau* 1766. — *Le Paige*). D'après un autre renseignement elle n'avait que le titre de Châtellenie.

Autres fiefs et seigneuries : Le Plessis, ancienne propriété de la famille de Charnacé. Montfrou que Louise de Thieslin porta à André de Maillé de la Tour Landry, postérieurement à la moitié du XVIIe siècle. La Panne, la Morelière, la Havardière, le Menil et autres mentionnées plus haut.

Auvers est la patrie de Claude Dugué (*Vadanus*), auteur de plusieurs ouvrages cités par La Croix du Maine, et l'un des bienfaiteurs du collége de la paroisse.

Avoise, *Avesa*, *Avesia*, *Avasia*. A 9, kilomètres 7 E. de Sablé, 21, N. N. O. de la Flèche, 35 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 12, 25, 41 kilom.

Commune baignée par la Sarthe au S., la Vègre à l'O.; arrosée par les ruisseaux de Deux-Fonts (Denfont, *Jaillot*, *Le Paige*) au N., de la Hachonnière à l'E. Bornes : Asnières, Fontenay et Chantenay au N., Tassé, Noyen et Dureil à l'E, Parcé au S., Juigné et Asnières à l'O. *Terrain*; marbre, calcaire jurasssique avec ammonites, bélemnites, nautiles, etc. La surface inégale renferme 24 kil. carrés 172, ou 2,455 arp. mét., 97 perches, 17 mètres, savoir :

Objets imposables.				2357a.31 p.67m.
Objets non imposables.				
Routes, chemins. .	42	75	40	98 65 50
Rivières, ruisseaux	55	06	20	
Eglise, cimet., etc.	»	83	90	
Total.				2455 97 17

Sol argileux, calcaire, un peu sablonneux, assez productif.

Industrie : agricole, élève de bestiaux. — Fabrique de toiles, une quinzaine de métiers. Chaussumerie. Extraction de la pierre calcaire. Trois papeteries : Deneré, la Britardière, l'Ile, sur la Vègre, fabriquent papier et carton.

Moulins : de Dobert à 2 roues, Deneré, sur la Vègre, Rollard, du bourg, et moulin à tan de Vaux, sur Deux-Fonts.

Population : 1138 habitans. Fermes 25, closeries 36.

Revenu imposable : 34,002 f. 14 c., savoir :

Propriétés non bâties.	arp.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	1489	58	50	18049	45
Jardins.	32	78	27	866	83
Vignes.	36	32	45	322	58
Prés.	184	63	48	5066	69
Pâtures.	23	86	42	127	43
Bois.	480	24	70	5266	64
Pinières.	11	82	90	39	59
Landes.	80	66	15	177	44
Mares, douv. étangs.	1	94	25	17	38
Sol des bâtimens. . .	15	44	55	386	11
Totaux.	2357	31	67	30320	14

Propriétés bâties.			
261 maisons.	2747	3682	»
4 moulins à blé. . .	420		
3 moulins à papier.	470		
1 moulin à tan. . .	30		
1 chaussumerie. . .	15		
Total.		34002	14

Contributions : fonc. 6,483 fr. — Pers. et mobil. 640 fr. — Port. et fen. 234 fr. — 27 pat. 434 fr. — Tot. 7791 fr.

Le Bourg, situé à l'embouchure de Deux-Fonts, se compose d'une rue principale, d'une église dédiée à St.-Sulpice, d'environ 70 feux et de 300 ha-

bitans. Assemblée patronale le dimanche le plus proche du 10 août, fête de St.-Laurent, sous l'invocation duquel est bâtie la chapelle du cimetière.

Une treille d'une grosseur extraordinaire formait, au commencement du dernier siècle, une espèce d'enceinte autour de l'église, et portait assez de grappes pour en faire une pipe de vin. (*Expilly*, *Dict.*).

Hameaux : Hierré au N. O. du clocher, les Templeries au S. E., ainsi nommé, soit d'une commanderie, soit d'une ferme dépendant de l'ordre du Temple ; Chantelou à l'O.

Le chemin du Mans à Sablé traverse la partie méridionale de la commune.

Manoirs : Pescheseul au S. E. du clocher, sur la Sarthe, ancien château avec chapelle, bois et avenues, démoli depuis quelques années, n'offre plus que des ruines. La Perrine de Cry, dans une position agréable, sur les bords de la Sarthe, fut possédée long-temps par la famille Deshayes de Cry ; Dobert sur les bords de la Vègre, au N. O., propriété de la famille Bastard de Fontenay, qui vient d'acheter la Perrine de Cry ; la Cocuerie près du bourg.

Antiquités. L'ancien château était bâti sur une tombelle, au confluent des Deux-Fonts avec la Sarthe ; cette motte aujourd'hui en culture peut avoir 7 à 8 mètres d'élévation.

Historique. L'abbé de la Couture présentait la cure et le prieuré estimé 1000 livres ; le Pouillé mentionne le collége d'Avoise à l'article chapelle du Porteau.

Payen d'Avoise et Tergisius son fils remirent, vers 1136, entre les mains de l'évêque Guy d'Estampes, la part qu'ils avaient dans la dixme du vin et du blé avec les prémices de l'église d'Avoise. Le pontife en investit l'abbé et les moines de la Couture, qui promirent de les laisser jusqu'à sa mort à l'archidiacre Albéric, usufruitier alors. Ces

mêmes seigneurs autorisèrent les moines, sauf les droits de service, à faire des acquisitions dans la paroisse. Albéric, pour témoigner sa reconnaissance, donna à Payen 18 liv. mansais et un très beau palefroi. Quelques années après (1176), les moines obtinrent, moyennant une rente de 14 liv., les dixmes que Hugues Buca percevait dans cette paroisse. Par la suite, ce prieuré fut annexé à l'office de sacristain de l'abbaye. (*Hist. de la C.; Pouillé*).

1136-1144. Tancrède de Hommet, châtelain de Champagne, auquel Guillaume le conquérant avait donné cette seigneurie, demeurait près d'Avoise. C'est en revenant de lui faire visite, que Damase, seigneur d'Asnière, fut frappé de la foudre. (*Le Corv.*, 435).

La seigneurie de paroisse, châtellenie, fut annexée à l'ancien château ; le châtelain était fondateur de l'église d'Avoise.

Autres fiefs et seigneuries : Pescheseul, baronnie ou sirerie composée des châtellenies de Parcé, du Bailleul et d'Avoise, relevait de Durtal, et sa juridiction s'exerçait à Parcé. Elle passa en 1581, de la famille de Champagne à celle du Puy du Fou, des dauphins de Combronde, ensuite à la famille Barin de la Galissonnière. — La Perrine-au-Joc dépendait de Pescheseul. — Dobert, possédé dès le XVe siècle, par la famille de Bastard de Fontenay. Alexise Gauquelin, fille de Guillaume et de Perrine Deschamps, mariée à Macé de Bastard vers 1478, dans les partages quelle fit de la succession de ses père et mère avec Françoise sa sœur, le 6 juillet 1489, eut les terres de Dobert et de la Salle en Chantenay. — La Perrine-de-Cry, etc. (*Dupaz*, 321. — *Simplicien*.—M. le vicomte Bastard de Fontenay, *Notes* mss.).

COURTILLIERS, *Curia Tegulariarum*. A 5 kil. S.S.E. de Sablé, 19 N. O. de la Flèche, 41 O.S.O. du Mans. — Distances légales : 6, 25, 52 kilom.

Commune arrosée par les étangs de la Chère et

de la Retusière. Bornes : Sablé à l'O et au N., Vion à l'E., Précigné au S. *Terrain* : silex pyromaque, grès en exploitation, argile. La surface plane comprend 7 kilomètres carrés 173, ou 737 arp. métr., 83 perches, 20 mètres, savoir :

Objets imposables.		717 44 40
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	19 30 »	20 38 80
Rivières, ruisseaux.	» 56 40	
Eglise, cimet., etc. .	» 52 40	
Total.		737 83 20

Sol sablonneux, graveleux, argileux, médiocrement fertile.

Industrie agricole, élève de bestiaux.

Population : 521 habitans, feux une centaine, fermes 15, closeries 18.

Revenu imposable : 7,515 fr. 21 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.. .	497	09	»	4342	77
Jardins.	6	66	60	142	38
Vignes..	18	85	60	427	85
Prés..	35	41	10	771	67
Pâtures.	11	95	30	95	63
Bois	57	35	90	665	80
Pinières.	29	30	»	175	80
Landes..	52	96	40	158	90
Mares, douves, etc. .	5	23	40	91	19
Sol des bâtimens. . .	2	61	10	52	22
Totaux. . . .	717	44	40	6924	21
Propriétés bâties :					
45 maisons.				591	»
Total.				7515	21

Contributions : fonc. 1,313 fr. — Pers. et mobil. 91 fr. — Port. et fen. 30 fr. — 2 pat. 11 fr. — Tot. 1,445 fr.

Le Bourg, bâti vers le S. de la commune, renferme 38 feux et une église sous l'invocation de St.-Jean-Baptiste, avec le titre de chapelle vicariale. Point d'assemblée.

Hameau : La Chevalerie au N. O. du clocher.

Les chemins de Sablé à Moranne, de Sablé à Précigné et à Durtal traversent le territoire.

Antiquités : On remarque un chemin bien pavé et les ruines de plusieurs anciennes constructions.

Historique. Courtilliers, paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré, élection de la Flèche, comptait, vers le milieu du XVIIIe siècle, 38 feux. Le chanoine en semaine de l'église d'Angers présentait la cure.

L'abbaye du Perraineuf devait annuellement aux pauvres de la paroisse 50 boisseaux de méteil. — Les seigneurs de Sablé ont fondé à l'Hôtel-Dieu de cette ville, en faveur des malades indigens de Courtilliers, deux lits qui continuent d'être à leur disposition. — Ces mêmes seigneurs accordèrent anciennement au curé le droit de prendre son chauffage dans la forêt de Malpaire.

La seigneurie de paroisse était membre du marquisat de Sablé.

(M. Lorilleux, ancien maire, *Statist. de Courtilliers*).

Autres fiefs et seigneuries : le fief de l'abbaye du Perraineuf, etc.

Le titre de la fondation de l'abbaye du Perraineuf cite la Léproserie de Courtilliers. Je soupçonne qu'il s'agit ici de la Herse-Grise, mentionée à l'article Sablé.

Gastines, *Gastinæ, Gastina, Vastina*. A 2, kil. 1 N. de Sablé, 26 N. O. de la Flèche, 45 O.S.O. du Mans. — Distances légales : 2, 32, 52 kilom.

Commune arrosée par la Vaige à l'O., l'Erve à l'E., le ruisseau de la Batardière au N. E. Bornes : Auvers-le-Hamon au N., Juigné à l'E., Sablé au S., Boessai (Mayenne) à l'O. *Terrain* : schiste, marbre, anthracite ; des rochers de marbre noir veiné de blanc bordent la Vègre. Ils s'élèvent de 45 mètres au-dessus des eaux de cette rivière et forment tantôt à sa droite, tantôt à sa gauche des

escarpemens à pic. La surface assez plane, excepté dans cette partie, comprend 6 kilomèt. 3/4 carrés, ou 673 arp. métr. 95 perches, 12 mètres, savoir:

Objets imposables :		644 54 04
Objets non imposables :		
Routes, chemins. . .	21 36 70	29 41 08
Rivières, ruisseaux. .	7 58 30	
Eglise, cimetière, etc.	» 46 08	
Total.		673 95 12

Sol graveleux assez productif.

Industrie : agricole, élève de bestiaux. — Quelques métiers pour la toile. Extraction de l'anthracite à la mine de Fercé, à 1 kilom. O. du bourg. Extraction du marbre à l'O. N. O.

Moulin de Gautret, sur l'Erve.

Population : 262 habitans. Métairies 16. Bordages 6.

Revenu imposable : 14,982 fr. 68 c., savoir:

Propriétés non bâties.	ar. p. m.	fr. c.
Terres labourables.	502 73 30	9427 37
Jardins..	7 58 65	320 60
Vignes..	12 55 70	153 17
Prés..	81 73 90	3255 60
Pâtures.	2 12 80	25 54
Bois..	10 83 80	164 55
Landes.	15 90 60	63 81
Carrières ou sablièr.	6 30 40	31 53
Mares, douves, etc.	» 35 35	6 70
Sol des bâtimens. .	4 39 54	175 81
Totaux. . .	644 54 04	13624 68

Propriétés bâties :		
55 maisons.	1058fr.	1358 »
1 moulin.	200	
1 chaussumerie.. .	100	
Total..		14982 68

Contributions : fonc. 2,279fr. — Pers. et mobilière 115 fr. — Port. et fen. 39 fr. — 7 patentes 61 fr. — Total 2,494 fr.

Le *Bourg*, situé au S. du territoire, se compose de 25 feux et d'une église dédiée à St.-Martin. Point d'assemblée patronale.

Hameaux : La Girardière au N., Montafilan, les Mines.

La route de Sablé à Laval traverse la commune.

Manoir : Le château de Gautret, sur le côteau de la rive droite de l'Erve, au N. du clocher.

(M. Bry, maire, *Descript. de Gastinés*).

Historique. L'abbé de la Couture présentait la cure. La paroisse est aujourd'hui réunie à Sablé, pour le spirituel.

1189. Simon de Gautereic est un des témoins, en présence desquels, Robert III de Sablé fonde l'abbaye du Bois-Renou. C'est sans doute le même seigneur qui, vingt ans plus tard, assiste sous le nom de Simon de Gaultret à la fondation de l'abbaye du Perraineuf.

La seigneurie de paroisse faisait partie du marquisat de Sablé.

JUIGNÉ, Juigné-sur-Sarthe, Juigné-Verdelle, (*Jaillot*). *Juniacus*, *Juniacum*, *Juneium Juigneium.* A 4 kilom. E. N. E. de Sablé, 23 N. O. de la Flèche, 42 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 4, 29, 47 kilom.

Commune limitée par la Sarthe au S., arrosée par le ruisseau de l'Arche à l'O. Bornes : Auvers et Poillé au N., Asnières à l'E., Solême au S., Sablé et Gastines à l'O. *Terrain* : marbre exploité à Port-Etroit ; le roussard existe à la Godinière. La surface assez égale comprend 20 kilom. carrés 2/3, ou 2,066 arp. métr. 20 perches, 50 mètres, savoir :

Objets imposables.		1981 10 90
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	59 31 30	85 09 60
Rivières, ruisseaux.	24 91 10	
Eglise, cimetière. .	» 87 20	
Total.		2066 20 50

Sol argilo-calcaire, productif.

Industrie : agricole ; élève de bestiaux.—Chaussumerie, à Port-Etroit, alimentée par l'anthracite. Extraction du marbre au même lieu. Scierie de marbre sur la Sarthe, établie en 1821, au Port de Solème, par M. Landeau ; 80 scies peuvent y être mises en mouvement à la fois par une seule roue.

Moulin : de Juigné, sur la Sarthe.

Population : 923 habitans. Métairies 36. Closeries 48.

Revenu imposable : 50,719 fr. 53 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	1374	17	95	32523	38
Jardins.	23	73	28	854	81
Vignes.	33	31	10	625	05
Prés.	150	44	40	5538	18
Pâtures.	29	35	»	259	28
Bois..	297	09	20	4916	96
Landes.	55	»	10	314	20
Carrières et sablièr.	»	33	40	4	01
Mares, douves, etc.	1	03	20	5	16
Sol des bâtimens. .	16	63	27	565	50
Totaux. . .	1981	10	90	45606	53

Propriétés bâties.		
191 maisons.	4653	5113 »
1 moulin.	240	
1 scierie de marbre. .	120	
1 chaussumerie. . . .	100	
Total.		50719 53

Contributions : fonc. 6,365 fr. — Pers. et mobilière 472 fr. — Port. et fen. 188 fr. — 12 patentes 120 fr. — Tot. 7145 fr.

Le *Bourg*, assis sur un côteau qui domine la Sarthe, renferme 65 feux et une église dédiée à St.-Martin évêque de Tours ; le chemin de Sablé à Loué le traverse. Assemblée patronale le 2e dimanche de mai.

Hameaux : Le Port Etroit, le Port de Solème, les Sauneries, les Places, les Guellonnières, les

Poturonnières, les Millepieds, les Montpertuis, les Championnières.

La route de Sablé à Sillé traverse le territoire; un bac placé vis-à-vis du bourg de Solême, établit la communication entre les deux rives de la Sarthe.

Manoirs : le château au N. et peu loin du clocher; les Places au N. E., Vrigné à l'E., la Hartenpied à l'O. S. O.

Établissemens : chef-lieu de perception, bureau de bienfaisance, maison de charité, fondée le 21 octobre 1821, par M. Leclerc, marquis de Juigné; Deux sœurs d'Evron la desservent.

Antiquités. On remarque dans les bois de la Motte une tombelle, qu'entourait jadis un large fossé, maintenant presque détruit.

Historique. L'abbé de la Couture présentait au prieuré et à la cure.

(M. Lebannier Maire, *Descript. de Juigné*).

1382. Par son testament du 11 novembre, Jean de Lessillé, seigneur de Juigné, fonde dans l'église paroissiale une chapellenie qu'il annexe à la cure; il lègue à la confrairie de St.-Jacques une rente de deux septiers de mouture, pour aider à faire la charité de cette confrairie; enfin il donne aux paroissiens affluens chacun an, en l'église de Juigné, une jalaye de vin assignée sur ses domaines, pour bailler et distribuer à chacun après qu'il aura fait sa réception en ladite église, le jour de Pâques. (*Testament rapporté par Menage*, p. 388 et suiv.)

La seigneurie de paroisse annexée au château appartenait en 1290, à Mathurin de Quatre-Barbes. Cette terre passa à la famille Poussin. Thiéphaine Poussin épousa Nicolas de Lessillé. N. de Lessillé leur fille fut mariée à Rolland Leclerc Nicolas Leclerc succéda, en 1384, à Jean de Lessillé son oncle paternel dans les terres et seigneuries de Juigné, Coulaines, la Motte d'Arthezé, d'Hierré et de la Nouillère. (*Hist. de Sablé*, 244. — *Le Paige*).

Nous avons déjà parlé de la terre de Champagne, donnée par Emme de Laval à Avoise de Montmorency et à Jacques de Château-Gontier son époux. Leur fille, Emme, épousa Geoffroy de la Guierche et de Pouancé, dont entre autres, Jeanne mariée à Jean de Brienne vicomte de Beaumont. N. de Villiers époux de Jeanne de Brienne rendit à Laval, le 4 mai 1408, aveu de la terre de Champagne. Vers 1460, Anne de Villiers, fille de Guillaume, baron de Champagne, fut unie à Hardouin de Maillé. René de Maillé vendit, le 7 mai 1600, cette terre à René Leclerc de Juigné, qui la fit ériger en baronnie avec union de la seigneurie de Juigné et établissement de trois foires par an, par lettres de décembre 1615. Son fils Georges obtint la confirmation du titre de baronnie, que le roi transféra sur la terre de Juigné, par lettres de 1647, registrées au bureau des finances de Tours et à la sénéchaussée d'Anjou les 28 juin et 26 novembre 1680. Les seigneurs de Verdelle étaient les sénéchaux nés de la châtellenie de Champagne. (Expilly, *Dict.*, *art. Juigné.* — *Simplicien.* — *Histoire de Sablé, supplément*).

La juridiction de Champagne s'étendait sur les paroisses de Juigné, Avessé, Chevillé, Fontenay, Chantenay et Poillé, et ressortissait au comté de Laval. Elle fut énervée du présidial du Mans, pour former celui de Château-Gontier. Officiers : bailli, lieutenant, procureur fiscal, greffier. (*Almanach manceau.* — *Notes* ms.).

Un arrêt du conseil d'état, du 24 octobre 1751, défend à la dame de Juigné de percevoir aucun droit de péage sur la Sarthe et autres rivières dans l'étendue de la baronnie de Champagne. Cette dame imposait les bateaux chargés qui traversaient son territoire. (Ledru, *Annuaire de la Sarthe*, an XII, 72).

Autres fiefs et seigneuries : Le prieuré, Vrigné,

Rousset, Lhommeau, Maupertuis, la Hartenpied, les Places. (Menage, *supp.*).

Nicolas Leclerc de Juigné a traduit, du grec en français, un ouvrage de St.-Hippolite évêque et martir. (*La Croix du Maine*).

Madelon Jarri, seigneur de Vrigné, a composé plusieurs pièces de poësie. (*id.*).

Le cardinal Cointerel, si l'on s'en rapporte à certains biographes, serait né à Juigné. Il mourut à Rome le 28 nov. 1585.

Le Pé, Notre-Dame du Pé. A 11, kil. 7 S. de Sablé; 18, 7 O. N. O. de la Flèche, 51 S. O. du Mans. — Distances légales : 14, 23, 58 kilom.

Commune privée de cours d'eau. Bornes : Précigné au N.et au N.E., la Chapelle d'Aligné auS.E., St.-Germain de Daumeré au S., Moranne à l'O. *Terrain* calcaire. La surface, sur laquelle on remarque les buttes du Pé et de la Motte, s'étend de l'E. S. E. à l'O. N. O. et renferme 4 kilomètres carrés 3/4, ou 774 arp. métr., 81 perches, 10 mètres, savoir :

Objets imposables.					750 32 20
Objets non imposables.					
Routes, chemins. .	23	67	10	}	24 48 90
Rivières, ruisseaux.	»	12	90	}	
Eglise, cimet., etc..	»	68	90	}	
Total. . . .					774 81 10

Sol argileux et compacte, généralement bon.

Industrie : agricole. — Le moulin à vent, près du bourg, n'existe plus.

Population : 391 habitans.

Revenu imposable : 14,406 fr. 99 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables..	476	34	47	7710	75
Jardins	14	70	03	487	83
Vignes	50	24	59	1047	35
Prés	109	02	»	2629	68
Pâtures.	41	55	10	485	80

Bois	52 39 03	816 20
Mares, douves, etc.	» 02 40	» 26
Sol des bâtimens. . .	6 04 58	145 12
Totaux. . . .	750 32 20	13322 99
Propriétés bâties.		
120 maisons.		1084 »
Total.		14406 99

Contributions : fonc. 2,604 fr. — Pers. et mobil. 195 fr. — Port. et fen. 80 fr. — 2 pat. 11 fr.— Tot. 2,890.

Le *Bourg*, situé au N. du territoire, sur une éminence, se compose de 15 à 20 maisons et d'une église sous l'invocation de la sainte Vierge.

Manoir : La Motte Lizéard, bâtie sur la butte de ce nom.

Historique. N.-D. du Pé était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche. L'évêque d'Angers présentait la cure, le seigneur de Chaudemanche, la chapelle de Ste.-Emerance de la Fessardière. La paroisse relevait en partie de Durtal.

Fiefs et seigneuries : La Motte Lizéard, etc.

Louaille, Loueille, Loëille. A 8 kil. S. E. de Sablé, 17, 3 O. de la Flèche, 41 S. O. du Mans.— Distances légales : 9, 20, 49 kilom.

Commune arrosée du N. E. au S. O. par le ruisseau de la Fontaine-sans-fond. Bornes : Sablé et Vion au N., Arthezé et le Bailleul à l'E., le Bailleul et Précigné au S., Précigné et Courtilliers à l'O. *Terrain* calcaire. La surface plane a 10 kil. carrés 1/2, ou 1049 arp. métr., 45 perc., savoir :

Objets imposables.		1021 32 65
Objets non imposables.		
Routes, chemins. .	25 19 60	28 12 95
Rivières, ruisseaux.	2 05 20	
Eglise, cimetière etc.	» 88 15	
Total. . . .		1049 45 60

Sol argilo-calcaire assez fertile.

Industrie : agricole ; élève de bestiaux.

Population . 367 habitans.

Revenu imposable : 15,431 fr. 79 c., savoir :

Propriétés non bâties.	arp.	p.	m.	£	c.
Terres labourables..	620	12	30	8738	52
Jardins.	15	18	45	429	38
Vignes..	3	74	40	22	47
Prés.	124	62	40	1881	42
Pâtures.	13	55	60	94	90
Bois.	211	47	70	2971	86
Landes.	25	21	60	126	08
Carrières ou sablièr.	»	39	»	»	78
Mares, douves, etc.	2	03	86	12	51
Sol des bâtimens.. .	4	97	40	129	87
Totaux. . . .	1021	32	65	14407	79
Propriétés bâties.					
76 maisons.				1024	»
Total.				15431	79

Contributions : fonc. 2,357 fr. — Pers. et mobil. 172. fr. — Port. et fen. 65 fr. — 4 pat. 54 fr. — Total 2,648 fr.

Le *Bourg*, situé à l'E. sur la rive gauche et peu loin du ruisseau de la Fontaine-sans-fond, se compose d'une rue principale, que parcourt la route de la Flèche à Sablé, d'une place, d'une trentaine de maisons et d'une église dédiée à la Ste.-Vierge. Point d'assemblée patronale.

Hameaux : à l'E. la Borderie-Collet ; à l'E.S.E. les Touches, la Massuère ; au S. S. E. la Guerouliêre et la Motte-Landry.

Manoir : le Marais au N. E.

Une portion de la forêt de Malpaire se trouve à l'O. du territoire.

Antiquités. On observe, vis-à-vis du portail de l'église, une tombelle entourée de larges fossés ; cette tombelle dépend de la métairie de la Cour.

(M. Hubert, maire, *Description* de Louaille).

Historique. Louaille était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche. Le curé du Bailleul présentait à la cure; celui de Louaille, à la prestimonie de la messe matutinale, et le seigneur de Sablé, la chapelle de St-Jacques, *alias* le Bourdon, lieu situé au S. O.

La seigneurie de paroisse faisait partie du marquisat de Sablé.

1478. Guyonne de Beauvau apporta en dot la seigneurie de Louaille, à René de Laval, seigneur de Boisdauphin. (*Simplicien*, III, 649).

Parcé. *Patriciacus, Patriciacum, Parciacus, Parceium.* A 10 kil. E. de Sablé, 19 N. N. O. de la Flèche, 35 O. S. O. du Mans. — Distances légales: 12, 22, 41 kilom.

Commune, ancien chef-lieu de canton, baignée par la Sarthe qui coule du S. E. au N. O., par le ruis. des Bordeaux qui se joint à la Sarthe au moulin d'Hierre. Bornes : Avoise au N., Avoise, Dureil et Arthezé à l'E., Arthezé et le Bailleul au S., Vion, Solême et Avoise à l'O. *Terrain* : calcaire jurassique exploité pour la chaux. La surface hérissée de rochers, du côté de la Sarthe, forme sur les autres points, un plateau élevé de 30 mètres au-dessus des eaux de cette rivière; elle comprend 45 kilomètres carrés, ou 4,501 arp. mét., 62 perches, 30 mètres, savoir :

Objets imposables :				4343	89	59
Objets non imposables :						
Routes, chemins. .	112	94	50	157	72	73
Rivières, ruisseaux.	42	90	10			
Eglise, cimet. etc..	1	88	13			
Total. . .				4501	62	30

Sol argileux, caillouteux en quelques endroits, assez productif.

Industrie : agricole, élève de bestiaux. — Fabrique de cotonnades et siamoises; elle remplace celle d'étamines qui était considérable. Une

douzaine de métiers pour la toile. La tannerie occupe 10 ouvriers et prépare annuellement 1200 cuirs. Trois chaussumeries alimentées par le bois, trois tuileries. Extraction de la pierre calcaire.

Moulins : d'Hierre, de la Monnerie, du bourg, de Courtigné, moulin à tan, sur la Sarthe.

Population : 2,069 habitans. Métairies 40. Closeries 200.

Revenu imposable : 63,959 fr. 39 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables.	2994	62	84	33726	10
Jardins.	67	74	09	1451	75
Vignes.	108	95	77	1641	22
Prés.	290	06	50	8389	76
Pâtures.	16	01	90	130	17
Bois.	670	99	70	5933	60
Pinières.	61	25	90	438	13
Landes.	101	45	42	465	89
Mares, douves, etc.	8	50	60	43	43
Sol des bâtimens. .	24	26	85	485	34
Totaux.	4343	89	57	52705	39

Propriétés bâties :		
524 maisons. . . .	10394 f.	11254 »
4 moulins à blé .	590	
1 moulin à tan. .	80	
1 tannerie. . . .	40	
3 chaussumeries .	60	
3 tuileries. . . .	90	
Total.		63959 39

Contributions : fonc. 9,759 fr. — Pers. et mobilière 1436 fr. — Port. et fen. 520 fr. — 61 patentes 843 fr. 16 c. — Tot. 12,558 fr. 16 c.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche de la Sarthe, se compose de plusieurs rues, d'un port, de 428 feux et d'une église dédiée à St.-Martin. Le chemin du Mans à Sablé le traverse. Un bac remplace l'ancien pont, dont on voyait encore deux arches, en 1776. Suivant la tradition, les Anglais l'ont

détruit pendant leur séjour dans le Maine. Assemblée patronale le 11 novembre; elle n'a plus lieu. Petit marché le dimanche.

Hameaux : au S. E. les Besneries, la Millardière; au S. S. E. l'Oiselerie, les Pencheveries, les Couloires; au S. la Pâquerie; à l'O. les Nergeotières, les Haut et Bas Breil; à l'O. N. O. la Maltière; les Polignerais.

La route départementale de la Fontaine-Saint-Martin à Sablé et le chemin du Mans à Sablé traversent le territoire.

Manoirs : Champagne près du bourg; Roussan au S. S. E., sur le chemin de Malicorne. La Saunerie au S.; dans le XVIIe siècle, N. de Savonnières, conseiller au parlement en fit une terre considérable, par la réunion de la prévoté d'Anjou et de la terre de Roussan. (Menage, *Vie de G. Men.*). La Petite Roche, la Ladronnière convertie en ferme.

Etablissemens : Résidence de notaire, chef-lieu de perception, bureau de bienfaisance, doté dans le XIXe siècle, de 400 fr. de rente, par Jean-Baptiste Gillier curé de cette commune; instituteur primaire. La voiture du Mans à Sablé et de Sablé au Mans passe tous les jours.

Un hopital de lépreux a du exister anciennement sur le terrain nommé la Maladrie, peu loin du bourg.

(M. Chevalier, maire, *Description de Parcé*).

Historique. Parcé, bourg ou petite ville des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche, formait deux paroisses, quoiqu'il n'eût plus qu'une église, depuis la démolition de St.-Pierre par les Anglais, au XIVe siècle. Le prévôt d'Anjou nommait aux cures et à la chapelle de N.-D. de la Saintonnière; le prieur commandataire de Châteaux-l'Hermitage, au prieuré de l'Ortiére, bâti à l'O. N. O., sur la Sarthe et près de la route de

Sablé. Le seigneur de Parcé présentait la chapelle de N.-D. de Champagne, desservie par trois titulaires ; celles de N.-D.-le-Fouilloux, de Rosiers, des Pinots, de Ste.-Marguerite de la Blanchetière, de la Croix ; conjointement avec le seigneur de Bellay, celle de Ste.-Barbe. Le seigneur de Champagne présentait les chapelles Jean-Vartes, la Réauté ; le seigneur de Coudray, celle de son manoir ; celui du Plessis, la chapelle St.-Jacques ; le seigneur de la Suze, celle de l'Annonciade de la Cotinière ; le procureur de fabrique, celle de Chatons. Diverses familles avaient la présentation des chapelles de Sion, au cimetière ; du St.-Esprit, de N.-D.-Trouit, N.-D.-des-Frouins, N.-D. de la Soudaine, des Bugeots ; des prestimonies des Landes, des Noues ou du Breuil. (*Pouillé*).

Le monastère de St.-Martin de Tours jouissait de Parcé, avant l'année 770, Charlemagne lui confirma en 862, les chapelles de St.-Pierre et de St.-Martin de ce lieu avec le manoir seigneurial, les domaines et les serfs. (Mart., *Ampl. Coll.* I, 34, 162).

1047-1081. Hugues de Mathefelon ayant bâti les églises de St.-Pierre et de St.-Martin, les fit consacrer par Eusèbe évêque d'Angers. (*Archives de Parcé, extrait comm. par M. Chevalier*).

XIIe siècle. Agnès de Clervaux, femme de Hubert III de Champagne, donne, aux moines de St.-Aubin, les dixmes de ses deux moulins, de son four et de ses vignes de Parcé.

1300. Jean de Champagne arrente la terre de Champagne et de Parcé aux sujets de sa ville et de son château. (*Archiv.*).

1338. Dans l'hommage de la terre, ville, château et châtellenie de Parcé qu'il rend à Thibault de Mathefelon, son parent, il déclare tenir ces objets aux mêmes conditions, droits, honneurs, justice, et redevance que lui Thibault tient sa terre de Durtal. (*ib.*).

1370. Lorsque le seigneur de Champagne servait dans l'armée du Roi, les Anglais, sous les ordres de Canole, traversent le Maine et l'Anjou, se rendent maîtres de Parcé, ruinent la ville et son château de Ravadun avec celui de Pescheseul à Avoise, détruisent l'église de St.-Pierre, dont ils conservent le clocher. (*Ib.*).

1380. Les généraux chargés par le duc d'Anjou, de la défense du Maine, font planter des pieux dans la Sarthe aux endroits, où l'ennemi pourrait la traverser, afin de rendre le passage plus difficile. Le duc de Buckingham quitte Vendôme, s'avance par St.-Calais, Pontvallain, sonde la Sarthe qui est reconnue profonde et impraticable, excepté aux endroits garnis de pieux; il la passe néanmoins au gué de Noyen, le jour même de la mort de Charles V (16 septembre), va à Parcé, et y reste trois jours. (Lob. *Hist. de Bret.* I, 432).

1441. La paroisse avait 19 prêtres.

1518. Le Roi par sa déclaration du 28 juin, établit une chambre à sel à Parcé, sous le grenier à sel de la Flèche. (*Comp. chronol.*).

1559. Le contrat de mariage de Philippe de Chateaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, avec Hardouine de Champagne, fille de Jean sire de Pescheseul, seigneur de Parcé, etc., et d'Anne de Laval Boisdauphin, est signé le 16 octobre, au château de Pescheseul. On lit dans l'acte que le premier enfant, né de cette alliance, sera tenu de porter le nom et les armes de Champagne, sans pouvoir prendre le nom ni les armes de Chateaubriant, ni même unir ces armes à celles de Champagne, condition sans laquelle le mariage n'aurait pas lieu. (*Archiv. de Parcé*). Simplicien fixe la date de cette pièce au 9 octobre.

Le seigneur de Champagne n'eut pas toujours lieu d'être content de ce mariage. Un jour que la dame des Roches allait à Pescheseul, le cocher fait arrêter le charriot sur le pont-levis; cent hommes

apostés arrivent alors par les bois et passent sous la voiture. Des Roches-Baritaut à leur tête s'empare du château et de son beau-père qu'il renferme étroitement. Le Roi informé de cette violence charge le maréchal de la Viéville de la réprimer. (*Archiv.*).

1562. Le duc de Montpensier occupe la ville du Mans, après le départ des Huguenots. Plusieurs protestans arrêtés par les gardes de la compagnie du sire de Pescheseul furent, les uns exécutés par sentence du prévôt, les autres noyés dans la Sarthe. (*Ib.*).

Jean de Champagne (René, suivant de Thou) fut un des plus cruels ennemis des protestans. Sa cruauté était d'autant plus odieuse, qu'il y mêlait de mauvaises plaisanteries. Il faisait venir par force ou par surprise, à Pescheseul, tous ceux qui lui paraissaient suspects, et les *faisait boire dans son grand godet,* c'est-à-dire noyer dans la Sarthe. On porte à plus de 50 le nombre de ses victimes. (De Thou, *Hist. Univ.*, III, 176).

René de la Rouvraie, seigneur de Bressault, paroisse du Mesnil, fougueux protestant, se met à la tête d'une troupe de scélérats, exerce mille cruautés envers les catholiques et massacre les prêtres. Pendant l'absence de Champagne, il surprend Parcé, pille l'église et les chapelles, brise les orgues, assouvit sa rage sur les ecclésiastiques et met les habitans à contribution. (*Ib.* — *Archiv.*).

1571, novembre. Charles IX et Marie de Médicis sa mère, avec les seigneurs de leur suite, passèrent quinze jours à Pescheseul, où le Roi prit beaucoup de plaisir à la classe du cerf. Le prince ayant un jour demandé à son hôte combien il avait fait boire de huguenots dans son grand godet? ce barbare répondit en plaisantant qu'il n'avait jamais voulu charger sa mémoire de choses si peu importantes. (*De Thou* III, 177. — *Archiv. de Parcé*).

Le Roi, dans ce voyage, manqua de périr:

seul avec le jeune comte de la Suze, au milieu de la rivière, sur un petit bateau, il courait les plus grands dangers, lorsque le comte du Lude monte un cheval et le dirige à la nage vers l'esquif; Charles saute sur la croupe et gagne ainsi la terre. Apercevant le seigneur de Pescheseul, il lui adresse ces mots : qu'auriez-vous dit, si vous aviez vu le danger que je viens de courir ? sire, répond celui-ci, puisque par la grâce de Dieu, je vous vois en bonne santé, permettez-moi de m'en réjouir; j'aurais crié le Roi boit. (*Archives*).

Jean de Champagne mourut à Pescheseul, le 3 juillet 1576; il fut enterré dans le caveau de sa famille, sous le chœur de l'église de Parcé. (*Ib.*).

1596. Au mois d'avril, Gislebert du Puy du Fou reçoit une lettre, par laquelle Henri IV lui annonce qu'Amiens doit être assiégé. Ne voulant pas faire moins pour le Roi qu'il n'avait fait pour la ligue, le seigneur de Champagne lève à ses frais, deux régimens d'infanterie, habille très richement les deux premières compagnies, formées d'hommes d'élite, marche à leur tête et se distingue plusieurs fois sous les yeux du Roi. Du Puy du Fou tombe malade; Henri IV le fait conduire à St.-Didier et lui donne son premier médecin; le malade succombe le 26 septembre 1597. Son corps transféré à Parcé, fut mis dans le chœur de l'église, sous un dais à franges d'or et d'argent; on le couvrit d'un drap mortuaire de velours noir, croisé de satin blanc avec les armes du défunt. Pendant un an, l'on chanta la messe au grand autel; le jour anniversaire de la mort, le cercueil fut descendu dans l'enfeu de Champagne. (*Archives*).

1790. Parcé devient chef-lieu de canton. Ce canton, le 4e du district de Sablé, était formé de sept communes : Parcé, Avoise, Noyen, Dureil, Vion Arthezé, le Bailleul; en l'an VII, il avait 7,356 habitans et payait en principal 56,587 fr.;

savoir : contribution foncière 52,543 fr.; personnelle et mobilière 4,044 fr.

La seigneurie de paroisse, chatellenie annexée au château de Champagne, relevait de Durtal ; elle était membre de la baronnie de Pescheseul.

Autres fiefs et seigneuries : la prévoté d'Anjou, cédée par le chapitre de St-Martin de Tours à la maison de Savonnières; Roussan, la Petite Roche ; la Ladronière dépendant de la Commanderie de Précigné ; le Coudray, possédé en 1504, par Philippe le Comte ; l'Ortière, etc.

La famille de Champagne, l'une des plus anciennes et des plus considérables de l'Anjou, posséda, plusieurs siècles, la seigneurie de Parcé.— Hardouine de Champagne, fille et unique héritière de Jean, seigneur de Champagne, Parcé, Pescheseul, Avoise, le Bailleul, etc. et d'Anne de Laval de Boisdauphin, fut mariée en octobre 1559, à Philippe de Chateaubriant, seigneur des Roches Baritaut. (*Hist. de Montmor.*, 643). — Philippe de Chateaubriant leur fille, épousa 1° Gislebert seigneur du Puy du Fou, dauphin d'Auvergne, marquis de Combronde; 2° le 23 mai 1601, Henri de Bauves, baron de Contenan. (*Simplicien*, VIII, 707). — Parcé et Pescheseul entrèrent dans la famille de Barin de la Galissonière ; ces terres appartiennent à madame veuve de Moléon et à madame de Belisen, filles de M. le comte de la Galissonnière.

PINCÉ, Pincé sur la Sarthe, *Pinciacus*, *Pinciacum*, *Pinceium* A 5, kil. 8 S. S. E. de Sablé, 25 O. N. O. de la Flèche, 48, 7 S. O du Mans. — Distances légales : 7, 30, 58 kilom.

Commune limitée à l'O. par la Sarthe. Bornes : Sablé au N., Précigné à l'E. et au S., Varenne-Boureau à l'O.

La surface assez égale contient 4 kilomètres carrés ou 412 arp. métr., 81 perches, 70 mètres, savoir :

Objets imposables. . . .			396 27 40
Objets non imposables.			
Routes, chemins. .	8 77 90	}	16 54 30
Rivières, ruisseaux.	7 16 90		
Eglise, cimetière. .	» 59 50		
Total..			412 81 70

Sol sablonneux médiocrement fertile.

Industrie : agricole.

Population : 233 habitans.

Revenu imposable : 7,837 fr. 02 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	171	30	10	1824	93
Jardins.	8	14	80	178	54
Prés.	32	28	40	1549	23
Bois.	180	42	»	2951	60
Landes.	1	06	10	6	37
Mares, douv., etc. .	»	31	»	1	86
Sol des bâtimens. . .	2	75	»	49	49
Totaux.	396	27	40	6562	02
Popriétés bâties :					
63 maisons.				1275	»
Total.				7837	02

Contributions : fonc. 1,132 fr. — Pers. et mobilière 108 fr. — Port. et fen. 61 fr. — 3 patentes 37 fr. 67 c. — Total 1338 fr. 67 c.

Le *Bourg*, situé à l'O. de la commune, sur la Sarthe, est formé d'une trentaine de maisons et d'une église paroissiale.

Le chemin de Sablé à Moranne et à Chateauneuf traverse la partie orientale du territoire.

La forêt de Pincé se trouve à l'E. de la paroisse.

Manoirs : Jaillot marque au S. du clocher, la Thuaudière avec chapelle. — Cassini désigne à l'E. une ferme, sous le nom de Baronnerie.

Historique. Pincé était une paroisse des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche.

L'abbé de Saint-Aubin d'Angers présentait le prieuré-cure.

1165–1183. Robert III de Sablé met la main sur les terres et les bois que l'abbaye de St.-Aubin possédait dans le voisinage de la forêt de Pincé, sans en permettre la culture. Il rend ensuite ces objets au monastère et l'autorise à les cultiver. Les religieux reconnaissans admettent gratuitement parmi eux, un clerc que leur recommande le seigneur de Sablé. (*Hist. de Sablé*, 168).

La seigneurie de paroisse, membre du marquisat de Sablé, avait le titre de baronnie. Jean-Baptiste Colbert marquis de Torci, mort en 1746, se qualifiait aussi de baron de Pincé.

Précigné, Pressigné, Pressigny (*Vosgien*), *Præsigniacus, Prisciniacus, Priscinniacus, Præcigneium Precigneium*. A 8, kil. S. de Sablé, 20 O. N. O. de la Flèche, 47 S. O. du Mans. — Distances légales : 9, 24, 56 kilom.

Commune, ancien chef-lieu de canton, baignée à l'O. par la Sarthe; arrosée du N. E. à l'O. par les ruisseaux de la Fontaine-sans-fond et de Guermond, par ceux de Voutonne au S. E. et au centre.

Bornes : Sablé, Courtilliers et Louaille au N., Louaille et la Chapelle d'Aligné à l'E., la Chapelle d'Aligné et le Pé au S., Moranne et Varennes-Boureau à l'O. *Terrain* : calcaire. Près du Perrai-neuf est une fontaine d'eau minérale qui jouit d'une certaine réputation. (*Expilly*). La surface plane contient 58 kilomètres carrés, ou 5,785 arp. métr., 12 perches, 60 mètres, savoir :

Objets imposables.		5602 80 05
Objets non imposables.		
Routes, chemins.. .	159 98 50	182 32 55
Rivières, ruisseaux.	18 86 30	
Eglises, cimet., etc.	3 47 75	
Total. . . .		5785 12 60

Sol argileux, argilo-calcaire, argilo-siliceux et argileux assez productif.

Industrie : agricole ; on élève beaucoup de bestiaux, surtout de bœufs.

Quelques métiers pour la toile. 4 chaussumeries. Extraction de la pierre calcaire.

Moulins du Perraineuf, de Bretignelle, sur le ruisseau de la Fontaine-sans-fond. — 2 moulins à vent : Montergon, Perraineuf.

Population : 2,608 habitans. Métairies 92. Closeries 78.

Revenu imposable : 93,610 fr. 63 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables. .	3419	66	18	46981	33
Jardins.	65	52	71	2206	05
Vignes.	231	99	77	4763	18
Prés.	481	64	95	16926	59
Pâtures.	112	50	60	1411	79
Bois.	1134	83	65	10775	53
Landes.	107	98	12	673	13
Mares, douv. étangs.	12	16	50	209	81
Sol des bâtimens. . .	36	47	57	1167	22
Totaux. . . .	5602	80	05	85114	63

Propriétés bâties.		fr.	c.
588 maisons.	8151 f.	8496	»
2 moulins à eau. .	190		
2 moulins à vent .	70		
4 chaussumeries. .	85		
Total.		93610	63

Contributions : fonc. 15,877 fr. — Pers. et mobil. 1487 fr. — Port. et fen. 644 fr. — 69 pat. 552 fr. — Total 18,560 fr.

Le *Bourg*, est bâti sur la Voutonne : il se compose de plusieurs rues, d'une grande place, de 200 maisons, de l'église paroissiale sous l'invocation de St.-Pierre, et d'une école ecclésiastique secondaire. Divers chemins le font communiquer avec Sablé, la Flèche, Durtal, Moranne, etc.

Petit *marché* le dimanche matin. *Foires* : les premier mardi de juillet et dernier jeudi d'octobre. Assemblée le jour de la Pentecôte.

Hameaux : Le Perraineuf au N., les Grandes et Petites Rivauderies au N. E., la Planche au S., les trois derniers peu loin du bourg.

Manoirs : au N. le château de Boisdauphin, le Perraineuf, la Bellehoirie ; au S. la Vairie.

Etablissemens. Résidence de notaire, chef-lieu de perception ; école secondaire ecclésiastique, bureau de bienfaisance, maison de charité desservie par deux sœurs d'Evron. La brigade de gendarmerie à pied est supprimée.

Historique. Précigné, bourg et commune des province d'Anjou, diocèse et grand archidiaconé d'Angers, archiprêtré et élection de la Flèche, comptait vers le milieu du dernier siècle, 406 feux. Il avait deux paroisses : St.-Martin et St.-Pierre, abbaye, commanderie de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, couvent de Cordeliers, collége, maison de charité. L'église paroissiale de St.-Martin est démolie.

Le prévôt d'Anjou de l'église de St.-Martin de Tours nommait à la cure de St.-Martin, le chapitre présentait et l'évêque conférait ; le chanoine en semaine de l'église d'Angers présentait la cure de St.-Pierre. — Paroisse St.-Martin : l'évêque d'Angers présentait les chapelles de St.-Urbain du cimetière, et de St.-Menelé, bâtie au S. O. ; le prieur de Melinais, la chapelle régulière de Saint-Barthélemy au N. O. ; le chapitre de St.-Martin de Tours, celle de St.-Jacques *alias* la Bertollière ; le prévôt d'Anjou, les chapelles de Ste.-Catherine, *alias* la Tricherie, de St.-Jean-Baptiste, *alias* Chantepie ; le procureur de fabrique, celle de N.-D. de la Bade ; un laïc celle de la Chardonnière. — Paroisse de St.-Pierre : L'évêque présentait les legs des Bernards, d'Yves Martin ; le seigneur de Sablé, les chapelles de la Bosse-Chêne ;

alias Ségoigne, de Ste.-Croix et de N.-D. de la Claye; le seigneur de Boisdauphin, celle de son château; le seigneur de Sourches, la chapelle St.-Joseph et Ste.-Anne. Les chapelles de la commanderie, de St.-Menelé et de Boisdauphin sont conservées.

Dès le IXe siècle, le chapitre de St.-Martin de Tours jouissait de la première de ces églises; Charles-le-Chauve, par un acte de l'année 862, lui confirme la possession de Précigné avec la chapelle et le manoir seigneurial. (Mart., *Ampl. Coll.* I, 161).

Robert III de Sablé, Hersende sa mère, Clémence de Mayenne sa femme et Pierre de Brion fondent, en 1189, l'abbaye du Bois-Renou ou du Gaut. Robert avec sa famille y contribuent pour les deux tiers, et de Brion, pour le reste. — Vingt ans plus tard, Guillaume des Roches, gendre de Robert, transfère l'abbaye au Perraineuf; le 4 octobre 1209, des Roches et Marguerite de Sablé sa femme renouvellent la fondation, sous le titre d'abbaye du Perraineuf; ils donnent au monastère tout ce qu'ils possèdent dans les paroisses de Brion, du Val et de Cornillé, les moulins Rougeret avec leurs dépendances; des maisons, vignes, bois, prés, terres, rentes et cens; ils lui accordent différens droits et priviléges, seigneurie, haute, moyenne et basse justice; fixent à sept sols six deniers le *maximum* des amendes auxquelles les religieux de l'abbaye, ou leurs hommes peuvent être condamnés pour délits, tels que vol, coups donnés, homicide. Marguerite de Sablé est enterrée dans l'église, aujourd'hui démolie. (*Hist. de Sablé,* 16, 169, 364).— D'anciens titres désignent ce monastère sous le titre de Perrai-Blanc, parce que ses moines, de l'ordre de Prémontré, portaient la soutanne blanche, le bonnet carré et le chapeau de même couleur. En 1508, l'abbé et les religieux comparurent par procureur à la réformation de la coutume du Maine. (*Ib.*).

Les seigneurs de Sablé doivent être les fondateurs de la commanderie de l'ordre de Malte, bâtie sous le nom d'hopital, au N. et près du bourg; on y avait réuni celle de Montsoreau, paroisse du Bailleul. Outre le domaine du chef-lieu, cet établissement, devenu l'une des annexes de la commanderie d'Angers, possédait plusieurs fermes, des rentes et droits seigneuriaux. (*Archiv. de la Préf.*).

Urbain de Laval, seigneur de Boisdauphin et de Sablé, fonda le 9 juin 1610, au château des Salles, un couvent de Cordeliers. Ces religieux prirent possession de l'établissement, le 5 septembre de la même année, d'après l'acceptation faite par le chapitre général de l'ordre, le 20 juillet, l'insinuation au présidial d'Angers, le 29 du même mois, et les lettres patentes du Roi, du 20 août. Le fondateur mort à Sablé le 27 mars 1629, est enterré dans l'église du monastère. (*Histoire de Sablé*).

Les Cordeliers ayant abandonné la maison des Salles, l'abbé Colombeau, principal du collége de Précigné, l'acheta en 1776; il y réunit pendant plus de treize ans, un assez bon nombre d'élèves. A sa mort (1816), le pricipal du collége de Château-Gontier, l'abbé Horeau, en devient acquéreur; il augmente les bâtimens, et le 3 novembre 1817, y ouvre son institution ou collége. Après avoir disposé l'établissement pour recevoir 250 pensionnaires, M. Horeau le cède, par acte du 9 avril 1818, à M. de la Myre évêque du Mans. Le prélat y place l'école ecclésiastique secondaire du département de la Mayenne; une ordonnance royale du 5 nov. 1828, confirme ces dispositions.

Le collége, doté de rentes, jardins, vignes, etc. a tout perdu. (*Arch. de la préf.*).

L'établissement de charité jouissait d'un beau local, de rentes et de biens fonds, produisant un revenu annuel de 1705 liv. 5 sols. La maison et les

terres ont été vendues ; il restait en 1805, 360 fr. de rente. Trois sœurs d'Evron remplacent les deux sœurs de la Miséricorde de Saumur qui le desservaient. (*Ib.*). — Cette maison avec des ressources aussi grandes, devait entretenir un certain nombre d'orphelins et d'incurables, ou faire des distributions de pain aux pauvres pendant l'hiver.

1790. Précigné devint le chef-lieu du 5e canton du district de Sablé, composé de sept communes : Précigné, Souvigné, Courtilliers, Pincé Louaille, le Pé et la Chapelle d'Aligné ; il payait en l'an VIII, pour le capital des contributions, 51266 fr., savoir contrib. fonc. 48,317 fr. — Pers. et mob. 2,949 fr.

Histoire féodale. La seigneurie de paroisse, membre du marquisat de Sablé, appartenait à la famille de ce nom. — Marguerite de Sablé la porta à Guillaume des Roches, sénéchal héréditaire d'Anjou. — Jeanne des Roches leur fille, épouse d'Amauri I de Craon, obtint cette terre dans ses partages. — Amauri III de Craon vendit Précigné à Louis d'Anjou, comte du Maine ; en 1376, Isabeau de Craon, sa sœur, abandonna à ce prince tous ses droits sur Précigné et Sablé, pour dix mille francs d'or. (*Hist. de Sablé*).

Marie de Bretagne, mère de Louis II d'Anjou, vendit, en son nom et comme tutrice de ses enfans, le 13 juin 1390, Sablé et sans doute Précigné. Ces terres revinrent à la famille de Craon. — Marie de Craon, dame de Précigné, fille de Guillaume, vicomte de Chateaudun et de Jeanne de Montbazon, épousa 1° le 4 avril 1396, Maurice de Marvinet, 2° Louis de Chabot, seigneur de la Grève. — Thibault de Chabot leur fils, seigneur de la Grève et de Précigné, périt à la journée de Patay, dite des Harengs, donnée contre les Anglais en 1428 ; il laissa de Brunisende, sa femme, Louis et deux filles. — Louis Chabot. Sa mère fit hommage au roi, de la baronnie de Précigné, le 8 juin 1453 ; Guillaume d'Argenton, son ayeul et

son tuteur, aliéna plusieurs terres; Précigné semble alors être passé à la famille de Beauvau. Louis mourut en 1486.

Bertrand de Beauvau, baron de Précigné, conseiller et Chambellan du Roi et 1er conseiller laïc de la chambre des Comptes en 1462, mourut en 1474. — Guyonne de Beauvau sa fille, épousa en 1478, René I de Laval, seigneur de Boisdauphin et lui apporta les seigneuries de Précigné et de Louaille. (Simplicien III, 649. — *Hist. de Montmorency*, 641. — Moréri. — Menage). — Précigné avec Boisdauphin fut vendu en 1648. Ces terres appartiennent à M. La Porte de Riants. (*Voir* Sablé).

Autres fiefs et seigneuries. Boisdauphin, Jeanne de Pointeau dame de Boisdauphin, fut mariée à Jean de Maimbier seigneur du lieu. — Anne de Maimbier, leur fille, épousa vers 1440, Thibault de Laval, 2e fils de Thibault seigneur de Loué. (*Hist. de Montmorency*. 639).

La Claye à l'O., Parillé au S. O. — Guillelmine Errault, fille de Jean, seigneur de la Panne et de Perrine Grignon, fut mariée, vers le milieu du XVe siècle, à Jean Girard, seigneur de la Claye. Leur petit fils Hervé Errault épousa Marie de Beauvau, dame de Parillé. Abel Servien marquis de Sablé acheta la Claye. (*Hist. des chancel.*, 605. — *Hist. de Sablé*, *suppl.*). — Les Salles. — Sourches au N. E. — La Bellehoirie. — La Commanderie. — La Prévôté d'Anjou. — Le Perraineuf; cette abbaye avait une juridiction exercée. La Vairie, possédée au commencement du dernier siècle, par Cl.-Ch. de Margot. (*Hist. de Sablé*, *Supp.* — *Noms féod.* 306).

SOLÊME, Solesmes, Solesme, Solêmes, vulgairement Soulesmes. *Solemis*, *Solemmi*, *Solemmum*, *Solesmiæ*, *Solemnæ*. A 2, kil. 3 E. N. E. de Sablé, 24, 2 N. O. de la Flèche, 42 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 3, 23, 49 kil.

Commune limitée au N. et au N. E. par la Sarthe. Bornes : Gastines et Juigné au N., Avoise et Parcé à l'E., Vion et Sablé au S., Sablé à l'O. *Terrain* : calcaire de transition ; couches de cailloux de silex pyromaque. Sa surface assez égale renferme 12 kil. carrés, ou 1218 arp. métr., 27 perches, 66 mètres, savoir :

Objets imposables.		1162 73 67
Objets non imposables.		
Routes, chemins.	28 60 47	55 53 99
Rivières, ruisseaux	26 15 80	
Eglise, etc.	» 77 72	
Total.		1218 27 66

Sol argileux, argilo-calcaire, assez productif.

Industrie : agricole, élève de bestiaux. — Quelques métiers pour la toile.

Moulins : les deux moulins du bourg, moulin à tan, sur la Sarthe.

Population : 507 habitans.

Revenu imposable : 21,887 fr. 13 c. Savoir :

Propriétés non bâties.	ar.	p.	m.	fr.	c.
Terres labourables .	823	98	34	12187	19
Jardins	16	17	68	560	24
Vignes.	28	28	40	456	84
Prés.	146	25	70	4478	89
Pâtures.	4	32	77	47	51
Bois.	83	22	54	1036	20
Pinières.	»	79	»	3	95
Landes.	47	06	80	233	91
Mares, douv., étangs.	4	25	40	54	43
Sol des bâtimens. . .	8	37	04	225	97
Totaux.	1162	73	67	19285	13

Propriétés bâties.		
120 maisons. . . .	2152 f. » c.	2602 »
2 moulins.	375 »	
1 moulin à tan. .	75 »	
Total.		21887 13

Contributions : fonc. 3,760 fr. — Pers. et mobil. 319 fr. — Port. et fen. 145 fr. — 15 pat. 125 fr. — Tot. 4,349 fr.

Le *Bourg*, situé sur la rive gauche de la Sarthe, se compose de plusieurs rues, d'une centaine de feux et d'une église dédiée à St.-Pierre. La maison du prieuré conventuel de Bénédictins bâtie en 1722, en fait le principal ornement. Il communique par un bac avec la rive droite; les chemins de Sablé à Parcé et à Bernai le traversent.

Hameau : les Senotières.

Manoir : le château de Beaucé avec chapelle, dans une position des plus agréables, à l'extrémité orientale du territoire.

Antiquités, monumens. « L'ancienne église du couvent de Solême renferme plusieurs groupes de statues et des bas reliefs d'un travail précieux, qui furent exécutés dans les XVe et XVIe siècles. C'est un véritable musée, où l'on peut étudier les divers progrès de l'art de la sculpture en France. Les plus anciennes de ces statues, qui représentent la sépulture de Jésus-Christ, furent exécutées sous le règne de Louis XI; elles sont dues à la munificence et à la piété du bon Roi de Jérusalem, René duc d'Anjou et seigneur de Sablé, que l'artiste a représenté, dans ce groupe, avec le costume du tems, dans la statue de Nicodême. — Les statues plus modernes qui forment le pendant de celles-ci, appartiennent à l'époque désignée dans les arts sous la dénomination du siècle de la renaissance; elles furent terminées en 1555, sous le règne de Henri II. On remarque principalement les beaux groupes de l'agonie et de la sépulture de la Vierge, et Jésus au milieu des Docteurs. Le plus grand nombre de ces statues est sorti du ciseau du célèbre Germain Pilon qui s'était adjoint trois artistes italiens. Les ornemens qui décorent les pilastres sont d'un travail admirable et dans le genre des arabesques de

Raphaël. » (*Affiche pour la vente du couvent de Soléme*).

Menage parle de ces statues que l'on appelle *les Saints de Soléme* et ne sait à quel artiste les attribuer. Il demande si elles ne seraient point l'ouvrage de Germain Pilon, statuaire, né à Paris, dont le père était du Maine, de Loué? Ces chefs-d'œuvre furent exécutés sous l'administration de Jean Bougler, du Mans, dernier prieur régulier de Solême, mort en 1553, l'année que finit la décoration de la chapelle qui les renferme; les ornemens des voûtes sont de 1554. De l'autre côté de la chapelle, on observe le sépulcre de Jésus-Christ, terminé en 1496; les statues n'ont pas le mérite des premières. (*Hist. de Sablé*, 28).

L'opinion de Ménage ne s'accorde pas entièrement avec la note précédente. Mais l'exécution d'un aussi grand nombre de statues, sur lesquelles on remarque le ciseau de plusieurs artistes, exigea un temps considérable. Le Roi de Jérusalem, prince religieux et amateur des arts, aura donc pu concevoir l'idée de ces différens groupes, appeler le concours des artistes et fournir à la dépense des premiers travaux. Il n'eut pas la satisfaction de les voir finir, il mourut le 10 juillet 1480, à Aix en Provence, où il s'était retiré, après que Louis XI se fut, en 1474, emparé de l'Anjou.

L'église actuelle du prieuré de Solême, bâtie vers la fin du XIVe siècle, ou au commencement du XVe, a la forme d'une croix. Les deux bras de cette croix, disposés en chapelles, renferment une suite, unique dans son genre, de statues dont beaucoup excitent l'étonnement et l'admiration de ceux qui les voient. Nous croyons devoir placer ici une description succinte de ces objets.

Chapelle à droite en entrant dans l'Église.

Le sépulcre de J. C. offre d'abord d'une manière frappante Joseph d'Arimathie, figure de 2 mètres (6 pieds) de hauteur, en costume oriental, très-

bien faite, pour l'époque. Joseph tient un coin du linceul dont l'autre bout est entre les mains de Nicodême, d'une taille également elevée. Comme l'artiste a voulu figurer dans ce personnage le roi René, duc d'Anjou, il l'a vêtu à la moderne et décoré d'un cordon ou collier, celui du Croissant? que ce prince institua à Angers le 11 août 1448, en l'honneur de St.-Maurice; peut-être celui de St.-Michel fondé par Louis XI.

Cinq autres statues font partie de ce groupe : deux soldats romains bien sculptés, mais en mauvais état, gardent à droite et à gauche l'entrée du sépulcre; le corps du Christ sur le linceul; au pied, la Magdeleine, sur les genoux, dans l'attitude de la douleur, qu'elle semble communiquer à ceux qui la regardent. Son costume, plus européen qu'oriental, est mal exécuté; la Vierge et St.-Jean qui la soutient, paraissent avoir été taillés dans le même bloc de pierre de liais.

Les ornemens et les figures élevées de 2 ou 3 mètres (6 ou 9 pieds) au dessus du sépulcre et qui représentent le crucifiement, n'égalent point les premières pour le mérite; plusieurs morceaux sont d'un style un peu gothique. Il faut cependant excepter deux pilastres ornés de fleurs et un autre morceau, dont les feuillages décèlent le talent naissant et extraordinaire de l'artiste qui les a travaillés.

Ce monument avec ses accessoires est très-utile pour l'étude de l'art de la sculpture en France, lorsqu'il commença à sortir de la barbarie; il fut achevé en 1496.

P. Renouard attribue l'exécution du groupe principal au père de Germain Pilon. Cet artiste devait être bien jeune en 1496, puisque son fils est mort au plutôt en 1590.

Chapelle à gauche.

Trois groupes y indiquent les progrès de l'art et

semblent, dans plusieurs parties, en avoir fixé les beautés presque à sa naissance même.

Le moins intéressant, placé à gauche, est Jésus au milieu des docteurs de la loi. Ce groupe sur une longueur de 3 m. 1/2 (10 pieds 1/2, environ) et une largeur d'un m. (3 pieds) comprend neuf statues, d'un mètre 35 centimètres (4 pieds 2 pouces), remarquables par la beauté de l'exécution, la variété des attitudes et les expressions de la surprise. Quatre colonnes cannelées, d'ordre ionique soutiennent ce monument; des pilastres, corniches, etc. décorent le fond; divers ornemens le surmontent de 4 à 5 m. (12 à 15 pieds) jusqu'à la voûte.

Groupe du milieu : le sépulcre de la Vierge qui vient d'expirer. Ce monument d'un grand intérêt, de la hauteur de 7 à 8 m. (21 à 24 pieds) occupe un espace de 9 m. de long (27 à 28 pieds), sur 3 de large (9 pieds).

La Vierge est assistée de ses sœurs et des Apôtres, d'un prieur de Solême et d'un frère bénédictin, mutilé. Quatorze figures de grandeur naturelle, bien conservées, à l'exception de la dernière, presque toutes admirables par la vérité de l'expression, les différentes nuances de la douleur et par l'élégance des formes, composent ce groupe. Autour du sépulcre, on voit en bas-relief, Judith coupant la tête d'Holoferne, Esther suppliant Assuérus en faveur de la nation juive, et Aman suspendu à une croix. Deux ou trois noms sculptés en caractères gothiques, gâtent ce morceau.

L'artiste a placé au dessus, les bustes de six évêques et docteurs de l'Eglise. Des rouleaux défigurés par des caractères gothiques, annoncent leurs écrits en faveur de la mère de Dieu.

Puis s'élève, jusqu'à la hauteur de la voûte, l'assomption de la Vierge accompagnée de Jésus, etc. Ces statues, d'un mauvais goût, ne sont pas sorties du même ciseau que les précédentes; les

colonnes, de proportions diverses, sont ornées de festons agréables, etc.

Le troisième monument à droite, un peu au-delà de l'autel à la romaine, représente la Vierge mourante assistée de ses sœurs, de tous les apôtres et d'un bénédictin. Marie et St.-Pierre qui la soutient, paraissent avoir été sculptés dans le même bloc. Jesus, à côté de sa mère, avance la main pour lui donner la communion. Un religieux de Solême, frappé de cette discordance avec l'histoire, cassa le bras du fils.

Au dessus de ce groupe composé de quatorze statues de la plus grande beauté, trois autres s'élèvent graduellement, dans l'ordre ci-après:

1° Sept animaux allégoriques de l'apocalypse désignent les royaumes qui ont précédé le règne de Jesus-Christ, et quatre vertus personifiées: la Prudence, la Charité, la Force,....

2° Le triomphe de la Ste Vierge, accompagnée d'une troupe d'Anges.

3° Différentes figures de monstres de la prophétie de Daniel.

Ces trois dernières pièces n'appartiennent pas au ciseau qui a produit le principal groupe.

Cette suite précieuse, dans laquelle on peut étudier les progrès de l'art, se compose de plus de quatre-vingt statues, les unes en tufau, les autres en calcaire analogue à la pierre de Liais.

(P. Renouard, *Annuaire de la Sarthe*, 1815).

On ignore le nom des artistes qui furent chargés de l'exécution de ces travaux. Ménage est le premier qui ait parlé de Germain Pilon; encore énonce-t-il un doute. Depuis, cette opinion a pris une certaine consistance. La Croix du Maine, contemporain de Pilon, grand admirateur de ses talens, du même pays que la famille de cet artiste, ne dit point si l'auteur du beau groupe des trois Grâces a eu part au monument de Solême. On peut croire que Germain et son père ont exécuté plu-

sieurs des pièces qui se trouvent dans la seconde chapelle ; mais ce sont des conjectures, on n'a rien de certain.

Toutes les personnes, amies des beaux arts, ne cessent de faire des vœux pour que le conseil général du département de la Sarthe devienne propriétaire de ces chefs-d'œuvres, et les fasse transporter dans l'église cathédrale du Mans. C'est le seul moyen de prévenir leur destruction ; la dépense ne serait pas très-forte. Cette démarche honorerait et l'administration et le pays.

Les stalles du chœur sont ornées de têtes de personnages illustres sculptées en bosse et assez bien faites.

Historique. Solême, paroisse des province du Maine, diocèse du Mans, archidiaconé de Sablé, doyenné de Sablé en deça de l'Ouette, élection de la Flèche, comptait, vers le milieu du dernier siècle, 88 feux ; en l'an VIII, 551 habitans. L'abbé de la Couture présentait la cure ; le procureur de fabrique, la chapelle de St.-Aquilin du cimetière-Dieu. Au XVIe siècle, Louis Barret fonda un pain béni pour être distribué le jour dés Rogations, aux paroissiens de Sablé qui vont ce jour-là, en procession à Solême. (*Pouillé. — Menage, Vie. de G. Men.*, 275).

1010. Geoffroy de Sablé, fils de Hubert I, vicomte du Maine, seigneur de Beaumont, achète de Raoul son frère aîné, la terre de Solême et y établit le monastère de St.-Pierre. Il place ce prieuré sous la direction de l'abbé de la Couture et le charge d'y entretenir six moines. Guillaume, roi d'Angleterre confirme en 1073, cette fondation. Vers la fin du XIIe siècle, Robert III de Sablé accorde à l'établissement de nouveaux biens et privilèges, pour le repos de Geoffroy son frère, enterré dans une chapelle de l'église, où l'on voit sa statue en pied. Les religieux reçurent en 1663, la réforme de la congrégation de St.-Maur ; en 1722,

ils bâtirent la maison qui existe aujourd'hui. On lit à la page 25 de l'Histoire de Sablé par Menage, le titre de la fondation de cet établissement.

1086-1097. L'évêque Hoel, à son retour d'Angleterre, n'ayant pu entrer au Mans, chercha une retraite à Solême, il y consacra les saintes huiles, y célébra les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et y tint le synode provincial. Pendant son séjour dans cette maison, il reçut la visite d'un grand nombre de diocésains qui accouraient de toutes parts pour demander sa bénédiction. (*Anal.* — *Menage, suplém.*).

La seigneurie de paroisse était annexée au prieuré.

Beaucé, terre seigneuriale, appartenait dans les deux derniers siècles à la famille du Guesclin. Gabriel du Guesclin épousa le 26 novembre 1610, Renée Neveu, fille de Roland sieur de la Morelière, bailli de Sablé et de Marie de Foulon qui cédèrent en avancement d'hoirie, les terres d'Auvers-le-Courtin et du Défais avec une closerie et métairie, le tout valant 1200 liv. de rente. Vers 1620, il acheta Beaucé. René II leur petit fils, eut dans les partages qu'il fit avec ses deux sœurs, le 21 décembre 1689, les seigneuries d'Auvers et du Défais. Le 18 octobre 1696, les demoiselles du Guesclin donnèrent au fils aîné, à défaut, à l'aîné qui suivrait et ainsi de suite, que leur frère aurait en légitime mariage, la terre de Beaucé. (*Simplicien*, VI, 199). — Cette paroisse, omise par le Paige, dans son Dictionnaire du Maine, relevait de Sablé.

SOUVIGNÉ, Souvigné-sur-Sarthe, *Souvigneyum*, à 2, kil. 6 O. S. O. de Sablé, 27, 7 N. O. de la Flèche, 47, 2 S. O. du Mans. — Distances légales : 5, 33, 57 kil.

Commune limitée au S. E. par la Sarthe, arrosée par la Taude au N., les ruisseaux de la Monerie au N. O., de Bellenoe au N. E. Bornes ; St.-Brice et

18, 4 N. N. O. de la Flèche, 40 O. S. O. du Mans. — Distances légales : 9, 21, 46 kilom.

Commune baignée au S.O. par le ruis. de la Fontaine-sans-fond. Bornes : Solême et Parcé au N., Parcé et le Bailleul à l'E., le Bailleul et Louaille au S., Courtilliers et Sablé à l'O. *Terrain* : calcaire près du bourg et dans la partie voisine de la Fontaine-sans-fond ; ailleurs, d'alluvion formé de cailloux de silex pyromaque blond, et de poudigues ferrugineux. La surface plane contient 20 kil. carrés, ou 2003 arp. métr., 70 perch., 80 mètres, savoir :

Objets imposables :		1959 13 10
Objets non imposables :		
Routes, chemins. .	42 98 80	44 57 70
Rivières, ruisseaux.	» 86 40	
Eglise, cimet., etc. .	» 72 50	
Total.		2003 70 80

Sol argileux, argilo-calcaire, silico-calcaire, devenu assez productif.

Industrie : agricole, élève de bestiaux. — Quelques métiers pour la toile. (*M. Salmon*).

Population : 758 habitans.

Revenu imposable : 31,366 fr. 73 c., savoir :

Propriétés non bâties.	ar. p. m.	fr. c.
Terres labourables. .	972 93 20	17405 99
Jardins.	31 37 60	1110 22
Vignes.	18 82 10	365 87
Prés.	114 30 80	4339 69
Pâtures.	6 21 10	93 18
Bois.	81 88 80	920 48
Landes.	721 55 70	4368 68
Mares, douves, etc.	2 57 63	30 92
Sol des bâtimens. .	9 46 17	299 70
Totaux. . . .	1959 13 10	28934 73
Propriétés bâties.		
179 maisons.		2432 »
Total.		31366 73

Contributions : fonc. 3,773 fr. — Pers. et mobil. 402 fr. — Port. et fen. 137 fr. — 16 pat. 121 fr. — Total, 4,433 fr.

Le *Bourg*, situé vers le N. E. du territoire, se compose d'une cinquantaine de maisons et d'une église dédiée à l'évêque St.-Aubin. Il paraît avoir été autrefois plus considérable : on y voyait, au milieu du XVIIIe siècle, une douzaine de portes cochères cintrées; les maisons avaient un étage. Assemblées : dim. le plus prés des 15 août et 8 sep.

Hameaux : St.-Julien au S. du clocher ; il avait anciennement une chapelle ; etc.

Manoirs. Soudai au N. O.; dix à douze autres qui ne sont plus que des fermes.

(*M. Godelier, curé de Vion*).

Routes, chemins. La route de Sablé à la Flèche traverse la lande de Vion.

Cette lande d'une grande étendue pourrait facilement se transformer en champs et en prés, qui ne le céderaient point en qualité à ceux des autres communes, si les habitans ne s'obstinaient pas à la maintenir à l'état de vaine pâture.

Fontaine sans fond. L'académie royale des sciences de Paris en a publié une description faite par l'abbé Auvé. « C'est une espèce de gouffre de 20 à 25 pieds d'ouverture, situé au milieu et dans la partie la plus basse d'une vaste lande, dont les bords élevés en entonnoir descendent par une pente insensible jusqu'à ce gouffre, qui en est comme la citerne. La terre tremble ordinairement tout autour, sous les pieds des hommes et des animaux qui marchent dans ce bassin. Il y a de tems-en-tems des débordemens qui n'arrivent pas toujours après les grandes pluies, et pendant lesquels il sort de la fontaine une quantité prodigieuse de poisson et surtout de brochets. Il n'est pas facile cependant d'y pêcher, parce que cette terre tremblante et qui s'affaise au bord du gouffre, et quelquefois assez loin aux environs, en rend l'approche fort dan-

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Article CANTON DE BRULON, pag. 46, ligne 23. Prés, au lieu de 248, *lisez* 2248.

Article *Seigneurs de la Flèche*, pag. 137 ligne 21, au lieu de 1120, *lisez* 1200;

Et pag. 138, ligne 36, au lieu de 1394, *lisez* 1364.

Article MAREIL-SUR-LOIR, pag. 162, ligne 20, au lieu de N. O., *lisez* S.O.;

Et pag. 163, après la 4e ligne, ajoutez: *Population* 970 habitans.

Nota. Nous devons à M. Hennet, directeur des contributions directes, les renseignemens sur le cadastre.

TABLE.





